

L A I S S E Z

*David Friedman*

*Vers une société  
sans Etat*

LES  
BELLES  
LETTRES

F A I R E

# Vers une société sans État

Deuxième édition

David Friedman

(1973)

Titre original :

“The machinery of freedom: Guide to a radical capitalism”

Traduit de l'américain par Françoise Liégeois

Ce livre est dédié à :  
Milton Friedman,  
Friedrich Hayek,  
Robert A. Heinlein,  
qui m'ont apporté leur enseignement  
et à  
Robert M. Schuchman,  
qui l'aurait probablement mieux écrit.

Le capitalisme, c'est le pied. C'est la libre entreprise. Le troc. Chez Gimbels, si j'en ai vraiment ras le bol du vendeur, « Bon, j'aime pas ça ! » comment je vais trouver une solution ? Si ça tombe vraiment dans le ridicule, je fous l'camp. « Va te faire voir, mec, j'me tire. » Qu'est-ce qu'y peut bien faire ce type chez Gimbels, même s'il était le président de la maison ? Il peut bien m'empêcher d'entrer dans le magasin, mais je pourrai toujours aller chez Macy. Il ne peut pas vraiment me faire du mal. Le communisme, c'est comme une grande compagnie du téléphone. C'est le contrôle de l'Etat, mon vieux. Et si j'en ai trop ras le bol de cette compagnie téléphonique, où donc c'est que je vais aller ? Je finirai comme un pauvre type avec une gamelle sur un fil.

Lenny Bruce

Pourquoi ne comprenez-vous pas ?  
Nous ne voulons qu'être libres,  
Avoir notre maison et notre famille,  
Et vivre notre vie comme nous l'entendons.

Dana Rohrabacher  
*West Coast Libertarian Troubadour*

# *Préface à la deuxième édition*

La plus grande partie de cet ouvrage a été écrite entre 1967 et 1973, date où la première édition est parue. Je n'ai apporté que des changements mineurs au texte original, car je suis persuadé que les problèmes et les arguments n'ont pas beaucoup changé au cours des quinze dernières années. Dans certains cas, le lecteur trouvera les exemples datés ; le chapitre 17, par exemple, fut rédigé lorsque Ronald Reagan était gouverneur de la Californie. Chaque fois qu'il semble y avoir un problème sérieux, j'ai procédé à la mise à jour des exemples ou bien j'ai ajouté des commentaires explicatifs, mais dans la plupart des cas, j'ai conservé le texte original. La plupart des exemples actuels ne le demeureront pas longtemps : espérons que le livre survivra également à l'actuel gouverneur de la Californie.

J'ai suivi la même règle en ce qui concerne les chiffres. Ceux qui se rapportent au nombre d'héroïnomanes à New York ou à la part de la *U.S. Steel* dans l'industrie de l'acier reflètent la situation aux environs de 1970, au moment de la première édition. A la lecture de ces chiffres, il faut se souvenir que les prix et les revenus nominaux en 1970 représentent environ un tiers de ceux de 1988, année durant laquelle j'ai rédigé cette préface. En revanche, les chiffres purement hypothétiques (tels que : « une femme qui travaille peut engager une domestique indienne qui gagnait... dollars par an en Inde... ») ont été mis à jour pour les rendre plus plausibles au lecteur contemporain. Les annexes ont été mises à jour pour la plupart par mon ami Jeff Hummel.

Il ne s'agit là que de changements insignifiants. La principale différence entre cette édition et la première est l'inclusion des huit nouveaux chapitres qui composent la quatrième partie de ce livre.

Il y a une chose que j'aurais peut-être dû expliquer dans ma préface originale et qui a rendu perplexes quelques lecteurs : c'est l'incohérence apparente entre les chapitres. Au chapitre 10, par exemple, je préconise un système de bons, par lequel l'argent des impôts serait utilisé pour subventionner l'éducation, mais dans la troisième partie, j'argumente en faveur d'une société sans impôts, sans Etat et, par conséquent, sans système de bons.

L'objectif de la deuxième partie de ce livre est de suggérer des réformes spécifiques, dans le cadre de nos institutions actuelles, qui produiraient des résultats souhaitables tout en nous rapprochant d'une société de liberté naturelle. Une de ces réformes est un système de chèques-éducation qui nous fait passer d'un enseignement financé et produit par les hommes de l'Etat à un enseignement payé par l'impôt, mais produit sur un marché concurrentiel. Dans la troisième partie, j'essaie de faire le portrait d'une société anarcho-capitaliste à part entière et de son fonctionnement éventuel. La troisième partie présente un changement beaucoup plus radical par rapport à nos institutions actuelles que ne le fait la deuxième partie, alors que ladite deuxième partie décrit quelle pourrait être la première approche vers ce changement radical.

Une raison d'écrire un livre comme celui-ci, c'est d'éviter d'avoir à expliquer les mêmes idées à une centaine de personnes différentes. Une des satisfactions qui en découle, c'est de découvrir, des années plus tard, que des gens ont intégré mes idées dans leur propre intellect. C'est donc à une personne de ce genre que j'ai dédié cette seconde édition. Honnêtement, je ne peux pas présenter l'individu en question comme un partisan ou comme un disciple, étant donné que la plupart de nos rencontres publiques ont été des débats ; j'estime par ailleurs que

ses opinions les plus connues sont fausses et peut-être dangereuses. Il s'agit de quelqu'un qui, dès 1973, commençait déjà à savoir et à comprendre tout ce que j'avais à dire sur ce dont traite ce livre, ce qui rend ensuite l'argumentation beaucoup plus intéressante.

Voilà pourquoi cette seconde édition est dédiée à Jeffrey Rogers Hummel.

# *Préface à la première édition*

Mes opinions politiques me paraissent naturelles et évidentes. D'autres les trouvent bizarres. Leur singularité consiste surtout à mener jusqu'à leur conclusion normale certaines affirmations qui sont pourtant assez courantes dans la rhétorique des politiciens.

J'estime, comme bien d'autres, que chacun a le droit de mener sa propre vie – d'aller au diable à sa façon. J'en conclus, comme le font beaucoup de gens de gauche, que toute censure devrait être supprimée ; que l'on devrait abroger toutes les lois anti-drogue – que ce soit contre la marijuana, l'héroïne ou le traitement anti-cancer du Dr Charlatan – de même que les lois imposant les ceintures de sécurité dans les automobiles.

Le droit de contrôler ma vie ne signifie pas le droit d'avoir gratuitement tout ce que je veux ; je ne pourrais en arriver là qu'en faisant payer par quelqu'un d'autre ce que j'obtiens. Comme tout bon membre de la droite, je m'oppose aux programmes sociaux qui prétendent assister les pauvres au moyen de l'argent pris de force aux contribuables.

Je suis également opposé aux droits de douane, aux subventions, aux garanties d'emprunts par l'Etat, aux rénovations urbaines, à la subvention des prix agricoles, bref, tous ces programmes qui subventionnent les non-pauvres – souvent les riches – avec l'argent pris de force aux contribuables – souvent les pauvres.

Je suis un libéral du modèle d'Adam Smith, ou encore, selon la terminologie américaine contemporaine, un conservateur à la Goldwater. Mais je pousse plus loin que ne le fait Goldwater ma dévotion pour le laissez-faire – c'est dans les chapitres suivants qu'on découvrira jusqu'à quel point. Il m'arrive parfois de me nommer moi-même un anarchiste à la Goldwater.

Ces opinions singulières qui sont les miennes ne me sont pas propres. Si elles l'étaient, c'est moi qui paierais mon éditeur pour publier ce livre, au lieu que ce soit lui qui me paie. Mes opinions sont caractéristiques des idées d'un groupe, petit, mais en train de s'agrandir, un « mouvement » qui a commencé d'attirer l'attention de la presse nationale. Nous nous appelons des « libertariens ».

Cet ouvrage traite des *idées* libertariennes ; ce n'est pas une histoire du « mouvement » libertarien, ni une description de sa situation actuelle. La mode est d'estimer l'importance des idées d'après le nombre et la violence de ses adhérents. C'est une mode que je ne suivrai pas. Lorsque vous terminerez votre lecture, si vous en êtes arrivé à partager bon nombre de mes opinions, vous saurez ce qu'il y a de plus important à savoir quant au nombre des libertariens, c'est-à-dire qu'il y en a un de plus qu'au moment où vous avez commencé de lire ce livre.

# *Remerciements*

La plus grande partie des chapitres 12 à 15, 17 à 20, 22, 23, et 25 est parue pour la première fois, mais sous une forme légèrement différente, dans *The New Guard*, et la plus grande partie du chapitre 34 a été publiée à l'origine dans *The Alternative*. Le chapitre 10 a été écrit pour le *Center for Independent Education*, et publié ensuite dans *Human Events*. Je remercie tous les rédacteurs et les éditeurs concernés pour m'avoir accordé la permission de reproduire ces textes.

A l'origine, le chapitre 38 a été publié, sous une forme sensiblement différente, dans *Libertarian Connection* ; étant donné que, dans ce journal particulier, les auteurs conservent le droit de propriété sur ce qu'ils écrivent, point n'est besoin pour moi de remercier les éditeurs, pour la permission de faire usage ici de ce texte. En revanche, je les remercie d'avoir fourni des idées utiles, et d'entretenir une tribune caractérisée par sa commodité et sa fécondité.

Le chapitre 47 est paru pour la première fois dans *Frontlines*, vol. 2, n° 6, en mars 1980.

Mes remerciements s'adressent aussi à ceux qui ont lu et commenté mon manuscrit : Emilia Nordvedt, Larry Abrams, et surtout Milton Friedman. Je remercie aussi Diana pour ses critiques occasionnelles et sa patience en général.

# *Table des matières*

<b>Préface à la deuxième édition .....</b>	<b>5</b>
<b>Préface à la première édition.....</b>	<b>7</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>8</b>
<b>Table des matières .....</b>	<b>9</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>11</b>
<b>Première partie – Défense de la propriété.....</b>	<b>13</b>
Chapitre 1 – La défense de la propriété.....	14
Chapitre 2 – Une digression nécessaire.....	20
Chapitre 3 – Il n’y a pas que l’amour .....	22
Interlude.....	25
Chapitre 4 – Robin des Bois est un vendu.....	26
Chapitre 5 – Le riche s’enrichit et le pauvre aussi .....	29
Chapitre 6 – Le monopole (1 <sup>ère</sup> partie) ou « comment perdre sa chemise ».....	32
Chapitre 7 – Le monopole (2 <sup>ème</sup> partie) ou le monopole d’Etat pour le plaisir et le profit ..	38
Chapitre 8 – Exploitation et intérêt.....	43
Chapitre 9 – J’ai « besoin » de rien .....	45
<b>Deuxième partie – La hotte du Père Noël libertarien ou comment vendre l’Etat par petits morceaux .....</b>	<b>49</b>
Chapitre 10 – Vendez les écoles.....	50
Chapitre 11 – Une critique radicale des universités américaines .....	53
Chapitre 12 – L’université impossible.....	55
Chapitre 13 – L’université Adam Smith.....	56
Chapitre 14 – Ouvrez les portes .....	59
Chapitre 15 – Vendez les rues .....	61
Chapitre 16 – Déjà construit à 99,44 % .....	63
Chapitre 17 – Un premier pas.....	64
Chapitre 18 – Contre-attaque.....	66
Chapitre 19 – Les occasions manquées .....	68
Chapitre 20 – William Buckley est-il une maladie contagieuse ?.....	70
Chapitre 21 – C’est ma vie à moi .....	72
Chapitre 22 – Les enfants ont des Droits.....	75

Chapitre 23 – Le capitalisme rampant.....	76
Chapitre 24 – Ce que vous voulez, achetez-le.....	78
Chapitre 25 – « Rare » veut dire « limité » .....	79
Chapitre 26 – La pollution.....	81
Chapitre 27 – Du gros plomb pour un ami socialiste .....	82
<b>Troisième partie – L’anarchie n’est pas le chaos.....</b>	<b>86</b>
Chapitre 28 – Qu’est-ce que l’anarchie et qu’est-ce que l’Etat ? .....	87
Chapitre 29 – La police, les tribunaux et le droit produits sur le marché.....	89
Chapitre 30 – Le problème de la stabilité.....	94
Chapitre 31 – L’anarcho-capitalisme est-il libertarien ? .....	98
Chapitre 32 – Et en prime.....	101
Chapitre 33 – Socialisme, Etat limité, anarchie et bikini .....	102
Chapitre 34 – Defense nationale : le problème difficile.....	104
Chapitre 35 – Lorsque les prédictions se réduisent à de la spéculation .....	110
Chapitre 36 – Pourquoi l’anarchie ? .....	111
Chapitre 37 – La révolution, c’est vraiment l’enfer ! .....	113
Chapitre 38 – L’économie du vol ou la non-existence de la classe dirigeante.....	115
Chapitre 39 – Bien public : le bon côté du piège.....	118
Chapitre 40 – Comment y aller d’ici ? .....	120
Post-scriptum pour les perfectionnistes .....	123
<b>Quatrième partie – Post-scriptum plus détaillé à l’attention des libertariens .....</b>	<b>124</b>
Chapitre 41 – Difficultés .....	125
Chapitre 42 – Ma position .....	132
Chapitre 43 – Réponses : l’analyse économique du droit .....	136
Chapitre 44 – La police privée du droit, l’Islande médiévale et le libertarianisme.....	149
Chapitre 45 – Existe-t-il une politique étrangère libertarienne ?.....	156
Chapitre 46 – Le marché de la monnaie .....	163
Chapitre 47 – La politique anarchiste : le cas du parti libertarien.....	168
Chapitre 48 – G.K. Chesterton, analyse d’un auteur .....	171
<b>Annexe 1 - Quelques chiffres .....</b>	<b>175</b>
<b>Annexe 2 – Mes concurrents.....</b>	<b>179</b>

# Introduction

De Ayn Rand aux anarchistes échevelés, il existe de temps à autre un accord sur les moyens qui portent le nom de « libertarianisme », qui est une foi dans une politique et une économie de *laissez-faire*... Comment haïr votre Etat pour des raisons de principe.

Stewart Brand  
*The Last Whole Earth Catalog*

L'idée centrale du libertarianisme, c'est qu'on doit laisser les gens mener leur propre vie comme ils l'entendent. Nous rejetons totalement l'idée qu'il faille protéger les gens contre eux-mêmes par la force. Une société libertarienne n'aurait pas de lois contre la drogue, le jeu, la pornographie – et pas de ceinture de sécurité obligatoire. Nous rejetons aussi l'idée que les gens auraient un droit à faire valoir sur les autres, en dehors de celui d'être laissés en paix. Une société libertarienne n'aurait pas de système d'assistance, ni d'assurances « sociales ». Les gens qui souhaiteraient aider les autres le feraient de leur plein gré, au moyen de la charité privée au lieu d'utiliser l'argent arraché par la force aux contribuables. Ceux qui souhaiteraient s'assurer une pension de retraite le feraient au moyen d'une assurance privée.

Les personnes désireuses de vivre dans une société vertueuse, entourées de personnes partageant leur même conception de la vertu, seraient libres d'établir leurs propres communautés, et de passer des contrats les unes avec les autres pour empêcher les « pécheurs » d'acheter ou de louer au sein de leurs groupes. Ceux qui souhaiteraient vivre en « communautés » pourraient fonder leurs propres communautés. Mais personne n'aurait le droit d'imposer à son voisin sa manière de vivre.

Jusqu'à maintenant, nombreux sont ceux qui, sans s'appeler des libertariens, seraient d'accord. La difficulté survient lorsqu'il s'agit de donner une signification à « être laissé tranquille ». Nous vivons dans une société complexe et interdépendante. Chacun de nous est constamment affecté par des événements qui se déroulent à des milliers de kilomètres et concernent des gens dont il n'a jamais entendu parler. Comment pouvons-nous, dans une telle société, dire de façon significative que chacun est libre de faire comme il l'entend ?

La réponse à cette question se trouve dans le concept du droit de propriété. Si l'on considère que chacun est propriétaire de son propre corps, et qu'il peut acquérir la propriété d'autres choses en les créant, ou en obtenant le transfert de cette propriété à son nom par un autre propriétaire, il devient alors possible, au moins de façon formelle, de définir « être laissé en paix » et son contraire « être victime de la violence ». Quelqu'un qui m'empêche par la force de faire usage de mon bien comme je l'entends, alors que je ne l'utilise pas pour violer son droit de faire usage de son bien, me fait subir une violence. Un homme qui m'empêche de prendre de l'héroïne m'impose une contrainte ; un homme qui m'empêche de l'abattre ne me contraint pas.

Ceci laisse ouverte la question de l'acquisition de la propriété de choses qui ne sont pas, ou pas entièrement, créées, telles que la terre et les ressources minérales. Cette question fait l'objet d'un désaccord parmi les libertariens. Heureusement, la réponse à cette question n'a guère d'influence sur le caractère d'une société libertarienne, au moins aux Etats-Unis. Environ 3 % de tous les revenus en Amérique représentent des revenus en loyers. Si l'on y

ajoute la valeur locative des habitations occupées par les propriétaires, cela porte le chiffre à environ 8 %. L'impôt foncier – revenu perçu par les hommes de l'Etat sur les loyers – représente 5 % de plus. Donc la valeur locative de tous les biens fonciers et immobiliers s'élève à environ 13 % du revenu global. La majeure partie représente le loyer sur la valeur des constructions, qui sont créées par l'effort humain, ce qui ne pose aucun problème quand il s'agit de définir les droits de propriété ; le loyer total de toutes les terres, qui, lui, pose ce problème, ne représente qu'une fraction infime du revenu total. La valeur totale des matières premières que représentent tous les minéraux consommés, c'est-à-dire l'autre ressource principale « non produite » représente environ 3 % de plus. Là encore, une grande partie de cette valeur provient de l'effort de l'homme pour extraire le minerai du sol. Il est raisonnable de ne considérer que la valeur des ressources brutes *in situ* comme étant non produite. Ainsi les ressources dont l'existence ne doit rien à l'action de l'homme rapportent tout au plus à leurs propriétaires peut-être un vingtième du revenu national. L'essentiel du revenu est le résultat du travail de l'homme. Il est créé par des groupes de personnes identifiables, travaillant ensemble aux termes d'accords spécifiant les modalités de répartition de ce qu'ils produisent conjointement.

Le concept de propriété permet en tout cas de donner une définition formelle des expressions « laisser tranquille » et « faire violence ». Il n'est absolument pas évident *a priori* que cette définition corresponde à ce que les gens entendent habituellement par ces mots – à savoir l'idée qu'une société libertarienne serait libre. C'est là que les libertariens sont en désaccord avec nos amis de la gauche qui s'accordent pour dire que chacun doit être libre de faire ce qu'il souhaite, mais soutiennent qu'un homme affamé n'est pas libre, et que son « droit à » la liberté implique par conséquent une obligation de lui donner à manger, que cela plaise ou non.

L'ouvrage est divisé en quatre parties. Dans la première, j'étudie les types de droits de propriété, tant « privée » que « publique », et leur fonctionnement dans la pratique. Dans la seconde, j'examine une série de questions particulières d'un point de vue libertarien. Dans la troisième, je présente ce que pourrait être une société libertarienne future et comment y parvenir. La dernière partie contient du matériau nouveau sur différents sujets qui ont été ajoutés dans cette seconde édition.

Le but de ce livre est de vous persuader qu'une société libertarienne serait non seulement libre mais agréable à vivre, et que les institutions de la propriété privée sont les rouages de la liberté, donnant la possibilité à chacun, dans un monde complexe et interdépendant, de mener sa vie comme il l'entend.

# *Première partie – Défense de la propriété*

Un saint parla ainsi : « Que se dresse la cité parfaite.  
Point n'est besoin de longs débats sur les subtilités,  
Les moyens, les fins,  
Mettons-nous d'accord  
Pour vêtir et nourrir tout le monde ; tant qu'un seul demeure affamé,  
Nos querelles ne sont qu'un affront à ses souffrances.  
C'est pourquoi tous travailleront pour le Bien  
Unis dans une même phalange fraternelle. »  
Un homme s'écria : « Moi, moi, je connais la vérité,  
Tout entière et parfaite. Celui qui refuse d'admettre  
Ma vision des choses est un fou ou un sot.  
Ou bien il cherche à tirer un ignoble profit de ses mensonges.  
Tous les peuples sont un outil qui est fait à ma main  
Et vous fera tous entrer  
Dans mon plan. »  
Ils ne furent plus qu'un seul homme.

# *Chapitre 1 – La défense de la propriété*

Le concept de propriété est essentiel pour notre société, et probablement pour toute société envisageable. En pratique, tous les enfants le comprennent dès l'âge de trois ans. Intellectuellement, ce concept n'est compris de presque personne.

Considérons le slogan des « droits de propriété contre droits de l'homme ». Ce qui donne à ce slogan sa force rhétorique, c'est l'idée sous-jacente que les droits de propriété sont des droits relatifs aux biens, tandis que les droits de l'homme sont les droits relatifs aux hommes ; les hommes sont plus importants que les biens (chaises, tables, et le reste) ; en conséquence, les droits de l'homme ont priorité sur les droits de propriété.

Mais les droits de propriété ne sont pas les droits de la propriété ; ce sont les droits des êtres humains vis-à-vis de la propriété. Il s'agit d'une manifestation particulière de l'un des droits *fondamentaux* de l'homme. Le slogan évoque l'image d'un Noir faisant du « sit-in » dans un restaurant du sud des USA. Cette situation implique des revendications juridiques en conflit, mais les droits revendiqués sont tous des droits de propriété. Le propriétaire du restaurant revendique le droit d'exercer un contrôle sur un élément de sa propriété – son restaurant. Le Noir revendique un droit (limité) de contrôler une partie du même élément de la propriété – le droit d'occuper un tabouret au comptoir aussi longtemps qu'il veut. Mais aucun élément de cette propriété ne revendique quelque droit que ce soit ; on n'entend pas le tabouret couiner pour exiger que le Noir respecte son droit de ne pas avoir quelqu'un assis dessus.

Je n'ai rencontré qu'une seule utilisation authentique du concept de droits *de la* propriété : lorsque des écologistes affirment que certains objets – un séquoia, par exemple – auraient un droit propre, qui est celui de ne pas être détruit. Supposons qu'un homme achète un terrain sur lequel pousse cet arbre, fasse valoir son droit d'abattre cet arbre, et soit contrecarré par un écologiste agissant, non pas au nom de son droit propre, mais pour la défense des « droits de l'arbre » ; alors on aurait véritablement un conflit entre « les droits de l'homme » et « les droits de propriété ». Ce n'est pas à cette situation que pensaient ceux qui ont inventé l'expression.

Si l'un des slogans politiques qui a eu le plus d'influence au cours de ces dernières décennies est simplement une erreur verbale, confondant les droits *sur* la propriété avec les droits *de* la propriété, cela montre le degré de confusion sur toute la question dans l'esprit des gens. Puisque la propriété est une institution économique essentielle à toute société, et que la propriété privée est l'institution centrale d'une société libre, cela vaut la peine de consacrer quelque temps et de faire un effort pour comprendre ce qu'est la propriété et pourquoi elle existe.

Deux faits rendent nécessaires les institutions de la propriété. Le premier, c'est que des personnes différentes poursuivent des objectifs différents. Les objectifs peuvent différer parce que les gens poursuivent un intérêt personnel borné, ou bien parce qu'ils ont des conceptions différentes d'un objectif noble et sacré. Qu'il s'agisse d'avares ou de saints, la logique de la situation est la même ; elle demeure la même tant que chaque personne, qui observe la réalité à partir de la position particulière de sa propre tête, atteint une conclusion quelque peu différente sur ce qu'il faut faire et sur la manière de le faire.

Le second fait, c'est qu'il y a des choses dont la quantité ne suffit pas pour que chacun puisse s'en servir autant qu'il le voudrait. Nous ne pouvons tous avoir tout ce que nous voulons. Il s'ensuit que, dans toute société, il doit exister une façon de décider *qui* peut se servir de *quoi* et à quel moment. Vous et moi, nous ne pouvons pas conduire simultanément la même voiture pour rentrer à nos domiciles respectifs.

Le désir de plusieurs personnes d'utiliser les mêmes ressources à des fins différentes est le problème essentiel qui rend absolument nécessaire l'institution de droits de propriété. La manière la plus simple de résoudre ce conflit, c'est le recours à la force physique. Si je vous assomme, je peux me servir de votre voiture. Cette méthode est très dispendieuse, à moins d'avoir le goût de la bagarre, et d'être couvert par une bonne assurance médicale. Cela rend également difficiles les projets d'avenir : à moins d'être le champion en titre de la catégorie « poids lourds », on ne sait jamais quand on aura accès à une voiture. Le recours direct à la force physique est une solution si médiocre pour résoudre le problème des ressources limitées que seuls les petits enfants et les grands Etats en font communément usage.

La solution habituelle, c'est que l'usage de chaque *chose* doit être décidé par une personne ou par un groupe de personnes régi par un *ensemble de règles*. Ces *choses* portent le nom de propriété. Si chaque chose est sous le contrôle d'un particulier qui a le pouvoir de transférer ce contrôle à tout autre particulier, l'institution s'appelle alors propriété privée.

Dans le cadre des institutions de la propriété, tant publiques que privées, une personne qui souhaite utiliser un bien qui n'est pas le sien doit persuader le particulier, ou le groupe qui contrôle ce bien, de la laisser en faire usage ; elle doit persuader le particulier ou le groupe que les finalités dudit bien seront atteintes si on lui laisse l'usage de ce bien pour atteindre ses objectifs.

Dans le cadre de la propriété privée, cela se fait habituellement sous la forme de l'échange : j'offre la disposition de mon bien (et peut-être aussi de moi-même) pour vous aider à réaliser vos objectifs, et, en échange, vous utilisez vos biens pour m'aider à réaliser mes objectifs. Quelquefois, mais moins souvent, cela se passe de la façon suivante : je vous persuade du bien-fondé de mes objectifs et du fait que vous devriez y adhérer ; c'est ainsi que fonctionnent les institutions charitables et, dans une certaine mesure, les familles.

De cette façon, dans le cadre des institutions de la propriété privée, chaque particulier utilise ses propres ressources à ses propres fins. La coopération se produit, soit lorsque plusieurs particuliers s'aperçoivent qu'ils peuvent atteindre un objectif commun plus facilement ensemble qu'individuellement, soit lorsqu'ils trouvent qu'ils peuvent réaliser leurs objectifs différents plus facilement en coopérant par l'échange, chacun aidant les autres à atteindre leurs objectifs en échange de leur aide pour atteindre les siens.

Dans les institutions de la propriété publique, la propriété est détenue (l'usage des choses est contrôlé) par les institutions politiques, et les biens en question sont utilisés pour atteindre les objectifs desdites institutions politiques. Etant donné que la fonction de la politique consiste à réduire la diversité des objectifs particuliers à un ensemble « d'objectifs communs » (les objectifs de la majorité, du dictateur, du parti au pouvoir, ou de toute autre personne ou groupe qui a le contrôle effectif des institutions politiques), la propriété publique impose ces « objectifs communs » au particulier. « Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez plutôt ce que vous pouvez faire pour votre pays » (JFK)<sup>1</sup>. En d'autres termes, ne demandez pas comment vous pouvez poursuivre un objectif

---

<sup>1</sup> Extrait du discours inaugural du Président John F. Kennedy, le 20 janvier 1961. (N.d.T.)

que vous croyez valable, mais comment vous pouvez poursuivre l'objectif que les hommes de l'Etat vous donnent comme valable.

Examinons un cas particulier où l'on peut comparer les effets respectifs de la propriété publique et privée. La presse (journaux, magazines, etc.) est entièrement produite avec des biens privés. Achetez du papier journal et de l'encre, louez une presse typographique, et vous êtes prêts à démarrer. A moindre échelle, utilisez une photocopieuse. Vous pouvez imprimer tout ce que vous voulez, sans demander l'autorisation à un homme de l'Etat quelconque. A condition, bien entendu, que vous n'ayez pas besoin de l'administration des Postes américaines pour effectuer la livraison de ce que vous imprimez. Les hommes de l'Etat peuvent, et ils l'ont fait de temps à autre, exercer leur pouvoir de contrôle sur le courrier, comme moyen de censure.

En ce qui concerne les moyens audiovisuels (radio et télévision), c'est un autre problème. Les ondes ont été qualifiées de « propriété publique ». Les stations de radio et de télévision ne peuvent fonctionner que si elles reçoivent de la *Federal Communications Commission* (FCC)<sup>2</sup> l'autorisation de faire usage de cette propriété. Si la FCC juge qu'une station ne fonctionne pas « dans l'intérêt du public », elle a légalement le pouvoir de retirer son autorisation à la station, ou du moins de lui en refuser le renouvellement. Les licences d'émission valent beaucoup d'argent ; la fortune personnelle de Lyndon Johnson s'est construite sur un empire de stations émettrices dont l'atout principal reposait sur les relations spéciales entre la FCC et le chef de file de la majorité au Sénat.

La presse ne requiert que des biens privés ; les moyens audiovisuels (radio et télévision) utilisent la propriété publique. Quel est le résultat ?

La presse est extrêmement diversifiée. Tout courant d'idées, politique, religieux ou esthétique y va de son petit magazine, de son bulletin, de son journal clandestin. Bon nombre de ces publications choquent profondément les Américains dans leurs opinions et dans leurs goûts. Citons, par exemple, *The Realist*, magazine humoristique obscène et drôle, qui publia une caricature intitulée « Une Nation sous Dieu », montrant Jehovah sodomisant l'Oncle Sam ; *The Berkeley Barb*, qui publie les petites annonces les plus pornographiques du monde ; et le journal des Blacks Panthers qui mit en surimpression une tête de porc sur le corps assassiné de Robert Kennedy.

Les moyens audiovisuels ne peuvent se permettre de choquer. Quiconque a en jeu une autorisation de plusieurs millions de dollars manifeste beaucoup de prudence. Aucune chaîne de télévision aux Etats-Unis ne diffuserait les caricatures d'un numéro de *The Realist* pris au hasard. Aucune station de radio ne diffuserait des textes extraits des petites annonces du *Barb*. Comment pourriez-vous persuader les honorables commissaires de la FCC que c'était « dans l'intérêt du public » ? Citons les paroles de la FCC en 1931, qui, après avoir refusé de renouveler sa licence à un propriétaire de station, qualifia ses émissions de « vulgaires, voire même indécentes. Assurément, elles ne servent ni à élever, ni à divertir... Bien que nous ne puissions exercer de censure, il est de notre devoir de veiller à ce que les autorisations d'émission ne permettent pas de transformer les stations de radio en tribune personnelle, et de veiller aussi à assurer le maintien d'un niveau de raffinement qui convienne à notre époque et à notre génération. »

Le *Barb* n'a pas besoin d'être « dans l'intérêt du public », puisqu'il n'appartient pas « au public ». Ce n'est pas le cas de la radio et de la télévision. Le *Barb* ne doit agir que dans l'intérêt de ses lecteurs. La *National Review*, le magazine de William Buckley, a une

---

<sup>2</sup> La *Federal Communications Commission* est une sorte de Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. (N.d.T.)

diffusion d'environ 100 000 exemplaires. Il est acheté par un Américain sur deux mille. Si les 1 999 autres lecteurs potentiels pensent qu'il s'agit d'une feuille de chou vicieuse, raciste, fasciste et papiste, c'est vraiment dommage pour eux, car il est quand même publié.

Récemment, la FCC a décidé que les chansons qui semblaient préconiser l'usage de la drogue pouvaient être refusées. S'agit-il là d'une atteinte à la liberté de parole ? Bien sûr que non. Vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais pas sur les ondes publiques.

Lorsque je dis qu'il n'y a pas atteinte à la liberté de parole, je suis tout à fait sérieux. Il n'est pas possible de laisser chacun utiliser les ondes pour exprimer tout ce qu'il veut ; il n'y a pas assez de place sur la bande de la radio. Si le gouvernement est propriétaire des ondes, il doit les rationner ; il doit décider de ce qu'il faut et de ce qu'il ne faut pas diffuser.

Il en va de même de l'encre et du papier. La liberté de parole peut bien être gratuite, mais la parole imprimée ne l'est pas ; elle exige un minimum de ressources. Il n'y a pas moyen de donner à toute personne qui pense que son opinion mérite d'être écrite la possibilité de la faire lire par tout le monde dans le pays. Nous manquerions d'arbres bien avant d'avoir assez de papier pour imprimer cent millions d'exemplaires du manifeste écrit par chacun ; et nous manquerions de temps bien avant d'avoir fini de lire toutes ces foutaises.

Néanmoins, nous avons la liberté de la presse. Les choses ne sont pas imprimées gratuitement, mais elles sont imprimées si quelqu'un accepte d'en payer le prix. Si celui qui écrit est disposé à payer, il imprime des prospectus et les distribue au coin de la rue. Plus souvent, le lecteur paie en s'abonnant à un magazine ou en achetant un livre.

Sous le régime de la propriété publique, les valeurs du public dans son ensemble sont imposées aux particuliers qui ont besoin d'utiliser cette propriété pour réaliser leurs objectifs. Sous le régime de la propriété privée, chaque particulier peut poursuivre ses propres objectifs, pourvu qu'il soit disposé à en supporter le coût. Nos média audiovisuels sont mornes ; mais notre presse est variée.

Serait-il possible d'y apporter du changement ? Oui, facilement, en transformant les ondes en propriété privée. Que les hommes de l'Etat vendent aux enchères, fréquence par fréquence, le droit d'émettre sur une fréquence spéciale, jusqu'au moment où tout le spectre d'émission sera en possession des particuliers. Cela signifierait-il la prise de contrôle des ondes par les riches ? Pas plus que la presse en propriété privée ne signifie que les journaux sont publiés uniquement pour les riches. Le marché n'est pas un champ de bataille où la personne qui a le plus d'argent gagne la bataille et remporte le gros lot ; s'il en était ainsi, la *General Motors* investirait toutes ses ressources dans la production de Cadillacs en or pour Howard Hughes, Jean Paul Getty et leurs semblables.

Pour ce qui est de l'analogie avec le champ de bataille, où se trouve l'erreur ? Tout d'abord, le marché ne consacre pas la totalité de ses ressources au client qui a le plus d'argent. Si je dépense 10 dollars en trucs, et que vous en dépensiez 20, il n'en résulte pas que vous obteniez tous les trucs, mais plutôt que vous en possédiez les deux tiers, et moi, un tiers. De même, en général, la quantité d'un produit donné acheté par un client n'est pas retranchée de ce qui est disponible pour une autre personne. Lorsque j'étais l'unique acheteur des trucs, on en produisait seulement pour une valeur de 10 dollars (huit trucs à 1,25 \$ pièce). Lorsque vous arrivez avec vos 20 dollars, le premier effet est de faire monter le prix des trucs ; cela conduit les fabricants de trucs à en produire davantage, et bientôt il y en a suffisamment pour que je puisse en avoir huit, et vous, seize. Il n'en est pas exactement de même pour les ondes qui sont, dans un sens, une ressource fixe et limitée, comme la terre. Mais, comme pour la terre, un prix plus élevé augmente effectivement l'offre, en

occasionnant une utilisation plus intensive de la quantité existante. Dans le cas des ondes, si le prix d'une bande de fréquence est élevé, il devient rentable d'utiliser un équipement perfectionné : cela permet d'insérer davantage de stations dans une gamme donnée de fréquences, de coordonner avec plus de soin des stations émettrices situées dans différentes zones de manière à minimiser les zones « marginales » d'interférence, d'utiliser des sections du spectre dont on ne s'est pas encore servi (télévision UHF<sup>3</sup> par exemple), et finalement de remplacer quelques stations par la télévision par câble ou la radio.

Il y a une autre erreur dans l'image du marché en tant que lieu de conflit où « le riche emporte tout », c'est la confusion qui existe entre la quantité d'argent dont dispose un homme, et celle qu'il est prêt à dépenser. Si un millionnaire n'est disposé à payer que 10 000 \$ pour une voiture, il en obtient autant que moi, si je suis disposé à payer la même somme ; le fait qu'il ait un million de dollars en banque ne fait pas baisser le prix de la voiture, ou n'en améliore pas la qualité. Ce principe s'applique aussi à la radio. Howard Hughes *aurait* pu dépenser un milliard de dollars pour racheter des fréquences radiophoniques, mais, à moins de leur faire rapporter suffisamment d'argent pour justifier l'investissement il ne l'aurait pas fait. Après tout, il y avait beaucoup de possibilités plus économiques qui lui permettaient de se distraire<sup>4</sup> !

Qu'est-ce que cela laisse supposer pour le sort des ondes sous le régime de la propriété privée ? En premier lieu, le caractère proportionnel de la « victoire » sur le marché empêcherait pratiquement tout homme riche ou groupe d'hommes riches d'acheter dans sa totalité le spectre de diffusion et de l'utiliser à de sinistres fins de propagande. Dans un tel projet, ils renchériraient sur des gens qui veulent acheter des fréquences pour diffuser ce que les auditeurs veulent entendre et gagner de l'argent (soit directement par la télévision payante, soit indirectement par la publicité). Le budget audiovisuel de la publicité s'élève à environ quatre milliards de dollars par an au total. Des hommes d'affaires, faisant une offre pour l'acquisition de fréquences afin de tirer quelque profit de cet argent, seraient sûrement disposés, si nécessaire, à payer en un seul et unique règlement des milliards de dollars. Supposons que la bande radiophonique ait de la place pour cent stations (la bande FM actuelle a de la place pour au moins 50 stations, et la bande AM en a pour davantage encore). Pour que notre hypothétique gang de millionnaires machiavéliques obtienne la totalité des cent stations, il doit être prêt à payer cent fois plus que la concurrence. Cela représente un montant proche d'un trillion de dollars<sup>5</sup>, soit environ mille fois le patrimoine total des plus riches particuliers du pays. Au lieu de cela, supposons qu'ils puissent se procurer environ dix milliards de dollars (la fortune totale des dix ou vingt Américains les plus riches) – cela équivaut à peu près au montant que sont disposés à payer les entrepreneurs qui veulent les stations pour des fins commerciales. Chaque groupe obtient 50 fréquences. Les entrepreneurs diffusent ce que veulent entendre les clients, et obtiennent tous les clients ; les millionnaires hypothétiques diffusent la propagande qu'ils veulent faire entendre aux clients, et n'obtiennent aucun client, et dix ou vingt des hommes les plus riches d'Amérique font faillite.

Il semble évident que les ondes seraient achetées par des capitalistes qui veulent diffuser ce que veulent entendre les clients, afin de gagner autant d'argent que possible. Ils appartiennent à peu près à la même catégorie de gens que ceux qui possèdent aujourd'hui

---

<sup>3</sup> UHF – Ultra-High Frequency. C'est la bande de la télévision française à l'exception de Canal + qui est en VHF (Very High Frequency). (N.d.T.)

<sup>4</sup> Howard Hughes avait racheté une station de télévision unique-ment pour y faire passer ses westerns préférés. (N.d.T.)

<sup>5</sup> 1 trillion = 1 milliard de milliards. (N.d.T.)

les stations de radio. La plupart des stations plairaient aux goûts de la masse, comme elles font actuellement. Mais s'il y a neuf stations qui se partagent 90 % des auditeurs, une dixième station peut faire mieux en diffusant quelque chose de différent, recueillant ainsi la totalité des 10 % qui restent, au lieu d'un dixième de la grande majorité. Avec cent stations, la cent unième pourrait gagner de l'argent avec un auditoire de 1 %. Il y aurait par conséquent des stations spéciales, pour plaire à des goûts particuliers. Il en existe aujourd'hui. Mais ces stations ne seraient plus limitées par le droit de veto qu'exerce actuellement la majorité par l'intermédiaire de la FCC. Si vous étiez choqué par ce que vous entendez sur la station qui est la propriété de *The Berkeley Barb*, vous n'auriez plus qu'une chose à faire : changer de station.

Les médias fournissent un exemple frappant de la différence qui existe entre les effets de la propriété publique et privée, mais c'est un exemple qui ne montre qu'une partie des inconvénients de la propriété publique. Car non seulement le « public » a le pouvoir d'empêcher les particuliers de faire ce qu'ils souhaitent de leur propre vie, mais il dispose d'une motivation positive pour exercer ce pouvoir. Si un bien est propriété publique, lorsque j'en utilise une partie, je réduis d'autant la quantité qui reste disponible pour vous. Si vous désapprouvez l'usage que j'en fais, alors, de votre point de vue, vous considérez que je gaspille des ressources précieuses nécessaires à d'autres usages plus utiles – ceux que vous approuvez. Sous le régime de la propriété privée, ce que je gaspille m'appartient. Dans l'abstrait, vous pouvez désapprouver le gaspillage que je fais de mon bien, mais vous n'avez aucune raison personnelle de vous donner la peine de m'en empêcher. Même si je ne « gaspille » pas mon bien, vous n'y porterez jamais la main. Il servira simplement un autre de *mes* desseins.

Ceci s'applique non seulement au gaspillage des ressources déjà produites, mais aussi au gaspillage de mon bien le plus précieux, à savoir mon temps et mon énergie. Dans une société de propriété privée, si je travaille dur, la conséquence principale, c'est que je m'enrichis. Si je choisis de ne travailler que dix heures par semaine, et de vivre sur un revenu proportionnellement bas, c'est moi qui en fais les frais. En régime de propriété publique, lorsque je refuse de produire autant que je le pourrais, je diminue la richesse totale disponible pour la société. Tout membre de la société peut protester, à juste titre, en disant que par ma paresse je compromets les objectifs de cette société, que j'enlève le pain de la bouche à des enfants affamés.

Prenons le cas des hippies. Nos institutions de propriété privée sont à leur service, comme à celui de tout le monde. On produit des conduites d'eau, des chemises teintes à la main, on imprime des journaux clandestins et des exemplaires de *Steal This Book*<sup>6</sup>, tout cela sur le marché libre. Les drogues sont distribuées au marché noir. Aucun capitaliste ne s'arrête longtemps à l'idée qu'il est immoral d'être désintéressé et improductif et que, par conséquent, il ne faudrait pas investir de capital pour produire des choses pour ces gens-là ; ou bien, si on est d'avis contraire, c'est quelqu'un d'autre qui investit le capital et tire le bénéfice.

Ce sont les hommes de l'Etat qui sont les ennemis : la police arrête les « vagabonds » ; les écoles publiques veulent absolument faire couper les cheveux longs ; les hommes des Etats, tant sur le plan national que fédéral, se lancent dans un programme intensif pour empêcher l'importation et la vente de drogue. Comme pour la censure à la radio et à la télévision, c'est en partie la majorité qui impose sa morale à la minorité. Mais, cette persécution est due en partie à la compréhension du fait que les gens qui choisissent d'être pauvres contribuent

---

<sup>6</sup> Littéralement : "*Volez Ce Livre*" (N.d.T.).

moins aux objectifs communs. Les hippies ne paient pas beaucoup d'impôts. C'est un point qui devient parfois explicite : la toxicomanie est une mauvaise chose parce que le toxicomane ne « porte pas sa part du fardeau ». Si nous sommes tous des toxicomanes, la société s'effondre. Qui paiera les impôts ? Qui repoussera l'ennemi étranger ?

Cet argument a davantage de portée dans un Etat socialiste, comme Cuba, où une fraction beaucoup plus grande de l'économie est propriété publique. Là-bas, apparemment, l'équivalent de nos « hippies » ont été pris dans des rafles et envoyés en camp de travail, pour y faire leur part de la révolution.

George Bernard Shaw, socialiste d'une lucidité hors du commun, a présenté la chose agréablement dans *The Intelligent Woman's Guide to Socialism and Capitalism*<sup>7</sup>.

« Mais Weary Willie<sup>8</sup> peut bien dire qu'il déteste travailler, et qu'il est tout disposé à en prendre moins, à être pauvre, sale et déguenillé, ou même tout nu, pour le plaisir d'en faire le moins possible ! Mais, comme nous l'avons vu, cela ne saurait être permis : la pauvreté volontaire est tout aussi socialement pernicieuse que la pauvreté involontaire : des nations convenables doivent absolument insister pour que leurs citoyens mènent une vie convenable, accomplissent entièrement leur part de travail pour la nation, et tirent leur part entière de son revenu. La pauvreté et l'irresponsabilité sociale seront des luxes interdits. » (...)

« Le service social obligatoire est si irréfutablement juste que le tout premier devoir d'un Etat est de veiller à ce que chacun travaille suffisamment pour payer sa part et laisser quelque chose en plus pour le bénéfice du pays et l'amélioration du monde. »

(extrait des chapitres 23 et 73)

Prenons comme exemple plus actuel le mouvement du retour à la terre, tel qu'il est représenté par *The Mother Earth News*<sup>9</sup>. Sur le plan idéologique, il est hostile à ce qu'il considère comme une société de consommation de masse, gaspilleuse et dénaturée. Cependant, les institutions de la propriété privée de cette société servent ce mouvement, tout comme elles servent toute autre personne. *The Mother Earth News* et *The Whole Earth Catalog*<sup>10</sup> sont imprimés sur du papier acheté sur le marché privé et vendus dans des librairies du secteur privé, à côté d'autres livres et magazines destinés à vous apprendre comment gagner un million de dollars dans l'immobilier ou comment bien vivre avec cent mille dollars par an.

## ***Chapitre 2 – Une digression nécessaire***

J'affirmais précédemment que, dans le cadre des institutions de la propriété privée, l'individu qui travaille dur en tire la majeure partie du bénéfice. Ceci est diamétralement opposé aux idées socialistes sur l'exploitation, que je traite au chapitre 8. C'est également en

---

<sup>7</sup> *Guide du Socialisme et du Capitalisme à l'usage de la Femme Intelligente. (N.d.T.)*

<sup>8</sup> Littéralement signifie : Bill le Fainéant, ou Bill le Fatigué de Naissance, ou Bill-Poil-dans-la Main. (N.d.T.)

<sup>9</sup> *Les Nouvelles de la Terre Mère. (N.d.T.)*

<sup>10</sup> *Le Catalogue de la Terre Entière. (N.d.T.)*

contradiction avec la conviction commune que, lorsqu'un individu devient plus productif, le maximum du profit est pour les autres. Cette conviction est en grande partie à l'origine de la faveur du public pour l'éducation subventionnée par les hommes de l'Etat, les subventions publiques aux entreprises privées, et ainsi de suite. Il faudrait une démonstration économique assez longue pour traiter à fond de cette question (j'indique plusieurs références en Annexe 2), mais l'examen attentif d'un seul exemple permettra peut-être plus facilement au lecteur d'étudier lui-même la logique d'autres exemples.

Imaginons qu'il y ait cent médecins, faisant payer chacun 10 dollars la visite. A ce tarif-là, le nombre de visites que les patients souhaitent faire aux médecins équivaut au nombre de consultations que les médecins souhaitent avoir données. Si tel n'était pas le cas – si, par exemple, il y avait des gens prêts à payer 10 dollars la visite, mais que les médecins « affichent complet » – le tarif changerait. Les médecins pourraient augmenter leur tarif, et continuer d'avoir des carnets de rendez-vous remplis. A un tarif plus élevé, quelques clients décideraient de rendre visite aux médecins moins souvent. La demande de services médicaux baisserait en même temps que l'augmentation des tarifs, jusqu'à ce qu'elle égale la quantité de service que les médecins seraient disposés à offrir à ce tarif.

Je décide de devenir le cent unième médecin. L'offre totale de services médicaux est accrue. Le tarif auquel l'offre égale la demande baisse ; les médecins ne reçoivent que 9,90 \$ par visite. Est-ce que j'ai fait du bien à la société en général ? Non. Considérons les visites au médecin qui auraient eu lieu si je ne m'étais pas établi. Pour chacune de ces visites, le patient est maintenant plus riche de 10 cents, et le docteur est plus pauvre de 10 cents ; et tout compte fait, les gens ne sont pas plus riches. Considérons les visites supplémentaires que les gens rendent au médecin du fait d'un tarif inférieur. Ces personnes ont dû considérer qu'une visite supplémentaire vaut moins de 10 dollars, sinon elles y seraient allées à l'ancien prix. Elles doivent considérer qu'une visite vaut plus de 9,90 dollars, sinon elles n'iraient pas au nouveau tarif. Par conséquent, les patients tirent un bénéfice sur les visites supplémentaires, qui va de zéro à dix cents par visite supplémentaire – la différence entre ce qu'ils paient pour la visite, et la valeur qu'ils lui attribuent. Mais moi, en tant que nouveau médecin fournissant le service supplémentaire, je gagne 9,90 dollars par visite, tirant ainsi la plus grande partie du bénéfice de ce que je produis. En effet, je produis un service qui vaut entre 9,90 et 10 dollars, et je le vends à 9,90 dollars.

Si le nombre total de médecins était bien supérieur à cent (comme c'est le cas), la baisse de tarif d'une visite résultant de l'adjonction d'un nouveau médecin serait bien moindre. Plus ce changement est proche de zéro, plus le nouveau médecin arrive à gagner 100 % de ce qu'il produit.

Comme le suggère cet exemple, l'erreur fondamentale dans l'idée que le bénéfice de la productivité d'une personne profite surtout aux autres, c'est qu'elle ne tient pas compte du salaire que perçoit la personne qui produit. Dans une société de propriété privée qui fonctionne bien, le salaire, c'est-à-dire le montant auquel une personne vend ce qu'elle produit, correspond autant que possible à la valeur réelle de ce produit pour les consommateurs.

Cet argument repose sur mon acceptation du fait que le montant que le patient est disposé à payer représente pour lui la vraie valeur de ce qu'il obtient – c'est un principe que les économistes appellent la « souveraineté du consommateur ». Supposons, dans un cas particulier, que je rejette ce principe. Je crois que la plupart des gens sous-estiment sottement l'importance de rester en bonne santé, et qu'un homme qui est disposé à payer seulement 10 dollars pour rendre visite au médecin, obtient en réalité quelque chose qui vaut 20 dollars –

seulement, il ne le sait pas. J'en conclus alors qu'un médecin reçoit seulement la moitié de ce qu'il produit.

Le même principe fonctionne en sens contraire. Si j'estime qu'il est idiot de passer une soirée assis dans un bar à s'enivrer, j'en conclus que les serveurs sont payés bien plus qu'ils ne valent « réellement », parce que leurs clients ont tort de penser que le serveur rend un précieux service. Dans les deux cas, si j'estime que la production de quelqu'un vaut plus ou moins que ce pour quoi il est payé, cela provient du fait que je refuse d'accepter le jugement du consommateur sur la valeur de ce qu'il obtient. Naturellement, le socialiste ou le puritain suppose toujours que, si l'Etat décide de ce que les gens « doivent » faire, c'est lui qui décidera de ce qu'il fera, puisque ses valeurs à lui sont « les bonnes ».

Il ne résulte pas d'un tel argument que quiconque produit est sous-payé, car cela signifierait qu'on sous-estime la valeur de tout. Or toute chose est évaluée en termes d'autres choses ; l'argent n'est qu'un intermédiaire commode pour les échanges. Si je pense qu'une visite chez le médecin vaut « seulement » dix dollars, je veux dire qu'elle ne vaut pas plus que les autres choses que je pourrais acheter avec cette somme. Si je sous-estime la visite chez le médecin, il faut que je surestime les autres choses.

## *Chapitre 3 – Il n'y a pas que l'amour*

De plus en plus souvent... non seulement la politique et les politiciens contribuent au problème, mais ce sont eux le problème.

John Shuttleworth  
*The Mother Earth News*

Une objection courante formulée à l'encontre de la propriété privée, c'est qu'il s'agirait d'un système immoral parce qu'il repose sur l'égoïsme. Or, ceci est faux. La plupart des gens définissent *l'égoïsme* comme une attitude qui consiste à ne s'occuper que de soi et à considérer le bien-être des autres comme quantité négligeable. L'argument en faveur de la propriété privée est indépendant de ce choix éthique ; il repose simplement sur le fait que des personnes différentes poursuivent des objectifs différents. Chacun est égoïste uniquement dans ce sens qu'il accepte et suit sa propre perception de la réalité, sa propre vision du bien.

Cette objection est également erronée parce qu'elle présente de fausses alternatives. Dans le cadre de quelque institution que ce soit, il n'existe essentiellement que trois moyens de me faire aider d'une autre personne pour atteindre mes objectifs : l'amour, l'échange volontaire et l'emploi de la force.

Par amour, j'entends que mon objectif se confond avec le vôtre. Ceux qui m'aiment souhaitent que j'obtienne ce que je veux (sauf ceux qui pensent que je suis très borné dans le choix de ce qui est bon pour moi). Aussi m'aident-ils volontairement et « de façon désintéressée ». Le mot « amour » est un terme trop limité. Vous pourriez également partager mon objectif non pas parce que c'est le mien, mais parce que, sous un certain rapport, nous percevons le bien de façon identique. Vous pourriez vous porter volontaire pour travailler à ma campagne électorale, non pas parce que vous m'aimez, mais parce que vous pensez qu'il serait bon que je sois élu. Naturellement, nous pourrions partager des objectifs communs pour

des raisons totalement différentes. Je pourrais penser que j'étais précisément ce dont le pays avait besoin, et vous, que j'étais précisément ce que le pays méritait.

La seconde méthode de coopération, c'est le commerce. Je consens à vous aider à atteindre votre objectif si vous m'aidez à atteindre le mien.

La troisième méthode, c'est la force. Vous faites ce que je veux, ou je vous descends.

L'amour – plus généralement, la participation à un objectif commun – marche bien, mais seulement pour un nombre limité de problèmes. Il est difficile de connaître un très grand nombre de gens suffisamment bien pour les aimer. L'amour peut être source de coopération pour traiter d'affaires compliquées au sein de très petits groupes de personnes, tels que les familles. Cela marche aussi pour permettre à des groupes importants de personnes d'atteindre des objectifs très simples – d'une simplicité telle qu'un grand nombre de personnes différentes peuvent être tout à fait d'accord sur ces objectifs. Mais quand il s'agit d'un objectif complexe où se trouve engagée une multitude de personnes – la production de ce livre, par exemple – ça ne marche pas. Je ne peux attendre de tous les gens dont le concours m'est nécessaire – typographes, rédacteurs, libraires, bûcherons, ouvriers des usines de pâte à papier, et mille autres encore – de me connaître et de m'aimer suffisamment pour accepter de publier ce livre pour mes beaux yeux. Et je ne peux pas non plus attendre d'eux qu'ils adhèrent tous à mes opinions politiques au point d'envisager la publication de ce livre comme un objectif en soi. Et je ne peux pas non plus attendre de tous ces gens qu'ils veuillent lire ce livre et soient, de ce fait, disposés à participer à sa production. J'ai donc recours à la seconde méthode : le commerce.

Je contribue, en temps et en effort, à la production du manuscrit. J'obtiens en échange une chance de diffuser mes opinions, le réconfort d'une satisfaction personnelle, et un peu d'argent. Les personnes qui veulent le lire se procurent le livre. En échange, elles donnent de l'argent. Mon éditeur et ses employés donnent le temps, l'effort et la compétence nécessaires pour assurer la coordination entre nous tous ; ils en retirent de l'argent et une certaine réputation. Bûcherons, imprimeurs, et autres, fournissent leur effort et leur compétence, et reçoivent de l'argent en échange. Des milliers de gens, peut-être des millions, coopèrent à une tâche unique, chacun poursuivant ses propres objectifs.

Ainsi, sous le régime de la propriété privée, chaque fois que cela est possible, on emploie la première méthode, celle de l'affection. Là où ce n'est pas possible, on a alors recours au commerce.

L'attaque portée contre la propriété privée pour son égoïsme met en opposition la seconde méthode avec la première. Elle laisse entendre que le seul substitut possible au commerce « égoïste », c'est l'amour « désintéressé ». Mais, sous le régime de la propriété privée, l'amour fonctionne déjà là où il peut. On n'empêche personne de faire quelque chose à titre gracieux, s'il le veut. C'est tout simplement ce que font beaucoup de gens – les parents qui aident leurs enfants, les travailleurs bénévoles dans les hôpitaux, les chefs scouts. Pour ce qui est des choses que les gens ne sont pas disposés à faire gracieusement, s'il faut remplacer le commerce par quelque chose, ce ne peut être que par la force. Au lieu d'être égoïstes et de faire les choses parce qu'ils le veulent, les gens seront désintéressés... et les feront sous la menace d'un fusil.

Cette accusation est-elle injuste ? La seule autre possibilité offerte à ceux qui se plaignent de l'égoïsme, c'est l'Etat. Il est égoïste de faire quelque chose pour de l'argent, si bien que les taudis devraient être nettoyés par un « corps de jeunes », enrôlés de force par l'intermédiaire

d'un « service civique universel ». En d'autres termes, cela veut dire que le travail doit être fait par des gens qui seront mis en prison s'ils ne le font pas.

Une seconde objection souvent formulée à l'encontre d'un système de propriété privée, c'est que les ressources peuvent être mal réparties. Un homme peut mourir de faim, alors qu'un autre a plus à manger qu'il ne le peut. C'est vrai, mais c'est vrai de tout système de répartition des ressources. Quiconque prend une décision peut en prendre une que je réproouve. Naturellement, nous pouvons mettre sur pied une bureaucratie d'Etat chargée de nourrir les affamés et de vêtir ceux qui sont nus. Mais cela ne veut pas dire qu'ils seront nourris et vêtus. Il arrive un moment où une ou plusieurs personnes doit décider qui aura quoi. Les mécanismes politiques, les bureaux et les bureaucrates poursuivent leurs objectifs propres, tout aussi sûrement que les entrepreneurs privés poursuivent les leurs.

Si presque tout le monde est « pour » nourrir les affamés, le politicien peut trouver qu'il est dans son intérêt de le faire. Mais, dans ces circonstances, le politicien est superflu, puisque, de toute façon, une bonne âme donnera à manger à l'affamé. Si la grande majorité se dresse contre l'affamé, il peut encore se trouver, dans la minorité, quelque bonne âme pour lui donner à manger – mais l'homme de l'Etat en tant que tel, lui, n'en fera rien.

Il n'y a pas moyen de donner à un homme de l'Etat un pouvoir dont on ne peut se servir que pour faire le bien. S'il donne à manger à quelqu'un, il doit prendre la nourriture à quelqu'un d'autre – la nourriture n'apparaît pas comme par enchantement. Au cours de notre histoire contemporaine, en période de paix, je ne connais qu'un seul cas où une multitude de gens sont morts de faim, alors que la nourriture était disponible. Cela s'est produit dans le cadre d'un régime économique où la décision d'attribuer la nourriture était prise par les hommes de l'Etat. Joseph Staline décida de quelle quantité de nourriture avaient besoin les habitants de l'Ukraine. Ce dont ils n'avaient pas « besoin » fut saisi par les hommes de l'Etat soviétique et expédié ailleurs. Au cours des années 1932 et 1933, plusieurs millions d'Ukrainiens sont morts de faim. Selon les chiffres soviétiques, au cours de chacune de ces mêmes deux années, l'Union soviétique a *exporté* environ 1,8 millions de tonnes de céréales. Si nous acceptons un chiffre élevé pour ceux qui sont morts de faim – disons : huit millions – il ressort que cette quantité de céréales aurait procuré environ deux mille calories par jour à chacun d'entre eux.

Toutefois, dans l'objection du socialiste à propos de la « mauvaise répartition » capitaliste, il y a bel et bien un fait auquel je m'associe, sinon d'un point de vue économique, du moins d'un point de vue esthétique.

Au fond du cœur, nous croyons, pour la plupart, qu'il n'existe qu'une seule forme du Bien, et que, dans l'idéal, chacun devrait chercher à l'atteindre. Dans un Etat socialiste parfait, à économie dirigée, chacun fait partie d'une hiérarchie à la poursuite du même objectif. Si le seul vrai Bien réside dans cet objectif, cette société sera parfaite dans un sens où ne peut l'être une société capitaliste, dans laquelle chacun recherche le bien selon la perception propre qu'il en a, différente de l'autre et imparfaite. Puisque la plupart des socialistes s'imaginent que l'Etat socialiste sera contrôlé par des gens comme eux, ils se figurent que le gouvernement poursuivra le Vrai Bien – celui qu'ils perçoivent de façon imparfaite. C'est sûrement mieux qu'un système chaotique dans lequel toutes sortes de gens autres que les socialistes perçoivent toutes sortes d'autres formes du bien et gaspillent, à les poursuivre, des ressources précieuses. Les gens qui rêvent d'une société socialiste envisagent rarement la possibilité que, parmi ces autres personnes, quelques-unes puissent parvenir à imposer leurs objectifs à celui qui rêve, au lieu que ce soit l'inverse. George Orwell est la seule exception qui me vienne à l'esprit.

Une troisième objection faite à l'encontre de la propriété privée, c'est que les hommes ne sont pas réellement libres tant qu'ils ont besoin d'utiliser la propriété d'autrui pour imprimer leurs opinions, et même pour boire et pour manger. Si je dois faire ce que vous me dites sous peine de mourir de faim, le sens dans lequel je suis libre peut servir à un philosophe politique, mais il ne m'est pas très utile.

Cela est assez vrai, mais c'est vrai également de tout système de propriété publique – et bien plus lourd de conséquences. Un propriétaire unique de toute la nourriture a bien plus de chances d'exister si les choses sont la propriété des hommes de l'Etat que si elles sont aux mains des particuliers ; car il y a tellement moins d'Etats ! Le pouvoir diminue quand il est divisé. Si un seul homme possède toute la nourriture, il peut me faire faire presque n'importe quoi. Si cette nourriture est divisée entre cent individus, personne ne peut m'obliger à grand-chose pour que je l'obtienne ; si l'un d'entre eux s'y essaie, je peux toujours faire une meilleure affaire avec un autre.

## *Interlude*

J'ai parlé dans l'abstrait de « propriété privée » et de « propriété publique », et j'ai argumenté en faveur de la supériorité de la première. Mais dans les sociétés actuelles, tant « capitalistes » que « communistes », il y a un mélange d'institutions qui reposent, et sur la propriété publique et sur la propriété privée. Je peux être propriétaire de ma voiture, mais ce sont les hommes de l'Etat qui sont propriétaires des rues. Jusqu'où peut-on pousser l'idée de propriété privée ? Y a-t-il des tâches qui doivent être faites, mais que, de par leur nature, il est inconcevable de faire à titre privé, et qui, par conséquent, doivent continuer à être réalisées par les hommes de l'Etat ?

Je ne le pense pas. Il existe, il est vrai, certaines tâches importantes qui, pour des raisons particulières, sont difficilement réalisables par des institutions où domine intégralement le système de la propriété privée. Je crois que ces difficultés sont en principe solubles et qu'elles peuvent trouver une solution dans la pratique. Je maintiens qu'il n'existe *aucune* fonction qui appartienne en propre à l'Etat. En ce sens, je suis anarchiste. Tout ce que font les hommes des Etats peut se diviser en deux catégories : ce dont nous pourrions nous passer aujourd'hui, et ce dont nous espérons pouvoir nous passer demain. La majeure partie des choses que font les hommes de notre Etat relève de la première catégorie.

Le système d'institutions que j'aimerais voir réaliser en définitive serait entièrement privé : on appelle parfois ce système l'anarcho-capitalisme, ou anarchie libertarienne. A certains égards, de telles institutions seraient radicalement différentes de celles que nous avons actuellement : leur fonctionnement éventuel sera examiné assez longuement dans la troisième partie de cet ouvrage.

Après avoir lu les quelques chapitres qui suivent, le lecteur pourra raisonnablement se demander pourquoi, si je n'attends pas de l'anarcho-capitalisme qu'il produise quoi que ce soit qui ressemble aux sociétés capitalistes historiques, je prends la peine de défendre les antécédents historiques desdites sociétés. Certains anarcho-capitalistes ne le font pas. Ils admettent le bien-fondé de bon nombre des attaques habituelles à l'adresse du capitalisme, mais ils soutiennent que tout serait différent si on pouvait se débarrasser des hommes de l'Etat.

Il s'agit là d'une échappatoire. Les êtres humains et les sociétés humaines sont bien trop compliqués pour que nous ayons confiance dans des prédictions a priori sur le fonctionnement éventuel d'institutions qui n'ont jamais été expérimentées. En ce qui concerne les sociétés capitalistes historiques, nous pouvons et devrions essayer de faire la distinction entre les éléments qui ont été produits par des institutions fondées sur le principe de la propriété privée, et ceux qui sont le fruit de l'intervention des hommes de l'Etat. Après cela, nous devons fonder notre croyance dans le bon fonctionnement des institutions privées de l'avenir sur l'observation du fait que ces institutions, dans la mesure où elles ont existé, ont fonctionné de façon satisfaisante.

## ***Chapitre 4 – Robin des Bois est un vendu***

Ne demandez pas ce que l'Etat peut faire pour vous. Demandez ce que les hommes de l'Etat sont en train de *vous* faire.

Beaucoup de gens qui acceptent le fait que la propriété privée et le marché libre sont des institutions idéales pour permettre à chacun de poursuivre ses propres objectifs au moyen de ses propres ressources, rejettent le laissez-faire total parce qu'ils croient que cela conduit à une répartition des richesses et des revenus qui est injuste, ou du moins indésirable. Ils admettent que le marché répond aux demandes des consommateurs, demandes exprimées par le fait qu'ils sont disposés à payer pour ce qu'ils veulent, d'une façon beaucoup plus sensible et efficace que le système politique ne répond aux demandes des électeurs, telles que leurs votes les expriment. Mais ils prétendent que le marché serait « antidémocratique », du fait que le nombre de « votes » – c'est-à-dire le nombre de dollars disponibles pour la dépense – varie beaucoup d'une personne à l'autre. Ils affirment par conséquent que les hommes de l'Etat doivent intervenir sur le marché pour redistribuer les richesses et les revenus.

Cet argument considère avec justesse que le marché libre a sa propre logique interne, ayant pour résultat, par exemple, une répartition inégale des revenus, indépendante des désirs de ses partisans. Mais l'argument est inexact lorsqu'il traite du processus politique comme si celui-ci n'était pas lui-même soumis à ses déterminations propres. Il suppose tout simplement qu'on peut créer des institutions politiques pour produire tous les résultats que l'on souhaite.

Imaginons que, il y a cent ans, quelqu'un ait essayé de me persuader que les institutions démocratiques pourraient être utilisées pour prendre l'argent de la majorité de la population au profit des pauvres. J'aurais pu répondre de la façon suivante : « Les pauvres, que vous voulez aider, sont largement surpassés en nombre par le reste de la population, à qui vous avez l'intention de prendre l'argent pour les aider. Si les non-pauvres ne sont pas assez généreux pour donner de l'argent aux pauvres de leur plein gré par l'intermédiaire de la charité privée, qu'est-ce qui vous fait penser qu'ils seront assez stupides pour s'imposer par leurs votes le don de cet argent ? »

Il y a cent ans, cela aurait été un argument percutant. Aujourd'hui, ça n'impressionne plus autant. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, les gens pensent que notre société actuelle est une réfutation vivante de cet argument, qui prétend que les hommes de notre Etat transfèrent bel et bien – et cela depuis des lustres – des sommes considérables d'argent des non-pauvres aux pauvres.

Or, c'est là une illusion. Il y a des programmes publics qui donnent de l'argent aux pauvres, tels que l'Aide aux Familles avec des Enfants à Charge, par exemple. Mais ces mesures sont largement compensées par d'autres qui ont l'effet contraire – des programmes qui portent préjudice aux pauvres pour le bénéfice des non-pauvres. Il est presque certain que les pauvres seraient plus à leur aise, si l'on abolissait à la fois les versements qu'ils reçoivent maintenant et les impositions, directes et indirectes. Examinons quelques exemples.

Le système public de retraite par répartition est sans aucun doute le programme social le plus important des Etats-Unis ; ses versements annuels représentent environ quatre fois plus que ceux de tous les autres programmes sociaux combinés. Il est financé par un impôt dégressif d'environ 10 % sur tous les revenus jusqu'à 7 800 dollars, et rien au-delà de ce chiffre. Ceux qui ont des revenus inférieurs à 7 800 dollars, et par conséquent effectuent des versements annuels moindres, touchent moins d'argent plus tard, mais la diminution des indemnités est moins que proportionnelle. Si le barème des impôts et des paiements était le seul élément significatif, le système de retraite effectuerait une redistribution plus ou moins grande en prenant sur les revenus plus élevés pour donner aux gens dont les revenus sont moins élevés.

Mais à cela s'ajoutent deux facteurs qui en inversent presque certainement l'effet. La plupart des paiements du système de retraite prennent la forme d'une rente annuelle, c'est-à-dire d'une somme versée par an à partir d'un âge déterminé (habituellement 65 ans), et cela jusqu'à la mort. Le montant total que reçoit un particulier dépend de sa longévité au-delà de soixante-cinq ans. Tous autres facteurs étant égaux, un homme qui vit jusqu'à 71 ans reçoit 20 % de plus que celui qui vit jusqu'à 70 ans. Par ailleurs, la somme qu'un particulier verse au système de retraite dépend non seulement du montant de ses cotisations annuelles, mais aussi du nombre d'années pendant lesquelles il cotise. Un homme qui commence à travailler à l'âge de 24 ans paiera des cotisations pendant 41 ans ; celui qui commence à travailler à 18 ans paiera pendant 47 ans. Les autres facteurs étant identiques, le premier paiera 15 % de moins que le second pour recevoir les mêmes indemnités. Les paiements manquants viennent au début de sa carrière ; puisque les premiers versements disposent de plus de temps que les versements ultérieurs pour accumuler des intérêts, l'épargne effective est encore plus grande. En supposant un taux d'intérêt de 5 %, la valeur accumulée des versements du premier homme, à l'âge de 65 ans, s'élèverait à environ les deux tiers de la valeur accumulée des versements du second.

Les gens plus riches ont une espérance de vie plus longue. Les enfants des classes moyennes et supérieures commencent à travailler plus tard, souvent beaucoup plus tard que les enfants des classes inférieures. Il ressort de ces deux faits que le système de retraite est une bien meilleure affaire pour les non-pauvres que pour les pauvres. Pour autant que je sache, personne n'a fait une analyse actuarielle sérieuse de tous ces effets ; ainsi ne peut-on faire que des estimations approximatives.

Faisons une comparaison entre quelqu'un qui fait deux ans d'études supérieures, et vit jusqu'à 72 ans, et quelqu'un qui commence à travailler à 18 ans, et meurt à 70 ans. En ajoutant un tiers d'économie sur les versements à un gain de 30 % sur les recettes (ici l'effet de l'intérêt fonctionne dans l'autre sens, puisque les versements supplémentaires découlant d'une vie plus longue viennent à la fin), j'estime que, par suite de ces effets, le premier individu reçoit environ deux fois plus pour son argent que le second. Je ne connais pas d'effets contraires assez importants pour annuler cet état de choses.

Le système de retraite n'est nullement le seul grand programme étatique qui prend aux pauvres au profit des non-pauvres. On en trouve un second exemple dans les subventions à

l'agriculture. Etant donné qu'il s'agit principalement de mesures publiques visant à élever le prix des récoltes, il est alimenté en partie par des impôts et en partie par des prix alimentaires plus élevés. Il y a de nombreuses années, je fis des calculs portant sur une partie des activités du Ministère de l'Agriculture, en me basant sur des chiffres communiqués par ce Ministère ; j'avais estimé que les prix alimentaires plus élevés représentaient environ les deux tiers du coût total de cette partie du programme agricole que j'étais en train d'étudier. Les prix alimentaires plus élevés sont l'équivalent d'une taxe dégressive, puisque les plus pauvres dépensent une plus grande proportion de leur revenu en alimentation.

Des prix plus élevés profitent aux agriculteurs en proportion de leurs ventes ; proportionnellement, le gros propriétaire agricole en retire un bénéfice plus élevé que le petit. De surcroît, le gros propriétaire a davantage les moyens de payer les frais juridiques qui lui permettent d'obtenir le maximum de bénéfice sur d'autres volets du programme. Il est notoire que, chaque année, un nombre considérable d'exploitants ou de « sociétés agricoles » reçoivent chacune plus de 100 000 dollars, et que quelques-unes reçoivent plus d'un million de dollars d'allocations sur un programme prétendument créé pour aider les paysans pauvres.

C'est ainsi que le programme agricole consiste en une allocation légèrement progressive (qui profite à ceux qui ont les revenus les plus élevés, en proportion plus importante que ce qui correspond à leurs revenus), financée par un impôt dégressif (qui impose aux revenus les plus élevés des taxes proportionnellement moins élevées). Il est donc vraisemblable de dire que ce programme a pour effet net de transférer l'argent des plus pauvres aux moins pauvres, ce qui est une curieuse façon d'aider les pauvres. Là encore, je ne connais pas de calculs précis qui en aient mesuré l'effet global.

On pourrait remplir des pages et des pages à énumérer des formes similaires de redistribution. Les universités d'Etat, par exemple, subventionnent l'éducation des classes supérieures grâce à l'argent provenant en grande partie de contribuables relativement pauvres. La rénovation urbaine s'appuie sur le pouvoir de l'Etat pour empêcher le développement des taudis, processus auquel on se réfère parfois sous le nom de « limitation du fléau urbain ». Pour les gens de la classe moyenne, qui se trouvent à la limite des zones occupées par des gens à bas revenus, il s'agit là d'une précieuse protection. Mais le « fléau urbain », c'est précisément le processus par lequel un plus grand nombre de logements deviennent disponibles pour les gens à bas revenus. Les partisans de la rénovation urbaine prétendent qu'ils améliorent le logement des pauvres. Dans le quartier de Hyde Park, à Chicago, où j'ai passé une grande partie de ma vie, on a démoli de vieux immeubles composés d'appartements à bas loyers, et on les a remplacés par des maisons à 30 000 ou 40 000 dollars. Une grande amélioration, pour les pauvres qui possèdent 30 000 dollars ! Et il s'agit là de la règle, et non de l'exception, comme l'a montré Martin Anderson il y a quelques années dans *The Federal Bulldozer*.

Il n'est pas question de nier que les pauvres reçoivent parfois des avantages de certains programmes d'Etat. Tout le monde en retire quelque avantage. Le système politique est lui-même une sorte de marché. Quiconque a quelque chose à offrir : des voix, de l'argent, du travail, peut obtenir une faveur spéciale, mais la différence est que celle-ci est obtenue aux dépens de quelqu'un d'autre. J'affirme par ailleurs que, tout compte fait, presque tout le monde est perdant. Que cela soit ou non le cas pour tout le monde, c'est sûrement le cas pour les pauvres, qui ont moins que les autres à offrir sur le marché.

On ne peut se contenter de dire : « C'est à l'Etat d'aider les pauvres ! » « Il faut réformer l'impôt sur le revenu pour vraiment faire payer les riches ! » Il y a des raisons pour que les choses soient comme elles sont. Cela aurait autant de sens que si un défenseur du marché libre

prétendait que, lorsqu'il établira son marché libre, celui-ci conduira à des salaires égaux pour tout le monde<sup>11</sup>.

## *Chapitre 5 – Le riche s'enrichit et le pauvre aussi*

... A mesure que se développent le machinisme et la division du travail, le fardeau du travail s'accroît aussi soit par la prolongation de la journée de travail, par l'augmentation du travail exigé dans un temps donné, soit par l'accélération des cadences des machines, etc.

La petite bourgeoisie, les petits industriels, etc. tous sombrent peu à peu dans le prolétariat... à mesure que la machine... réduit presque partout le salaire à un niveau également bas.

L'ouvrier moderne, au contraire, au lieu de s'élever avec le progrès de l'industrie, s'enfonce toujours plus bas au-dessous des conditions d'existence de sa propre classe.

Karl Marx et Friedrich Engels *Le Manifeste Communiste*

L'opposition aux institutions de la propriété privée a, pour une grande part, son origine dans les croyances populaires quant aux effets que de telles institutions auraient eus dans le passé, croyances qui, pour la plupart, ne reposent sur aucune preuve historique. Marx était assez scientifique pour faire des prédictions d'avenir qui pouvaient être prouvées ou réfutées. Malheureusement, les Marxistes continuent de croire à sa théorie, alors que cela fait belle lurette que ses prédictions se sont révélées fausses.

Une des prévisions de Marx, c'était que les riches deviendraient plus riches, et les pauvres, plus pauvres, avec un anéantissement progressif de la classe moyenne et un appauvrissement de la classe ouvrière. Dans les sociétés capitalistes de l'histoire, la tendance a été presque exactement l'inverse. Les pauvres sont devenus plus riches. La classe moyenne s'est énormément développée, et inclut maintenant des gens que leur profession aurait autrefois désignés comme appartenant aux classes ouvrières. En termes absolus, les riches sont devenus aussi plus riches, mais l'écart entre riches et pauvres semble se refermer lentement, pour autant que l'on puisse en juger d'après des statistiques très imparfaites.

Beaucoup de socialistes modernes affirment que les prédictions de Marx étaient assez exactes pour un capitalisme de « laissez-faire », mais que des institutions sociales démocratiques comme des syndicats puissants, des lois sur le salaire minimum et des impôts progressifs sur le revenu les ont empêchées de se réaliser.

Il est difficile de réfuter une affirmation à propos d'une chose qui aurait pu se produire. On peut noter que l'augmentation générale du niveau de vie, tout autant que la diminution des inégalités, semblent s'être produites assez régulièrement sur une longue période, dans diverses

---

<sup>11</sup> Tous les chiffres de ce chapitre, y compris la description de la cotisation du système de retraite, se réfèrent à 1970 ; le taux de cotisation, ainsi que le revenu maximum soumis à la cotisation ont, bien sûr, considérablement augmenté depuis.

sociétés plus ou moins capitalistes. La part progressive de l'impôt progressif sur le revenu récolte très peu de revenu (voir Annexe 1) et n'a pratiquement aucun effet sur l'accumulation de richesses par l'intermédiaire des plus-values. Il semble que la loi sur le salaire minimum a pour principal effet de priver de leur emploi les ouvriers non spécialisés qui souvent, aux yeux d'un employeur, ne valent pas le salaire minimum. (Cet effet se voit dans l'augmentation spectaculaire du taux de chômage chez les adolescents de couleur, variation qui suit exactement les augmentations du salaire minimum.) Au chapitre précédent, j'ai affirmé que les politiques sociales nuisent aux pauvres, plutôt que de les avantager, et accroissent l'inégalité, au lieu de la diminuer. Si cela a été vrai dans le passé, l'égalité croissante que nous avons connue se fait malgré ces mesures, et non à cause d'elles.

Une autre version du même argument, c'est de prétendre que la grande dépression fut un effet authentique du capitalisme de « laissez-faire<sup>12</sup> », et que nous en avons été délivrés par l'abandon de la politique du « laissez-faire » au profit des politiques keynésiennes. Cette controverse ne fait pas simplement l'objet d'un livre, mais d'une vaste littérature ; pendant quelques décennies, elle fut au centre d'un débat parmi les économistes. Ceux qui souhaiteraient voir le côté anti-keynésien en trouveront un exposé dans *The Great Contraction* de Friedman et Schwartz. Ces auteurs prétendent que la grande dépression fut occasionnée non pas par le « laissez-faire », mais par l'intervention des hommes de l'Etat dans le système bancaire, et qu'en l'absence d'une telle intervention, elle ne se serait pas produite.

Peu de gens croient que le capitalisme mène inexorablement à l'appauvrissement des masses ; l'évidence des preuves à l'encontre de cette thèse est trop accablante. Mais l'inégalité relative est une question beaucoup plus difficile à juger, et bien des gens croient que le capitalisme, laissé à lui-même, est à l'origine d'une inégalité de revenus croissante. Pourquoi ? L'essence de leur argument, c'est que le riche capitaliste investit son argent, ce qui lui permet d'en gagner encore davantage. Ses enfants héritent l'argent, et continuent le processus. Les capitalistes deviennent de plus en plus riches. Ils doivent tirer d'une façon ou d'une autre leurs gros revenus des ouvriers qui « sont en réalité ceux qui produisent » les biens que consomme le riche, et qui de ce fait doivent s'appauvrir. Cet argument implique apparemment que les ouvriers s'appauvrissent dans l'absolu, mais ceux qui avancent cet argument ont tendance à supposer que le « progrès économique » général rend tout le monde plus riche ; il s'ensuit que l'appauvrissement est seulement relatif.

Affirmer que le capitaliste accroît son revenu aux dépens des ouvriers, c'est ignorer le fait que l'« épargne est elle-même productive », sujet que j'examine plus longuement au chapitre 8. La productivité accrue résultant de l'accumulation du capital est l'une des raisons du progrès économique général.

Même si le capitaliste investit tout le revenu qu'il tire de son capital sans en rien consommer, sa richesse n'augmentera qu'au taux de rentabilité du capital, c'est-à-dire le taux d'intérêt que peut lui rapporter son argent. Si le taux d'intérêt est inférieur au taux d'augmentation de l'ensemble des salaires des ouvriers, la richesse relative des capitalistes diminuera. Par le passé, le taux d'augmentation de l'ensemble des salaires s'est élevé de 5 à 10 % par an environ, ce qui est approximativement comparable au taux d'intérêt du capital. En outre, les capitalistes consomment une partie de leur revenu ; s'ils ne le faisaient pas, cela n'aurait pas beaucoup de sens d'être capitaliste. Comme le montre l'Annexe 1, dans le passé, la part totale du revenu national se transformant en capital dans ce pays a diminué régulièrement.

---

<sup>12</sup> En français dans le texte.

Naturellement, un capitaliste qui réussit véritablement gagne beaucoup plus que le taux d'intérêt ordinaire de son capital, et c'est de cette façon qu'il accumule une fortune. C'est ainsi qu'étant né avec un revenu bien inférieur, il peut se retrouver dans l'incapacité de consommer une part substantielle de ses gains. Mais pour ses enfants, le scénario est différent : ils n'ont pas de talent spécial pour gagner une fortune, mais beaucoup de pratique pour la dépenser, de même que leurs propres enfants. Les Rockefeller sont l'exemple frappant du déclin d'une grande famille. Son fondateur, John D. Rockefeller, était un homme d'affaires compétent. Ses enfants étaient des philanthropes. Leurs enfants font de la politique. Acheter les postes de gouverneur dans deux états n'a pas épuisé la fortune accumulée par le vieil homme, mais cela doit en avoir ralenti la croissance.

Marx ne se bornait pas à prédire la paupérisation des classes ouvrières, il affirmait aussi que cette paupérisation était déjà en cours. Comme beaucoup de ses contemporains, il estimait que le développement des institutions capitalistes et des méthodes industrielles de production avaient accru la misère, dès le début du XIXe siècle. C'est une conviction encore générale, qui se fonde sur une histoire contestable, et une logique encore plus contestable.

A la lecture des textes où l'on parle des longues journées de travail et des bas salaires dans l'Angleterre et l'Amérique du XIXe siècle, nombre de gens considèrent qu'ils constituent autant de preuves contre le capitalisme et l'industrialisation. Ils oublient que ces conditions ne nous semblent intolérables que parce que nous vivons dans une société considérablement plus riche, et que, si notre société est devenue si productive, cela est dû en grande partie au progrès économique réalisé au XIXe siècle dans le cadre des institutions d'un capitalisme de « laissez-faire » relativement sans contrainte.

Dans les conditions économiques du XIXe siècle, aucune institution, fût-elle socialiste, capitaliste ou anarcho-capitaliste, n'aurait pu produire du jour au lendemain ce qui, à nos yeux, serait un niveau de vie décent. Tout simplement la richesse n'était pas là. Si un socialiste avait confisqué le revenu de tous les capitalistes millionnaires pour le donner aux ouvriers, il aurait constaté que ceux-ci n'étaient guère plus riches qu'avant. Les millionnaires gagnaient bien davantage que les ouvriers, mais il y avait tellement plus d'ouvriers que de millionnaires ! Il a fallu une longue période de progrès pour aboutir à une société assez riche pour qu'on considère les conditions de vie du XIXe siècle comme celles d'une pauvreté misérable.

Des gens plus sérieux allèguent que les conditions qui prévalaient pendant la Révolution Industrielle, en particulier en Angleterre, devraient être condamnées, par comparaison non pas avec notre niveau de vie actuel, mais avec des conditions de vie antérieures. C'était là la conviction de nombreux écrivains anglais de l'époque. Malheureusement, il y en avait peu parmi eux qui aient eu une vraie connaissance de la vie en Angleterre au siècle précédent : on peut déduire leur ignorance d'après la description idyllique que donne Engels de la classe ouvrière anglaise au XVIIIe siècle.

« Ils n'avaient pas besoin de se surmener ; ils ne faisaient pas plus que ce qu'ils avaient décidé de faire, et cependant ils gagnaient ce dont ils avaient besoin. Ils avaient loisir d'accomplir un travail salubre au jardin ou dans les champs, travail qui en lui-même était récréation... c'étaient des gens « honorables », de bons maris, de bons pères de famille, qui menaient une vie conforme aux bonnes mœurs parce qu'ils n'avaient pas la tentation d'être immoraux, puisqu'il n'y avait point de tavernes ni de maisons de mauvaise vie dans leur voisinage, et parce que l'hôte de l'auberge où ils allaient de temps à autre se désaltérer était aussi un homme honorable, habituellement un gros métier qui se faisait gloire de son bon ordre, de sa bonne bière et se félicitait de se

coucher tôt. Ils gardaient leurs enfants à la maison toute la journée, et les élevaient dans l'obéissance et la crainte de Dieu... Les jeunes gens grandissaient dans une simplicité et une intimité idylliques avec leurs compagnons de jeux, jusqu'au moment de se marier. »

Les faits historiques, tout imparfaits qu'ils fussent, semblent indiquer que la condition des classes ouvrières s'est améliorée au cours du XIXe siècle : le taux de mortalité s'est réduit ; les économies des ouvriers se sont accrues ; la consommation par les ouvriers de « denrées de luxe » comme le thé ou le sucre a augmenté, le nombre d'heures de travail diminué. Ceux qui sont intéressés par un examen plus long de ce témoignage souhaitent peut-être lire *The Industrial Revolution* de T.S. Ashton ou bien *Capitalism and the Historians*, publié par F. A. Hayek.

Alors que la Révolution Industrielle était effectivement en train de commencer, c'est l'aristocratie terrienne conservatrice qui manifesta le plus d'opposition, faisant valoir que les produits de luxe et l'indépendance allaient corrompre les classes ouvrières. Par une curieuse ironie, le temps a fait de ces messieurs les alliés intellectuels – souvent cités directement comme des autorités en la matière – des socialistes modernes qui attaquent le capitalisme du XIXe siècle pour des raisons plutôt différentes. Le socialiste moderne prétend que c'est la législation de l'Etat qui, en limitant les heures de travail, en empêchant le travail des enfants, en imposant des règles de sécurité, et en violant de toutes sortes d'autres manières la liberté des contrats du « laissez-faire », est la cause du progrès. Mais l'examen des faits révèle que la législation, tout à fait logiquement, n'a fait que suivre le progrès, plutôt que de le précéder. C'est seulement lorsque la plupart des ouvriers étaient déjà descendus à la journée de dix heures qu'il devint politiquement possible de légiférer à ce sujet.

## ***Chapitre 6 – Le monopole (1<sup>ère</sup> partie) ou « comment perdre sa chemise »***

L'un des arguments les plus frappants contre le capitalisme de laissez-faire, c'est que celui-ci aboutirait invariablement au monopole. Comme l'a dit George Orwell : « L'ennui avec les compétitions, c'est que quelqu'un les gagne. » Ainsi affirme-t-on que les hommes de l'Etat doivent intervenir pour empêcher la formation des monopoles, ou bien pour les contrôler une fois qu'ils ont été formés. Ceci sert habituellement à justifier les lois antitrust et les agences régulatrices comme la *Interstate Commerce Commission*<sup>13</sup> et le *Civil Aeronautics Board*<sup>14</sup>.

La meilleure réfutation historique de cette thèse se trouve dans deux ouvrages écrits par l'historien socialiste Gabriel Kolko : *The Triumph of Conservatism* et *Railroads and Regulation*. Il affirme qu'à la fin du siècle dernier, les hommes d'affaires croyaient que l'avenir appartenait à la grande taille, aux conglomérats et aux cartels, mais qu'ils se trompaient. Les organisations qu'ils formèrent pour contrôler les marchés et réduire les coûts furent presque invariablement des échecs ; elles rapportaient des bénéfices inférieurs à ceux de leurs concurrents plus petits ; elles étaient incapables de fixer les prix, et la part du marché qu'elles contrôlaient était en diminution constante.

---

<sup>13</sup> Sorte de Ministère des Transports, institué sous le prétexte que la Constitution mentionne le commerce entre les états.

<sup>14</sup> Administration de l'aviation civile.

Les commissions réglementaires furent formées soi-disant pour mettre un frein aux activités monopolistiques des hommes d'affaires. En fait, affirme Kolko, elles furent formées à la demande de monopolistes qui n'avaient pas réussi, afin d'empêcher la concurrence qui avait frustré leurs efforts.

Ceux qui cherchent à approfondir la question d'un point de vue historique devraient lire les livres de Kolko traitant de la période « progressiste », ainsi que les articles de McGee et Stigler mentionnés dans l'Annexe 2. McGee examine l'histoire de la *Standard Oil*, et Stigler se demande si la concentration a eu tendance à s'intensifier dans le passé. Il est arrivé à la conclusion que le degré de concentration dans l'économie a été relativement stable. Il donne toujours l'impression d'être en augmentation, du fait que les industries à concentration importante se voient beaucoup plus que celles qui sont plus concurrentielles. Tout le monde sait que, de 1920 à aujourd'hui, la *General Motors* a acquis une position dominante dans l'industrie automobile. Mais peu d'entre nous se rendent compte que, au cours de la même période, la *U.S. Steel* a perdu sa prédominance dans l'industrie de l'acier. Pour la même raison, on a tendance à exagérer l'importance de la concentration à un moment donné quelconque. On a tendance à attribuer de l'importance aux secteurs de l'économie que l'on peut identifier avec une seule grande société. On prend rarement en considération des « industries » comme les commerces de restauration et de débits de boissons, le service domestique ou la fabrication des textiles et des vêtements ; or, chacun de ces secteurs est hautement concurrentiel, et *chacun* d'eux emploie davantage de personnes que les industries du fer, de l'acier et de l'automobile *réunies*.

Quels que soient les faits à propos du monopole, la conviction générale est que la concurrence tend inévitablement à engendrer le monopole. Dans le reste de ce chapitre, nous tenterons de comprendre les arguments à l'appui de cette conviction et les raisons de son inexactitude.

Il existe trois types de monopole : le monopole naturel, le monopole artificiel et le monopole d'Etat. Seul le premier est de quelque importance dans une société de laissez-faire.

Dans la plupart des activités économiques, l'efficacité d'une firme s'accroît avec la taille jusqu'à une certaine taille, au-delà de laquelle elle décroît. L'efficacité croissante reflète les avantages de la production de masse. Généralement, ces avantages ne se font sentir que jusqu'à une taille bien déterminée ; par exemple, une aciérie est beaucoup plus efficace qu'un haut-fourneau dans le fond du jardin, mais agrandir une aciérie n'apporte aucun avantage supplémentaire – c'est la raison pour laquelle les aciéries ne dépassent pas une certaine taille – et deux aciéries ne sont pas plus efficaces qu'une seule. Si l'on agrandit, cela entraîne une augmentation des coûts de la gestion administrative. Les hommes à la tête de l'entreprise sont de plus en plus éloignés de ce qui se passe réellement à la base, et risquent davantage, de ce fait, de commettre des erreurs coûteuses. L'efficacité a donc tendance à diminuer lorsque s'accroît la taille, une fois que les entreprises ont dépassé le point où elles peuvent profiter au maximum de la production de masse. Pour cette raison, quelques très grandes firmes, telle la *General Motors*, se divisent en unités semi-autonomes, afin d'approcher au plus près de l'organisation administrative plus efficace de firmes plus petites.

Un monopole naturel existe lorsque la taille optimale d'une entreprise dans un secteur de production est si grande qu'il n'y a place sur le marché que pour une seule entreprise de ce type. Un concurrent plus petit est moins efficace que la firme monopoliste, et de ce fait incapable d'entrer en concurrence avec elle. Hormis le cas où le marché est très peu important (une épicerie dans une petite ville, par exemple), cette situation est plutôt inhabituelle. Dans l'industrie de l'acier où, de l'avis général, la concentration est très importante, on compte

entre deux cents et trois cents aciéries, et entre cent et deux cents entreprises. Les quatre plus grandes entreprises (qui ne sont nullement les plus rentables) ne fournissent que la moitié de la production totale, et les quatre suivantes n'en produisent que 16 %.

Même un monopole naturel est limité, quand il s'agit d'augmenter les prix. S'il les augmente suffisamment, des entreprises plus petites, moins efficaces, s'aperçoivent qu'elles peuvent rivaliser avec profit. C'est ici que s'effondre l'analogie implicite d'Orwell entre la concurrence économique et une compétition sportive. Le monopole naturel « gagne » en ce sens que, produisant des articles qui reviennent moins cher, il réalise ainsi un plus grand bénéfice sur chaque article vendu. Il peut gagner de l'argent à un prix auquel d'autres firmes perdent de l'argent, et c'est ainsi qu'il retient tout le marché. Mais pour continuer à retenir le marché, il faut que son prix demeure assez bas pour empêcher d'autres firmes de faire du bénéfice. C'est ce qu'on appelle la concurrence potentielle.

*Alcoa Aluminum* en est un exemple célèbre. Au cours des audiences anti-trust qui ont abouti à son démantèlement, on porta contre *Alcoa* l'accusation d'avoir écarté les concurrents du commerce de l'aluminium en maintenant ses prix bas, et en tirant partie de tous les progrès technologiques pour les baisser encore davantage.

Le pouvoir d'un monopole naturel est également limité par la concurrence indirecte. Même si la production de l'acier était un monopole naturel, et à supposer que l'entreprise monopoliste soit considérablement plus efficace que des concurrents potentiels, ses prix seraient limités par l'existence de substituts pour l'acier. Au fur et à mesure de l'augmentation des prix, les gens utiliseraient davantage d'aluminium, de plastique et de bois pour la construction. De même une ligne de chemin de fer, même si elle est la seule sur son marché, est confrontée à la concurrence des péniches, des camions et des avions.

Pour toutes ces raisons, bien qu'ils existent occasionnellement dans le cadre des institutions de laissez-faire, les « monopoles naturels » n'interfèrent pas sérieusement dans les mécanismes du marché. Comme je le fais voir au chapitre suivant, les méthodes utilisées par les hommes de l'Etat pour contrôler ces « monopoles » sont beaucoup plus nuisibles que ces « monopoles » eux-mêmes.

On appelle « monopole artificiel » une grande entreprise créée dans le seul but de contrôler le marché, pour augmenter les prix, et ainsi récolter les bénéfices du monopole dans un secteur où n'existent pas les conditions pour un monopole naturel. Lorsque le même effet est obtenu par un accord entre plusieurs firmes, le groupe de firmes s'appelle un cartel. Etant donné qu'un cartel doit faire face, en plus de ses propres problèmes, à la plupart des problèmes d'un monopole, j'examinerai d'abord les monopoles.

Supposons qu'un monopole soit formé, comme ce fut le cas de *U.S. Steel*, par des financiers qui seraient parvenus à racheter un grand nombre d'entreprises existantes. Admettons en outre qu'il ne s'agisse pas d'un monopole naturel ; une entreprise beaucoup plus petite que le nouveau monstre peut produire avec la même efficacité, et peut-être même mieux encore. On affirme communément que la grande entreprise serait néanmoins capable de réaliser et de maintenir un contrôle total et exclusif de l'industrie. Cet argument, comme bien d'autres, s'appuie sur une fausse analogie entre la concurrence commerciale et une bataille où le plus fort doit l'emporter.

Supposons que le monopole débute avec 99 % du marché, et que le 1 % restant soit détenu par un seul concurrent. Pour donner à la chose un tour plus spectaculaire, imaginons que je joue le rôle du concurrent. Du fait que le monopole est plus grand et plus puissant, on affirme qu'il peut facilement se débarrasser de moi.

Pour cela, le monopole doit réduire son prix à un niveau auquel je perds de l'argent. Mais puisque le monopole n'est pas plus efficace que moi, il perd tout autant d'argent que moi *par unité vendue*. Ses ressources sont peut-être 99 fois plus grandes que les miennes, mais il perd aussi de l'argent 99 fois plus vite que moi.

Ce qu'il fait est pire encore. Pour me forcer à maintenir mes prix peu élevés, le monopoleur doit être prêt à vendre à quiconque veut acheter ; sinon les clients qui n'auront pas été approvisionnés achèteront chez moi à l'ancien prix. Au nouveau prix peu élevé, les clients voudront acheter plus qu'avant, le monopoliste doit donc augmenter sa production, perdant ainsi encore davantage d'argent. Si la marchandise que nous produisons peut se stocker facilement, la demande s'accroîtra encore davantage, en prévision de futures augmentations de tarifs qui se produiront lorsque notre bataille sera terminée.

Dans l'intervalle, je peux faire des choix plus intéressants. Si je le souhaite, je peux continuer à produire à plein rendement et vendre à perte, à raison de un dollar de perte pour cent ou plus perdus par le monopole. Ou bien je peux économiser de l'argent, en licenciant quelques-uns de mes ouvriers, en fermant une partie de mon usine, et en diminuant la production jusqu'au moment où le monopole en aura assez de perdre son argent.

Qu'en est-il dans la situation où le monopole se met à baisser les prix dans une région, en essayant une perte dans la zone où je travaille pour la compenser dans d'autres parties du pays ? Si cette perspective m'inquiète sérieusement, je peux prendre la précaution d'ouvrir des points de vente sur tous ses principaux marchés. Même si je n'en fais rien, les prix élevés qu'il fait payer dans d'autres zones, en vue de compenser les pertes qu'il endure à cause de moi, donneront beaucoup d'attraits à ces zones pour d'autres entreprises nouvelles. Une fois qu'elles seront établies, il n'aura plus de marché pour compenser ses pertes.

Ainsi le monopole artificiel, qui essaie de se servir de sa taille pour conserver son monopole, se trouve-t-il dans une triste situation, comme *U.S. Steel*, qui fut formée avec 60 % de la production totale d'acier, mais qui déplore maintenant de n'en détenir que 25 % environ. On a souvent prétendu que Rockefeller a utilisé cette stratégie pour bâtir *Standard Oil*, mais il semble qu'il y ait peu ou pas de preuve de cette accusation. Des responsables de la *Standard Oil* essayèrent de temps à autre de faire usage de la *menace* de réduire les prix et d'entamer la guerre des prix, pour tenter de persuader les concurrents de maintenir leur production en baisse et leurs prix en hausse. Mais les concurrents comprirent la logique de la situation, bien mieux que ne l'ont fait plus tard les historiens, comme en témoigne la réponse, citée par McGee, que fit à une telle menace le directeur de *Complanter Refining Company* : « Eh ben, que j'dis, 'Mr Moffett, ça m'plaît bien que vous disiez ça, parce que, si, d'après vous, le seul moyen de l'emporter (l'affaire), c'est de baisser le marché (réduire les prix), et que vous baissiez le marché, moi, je vous le baisserai à 200 miles à la ronde, et je vous ferai vendre la boîte', et je lui dis : 'J'en demande pas davantage ; vendez-la si vous voulez', j'y ai souhaité bien le bonjour et je suis parti. »

La menace ne s'est jamais concrétisée. En fait, il apparaît, d'après le témoignage de McGee, que c'étaient plus souvent les petites entreprises indépendantes qui commençaient à baisser les prix, pour tenter de s'infiltrer sur le marché de la *Standard*, et que beaucoup d'entre elles y réussirent parfaitement. En vingt ans, le capital de *Complanter* est passé de 10 000 à 450 000 dollars. Comme le dit McGee, en commentant le témoignage présenté à l'encontre de la *Standard* lors du procès anti-trust de 1911 : « Il est intéressant de voir que la plupart des anciens employés de la *Standard* qui apportèrent leur témoignage sur les tactiques implacables de prédation de la *Standard*, se sont lancés sur le marché du pétrole en quittant l'entreprise. Eux aussi y firent des affaires. »

Une autre stratégie, qui a très vraisemblablement été employée par Rockefeller, c'est de racheter les concurrents. Cela revient habituellement moins cher que de dépenser une fortune à essayer de s'en débarrasser – tout au moins, c'est plus économique à court terme. L'ennui, c'est que les gens se rendent vite compte qu'ils peuvent construire une nouvelle raffinerie, menacer de faire baisser les prix, et revendre à Rockefeller à un prix époustouflant. Apparemment David P. Reighard a réalisé une fortune assez considérable en vendant successivement à Rockefeller trois raffineries. Mais il y avait une limite au nombre de raffineries que Rockefeller pouvait utiliser. Après avoir bâti son monopole en instaurant une organisation administrative efficace dans l'industrie pétrolière, Rockefeller fut incapable, dans ses dernières années, de résister à la concurrence d'imitateurs de talent, et il ne réussit pas à maintenir sa position dominante.

Jusqu'ici, j'ai examiné la situation dans le cas où n'existe qu'une entreprise monopoliste. Lorsque le monopole est partagé entre plusieurs entreprises qui constituent un cartel, les difficultés peuvent être encore plus grandes.

Un cartel est des plus forts dans une industrie où il existe presque un monopole naturel. Supposons, par exemple, que la taille optimale d'une entreprise est telle qu'il n'y a place que pour quatre entreprises assez grandes pour être performantes. Dans leur mutuel intérêt, elles s'accordent pour augmenter les prix. A un prix plus élevé, les entreprises réalisent maintenant un gros bénéfice sur chaque article vendu, et chacune voudrait produire et vendre davantage. Mais à ce prix plus élevé, la demande totale pour leur produit est moins forte qu'avant. Elles doivent donc, d'une certaine façon, se *partager* le montant total des affaires.

Or, une entreprise du cartel qui dépasse son quota de vente peut augmenter considérablement son bénéfice. Elle est tentée de « frauder » sur l'accord, d'aller voir des clients particuliers en offrant de leur vendre « sous le manteau », à un prix légèrement inférieur, à l'insu des autres membres du cartel. Comme cette fraude se répand, l'accord du cartel s'effondre effectivement ; apparemment, c'est ce qui est arrivé à bon nombre de cartels formés au début du siècle, et dont la vie fut éphémère. Bien entendu, ce sont les autres membres du cartel qui appellent cela de la « fraude » ; de notre point de vue à nous autres, il s'agit là d'un comportement tout à fait souhaitable.

Si un cartel parvient à empêcher la fraude parmi ses membres, comme pour un monopole, il lui reste toujours le problème d'éviter que de nouvelles entreprises soient attirées dans cette industrie par des prix élevés et les bénéfices importants qui s'ensuivent. Même là où il existe un monopole presque naturel, c'est difficile, car tout nouveau concurrent doit alors être très gros.

Evidemment la stratégie des membres du cartel, c'est de dire à tout concurrent en puissance que, dès qu'il aura investi son capital dans la création d'une nouvelle entreprise, ils démembleront le cartel et retourneront à la concurrence. La nouvelle entreprise se trouvera alors être la cinquième entreprise dans une zone où il n'y a de la place que pour quatre. Ou bien l'une des entreprises fera faillite, ou bien elles feront toutes de mauvaises affaires. D'une façon ou d'une autre, cette supposition n'a rien de séduisant.

Cette stratégie marche tant que le cartel n'augmente pas les prix bien au-dessus du niveau du marché. Quand il augmente ses prix, on peut recourir avantageusement à une autre stratégie. Avant d'investir son capital dans la création d'une nouvelle entreprise, le concurrent en puissance va trouver les principaux clients du cartel. Il fait valoir que, s'il ne crée pas une nouvelle entreprise, le cartel continuera à leur faire payer des prix élevés, mais qu'il ne peut courir le risque d'investir de l'argent avant d'avoir un marché garanti. Il offre alors de lancer la nouvelle entreprise à condition que le client soit d'accord pour lui acheter, pendant un laps

de temps déterminé à l'avance, à un prix suffisamment élevé pour qu'il en tire un bon bénéfice, mais bien inférieur au prix du cartel. Bien entendu, il est de l'intérêt des clients de donner leur accord. Une fois qu'il a recueilli les signatures pour un montant équivalant au quart de l'affaire totale, il construit ses usines. Ou bien le cartel restreint encore davantage la production, maintient ses prix élevés, et accepte de perdre un quart du marché, auquel cas le nouveau venu peut prendre de l'expansion, ou bien il joue la concurrence pour obtenir les clients avec lesquels le nouveau venu n'a pas encore conclu d'affaires. Puisque le volume d'affaires suffit à faire vivre seulement trois entreprises, l'une des quatre fait faillite.

Bien qu'un monopole artificiel ou un cartel soit peut-être capable d'avoir une légère influence sur les prix, et qu'il puisse quelque temps réussir à réaliser des bénéfices supplémentaires, quitte à attirer de nouveaux concurrents qui réduiront sa part du marché, toute tentative pour porter les prix à un niveau bien supérieur au niveau normal du marché doit conduire à la destruction du monopole même.

Malheureusement, on ne peut dire la même chose du troisième type de monopole, le monopole d'Etat. On rencontre le monopole d'Etat quand les hommes de l'Etat font, d'une façon ou d'une autre, obstacle à la concurrence. C'est, et de très loin, le type de monopole le plus important qui existe, aujourd'hui comme par le passé. Ironiquement, l'une de ses raisons d'agir les plus courantes – ou du moins de ses prétextes – a été la tentative d'empêcher ou de maîtriser les monopoles des deux premiers types.

La Poste est un monopole d'Etat géré directement par l'administration. La concurrence, du moins en ce qui concerne la distribution du courrier de première classe<sup>15</sup>, est interdite par la loi. Contrairement à l'opinion générale, il a existé de nombreux services de poste privés dans le passé, tant aux Etats-Unis qu'en Angleterre ; ces services postaux ont été à l'origine de beaucoup, peut-être même de la plupart des innovations dans l'acheminement du courrier. A une époque, au cours du XIXe siècle, des services postaux privés illégaux, qui fonctionnaient clandestinement avec le vaste soutien du public, transportaient environ un tiers de la totalité du courrier des Etats-Unis. Actuellement, le *United Parcel Service* offre un meilleur service que le service des colis postaux, et à un prix inférieur, et la distribution privée du courrier de troisième classe est en expansion rapide.

La Poste a souvent défendu son monopole, en donnant pour raison qu'elle a besoin de l'argent qu'elle gagne sur le courrier de première classe pour subventionner les autres catégories de courrier ; elle prétend que des concurrents privés « écrémeraient le marché », ne laissant à la Poste que l'alternative de perdre de l'argent ou d'augmenter les tarifs sur les classes moins rentables. Et cependant, des entreprises privées fournissent un meilleur service que la Poste (en garantissant une heure de distribution précise, par exemple), en faisant payer bien moins cher, et en gagnant de l'argent là précisément où la Poste prétend avoir besoin de ses bénéfices sur le courrier de première classe pour subventionner les autres classes de courrier.

L'histoire des postes privées et de leur statut actuel est examinée assez longuement par William Wooldridge dans *Uncle Sam, the Monopoly Man*. Ma préoccupation principale est de traiter d'une catégorie moins évidente de monopole d'Etat, mais je ne peux abandonner le sujet de la Poste sans faire deux remarques à caractère historique.

L'une des plus grandes postes privées était l'*American Letter Mail Company*, fondée au XIXe siècle par Lysander Spooner, auteur d'un pamphlet anarchiste intitulé *No Treason : The*

---

<sup>15</sup> Aux Etats-Unis, il existe quatre types de courrier. (N.d.T.)

*Constitution of No Authority*<sup>16</sup>. Spooner attaque la théorie contractuelle du gouvernement à la manière d'un avocat faisant une plaidoirie. Il demande précisément à quel moment il a signé le contrat social (la Constitution en particulier), si vraiment quelqu'un l'a jamais signé, et, si tel fut le cas, si les signataires avaient sa procuration, sinon, sur quelle base il peut y être lié. Après avoir traité de tous les arguments courants, il conclut : « Il est évident que le seul gouvernement visible et tangible que nous ayons se compose de ces prétendus agents ou représentants d'une bande secrète de voleurs et d'assassins qui, pour couvrir ou dissimuler leurs vols et leurs meurtres, se sont arrogé le titre de 'peuple des Etats-Unis' ». L'ALMC fut dissoute par une loi, mais la Poste, faisait valoir Spooner, a imité ses tarifs bon marché.

Ma seconde remarque historique est peut-être apocryphe ; je n'ai jamais eu suffisamment de courage ni d'esprit d'entreprise pour vérifier l'histoire. Si elle n'est pas vraie, elle mériterait de l'être. Il semble qu'au début du XIXe siècle, quand les chemins de fer commençaient à prendre de l'importance, un monsieur entreprenant conçut l'idée neuve de les utiliser pour transporter le courrier, au lieu d'utiliser les chevaux. A cette époque, les postes privées étaient déjà illégales, mais la loi n'était pas rigoureusement appliquée. Ce monsieur réussit très bien pour son compte, jusqu'au jour où il fit une offre au gouvernement des Etats-Unis pour transporter le courrier du gouvernement au cinquième du prix que prenait la Poste américaine. La Poste considéra que cela allait un peu trop loin, et insista sur ses droits. Ce monsieur fut obligé de fermer boutique, et la Poste vola son idée.

Quand un camion postal s'enlise dans la boue, c'est le courrier de troisième classe qu'on jette sous les roues.

Stewart Brand

## ***Chapitre 7 – Le monopole (2<sup>ème</sup> partie) ou le monopole d'Etat pour le plaisir et le profit***

Un politicien d'la vieille école fait pas cadeau d'une bagatelle sans rougir, mais un homme d'affaires qui s'lance dans la politique est ben capable d'faire payer un droit d'accès pour aller au bord du Lac, ou ben encore d'poursuiv'en justice c'lui qu'oserait acheter du noir à fourneaux aut'part qu'dans sa boutique, tout ça au nom d'l'amélioration des aménagements publics.

Mr Dooley<sup>17</sup>

La forme prédominante de monopole aux Etats-Unis au cours de ce siècle n'a été ni le monopole naturel, ni le monopole artificiel, ni le monopole d'Etat direct, mais le monopole d'Etat en des mains privées. Des entreprises privées incapables d'établir des monopoles ou des cartels parce qu'elles n'avaient aucun moyen de repousser les concurrents, se sont tournées vers les hommes de l'Etat. C'est là l'origine de la réglementation des transports – l'*Interstate Commerce Commission* (ICC) et le *Civil Aeronautics Board* (CAB). C'est par un

<sup>16</sup> Traduction française parue sous le titre : *Outrage à Chefs d'Etat*, Paris, Les Belles Lettres, 1991.

<sup>17</sup> Mr Dooley était un tenancier de bar irlandais imaginaire dont la sagesse fut popularisée par l'humoriste américain Finley Peter Dunne.

processus semblable que sont délivrées les autorisations professionnelles qui donnent un pouvoir monopoliste à de nombreux syndicats professionnels, dont le plus puissant, et probablement le plus pernicieux de tous : *l'American Medical Association*<sup>18</sup>.

Les difficultés auxquelles sont confrontés les cartels privés font l'objet d'une description minutieuse par Rockefeller (citée par McGee), d'une vaine tentative (en 1872) de contrôler la production de pétrole brut et d'en faire monter le prix :

« ...le prix élevé du pétrole brut eut pour résultat, comme cela avait toujours été le cas auparavant, et comme ce sera toujours le cas, tant que le pétrole sortira du sol, une augmentation de la production. Ils eurent beaucoup trop de pétrole, et nous ne pouvions lui trouver un marché.

...naturellement tous ceux qui ne faisaient pas partie de cette association entreprenaient de produire tout ce qu'il leur était matériellement possible de produire ; et quant à ceux qui étaient membres de l'association, dont beaucoup étaient hommes d'honneur, jouissant d'une haute considération, la tentation était très grande d'avoir un petit peu plus de pétrole que ce qu'ils avaient promis à leurs associés ou à nous-mêmes. A ce prix, il semblait très difficile d'empêcher le pétrole de venir... »

Les prédictions de Rockefeller étaient trop pessimistes. Aujourd'hui, bien que le pétrole sorte toujours du sol, les gouvernements fédéraux, et les gouvernements des états ont réussi là où les producteurs de pétrole de 1872 avaient échoué. Grâce aux quotas fédéraux d'importation du pétrole, et aux restrictions imposées par les états sur la production, on maintient le prix du pétrole à un niveau élevé, et la production à un bas niveau. C'est le progrès.

C'est une conviction répandue que les chemins de fer, à la fin du XIXe siècle, exerçaient un pouvoir monopoliste presque illimité. En fait, comme le montre Kolko, le transport à longue distance était très concurrentiel, les tarifs du fret étaient en baisse constante, et le nombre de voies ferrées augmenta jusqu'au début du XXe siècle. Une ligne pouvait être la seule sur de courtes distances de son itinéraire, mais un affréteur opérant entre deux grandes villes avait le choix entre de nombreux itinéraires possibles – par exemple, entre St Louis et Atlanta, il en existait vingt. Les rabais consentis par les chemins de fer, souvent cités comme signe de monopole, étaient en réalité le contraire ; il s'agissait de remises que les principaux affréteurs pouvaient obtenir d'une ligne de chemin de fer, en menaçant de faire leurs expéditions par l'intermédiaire d'un concurrent.

Les administrateurs des compagnies de chemins de fer se réunissaient souvent pour tenter de fixer des tarifs, mais la plupart de ces complots échouaient, souvent en quelques mois, pour les raisons citées par Rockefeller dans l'analyse qu'il donne sur la tentative de contrôle de production de pétrole brut. Ou bien les parties qui étaient engagées dans l'accord réduisaient subrepticement les tarifs (souvent en déclassant le fret, ou en offrant des rabais clandestins) afin de se voler les clients les unes aux autres, ou bien une ligne de chemin de fer indépendante tirait parti des tarifs élevés et s'introduisait dans l'accord. J.P. Morgan engagea ses énormes ressources financières et sa réputation dans la cartellisation de l'industrie, mais il essuya un échec presque absolu. Au début de 1889, par exemple, il créa l'*Interstate Commerce Railway Association* en vue de contrôler les tarifs des chemins de fer de l'Ouest. Dès le mois de mars, il y avait une guerre des tarifs, et pas plus tard qu'en juin, la situation était revenue au point où elle en était avant son intervention.

---

<sup>18</sup> L'Ordre national des Médecins Américains. (*N.d.T.*).

A cette époque, un nouveau facteur entra en jeu. En 1887, *l'Interstate Commerce Commission* fut créée par le gouvernement fédéral avec le soutien d'une grande partie de l'industrie ferroviaire (contrairement à ce que disent la plupart des livres d'histoire). Initialement, les pouvoirs de l'ICC étaient limités. Morgan tenta de s'en servir pour l'aider à imposer l'accord de 1889, mais en vain. Au cours des trente et une années suivantes, ses pouvoirs augmentèrent régulièrement, d'abord pour interdire les rabais (qui, selon les estimations de Kolko, coûtaient aux chemins de fer 10 % de leur revenu brut) et enfin, en lui permettant d'établir les tarifs.

Les plus intéressés par ce que faisait l'ICC étaient les gens de l'industrie ferroviaire. Le résultat, c'est qu'ils prirent le contrôle de l'ICC, et que celle-ci devint rapidement un instrument qui leur permit de parvenir aux prix de monopole qu'ils avaient été incapables d'obtenir sur le marché libre. Le schéma était clair dès 1889, lorsque Aldace Walker, l'un des premiers membres de l'ICC, démissionna pour prendre la tête de *l'Interstate Commerce Railway Commission* créée par Morgan. Il termina président du conseil d'administration du réseau *Atchison, Topeka et Santa Fe*. Depuis lors et jusqu'à ce jour, l'ICC est au service des chemins de fer en tant qu'agent de cartellisation ; de surcroît, elle a étendu son autorité pour couvrir d'autres formes de transport, et les empêcher, dans la mesure du possible, d'être meilleur marché que les chemins de fer.

C'est en 1884 que les gens des chemins de fer, en grand nombre, prirent conscience des avantages que leur apportait le contrôle fédéral ; il fallut trente-quatre ans pour obtenir de l'administration qu'elle fixât leurs tarifs. L'industrie de l'aviation est née dans une période plus favorable à la réglementation. En 1938, fut créé le *Civil Aeronautics Board* (CAB). Il fut doté du pouvoir de réglementer les tarifs aériens, de répartir les routes aériennes entre les compagnies, et de contrôler l'entrée de nouvelles entreprises dans le commerce aérien. De ce jour jusqu'à la déréglementation de l'industrie vers la fin des années 1970, aucune nouvelle grande ligne – aucune grande compagnie de transport régulier de passagers entre états – n'a été lancée.

Le CAB avait une limite : il ne pouvait réglementer que les lignes inter-états. Il existait une ligne interne à un état important, la Californie, entre San Francisco et Los Angeles. La *Pacific Southwest Airlines*, qui exploitait cette ligne, n'intervenait pas sur les lignes entre états, et n'était donc pas soumise aux tarifications du CAB. Avant la déréglementation, le prix entre San Francisco et Los Angeles sur la PSA était environ la moitié de celui d'un voyage comparable inter-états, où que ce soit dans le pays. Ceci nous donne une bonne mesure de l'effet du CAB sur les prix ; il les maintenait à environ le *double* du niveau de la concurrence.

Cela signifie-t-il que la moitié de l'argent dépensé en tarifs aériens allait alimenter les bénéfiques monopolistes des compagnies aériennes ? Que non pas ! Les effets de la déréglementation sont beaucoup plus gaspilleurs qu'un simple transfert. Si le prix du billet entre deux villes est de cent dollars, et que le prix de revient pour la compagnie aérienne est de 50 dollars par passager transporté, chaque passager supplémentaire représente 50 dollars de bénéfice pour la compagnie. Chaque compagnie est prête à supporter des frais supplémentaires – jusqu'à 50 dollars par passager – pour attirer les passagers de ses concurrents. Sans le CAB, les compagnies aériennes rivaliseraient sur le prix jusqu'à ce que le prix du billet tombe à 50 dollars, réduisant ainsi à zéro la marge supplémentaire. Du fait que le CAB règle la tarification, elles obtiennent le même effet en rivalisant sur des aspects de moindre utilité. Elles peuvent dépenser de l'argent en publicité, ou en repas de qualité supérieure, et en hôtesses à l'allure encore plus chic. Elles peuvent assurer des vols à moitié pleins afin d'offrir aux passagers davantage de vols quotidiens. Le coefficient de remplissage, c'est-à-dire le pourcentage de sièges occupés, dans l'industrie aérienne américaine, se situait à

environ 50 %. Il serait intéressant d'analyser les changements dans le coefficient de remplissage après la déréglementation, afin d'estimer combien de ces sièges vides étaient le résultat d'une incertitude inévitable de la demande, et combien, le résultat de la non-concurrence entre les compagnies, pour la rente de monopole qu'elles recevaient du fait de la réglementation.

Dans ce monde complexe, il est rare qu'un argument politique puisse être démontré au moyen d'une preuve facilement accessible à tous mais, avant la déréglementation, l'industrie aérienne en fournissait un exemple. Si vous ne croyiez pas que l'effet de la réglementation gouvernementale en matière de transports n'était que d'en augmenter les prix, vous pouviez appeler n'importe quelle agence de voyages sérieuse, et lui demander si tous les tarifs aériens entre états étaient les mêmes, comment le tarif de la PSA entre San Francisco et Los Angeles se comparait avec celui des principales compagnies aériennes, et comment ce tarif se comparait avec le tarif d'autres itinéraires inter-cités, d'une longueur comparable. Si vous ne croyez pas que l'ICC et le CAB sont du côté des industries qu'ils réglementent, essayez de comprendre pourquoi ils fixent des tarifs minima aussi bien que maxima.

L'ICC et le CAB sont l'exemple d'une sorte de monopole imposé par l'administration. Un autre, d'importance comparable, est l'octroi des licences professionnelles. La logique politique est la même. On fait passer une loi, et on établit des institutions politiques, sous le prétexte de protéger les consommateurs d'un produit ou les utilisateurs d'un service. Les producteurs qui, bien plus que les consommateurs, portent un intérêt beaucoup plus complet et sincère au fonctionnement de ces institutions, les reprennent en main. Ils s'en servent pour augmenter les prix et empêcher la concurrence.

L'exemple le plus notoire, c'est probablement celui de l'octroi des licences pour les ouvriers qualifiés dans les métiers du bâtiment, comme les plombiers et les électriciens. L'octroi des licences se fait sous le contrôle effectif des syndicats respectifs, qui en profitent pour limiter le nombre d'ouvriers, et faire monter leurs salaires à des niveaux parfois stupéfiants. Afin de maintenir de tels salaires, les syndicats doivent limiter le nombre des ouvriers ayant une licence, et doivent se servir des réglementations locales pour empêcher les ouvriers sans licence d'entrer dans la profession. Ceci a conduit parfois à des conflits entre les Noirs, qui voulaient entrer dans les métiers du bâtiment, et les syndicats, qui voulaient les exclure, ainsi que toute autre personne, à l'exception des amis et parents des membres actuels des syndicats. Les syndicats du bâtiment profitent aussi des codes de construction, et s'en servent pour interdire l'adoption de progrès techniques qui pourraient menacer leurs emplois. L'innovation dans les méthodes de construction bon marché est ainsi effectivement bannie des grandes villes, là où on en a le plus besoin.

De tous les syndicats qui exploitent le système d'octroi des licences, le plus important est l'*American Medical Association*, que, habituellement, on ne considère pas du tout comme un syndicat. Ce sont les états qui délivrent aux médecins leurs licences, mais les services qui octroient les licences sont sous le contrôle effectif de l'AMA. Cela n'est guère surprenant ; si vous étiez un législateur d'état, qui pourriez-vous trouver de plus qualifiés pour accorder les licences aux médecins que d'autres médecins ? Mais l'intérêt des médecins est de limiter le nombre des médecins, exactement pour la même raison qu'il est de l'intérêt des plombiers de limiter le nombre des plombiers ; la loi de l'offre et de la demande fait monter les rémunérations.

Pour justifier la limitation du nombre des médecins, vis-à-vis des autres et, à n'en pas douter, vis-à-vis d'eux-mêmes, les médecins invoquent la raison du « maintien de la qualité ». Si c'est vraiment de cela qu'il s'agit, l'argument repose sur une erreur fondamentale. Si l'on

refuse d'accorder la licence à 50 % des médecins qui ont moins de qualifications, cela peut élever la qualité moyenne des médecins, mais cela *abaisse* la qualité moyenne des soins médicaux. Cela ne veut pas dire que tout le monde bénéficie de soins médicaux de meilleure qualité, mais que la moitié ne peuvent bénéficier d'aucun soin, ou que tout le monde n'en bénéficie que de la moitié.

Parmi les restrictions préconisées par l'AMA, par exemple, il en est une qui exige que les postulants à la licence de médecin soient citoyens américains et passent leurs examens pour l'octroi de la licence en anglais : il semble que le rapport avec la qualité soit très douteux. Cela ressemble davantage à une tentative pour empêcher les immigrants de concurrencer les médecins américains. Il est intéressant de noter que, de 1933 à 1938, on a autorisé à pratiquer aux USA autant de médecins formés à l'étranger que pendant les cinq années précédentes, et cela en dépit de l'affluence des médecins, qui fuyaient l'Allemagne et l'Autriche pendant cette période. C'est bien là un témoignage frappant de la puissance d'une médecine organisée pour limiter l'entrée dans sa profession.

Comment l'AMA contrôle-t-elle le nombre de médecins ? Si l'on refusait d'accorder une licence aux médecins à la suite de leur formation, cela causerait beaucoup d'hostilité parmi ceux qui seraient rejetés ; politiquement, cela coûterait cher. Au lieu de cela, elle compte surtout sur les écoles de médecine. Afin de pouvoir obtenir sa licence, un postulant doit être diplômé d'une école de médecine reconnue ; les états reçoivent leur liste d'écoles agréées du *Council on Medical Education and Hospitals*, liste établie par l'AMA. Pour une école de médecine, être radiée de cette liste signifie la ruine. Dans les années 1930, alors que les médecins souffraient comme tout le monde des effets de la Grande Dépression, le *Council on Medical Education and Hospitals* écrivit aux écoles de médecine : il leur reprochait d'admettre plus d'étudiants qu'elles ne pouvaient en former correctement. Au cours des deux années qui suivirent, toutes les écoles réduisirent le nombre des admissions. Depuis lors, l'AMA a utilisé des méthodes moins visibles, mais la logique de la situation n'a pas changé.

Face à l'évidence en ce qui concerne les commissions régulatrices et l'octroi des licences professionnelles, bien des gens prétendent que la solution est de maintenir les commissions et l'octroi des licences, mais de les « faire fonctionner dans l'intérêt du public ». Cela revient à dire que la répétition de ce scénario pour presque toutes les agences régulatrices et des systèmes d'octroi des licences, dans presque tous les cas, a été purement fortuit, et pourrait se modifier facilement. Or, cela est absurde. Ce n'est pas l'altruisme ni les bons sentiments qui font marcher la politique : c'est le pouvoir.

Un politicien qui peut réglementer une industrie obtient bien davantage en aidant l'industrie, dont les membres connaissent les effets de la réglementation et s'y intéressent, qu'en aidant la masse des consommateurs, qui ignorent qu'on leur fait du tort et qui, si on les protégeait, ne s'en rendraient pas compte. Un politicien astucieux peut – comme beaucoup l'ont fait – tout à la fois aider l'industrie et se prévaloir auprès des électeurs de la « protection » qu'il apporte aux consommateurs. Les consommateurs, dont le rapport avec l'industrie ne représente qu'une infime partie de leur vie, ne sauront jamais combien ils auraient payé en l'absence de ces réglementations.

Les mêmes principes s'appliquent à l'octroi des licences. Une fois que le système existe, il est quasiment inévitable qu'il soit repris par la profession. Qui d'autre est suffisamment intéressé pour savoir comment cela se passe, ou encore possède les connaissances requises pour s'en occuper ? Et les intérêts de la profession sont diamétralement opposés à nos intérêts, puisqu'ils sont en faveur de la limitation du nombre des licences, au lieu de leur accroissement.

Le sujet de ce chapitre est le monopole d'Etat, non pas la protection des consommateurs ; je ne peux aborder la question de savoir ce qui adviendrait si toutes les formes de licences professionnelles, y compris les licences des médecins, étaient abolies, comme je pense qu'elles devraient l'être. Cette question est examinée relativement en détail dans *Capitalism and Freedom*<sup>19</sup> de Milton Friedman, dont la recherche, effectuée il y a plus de cinquante ans, a établi pour la première fois la relation existant entre l'octroi des licences médicales et les gros revenus chez les médecins.

Outre la réglementation et l'octroi des licences, les hommes de l'Etat réduisent aussi, dans une certaine mesure, la concurrence par les entraves qu'ils imposent au commerce. Pour une entreprise d'une taille donnée, plus grand est le marché, plus il y a d'entreprises. Le marché automobile américain fait vivre seulement quatre fabricants, mais le marché mondial en fait vivre beaucoup plus. Par l'imposition de droits de douanes sur les voitures étrangères, les hommes de l'Etat rendent plus difficile la concurrence des firmes étrangères, ce qui diminue la concurrence sur le marché américain. Il en est de même de beaucoup d'autres industries.

Il est une autre façon par laquelle les hommes de l'Etat ont encouragé le monopole : il est assez surprenant de constater que ce fut probablement un effet secondaire involontaire de lois destinées à aider les riches contribuables à payer moins d'impôts. Si une société commerciale distribue ses bénéfices sous forme de dividendes, les actionnaires doivent déclarer les dividendes comme revenu, et payer l'impôt sur le revenu y afférent. Si la société investit les bénéfices à l'intérieur de la société en augmentant son capital, les actionnaires éviteront peut-être toujours de payer des impôts sur l'augmentation de capital et, dans le pire des cas, ils paieront aux taux des plus-values en capital, qui sont moins élevés. Aussi longtemps que les plus-values en capital ont été taxées à un taux inférieur au revenu, il était avantageux pour une société de faire des investissements internes en augmentant sa propre taille, même si le résultat était moins efficace économiquement, plutôt que de donner de l'argent à ses actionnaires pour qu'ils investissent. Ceci disposait les entreprises à s'agrandir au-delà de la taille optimale, du point de vue de la production efficace des biens et services. En écrivant ce chapitre pour la première fois, je faisais remarquer que cet effet disparaîtrait si la législation fiscale était modifiée de façon à éliminer cet avantage fiscal, mais étant donné que les taux d'impôts grimpent en flèche, les plus-values en capital sont une exemption trop précieuse pour qu'on y renonce facilement. Quatorze ans plus tard, la réforme fiscale de 1986 a réduit nettement les taux fiscaux supérieurs et éliminé le traitement spécial des plus-values. Cela pourrait avoir pour conséquence une réduction de la taille d'entreprises inutilement grandes.

La conclusion de ce chapitre, combiné au chapitre précédent, est claire. Le pouvoir du monopole existe uniquement quand une entreprise peut contrôler les prix imposés par ses concurrents actuels et empêcher de nouveaux concurrents d'entrer sur le marché. La manière la plus efficace d'y aboutir, c'est d'avoir recours au pouvoir des hommes de l'Etat. Il existe, dans notre économie, un nombre considérable d'éléments de monopole, mais pratiquement tous sont produits par les hommes de l'Etat, et ils ne pourraient exister dans le cadre d'institutions où joue uniquement le système de la propriété privée.

## ***Chapitre 8 – Exploitation et intérêt***

---

<sup>19</sup> *Capitalisme et Liberté (N.d.T.)*.

« Exploitation » est un mot souvent employé mais rarement défini. Dans son sens le plus littéral, je vous « exploite » si, d'une façon ou d'une autre, je profite de votre existence : c'est la raison pour laquelle existe la société des hommes. Nous profitons tous de l'existence les uns des autres. Nous nous exploitons tous les uns les autres. C'est pourquoi nous nous associons les uns aux autres. Mais la façon dont le mot est employé habituellement entraîne implicitement l'idée d'une personne profitant d'une autre en lui causant du tort, ou tout au moins d'une personne tirant un profit injuste aux dépens d'une autre. Cet usage découle peut-être de la théorie de Marx sur l'exploitation de la main-d'œuvre. Que telle soit son origine, ou non, en réfutant cette théorie, je peux répondre à l'une des plus fréquentes accusations d'« exploitation » portées contre le capitalisme et les capitalistes.

Selon l'affirmation de Marx, les marchandises sont produites par des ouvriers au moyen d'outils (machines, usines, etc.). Les outils eux-mêmes ont été fabriqués par des ouvriers avant eux. Toute la production est faite par des ouvriers : les ouvriers d'aujourd'hui, et ceux d'hier. Mais le capitaliste revendique une partie du bénéfice de la production. Pour se justifier, il dit qu'il a fourni les outils ; ceci n'est pas valable, étant donné que les outils ont été produits en réalité par les ouvriers d'avant. Le capitaliste qui, n'ayant participé en rien à la production, prend une partie de son produit, est manifestement en train de voler – d'exploiter – les véritables producteurs, les ouvriers.

L'ennui avec cet argument, c'est qu'il ne reconnaît pas que le fait de payer des outils aujourd'hui en attendant des années pour récupérer l'argent est en soi une activité productive, et que l'intérêt gagné par le capital en est le paiement correspondant.

Examinons une situation précise. Une usine construite en 1849 produit de 1850 à 1900. Son prix de revient était d'un million de dollars, et elle rapporte à son propriétaire un revenu de 100 000 dollars par an. Selon Marx, il s'agit, soit d'une richesse produite par les ouvriers qui ont construit l'usine, et qui devrait leur revenir, soit d'une richesse volée aux ouvriers qui travaillent dans l'usine, et qui alors sont payés moins que ce qu'ils produisent réellement.

Supposons que les ouvriers qui ont construit l'usine aient été payés 1 000 000 de dollars, soit le prix de revient total de sa construction. (Par souci de simplifier, je ne tiendrai pas compte des autres coûts de la construction. D'après Marx, on peut faire remonter ces coûts en tout dernier lieu au coût de la main-d'œuvre d'autres ouvriers à une époque antérieure). L'argent fourni par le capitaliste lui sera rendu au cours des dix premières années. Après cela, d'un point de vue marxiste, le revenu découle d'une exploitation pure et simple.

Cet argument revient à considérer le million de dollars déboursé en 1849, lors de la construction de l'usine, comme étant « égal » au million de dollars reçu au cours de la décennie suivante. Les ouvriers eux-mêmes ne seraient pas d'accord. Ils n'auraient guère fait le travail s'ils avaient dû patienter dix ans pour toucher leur salaire. S'ils y avaient été disposés et qu'ils aient eu la possibilité de travailler dans ces conditions, le capitaliste aurait été vraiment superflu ; les ouvriers auraient pu construire l'usine eux-mêmes en travaillant gratuitement, ils auraient reçu leur salaire au cours des dix années suivantes, et auraient continué à le percevoir pendant quarante ans encore. C'est le rôle du capitaliste que de leur payer leur salaire à l'avance. S'il n'était pas là pour les payer, il n'y aurait ni usine, ni marchandises. Il en supporte lui-même le coût, puisque lui aussi préférerait disposer de l'argent à sa guise en 1850, au lieu de le tenir immobilisé et de le récupérer ensuite progressivement, au cours d'un certain temps. Il est donc raisonnable qu'il reçoive quelque chose pour sa contribution.

Une autre façon de présenter le problème, c'est de dire que l'argent offre un grand choix. Si je dispose aujourd'hui de 10 dollars, je peux les dépenser soit en emmenant ma petite amie

au restaurant, soit en achetant un ticket de bus pour aller quelque part, soit... Il est toujours souhaitable d'avoir d'autres choix, puisque j'ai alors la possibilité de choisir la solution la plus séduisante. Il est facile de mettre de l'argent de côté, je ne suis donc pas *forcé* de le dépenser au moment où je le reçois ; si j'ai dix dollars aujourd'hui, je peux soit les économiser jusqu'à demain, pour les dépenser dans l'un des choix qui me sera alors offert, soit les dépenser aujourd'hui, si je trouve un choix plus attirant que ce que je peux espérer plus tard. C'est ainsi que 10 dollars aujourd'hui valent davantage que 10 dollars demain. C'est la raison d'être des taux d'intérêt ; c'est pourquoi, si je vous emprunte 10 dollars aujourd'hui, je dois vous rendre demain un peu plus de 10 dollars.

L'avantage que représente l'argent d'aujourd'hui sur l'argent de demain est infime, de même que l'intérêt amassé par 10 dollars en une journée. Lorsque la durée en question représente une partie importante de la vie d'un homme, la différence de valeur est également importante. Décider d'acheter une maison pour ma famille aujourd'hui même, ou dans dix ans, n'est pas pour moi un choix indifférent. Dix ans ne sont pas non plus sans importance pour celui qui me prête de l'argent maintenant, et espère recevoir quelque chose en échange. Le marxiste a tort de considérer l'intérêt reçu par un capitaliste, ou payé par un débiteur à son créancier, comme de l'argent volé. Il s'agit en réalité d'un paiement pour une valeur reçue.

C'est par suite de la même erreur que beaucoup de gens considèrent l'héritage comme une chose injuste. Ils présument que, si un père gagne de l'argent pour le laisser à son fils qui vivra des intérêts, le fils vit véritablement aux *dépens* des gens qui l'entourent. Pour citer une personne avec laquelle j'argumentais à ce propos : le marché financier, c'est-à-dire actions, obligations, comptes bancaires et le reste, tout cela représente simplement des symboles et des façades. C'est à travers eux qu'il faut voir ce qui arrive réellement aux objets réels. La réalité, c'est qu'il y a quelqu'un qui ne produit rien et consomme quelque chose, tandis que quelqu'un d'autre doit payer pour cela.

En fait, c'est le père qui paie. Si le fils vivait concrètement sur de la nourriture produite et emmagasinée par son père, cela serait évident, et peu de gens trouveraient à redire. Mais la situation est, en fait, strictement la même lorsque le père choisit d'investir sa richesse au lieu de la consommer ou de la transformer en réserve de nourriture. En achetant une usine au lieu d'un yacht, il accroît la productivité de la société. Cette usine permet aux ouvriers de produire davantage ; et c'est cette production supplémentaire qui nourrit son fils.

Pour le véritable égalitariste, qui considère l'égalité comme un objectif suprême en soi, il ne s'agit pas là d'une justification. L'héritage est inégal, et de ce fait, injuste. Je ne me sens guère en sympathie avec son point de vue. Je ne vois pas de meilleure raison que la cupidité pour prétendre que, au moment de la mort de quelqu'un d'autre, je « mérite » une part de sa richesse que je n'ai pas contribué à produire. Je ne vois pas de raison plus noble que la jalousie pour désapprouver la bonne fortune de celui qui reçoit un héritage « qu'il n'a pas gagné ».

## ***Chapitre 9 – J'ai « besoin » de rien***

Le mot « besoin » devrait être banni du discours politique. Il est inextricablement lié à une dangereuse et excessive simplification de la réalité – l'idée qu'il existerait certaines valeurs

infiniment plus importantes que toutes les autres, des choses dont j'ai besoin plus que je ne les désire, et que mes « besoins » peuvent être déterminés objectivement.

A première vue, l'idée paraît raisonnable. Mon « besoin » en nourriture, en eau et en air n'est-il pas entièrement différent de mon désir de plaisir et de confort ? Ces choses sont nécessaires à la vie ; bien sûr, la vie n'est pas seulement plus importante que toute autre chose, mais infiniment plus importante. La quantité de nourriture, d'eau et d'air exigée pour maintenir la vie n'est pas une question de goût ou de préférence, mais une réalité biologique.

Si je suis privé de nourriture, d'eau ou d'air, la conséquence sur mon espérance de vie peut être une question de réalité biologique ; mais la valeur que j'attache à la vie ne l'est pas. Pour la plupart d'entre nous, il est extrêmement souhaitable de rester en vie, mais ce n'est pas infiniment souhaitable. Si cela l'était, nous serions prêts à sacrifier à cela toutes les autres valeurs. Toutes les fois que vous fumez une cigarette, toutes les fois que je conduis un peu trop vite, nous offrons sciemment notre vie – un petit bout de notre vie, un risque infime de mourir maintenant ou un grand risque de ne pas vivre tout à fait aussi longtemps – en échange d'un plaisir plutôt mineur.

La personne qui dit – comme le fait presque tout un chacun – que la vie humaine a une valeur infinie et ne doit pas se mesurer en termes purement matériels, raconte manifestement des inepties, aussi populaires soient-elles. Si elle en était convaincue pour sa propre vie, elle ne traverserait jamais la rue, sauf pour rendre visite à son médecin, ou pour gagner l'argent nécessaire à sa survie physique. Elle mangerait la nourriture la moins chère et la plus nourrissante qu'elle puisse trouver, et vivrait dans une petite pièce, épargnant ses revenus pour aller fréquemment rendre visite aux meilleurs médecins possibles. Elle ne prendrait aucun risque, ne consommerait aucun produit de luxe, et aurait une longue vie. Si vous appelez cela vivre. Si un homme croyait véritablement que la vie des autres est infiniment précieuse, il vivrait en ascète, gagnerait autant d'argent que possible, et, tout ce qui n'est pas absolument nécessaire à sa survie, il le dépenserait dans les ventes de charité, le donnerait à des organismes de recherche pour la guérison de maladies actuellement incurables, et autres œuvres de bienfaisance.

En fait, ceux qui parlent de la valeur infinie de la vie humaine n'adoptent aucun de ces styles de vie. Ils consomment beaucoup plus qu'il n'est nécessaire pour subvenir à leurs besoins vitaux. Ils ont probablement des cigarettes dans leur tiroir, et une voiture de sport dans le garage. Par leurs actions, sinon en paroles, ils reconnaissent que la survie physique n'est qu'une valeur parmi tant d'autres, aussi importante soit-elle.

L'idée de « besoin » est dangereuse, parce qu'elle menace dans son fond même la démonstration pratique en faveur de la liberté. Cette argumentation repose sur la reconnaissance que chacun est le mieux qualifié pour se choisir, parmi une multitude de vies possibles, celle qui est pour lui la meilleure. Si nombre de ces choix impliquent des « besoins » – des choses d'une valeur infinie pour une personne – que quelqu'un d'autre serait plus à même de mieux déterminer, à quoi sert la liberté ? Si je ne suis pas d'accord avec l'expert à propos de mes « besoins », je ne porte pas un jugement de valeur, mais je commets une erreur.

Si l'on accepte le concept de « besoins », il faut aussi accepter, en principe, que des décisions concernant ces besoins soient prises pour nous par quelqu'un d'autre, très vraisemblablement les hommes de l'Etat. C'est précisément cet argument qui est à l'origine des subventions faites par les hommes de l'Etat à la médecine, d'aujourd'hui et de demain. La médecine, comme la nourriture, l'eau ou l'air, contribue à la survie physique. Le genre et la quantité de soins médicaux nécessaires à la réalisation d'un objectif particulier – guérir ou

prévenir une maladie par exemple – ne sont pas question de goût individuel, mais avis d'expert. On affirme par conséquent que les soins médicaux dont les gens ont besoin devraient être assurés « gratuitement ». Mais combien cela coûte-t-il, en réalité ? Certains « besoins » peuvent être satisfaits à un prix relativement modique ; pour assurer, à un prix minimum, une alimentation « bien équilibrée » (composée principalement de graines de soja et de lait en poudre, par exemple), le prix de revient s'élève seulement à quelques centaines de dollars par an. Si l'on fait des dépenses supplémentaires en nourriture, cela ne fait qu'améliorer le goût – ce qui, pourrait-on objecter, représente un luxe. Mais si l'on fait des dépenses supplémentaires en soins médicaux, cela contribue à améliorer la santé, jusqu'à atteindre un niveau très élevé de dépenses médicales, peut-être même au point que la médecine absorberait la totalité du revenu national. Qu'est-ce que cela signifie ? Faut-il, pour satisfaire notre « besoin » en soins médicaux, faire en sorte que tout le monde devienne médecin, à l'exception de ceux qui sont absolument indispensables à la production du vivre et du couvert ? Assurément non. Une telle société ne serait guère plus séduisante que la « vie » de l'homme qui considérerait vraiment que sa vie était infiniment précieuse.

L'erreur, c'est de penser qu'il vaut la peine d'améliorer la santé à n'importe quel prix, si élevé soit-il, que toute amélioration en vaut la peine, si minime soit-elle. Il arrive un moment où, dans l'accroissement des soins médicaux, le prix de revient, en temps et en argent, est plus important que ne le justifie l'amélioration obtenue. Ce moment dépend, d'une part de la valeur subjective que la personne concernée attribue à une bonne santé, d'autre part, des autres choses qu'elle pourrait acheter avec cet argent, ou faire pendant ce temps. Si les soins médicaux sont vendus sur le marché au même titre que d'autres biens et services, les particuliers les consommeront jusqu'à la limite que nous venons de mentionner, et dépenseront le reste de leur argent dans l'achat d'autres produits. Avec *Medicare*<sup>20</sup>, ce sont les hommes de l'Etat qui prennent la décision ; ils obligent l'individu à acheter des soins médicaux pour une certaine quantité, que cela vaille la peine de payer ce prix, ou non, de l'avis de ce dernier.

L'assurance-maladie des hommes de l'Etat peut aussi imposer des transferts d'argent d'une personne à une autre ; cet effet est souvent cité par ceux qui prétendent que ces programmes permettraient aux pauvres de recevoir des soins de bonne qualité, qu'ils n'auraient pas les moyens de se procurer autrement. S'il en est ainsi, le transfert devrait être évalué indépendamment de la part du programme consacré spécifiquement à la médecine. Dans la mesure où il serait bon de prendre l'argent des riches pour le donner aux pauvres, cela peut se faire en l'absence de tout programme d'assurance médicale obligatoire ; si l'assurance médicale obligatoire est une bonne chose, elle peut se faire sans transfert forcé. Cela n'a pas de sens d'invoquer la redistribution pour justifier l'assurance.

En fait, il est très douteux que les programmes médicaux des hommes de l'Etat volent l'argent des riches pour le donner aux pauvres. La preuve en est que la médecine socialisée en Grande-Bretagne a eu l'effet contraire. Les classes aux revenus supérieurs paient des cotisations plus élevées mais, pour diverses raisons, elles tirent aussi beaucoup plus de profit des services. En Amérique, *Medicare* a été rattaché au système de retraite, qui est un régime existant d' « assurance » obligatoire, et qui, comme je l'ai montré dans un chapitre précédent, transfère selon toute vraisemblance des revenus des pauvres aux non-pauvres.

Si l'expérience du passé peut servir de guide, il est peu vraisemblable que les pauvres obtiennent beaucoup de choses qu'ils n'ont pas payées, et il est probable qu'ils paient pour des choses qu'ils n'obtiendront pas. Le principal effet de tels programmes, aussi bien pour

---

<sup>20</sup> Une des formes de l'assurance-maladie étatique aux Etats-Unis. (N.d.T.)

eux que pour tout le monde, c'est de les forcer à payer des services qu'ils n'achèteraient pas spontanément, parce que, à leur avis, cela n'en vaut pas le prix. C'est ce qu'on appelle « aider les pauvres ».

Ceux qui défendent ces programmes affirment toujours que les pauvres sont si pauvres qu'ils n'ont pas les moyens de se payer les soins médicaux essentiels. Cela revient à dire que, étant donné leur grande pauvreté, il leur faudrait, pour se payer un minimum de soins médicaux, renoncer à quelque chose d'encore plus vital —comme la nourriture, par exemple. Mais puisque les prestations reçues par les pauvres sont habituellement payées par leurs cotisations, cela ne fait qu'empirer la situation ; à la place de devoir renoncer aux soins médicaux pour pouvoir manger, les pauvres se voient imposer de renoncer à manger afin de recevoir des soins médicaux.

Heureusement, la situation est rarement aussi grave. N'en déplaise aux rapports alarmistes à l'effet du contraire, la plupart des pauvres ne sont pas littéralement au bord de la famine ; des témoignages nous le révèlent : dans notre pays, le nombre de calories absorbées est pratiquement indépendant du revenu. Si les pauvres dépensaient davantage d'argent chez les médecins, ils n'en mourraient pas de faim ; simplement ils mangeraient plus mal, seraient plus mal habillés, et seraient encore plus mal logés qu'ils ne le sont actuellement. S'ils ne dépensent pas beaucoup d'argent en soins médicaux, c'est que leur coût – qu'ils sont parfaitement à même de juger – est trop élevé. Si les gens aisés souhaitent faire des donations dans le but de procurer aux pauvres des soins médicaux, c'est admirable. S'ils souhaitent faire des donations avec l'argent des pauvres, ça ne l'est pas.

# *Deuxième partie – La hotte du Père Noël libertarien ou comment vendre l'Etat par petits morceaux*

## PARANOIA

Cet homme que je n'ai jamais vu avant  
A démolit ma porte à 3 heures du matin  
Pour me dire que mon aspirine, c'est du LSD.  
« C'est marqué là, sur la bouteille,  
*Acide acétylsalicylique.* »  
Vous savez, docteur, franchement,  
J'ai l'impression qu'il y a quelqu'un après moi.

Je ne pense pas être fait pour le combat,  
Mais ce billet de loterie que je n'ai jamais payé,  
Refilé par un revendeur du nom de Sam,  
Ça m'a valu un billet pour le Vietnam,  
Un an de vacances sous les tropiques, tous frais payés,  
Avec enterrement gratuit, offert par une patrie reconnaissante.  
Mais le docteur dit que j'ai besoin de me faire soigner  
Parce que je pense qu'il y a quelqu'un après moi.

Et puis, il y a des choses que j'peux tout simplement pas ignorer d'avoir,  
Comme ce petit homme à la porte de la chambrée.

Il dit qu'on s'ra en tôle d'ici la fin de la nuit,  
A moi de changer de côté et de faire les choses comme il faut.

Docteur, docteur, v'nez voir,  
Il y a vraiment quelqu'un après moi.

Alors il a demandé, en déchirant la feuille,  
Notre dispense de bans pour le mariage et notre quittance d'impôts ;

Il dit : « Vous avez besoin d'un permis pour aller tirer le canard  
Comment pouvez-vous penser que ça ne coûte rien de... »  
Qui est assez aveugle pour ne pas le voir ;  
C'est l'Etat, oui, l'Etat, qui est après moi.

## *Chapitre 10 – Vendez les écoles*

La devinette de l'année : quelle différence y a-t-il entre une école publique et la Poste américaine ? Réponse : aucune. Elles sont toutes deux inefficaces ; chaque année, elles coûtent plus cher que l'année précédente ; c'est un perpétuel sujet de récrimination à propos duquel on ne fait rien. Bref, ce sont des exemples typiques de monopoles d'Etat.

La Poste est un monopole légal ; personne d'autre ne peut transporter le courrier de première classe pour faire du bénéfice. L'école publique est un monopole grâce à l'argent qu'elle reçoit des hommes de l'Etat et des autorités locales. Pour entrer en concurrence avec elle, une école privée non subventionnée ne doit pas simplement être supérieure, mais elle doit être tellement supérieure que ses clients sont prêts à renoncer à l'argent que les hommes de l'Etat leur ont pris pour cela.

Pourtant la solution est simple. Les hommes de l'Etat n'ont qu'à subventionner *l'enseignement*, et non les *écoles*. Ceci pourrait être réalisé facilement par un système de bons, au moyen desquels chaque étudiant recevrait de l'Etat un bon d'enseignement rachetable par toute école qualifiée, publique, privée ou confessionnelle.

La valeur du bon représenterait la dépense que l'Etat investit dans l'éducation, par personne. Les établissements des écoles publiques devraient subvenir à leurs propres besoins avec l'argent apporté par les élèves sous forme de bons. Les écoles privées et confessionnelles pourraient, si elles le désirent, compléter les bons au moyen de cours supplémentaires, de donations charitables, ou de fonds d'église.

Le système scolaire serait alors ouvert à une vraie concurrence. Si un entrepreneur en éducation trouvait un moyen d'assurer une meilleure éducation à moindre prix, il gagnerait de l'argent et développerait ses opérations ; ses concurrents, publics ou privés, devraient s'améliorer ou fermer boutique.

Cet entrepreneur aurait un système d'incitation tel qu'il pourrait recruter de bons professeurs et les payer à leur juste valeur. Des méthodes d'enseignement très diverses seraient mises à l'essai. Celles qui échoueraient disparaîtraient, et celles qui réussiraient seraient imitées.

Les hommes de l'Etat auraient à déterminer les critères d'une école « qualifiée », afin de s'assurer que les bons sont bien dépensés pour l'enseignement. Des partisans de l'enseignement privé craignent que ce pouvoir ne soit utilisé pour exercer un contrôle sur des écoles actuellement indépendantes. C'est la raison pour laquelle ils s'opposent à toute subvention aux écoles privées, ou bien qu'ils préfèrent des dégrèvements d'impôts.

L'ennui, avec les dégrèvements d'impôts, c'est qu'ils sont inutiles aux pauvres, qui seraient les plus grands bénéficiaires d'un enseignement concurrentiel, étant donné qu'ils reçoivent, dans les écoles publiques, le plus mauvais enseignement. Dans le cas de dégrèvements, ceux-ci devraient s'accompagner d'un système de bons directs pour les parents dont les contributions fiscales sont inférieures au montant du dégrèvement.

Même avec des dégrèvements, ce sont les hommes de l'Etat qui déterminent les critères d'une « dépense d'enseignement ». Même en l'absence de toute subvention, il existe toujours des lois sur l'enseignement obligatoire ; c'est l'Etat qui détermine ce qui est ou non une école. Les hommes de l'Etat qui souhaitent exercer un contrôle sur les écoles privées ont actuellement tout pouvoir pour le faire.

La meilleure solution serait, pour tout état instituant un système de bons, d'inclure dans sa législation initiale une clause prévoyant que toute institution peut accéder au rang d'école sur la base des performances de ses diplômés lors d'examens objectifs. A New York, par exemple, la loi pourrait spécifier que toute école serait reconnue si la performance moyenne de la classe qui se présente à l'examen « Regents » était supérieure à la performance des classes de faible niveau qui se présentent à l'examen, soit un tiers des effectifs des écoles publiques.

Une nouvelle école pourrait fonctionner provisoirement en amassant des bons jusqu'à ce que sa première promotion passe l'examen final. Si une école s'occupait d'enfants retardés ou autres handicapés, elle pourrait adresser une demande à l'état afin d'obtenir une reconnaissance spéciale, au cas où elle serait incapable de remplir les critères habituels.

Une telle législation suffirait à empêcher les parents de créer de fausses « écoles », en vue d'empocher l'argent des bons. En même temps, cela mettrait l'Etat dans la quasi-impossibilité de contrôler la méthode ou le contenu de l'enseignement privé.

L'Etat pourrait obliger les écoles à enseigner certaines idées (en les mettant au programme des examens), mais ne pourrait pas les empêcher d'en enseigner d'autres, et n'aurait pas de contrôle sur la façon de les enseigner. Un professeur en désaccord avec la position orthodoxe pourrait toujours dire à ses élèves : « D'une part, voici ce que les examinateurs attendent de vous le jour de l'examen, d'autre part, voilà, à mon avis, ce qui est la vérité... »

Moyennant de telles précautions, un système de bons empêcherait non seulement l'Etat de contrôler les élèves dans les écoles aujourd'hui privées, mais réduirait également l'emprise de l'Etat sur les étudiants actuellement dans les écoles publiques.

Selon un sondage d'opinion qui remonte à quelques années, 30 % des parents enverraient leurs enfants dans des écoles privées si elles étaient gratuites, et 29 % les enverraient dans des écoles confessionnelles. Ces dernières demandent déjà moins d'argent que les hommes de l'Etat n'en dépensent pour les écoles publiques, si bien qu'avec des bons elles pourraient être gratuites. Les écoles privées actuelles pourraient réduire considérablement les tarifs de leurs cours, et quelques-unes d'entre elles, ainsi que nombre d'écoles nouvelles établies pour concurrencer les écoles publiques, seraient gratuites. C'est ainsi que le nombre d'élèves dans les écoles gérées par les hommes de l'Etat serait réduit de moitié.

Pour ceux qui considèrent comme souhaitable que les hommes de l'Etat aient le pouvoir de s'assurer que tout le monde apprend les mêmes choses de la même façon, ceci est un inconvénient du système des bons. Mais pour ceux qui préfèrent un système éducatif libre et diversifié, c'est un avantage.

Il est possible que la Cour Suprême interdise l'emploi de bons pour les élèves des écoles confessionnelles, sous prétexte qu'il y aurait violation du principe de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Des difficultés juridiques semblables sont survenues dans le passé, à propos de l'enseignement dispensé en milieu ségrégué. Dans le procès du Comté de Prince Edward, en Virginie, le tribunal décida que l'aide de l'Etat aux élèves des écoles privées ne pouvait être utilisée comme moyen pour éviter l'intégration. Cela signifierait probablement que les écoles où existe la ségrégation ne seraient pas habilitées à recevoir l'argent des bons. Si la Cour rendait un jugement semblable pour les écoles religieuses, le système des bons pourrait toujours fonctionner, mais serait limité aux écoles privées.

Lorsque j'écrivis ce chapitre la première fois, vers 1970, la position qu'adopterait la Cour sur la constitutionnalité de l'utilisation de bons pour les écoles confessionnelles était incertaine ; lorsque j'ai révisé ce chapitre en 1988, c'était toujours l'incertitude, mais les

chances s'étaient quelque peu améliorées de voir la Cour déclarer constitutionnel l'usage des bons pour ces écoles. C'est du moins l'opinion d'un ami, professeur de droit, qui s'est spécialisé dans les questions des rapports entre l'Eglise et l'Etat.

Quel que soit le jugement de la Cour, le système des bons est-il, en fait, une subvention illégitime de la religion ? Non. L'Etat subventionne les parents pour qu'ils achètent l'enseignement à leurs enfants ; ils peuvent acheter cet enseignement là où ils le souhaitent. S'ils utilisent la subvention pour acheter de l'enseignement dans une école religieuse, cela ne constitue pas plus une subvention accordée par l'Etat à la religion que lorsqu'un assuré social achète sa nourriture à une vente de charité de l'église.

Naturellement, l'école confessionnelle espère atteindre son objectif, qui est d'enseigner la religion, en même temps qu'elle fournit à l'Etat ce pourquoi il la paie : l'enseignement des sujets profanes. De la même façon, l'église espère utiliser les bénéfices qui proviennent de la vente de charité pour financer des projets religieux.

Un argument parfois opposé à un système de bons est qu'il subventionnerait les riches et appauvrirait le système des écoles publiques, en transférant de l'argent aux parents des classes aisées, qui envoient leurs enfants dans des écoles privées où on fait payer la scolarité (« prep-schools »).

Malheureusement pour cet argument, il n'y a à peu près que 0,5 %<sup>21</sup> de tous les élèves des Etats-Unis qui fréquentent des écoles privées, non confessionnelles (environ 250 000). La grande majorité des élèves des écoles non publiques (environ 5,5 millions) fréquentent des écoles liées avec des églises, et leurs parents sont fréquemment plus *pauvres*, et non pas plus riches, que la moyenne de la communauté.

Dans les états où la population se compose d'un fort pourcentage de catholiques, le système des bons augmenterait considérablement les dépenses de l'Etat pour l'enseignement, puisqu'il devrait fournir des bons pour des enfants qui sont actuellement dans des écoles paroissiales. Mais en l'absence d'une aide quelconque de l'Etat, il se pourrait bien que les écoles paroissiales ferment leurs portes<sup>22</sup>, et de toute façon, l'Etat devra payer pour leurs élèves.

De plus, il s'agit précisément d'états où il est actuellement difficile d'obtenir de l'argent pour les écoles publiques, du fait que les parents dont les enfants ne fréquentent pas les écoles publiques sont notoirement hostiles à des impôts nouveaux au profit de l'enseignement.

Autre objection semblable : le système des bons augmenterait les inégalités dans l'éducation. A présent, dit-on, tous les enfants, riches et pauvres, fréquentent les mêmes écoles publiques. Avec un système de bons, les parents pauvres enverraient leurs enfants dans des écoles publiques, ou dans des écoles privées qui ne subsistent qu'avec les bons, alors que les parents plus riches pourraient compléter les bons en payant des cours supplémentaires, et mettraient ainsi leurs enfants dans de meilleures écoles.

Mais, dans notre système actuel, l'école fréquentée par un enfant est déterminée par son lieu de résidence, celui-ci étant déterminé à son tour en grande partie par le revenu de ses parents. Avec le projet des bons, un parent du ghetto, profondément soucieux de l'éducation de son enfant, réussirait peut-être à économiser 1 000 dollars par an, ou à obtenir une petite bourse, à ajouter à la valeur du bon, pour envoyer l'enfant dans une bonne école privée. Dans

---

<sup>21</sup> Ce chiffre et ceux qui suivent sont extraits du *Statistical Abstract of the United States : 1967*

<sup>22</sup> *New York Times* : 22 septembre, p. 32 ; 4 septembre, p. 44 ; (1969) 16 juin, p. 1.

le système actuel, il a le choix, soit de payer 5 000 dollars pour une bonne école privée, soit d'acheter une maison de 200 000 dollars dans une banlieue dotée d'un bon système scolaire.

C'est ainsi que le système des bons, s'il n'élimine pas les distinctions de classe dans l'enseignement, les estompe. Aujourd'hui, une petite élite fréquente les « prep-schools », les enfants de la classe moyenne vont dans des écoles de banlieue de qualité moyenne, et les pauvres du centre de la zone urbaine ont des écoles qui ne dépassent guère le niveau d'établissements de détention.

Dans un système de bons, les parents motivés des classes moyennes pourraient se permettre de combler l'écart entre le coût de l'enseignement à l'école publique et celui d'une bonne « prep-school ». Les parents aux revenus modestes, qui se sentent lésés sur la qualité de l'enseignement dispensé à leurs enfants, auraient le choix de fonder leurs propres écoles, dans le genre des Académies de la Rue à Harlem, ou bien de persuader quelqu'un de créer pour eux des écoles privées qu'ils financeraient avec des bons.

Le projet des bons a donc pour conséquence, comme tous les autres mécanismes du marché libre, d'assurer la forme ultime de décentralisation, et il le fait d'une façon qui protège les droits des minorités, fussent-elles de petite taille. Si 60 % de la population d'un district scolaire veulent une école d'une certaine catégorie, les 40 % restants peuvent prendre leurs bons et créer leur propre école. Si une minorité locale est trop petite pour subvenir aux besoins de sa propre école, elle peut regrouper ses ressources avec des groupes identiques situés ailleurs.

Lorsque j'ai écrit ce chapitre pour la première fois, je prédisais qu'un projet de bons serait adopté un jour ou l'autre dans un état au cours des prochaines années. J'avais tort. Il y a eu plusieurs tentatives pour introduire de tels plans, mais la bureaucratie de l'enseignement et les syndicats d'enseignants s'y sont opposés avec un acharnement couronné de succès.

Ce n'est pas une raison pour abandonner. Il a fallu beaucoup de temps pour amener le pays dans la situation où il se trouve actuellement, et il faudra beaucoup de temps pour l'en sortir. Si les tentatives pour évincer les hommes de l'Etat du domaine de l'enseignement ont jusqu'alors été vaines, on a vu décliner progressivement tout à la fois l'idéologie du contrôle public et le soutien du public pour le système de l'école d'Etat. Je ne suis pas disposé à faire d'autres prédictions, mais je peux toujours espérer.

Depuis des années, on nous dit que tout ce dont a besoin l'école publique, c'est de l'argent, encore de l'argent, toujours de l'argent. Depuis des années, on assiste à l'augmentation de ses dépenses par élève, sans voir d'effets sur la qualité. Il est temps d'essayer quelque chose de nouveau.

## *Chapitre 11 – Une critique radicale des universités américaines*

Dans [certaines] universités, il est interdit au professeur de recevoir de ses élèves des honoraires ou des appointements, et son salaire constitue la totalité du revenu qu'il tire de son office. Dans ce cas, son intérêt se trouve aussi diamétralement opposé à ses fonctions qu'il est possible de l'être... Il est de l'intérêt de tout individu de vivre à l'aise autant que faire se

peut ; et si ses émoluments sont exactement les mêmes, qu'il accomplisse ou non quelque tâche très pénible, son intérêt, au sens où on l'entend communément, est certainement soit de la négliger complètement, soit, s'il dépend d'une autorité qui ne le tolérera pas, de s'en acquitter avec autant d'insouciance et de négligence que cette autorité le lui permettra. Si cet individu est d'un naturel actif, et qu'il aime le travail, il est de son intérêt d'employer son énergie d'une manière ou d'une autre, de façon à en tirer quelque avantage, plutôt que dans l'accomplissement d'une tâche dont il n'en tire aucun.

Si l'autorité dont il dépend est l'institution – le collège ou l'université – dont il est membre lui-même, et dont la plupart des autres membres sont professeurs comme lui, ceux-ci sont susceptibles de faire cause commune pour être tous très indulgents les uns envers les autres : ainsi chacun consentira à ce que son voisin puisse négliger son devoir pourvu qu'il soit autorisé en retour à négliger le sien. A l'université d'Oxford, la plupart des professeurs de l'enseignement public ont, depuis de nombreuses années, renoncé complètement à faire seulement semblant d'enseigner.

[Dans une université d'Etat ou confessionnelle, on ne tolérera probablement pas qu'un professeur] néglige complètement son devoir. Cependant, tout ce que [ses] supérieurs peuvent l'obliger à faire, c'est d'être au service de ses élèves pendant un certain nombre d'heures, c'est-à-dire de donner un certain nombre de cours par semaine ou par an. Ce que seront ces cours, cela doit encore dépendre du zèle du professeur ; et ce zèle sera vraisemblablement proportionné aux raisons qu'il a de l'exercer.

S'il se trouve que le professeur est homme de bon sens, il doit lui être désagréable d'avoir conscience, pendant qu'il s'adresse à ses étudiants, de dire ou de lire des inepties, ou quelque chose d'approchant. Il doit également lui être désagréable de remarquer que la plupart de ses étudiants désertent ses cours ; ou bien y assistent en faisant ostensiblement preuve de désintérêt, de mépris et de dérision. C'est pourquoi, s'il est dans l'obligation de donner un certain nombre de cours, ces seules raisons, abstraction faite de tout intérêt, pourraient le disposer à prendre la peine de donner des cours d'un assez bon niveau. Toutefois, on peut trouver plusieurs expédients pour éteindre efficacement toutes ces incitations à travailler avec zèle. Au lieu d'expliquer lui-même à ses élèves la science dans laquelle il se propose de les instruire, le professeur peut lire un livre sur le sujet ; et si ce livre est écrit dans une langue morte étrangère, il peut le leur interpréter dans leur propre langue ; ou bien, ce qui lui donnerait encore moins de souci, il peut le leur donner à interpréter, moyennant quelques remarques occasionnelles de sa part : ainsi pourrait-il se donner l'air de faire un cours. La plus petite compétence et un minimum d'application lui permettraient d'arriver à ce résultat sans s'exposer au mépris ou à la dérision, ni dire des choses vraiment stupides, absurdes ou ridicules. La discipline du collège peut, en même temps, lui permettre de forcer tous ses élèves à assister très régulièrement à ses semblants de cours, et à maintenir la conduite la plus correcte et la plus déférente tout au long de la séance.

La discipline des collèges et des universités est conçue en général non point dans l'intérêt des étudiants, mais dans l'intérêt, ou pour être plus exact, pour le bien-être des maîtres. Dans tous les cas, son but est de soutenir l'autorité du maître et, qu'il néglige son devoir ou qu'il l'accomplisse, d'obliger dans tous les cas les étudiants à se comporter envers lui comme s'il l'accomplissait avec le plus grand zèle et la plus grande compétence. Une telle discipline suppose, semble-t-il, sagesse et vertu parfaites chez les uns et chez les autres faiblesses et folie extrêmes. Néanmoins, là où les maîtres accomplissent vraiment leur devoir, il n'y a guère de cas, je crois, où la majorité des étudiants manquent à leurs obligations. On sait très bien qu'il n'est jamais nécessaire d'imposer une discipline pour obliger les étudiants à assister à des cours qui valent réellement la peine d'être suivis. Il ne fait pas de doute que force et

contrainte peuvent être nécessaires dans une certaine mesure pour obliger des enfants, ou de très jeunes garçons, à suivre les enseignements dont l'acquisition est jugée nécessaire au cours de cette première période de la vie ; mais après douze ou treize ans, dès lors que le maître accomplit son devoir, force ou contrainte peuvent n'être jamais nécessaires à la poursuite de toute éducation<sup>23</sup>.

## *Chapitre 12 – L'université impossible*

L'université moderne de type corporatif, qu'elle soit publique ou privée, est en elle-même porteuse d'une contradiction implicite : elle ne peut pas avoir d'opinions tranchées, mais elle ne peut pas ne pas en avoir. Dans le second cas, cette exigence d'une « université responsable » est séduisante, tant sur le plan intellectuel qu'affectif. Dans le premier cas, c'est non seulement l'acceptation de cette exigence, mais le fait même de la prendre en considération qui devient quelque chose de fondamentalement subversif au regard des objectifs propres de l'université.

Elle ne peut prendre position dans un débat, parce que, si elle le fait, ses membres détourneront leurs efforts de la recherche de la vérité pour tenter de contrôler le processus de prise de décision. Si elle prend position publiquement sur un sujet important de controverse, ceux qui se trouvent de part et d'autre seront tentés d'essayer de tenir à l'écart les nouveaux membres du corps enseignant qui défendent le point de vue opposé, afin de s'assurer que l'université prendra la « bonne » décision. Il ne serait guère souhaitable d'engager un partisan incompetent de l'autre bord ; en revanche, engager un partisan compétent, capable de persuader suffisamment de membres du personnel enseignant de modifier complètement la position de l'université, serait catastrophique. Les départements d'une université qui prendrait des décisions collectives à propos de questions importantes, tendraient à devenir des groupes de « vrais croyants », fermés à ceux qui ne partagent pas la véritable orthodoxie. Ils perdraient ainsi l'un des principaux outils employés dans la recherche de la vérité : le conflit intellectuel.

Une université *doit* prendre position. Il s'agit d'une grande organisation qui dépense des dizaines de millions de dollars, et reçoit une dotation de centaines de millions de dollars. Elle doit donc agir, et pour agir, elle doit décider de ce qui est vrai. Quelle est la cause des taux élevés de criminalité ? Comment protéger ses membres ? Faut-il engager les services d'une police de l'université, ou bien dépenser de l'argent à entretenir des relations de bon voisinage ou organiser la communauté ? Quels seront les effets de certaines politiques fiscales sur le marché financier et, par voie de conséquence, sur la dotation de l'université ? L'université doit-elle en discuter ? Tels sont les points de controverse à caractère professionnel qui se posent au sein de la communauté universitaire.

Une université peut proclamer sa neutralité mais, comme la gauche l'affirme à juste titre, la neutralité est aussi une position. Si l'on croit que l'élection de Ronald Reagan ou d'Edward Kennedy serait une tragédie nationale, et tout particulièrement une tragédie pour l'université, comment peut-on justifier de maintenir la neutralité à l'université, avec son immense potentiel de richesses et d'influence ?

---

<sup>23</sup> Le texte de ce chapitre est extrait de *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (*Recherches sur la Nature et les Causes de la Richesse des Nations*), Livre V, 3e partie, article 2. Ecrit par Adam Smith, et publié en 1776.

Dans les structures universitaires actuelles, la meilleure solution possible a été non pas la neutralité, mais l'ignorance ou l'impuissance de la communauté universitaire. Aussi longtemps que les étudiants et les universitaires ignorent que l'université soutient des politiciens, investit dans des pays de régime dictatorial, ou que sais-je encore ? et aussi longtemps qu'ils n'ont aucun moyen d'influencer les actions de l'université, ces actes n'entraveront pas l'université dans sa fonction propre, qui est la recherche de la vérité, quel que soit le bien ou le mal que ces actions puissent faire dans le monde extérieur. Une fois que la communauté universitaire se rend compte que l'université prend ou peut prendre des mesures affectant considérablement le monde extérieur, et que les étudiants et le corps professoral peuvent exercer une influence sur ces mesures, le jeu est terminé.

Dans la structure de l'université actuelle, en tant qu'entité constituée, il n'existe aucune solution satisfaisante à ce dilemme. Dans la plupart des meilleures universités, c'est le corps enseignant qui exerce le contrôle ultime. Une université gérée de l'extérieur, par le gouvernement d'un état ou un conseil d'administration qui se perpétue indéfiniment, a ses propres problèmes. Une université peut prétendre pendant quelque temps qu'elle ne prend pas de décisions, ou que le corps enseignant n'exerce aucun contrôle sur elle. A la longue, quelqu'un finira par dire que le Roi est tout nu.

La solution, c'est de remplacer la corporation de l'université par des institutions régies par une structure essentiellement économique, plutôt que politique, par un marché plutôt qu'une hiérarchie. Cette structure est présentée au chapitre suivant. Dans une université de marché libre, le problème disparaît. Les marchés, en tant que tels, ne prennent pas de position.

## *Chapitre 13 – L'université Adam Smith*

Il y a quelques années, l'administration des étudiants de l'université de Chicago examina un projet selon lequel un professeur serait engagé à la suite d'un vote majoritaire du corps des étudiants. Ce projet fut avancé comme un moyen de pousser l'université au-delà du « consensus universitaire ». Une telle proposition illustre la faillite intellectuelle de la Nouvelle Gauche. L'objectif visant à décentraliser le pouvoir académique, afin de permettre le débat et la diversité, est admirable. Le moyen proposé ici, à savoir le choix des membres du corps professoral au vote majoritaire, va totalement à l'encontre de cet objectif. La prise de décision « démocratique » est un moyen de déterminer et de mettre en œuvre la volonté de la majorité ; elle n'a pas d'autre fonction. Elle ne sert pas à encourager la diversité, mais à *l'empêcher*. Parmi les membres de la Nouvelle Gauche, ceux qui sont intelligents ont certainement conscience de la futilité d'une telle proposition ; peut-être est-ce la raison pour laquelle ils répugnent tellement à dire comment une société devrait fonctionner. Ils n'ont pas saisi, aussi bien du point de vue affectif qu'intellectuel, le concept de coopération non-coercitive d'une société qui laisse chacun libre d'obtenir ce qu'il veut.

Avant d'examiner quel serait le fonctionnement d'une « université de marché libre », il nous faut analyser ce qui fondamentalement ne va pas dans le système actuel : l'absence de tout pouvoir des étudiants, que déplore la Nouvelle Gauche, est la conséquence directe du succès de l'un des systèmes favorisés de l'ancienne gauche, à savoir l'enseignement fortement subventionné. Dans les universités publiques et, dans une moindre mesure, dans les universités privées, les étudiants ne paient pas la totalité du prix de revient de l'enseignement qu'ils reçoivent. Il en résulte que l'université n'a pas *besoin* de ses étudiants : elle a toujours

le choix d'en accroître le nombre. Comme un propriétaire dont les loyers sont contrôlés, l'université peut se permettre de mépriser les souhaits de sa clientèle, aussi bien que ce qui est bon pour elle.

Si les subventions étaient abolies, ou converties en bourses d'études décernées aux étudiants, il en résulterait que l'université serait financée par les cours qu'elle donne ; elle serait alors dans la position d'un marchand qui vend ses marchandises au prix du marché, et se trouve ainsi contraint de vendre ce que ses clients veulent le plus acheter. C'est la situation des écoles commerciales, comme Berlitz et les diverses écoles d'enseignement par correspondance, et c'est bel et bien ainsi qu'elles agissent.

Une université du type actuel, même si elle était financée entièrement par ses cours, serait toujours une organisation centralisée et bureaucratique. D'un autre côté, dans une université de marché libre, la structure corporative actuelle serait remplacée par un certain nombre d'organisations distinctes, coopérant, dans leur intérêt mutuel, par les procédures normales du marché. Cela comporterait vraisemblablement une ou plusieurs entreprises pour la location des salles de cours, et un grand nombre de professeurs, qui paieraient chacun pour l'usage d'une salle et feraient payer aux étudiants qui désirent suivre leurs cours un prix acceptable pour les deux parties. Ainsi en fin de compte, ce sont les étudiants qui entretiendraient le système, chacun choisissant ses cours, selon ses désirs, la réputation du professeur et le prix qu'il demande.

D'autres organisations pourraient coexister avec celles-ci. Il pourrait y en avoir une qui ne soit chargée que de faire passer des examens dans diverses matières, et de délivrer des diplômes à ceux qui auraient réussi ; il est probable qu'on engagerait des professeurs pour préparer les sujets et corriger les épreuves de ces examens. Une autre organisation pourrait exécuter le travail administratif, imprimer un catalogue donnant la liste des cours proposés et leurs prix, ou bien faire des photocopies pour les étudiants disposés à payer pour se les procurer. Il pourrait y avoir des groupes pour publier et vendre des évaluations portant sur les professeurs et les cours, telles que le *Confidential Guide* publié par le *Harvard Crimson*.

Il pourrait y avoir des groupes de recherche travaillant dans la même communauté, afin de permettre aux chercheurs d'augmenter leur revenu par l'enseignement, et afin d'employer les étudiants en tant qu'assistants de recherche à bon marché. Certains membres de la communauté pourraient simultanément donner des cours dans une matière à un niveau élémentaire, et payer d'autres membres pour recevoir un enseignement à un niveau supérieur. Il pourrait y avoir des compagnies gérant en privé des résidences universitaires mises à la disposition des étudiants qui souhaitent y vivre.

La caractéristique essentielle de ce projet, c'est que, comme tout système de marché, il produit ce que veut le consommateur. Dans la mesure où les étudiants, même avec l'aide de conseillers professionnels et d'évaluations écrites sur les cours, sont moins compétents pour juger ce qu'ils obtiennent que les personnes actuellement chargées d'engager ou de renvoyer les professeurs, cela peut être un inconvénient. Mais ce procédé garantit que c'est bien l'intérêt des étudiants, et non pas l'intérêt de l'université selon l'opinion de l'université, qui détermine le choix des professeurs employés.

Dans le système de marché que je viens de décrire, une majorité d'étudiants, une grande majorité même, ne peut avoir qu'un effet positif, et aucun effet négatif, sur l'enseignement dispensé. Ils peuvent garantir que quelque chose sera enseigné, *mais non pas que quelque chose ne sera pas enseigné*. Tant qu'il y aura suffisamment d'étudiants intéressés par une discipline pour qu'un professeur puisse gagner de l'argent en l'enseignant, cette discipline

sera enseignée quel que soit le nombre d'étudiants à qui elle déplaît. Ainsi c'est le système de marché qui atteint l'objectif de la proposition faite par la Nouvelle Gauche.

Il est peut-être possible de réformer nos universités actuelles dans le sens de ces universités du marché libre. La réforme pourrait se faire par l'introduction d'un plan de réattribution des frais de scolarité. Cet aménagement permettrait aux étudiants, tout en achetant à l'université la majeure partie de leur enseignement, d'organiser quelques cours qui seraient donnés par des intervenants de leur choix. Un groupe d'étudiants ferait connaître à l'université son désir de suivre, pour l'année suivante, un cours donné par un intervenant extérieur à l'université. Pour calculer le salaire d'un de ces intervenants, l'université multiplierait le coût moyen d'un cours existant par le nombre d'étudiants demandant ce cours supplémentaire. Le résultat obtenu représenterait le montant de ses frais de scolarité que le groupe souhaite réattribuer pour payer un intervenant de son propre choix, au lieu de payer un intervenant choisi par l'université. L'université offrirait cette somme à l'intervenant pour enseigner le ou les cours proposés. S'il acceptait, les étudiants seraient obligés de suivre le cours.

L'université déterminerait quelle unité de valeur serait, ou non, attribuée à ces cours. Au début, il faudrait limiter sévèrement le nombre d'unités de valeur de ce genre que chaque étudiant pourrait prendre. Si ce plan réussissait, il pourrait être étendu au point qu'un tel cours puisse faire l'objet d'une option. Il reviendrait toujours aux départements de décider si un cours donné satisfait aux exigences spécifiques du département.

Il ne semble pas qu'un tel plan de « réallocation » soit très révolutionnaire ; il peut commencer à une petite échelle, en tant qu'expérience pédagogique chère au cœur de tout éducateur libéral. Avec le temps, ces plans pourraient révolutionner les universités.

Tout d'abord, le plan de « réallocation » pourrait servir à recruter des professeurs célèbres en congé sabbatique, des personnalités politiques de gauche ou de droite, des réalisateurs de films invités par les ciné-clubs universitaires, et d'autres notables de ce genre. Mais cela permettrait aussi d'offrir à de jeunes universitaires un autre choix que celui d'une carrière normale. Des professeurs compétents découvrirait qu'en attirant beaucoup d'étudiants de cette façon, ils pourraient toucher un salaire beaucoup plus important qu'en travaillant régulièrement dans une seule université. Le développement d'une équipe nombreuse de professeurs qualifiés « indépendants » encouragerait davantage d'écoles à adopter les plans de « réallocation des frais de scolarité », et simplifierait ainsi les problèmes de recrutement de leur corps professoral. Les universités devraient offrir des stimulants considérables pour empêcher leurs meilleurs professeurs d'être « redirigés » vers le travail en indépendant. Ces stimulants pourraient prendre la forme de structures commerciales efficaces au sein de l'université, pour récompenser les départements et les professeurs qui ont attiré des étudiants. Les grandes universités seraient décentralisées de façon radicale, et leur structure se rapprocherait alors de celle des universités du marché libre. De nombreux cours seraient dispensés par des professeurs « indépendants », et les départements développeraient une indépendance frisant l'autarcie.

Avec de telles institutions, les étudiants, bien qu'ils puissent recevoir l'aide de services habilités à les conseiller, devraient assumer la responsabilité fondamentale d'élaborer leur programme d'enseignement. En entrant à l'université, beaucoup d'étudiants ne sont pas préparés à une telle responsabilité. Un marché concurrentiel de l'enseignement permettrait le développement d'institutions en vue de répondre à leurs besoins. Il s'agirait vraisemblablement de petits établissements, offrant un enseignement fortement structuré et prévoyant un contact personnel étroit, pour des étudiants désireux de commencer leur cursus universitaire en se soumettant à un plan conçu par ceux qui ont déjà les connaissances. Un

étudiant pourrait commencer par étudier dans un établissement de ce genre, jusqu'au moment où il se sentirait prêt à prendre en main sa propre formation, avant de passer dans une université.

L'heure est venue d'entamer la subversion du système américain d'enseignement supérieur, en ayant pour objectif non pas sa destruction, mais sa renaissance.

## *Chapitre 14 – Ouvrez les portes*

Donnez-moi vos hommes fatigués, vos pauvres,  
Vos masses recroquevillées,  
brûlant de respirer la liberté  
Le misérable rebut de vos rivages grouillants,  
Envoyez-les moi, les sans-abri, ballottés par la tempête ;  
Je lève pour eux ma lampe auprès de la Porte d'Or.

Vers gravés sur le socle de la statue de la Liberté<sup>24</sup>

Jusqu'au milieu des années 1920, notre pays a suivi une politique générale d'immigration illimitée ; exception faite de quelques Orientaux, quiconque voulait venir était le bienvenu. De 1905 à 1907, et à nouveau en 1910, 1913 et 1914, plus d'un million d'immigrants arrivèrent chaque année. Avec leurs descendants, ils ont constitué une grande partie de notre richesse économique et culturelle. Il serait difficile de trouver une personnalité publique importante disposée à affirmer que cette politique fut une erreur.

Il serait presque aussi difficile de trouver une personnalité politique importante qui préconiserait un retour à cette politique. De récents débats ont porté sur la manière de mettre en application le contingentement de notre immigration limitée et sur la répartition entre les différentes nationalités, non pas sur la question de savoir si le contingentement devrait exister.

A mon avis, la limitation de l'immigration est une erreur : il nous faudrait l'abolir dès demain, et nous attaquer à nouveau à la pauvreté avec un succès encore jamais vu au monde.

L'un des dangers de cette politique, c'est que de pauvres immigrants viennent avec l'intention de survivre grâce à des expédients jusqu'au moment où ils deviendraient citoyens, pour vivre alors de l'assistance sociale. J'inclus donc une condition dans ma proposition : les nouveaux immigrants devraient satisfaire à l'exigence de quinze années de « résidence officielle » avant d'avoir droit à l'assistance sociale. Je suggère également que les lois fédérales et les lois des états relatives au salaire minimum soient modifiées de manière à ne pas couvrir les nouveaux immigrants ou, mieux encore, qu'elles soient abrogées.

C'est un flux d'immigrants qui arriverait alors, probablement plus d'un million par an, peut-être plusieurs millions. La plupart viendraient des pays d'Asie et d'Amérique Latine. Nombreux sont ceux de la première génération qui travailleraient comme main-d'œuvre non spécialisée, comme l'ont fait précédemment la plupart des immigrants. Leurs niveaux

---

<sup>24</sup> Extraits du poème composé en 1883 par Emma Lazarus. Ils furent gravés sur une plaque apposée sur le socle de la statue en 1903. (N.d.T.)

d'éducation, de nutrition et de santé, sèmeraient la consternation parmi nos assistants sociaux ; ils vivraient très mal, par rapport à notre niveau de vie, mais ils vivraient bien, par rapport à leur niveau de vie précédent, et c'est la raison pour laquelle ils viendraient.

Comme par le passé, l'immigration illimitée nous enrichirait. Notre richesse est dans les gens, pas dans les choses ; les Etats-Unis ne sont pas le Koweït. Supposons une femme mariée active ; elle engage une servante indienne, qui gagnait quelques centaines de dollars par an en Inde, et en gagnera 6 000 à son service ; cela permet à l'employeuse d'occuper une situation à 30 000 dollars par an : qui y perd ?

Tant que les immigrants paient ce dont ils se servent, ils n'appauvrissent pas la société. Si l'accroissement de la population rend le pays plus encombré, c'est uniquement que les immigrants produisent des richesses qui valent plus pour les propriétaires de la terre que la valeur de la terre elle-même, et les immigrants ont la possibilité d'utiliser ces richesses pour acheter la terre. Il en est de même pour tout ce que les immigrants se procurent sur le marché libre ; afin de pouvoir affecter les ressources existantes à leur propre usage, les immigrants doivent les acheter avec de nouveaux biens ayant au moins la même valeur.

Les immigrants auront à leur disposition des « services publics », qu'ils ne paieront pas directement. Ils paieront également des impôts. Etant donné les conditions actuelles, je ne vois aucune raison d'imaginer qu'ils coûtent davantage à l'Etat que l'Etat ne leur coûtera.

Les nouveaux immigrants feront baisser les salaires de la main-d'œuvre non spécialisée, ce qui causera un préjudice à certains pauvres actuels. Mais, en même temps, la présence de millions d'étrangers fera de la plus élémentaire acculturation, ne serait-ce que la simple capacité de parler anglais, une compétence commercialisable ; certains des pauvres auront la possibilité de quitter leurs emplois actuels d'ouvriers non spécialisés pour trouver un poste de contremaître dans des équipes de main-d'œuvre « étrangère » ou servir de prête-nom pour des entreprises « étrangères ».

Ce qui est plus important que tous ces effets économiques, c'est l'effet psychologique que cela aura sur les pauvres actuels ; ils ne représenteront plus le fond du panier et, comme les sociaux-démocrates l'ont fait remarquer – il faut leur rendre cette justice – c'est la position que vous occupez, et non pas ce que vous avez, qui détermine la pauvreté. La mobilité sera rétablie ; chaque génération d'immigrants aura la possibilité de lutter pour accéder à une position d'où elle regardera de haut ses successeurs.

Une politique d'immigration illimitée nous apporterait plus que de la main-d'œuvre non spécialisée à bon marché. Elle nous apporterait une foule de compétences nouvelles, et parmi elles il ne faut pas sous-estimer le talent d'entrepreneur des émigrants indiens et chinois, qui ont constitué les classes de négociants d'Asie et d'Afrique. Une fois que les nouveaux citoyens seront familiarisés avec la langue et la culture de leur pays d'adoption, ils se fraieront probablement un chemin dans la grande classe moyenne américaine, tout aussi rapidement que leurs prédécesseurs d'il y a quatre-vingts ans.

C'est dommage d'avoir à présenter l'argument en termes « d'intérêt » économique ou psychologique pour les Américains de la génération actuelle. C'est plus simple que cela. Il y a des gens, vraisemblablement plusieurs millions, qui voudraient venir ici, vivre ici, travailler ici, élever ici leurs enfants, mourir ici. Il y a des gens qui voudraient devenir américains, comme l'ont fait nos parents et nos grands-parents. Si nous voulons être honnêtes, nous pouvons réexpédier en France la Statue de la Liberté ou bien remplacer les vers surannés par ces lignes nouvelles : « L'Amérique, ce domaine réservé / Pas fait pour les sales étrangers. » Ou bien nous pouvons ouvrir à nouveau les portes.

Bienvenue, Bienvenue, Emigrant.  
Sois le bienvenu chez toi, dans mon pays.

Buffy Sainte-Marie

## *Chapitre 15 – Vendez les rues*

Le slogan « Vendez les rues » est utilisé depuis longtemps comme exemple des principes libertariens poussés à l'extrême du ridicule. Qu'il puisse faire l'objet d'une proposition pratique, cela me fut suggéré la première fois par feu Robert Schuchman, il y a quelque 28 ans. A l'époque, je n'étais pas convaincu.

Certes, il y a des difficultés pratiques pour remettre à des mains privées le système actuel d'autoroutes et de rues, qui sont propriété des hommes de l'Etat (quoique les difficultés soient beaucoup moins grandes pour les communautés de création nouvelle, dont certaines sont déjà équipées d'un réseau privé de routes). Le coût de la négociation de contrats privés serait considérable, car ces contrats devraient garantir à chaque propriétaire l'accès à sa maison, et définir ses droits et ses responsabilités juridiques en ce qui concerne les voies d'accès. Mais les coûts du système étatique actuel ne sont pas moins considérables.

Le problème des heures de pointe en est un bon exemple. La dimension des voies expressives en milieu urbain est presque entièrement déterminée par le trafic qu'elles ont à supporter aux heures de pointe. Les frais supplémentaires que représente pour la ville un conducteur de plus à 3 heures du matin sont essentiellement nuls – les routes sont là de toute façon, et personne ne s'en sert. En revanche, m'a-t-on dit, les frais supplémentaires occasionnés par un conducteur de plus aux heures de pointe s'élèvent en moyenne à 5 dollars par trajet. Aujourd'hui, dans les deux cas, les conducteurs paient essentiellement la même somme, sous forme de tarifs plus élevés de l'essence, en raison des taxes sur ce combustible. Si les routes étaient gérées par des sociétés privées, l'intérêt de leurs propriétaires serait d'encourager la circulation aux heures creuses en faisant payer un prix peu élevé, et de décourager la conduite aux heures de pointe en faisant payer plein tarif pour le déplacement.

Si le prix est fixé à 5 dollars par trajet, cela fait plus de 2 000 dollars par an, une somme assez considérable pour le banlieusard moyen. Changer ses heures de travail lui permettrait de réduire cette dépense. La pratique actuelle, qui consiste à faire travailler presque tout le monde en même temps de 9 heures à 17 heures, offre certains avantages (un homme d'affaires sait que, s'il est à son bureau, son client y est aussi probablement), mais cela présente aussi de sérieux désagréments, en particulier dans une ville où il y a affluence. Les ressources fixes, telles que parcs, plages, restaurants et routes, sont occupées de façon très irrégulière : encombrées à certaines heures, et vides à d'autres.

Une économie de 2 000 dollars par an sur les frais de transport, venant s'ajouter à des frais de parking moins élevés et à des avantages non pécuniaires, tels que des déplacements plus rapides et des restaurants moins encombrés, serait une motivation suffisante pour inciter quelques entreprises à modifier leurs horaires de travail ou ceux de certains de leurs employés, en passant de 9 h/17 h à 11 h/19 h, ou même 15 h/23 h, par exemple.

Il y aurait d'autres façons d'éviter les frais de conduite aux heures de pointe. Les banlieusards pourraient utiliser des moyens de transport meilleur marché : bus, train, voitures

en commun. Ils pourraient revenir s'installer en ville, ou bien leurs entreprises pourraient déménager en banlieue. Dans tous les cas, ils trouveraient une réponse adaptée aux frais réels résultant de leurs actions, ce qu'ils ne sont pas obligés de faire actuellement.

Comment une entreprise de routes privées pourrait-elle faire payer des redevances variables ? Elle pourrait utiliser des postes de péage, et faire varier le tarif suivant l'heure du jour et l'état de la circulation. Elle pourrait demander une redevance mensuelle fixe donnant le droit d'utiliser ses routes pendant les heures de pointe, et une redevance moins élevée ne donnant le droit d'utilisation qu'à d'autres moments ; selon le montant de leur redevance, les usagers pourraient recevoir des plaques d'identification correspondantes, et d'autres dispositions pourraient être prises pour les usagers irréguliers. Différentes compagnies d'autoroutes pourraient passer entre elles des accords d'échange permettant aux usagers d'une autoroute d'en emprunter d'autres sans frais supplémentaires.

Grâce à la technologie moderne, il serait possible, et relativement peu coûteux, d'établir un système de tarification beaucoup plus détaillé, variant en fonction du lieu et de l'horaire de vos déplacements. Chaque voiture serait équipée d'un « transpondeur », petite radio conçue pour recevoir la question : « Qui êtes-vous ? » et pour répondre avec un équivalent informatique de « Je suis la voiture n° 97341 ». Cette technologie existe déjà : elle est utilisée depuis des années pour automatiser l'encaissement des frais de péage des autobus. Les renseignements concernant les déplacements d'une voiture seraient recueillis dans un ordinateur central, et les conducteurs recevraient une facture mensuelle. Pour les usagers craignant que des renseignements détaillés sur leurs mouvements puissent tomber aux mains d'une épouse jalouse ou d'un employeur trop sourcilieux, le système pourrait être créé de façon à garder la trace du nombre d'unités routières utilisées chaque jour par chaque voiture, sans tenir compte de l'horaire ni du lieu : le nombre d'unités routières au kilomètre pourrait encore varier avec l'heure et le lieu.

La mise au point de tarifs variables ne serait pas la seule amélioration que pourrait apporter une entreprise commerciale. Les embouteillages ne représentent qu'un inconvénient mineur pour un service d'Etat ; pour une société privée, cela signifie la perte d'une petite fortune en clients potentiels. Les embouteillages ne sont pas dus inévitablement au fait qu'un grand nombre de gens veulent se déplacer tous à la fois. Le débit moyen du trafic sur une voie express embouteillée, avec des voitures qui occupent 6 mètres chacune et se déplacent à la vitesse de 8 km à l'heure, est beaucoup moins élevé que celui d'un trafic sur la même voie express, avec des voitures qui roulent à 80 km à l'heure et occupent 18 à 25 mètres chacune. Une voie express qui fonctionne bien, équipée d'un contrôle à l'entrée effectué par ordinateur pour interdire aux gens d'y pénétrer en période de trafic de trop haute densité, ou disposant de « zones de retenue » pour y dévier momentanément le surplus du trafic afin d'en améliorer le débit, permettrait à chacun d'arriver plus tôt à destination.

Dispositifs d'enregistrement électronique, entrées contrôlées par ordinateur, et journées de travail de 15 à 23 h, tout cela ressemble à de la science-fiction. Des autoroutes privées apporteraient des améliorations encore plus évidentes, dont certaines sont attendues depuis longtemps. Cela ne rapporterait guère à une entreprise privée de bloquer son autoroute avec des équipes de réparation pendant les heures de pointe, et de renvoyer ensuite les hommes chez eux, pour laisser l'autoroute vide, sans voitures ni ouvriers pendant la nuit.

Les institutions socialistes qui gèrent actuellement nos autoroutes pourraient, en principe, apporter n'importe laquelle de ces améliorations. Pour autant que je sache, elles n'en ont rien fait. Entre-temps, nos villes continuent à bloquer leurs autoroutes avec un trafic fortement

subventionné, continuent à mendier de l'argent à Washington, et rejettent la responsabilité de tout ce gâchis sur l'entreprise privée.

## ***Chapitre 16 – Déjà construit à 99,44 %***

J'ai résolu le problème du transport en commun dans les villes. Pour appliquer ma solution à une grande ville, il faut une société privée prête à investir environ un million de dollars en matériel, et quelques millions de plus en publicité et en organisation. Le prix de revient en est peu élevé, parce que mon système de transport existe déjà à 99 % ; il s'agit essentiellement d'utiliser de façon plus efficace notre investissement actuel en routes et en automobiles, qui se chiffre à des multi-milliards de dollars. Je lui ai donné le nom de « jitney<sup>25</sup> » ou « transport à la carte » ; on peut le concevoir très facilement comme étant à mi-chemin entre les taxis et l'auto-stop. Des arrêts de « transport à la carte », semblables aux arrêts d'autobus actuels, seraient commodément répartis dans toute la ville. Un banlieusard, allant en ville avec une voiture vide, s'arrêterait au premier arrêt de « transport à la carte » se trouvant sur son chemin, pour charger des passagers allant dans sa direction. Il continuerait sa route normalement, tout en déposant les passagers à leur arrêt. Chaque passager paierait son transport en fonction d'un barème des prix en vigueur.

Ce système de transport serait-il efficace ? Oui, bien sûr. Les voitures ne manquent d'efficacité que parce qu'elles se déplacent habituellement aux trois quarts vides ; une voiture pleine est compétitive avec les moyens habituels de transports en commun. De plus, les voitures existent déjà, et se déplacent en grand nombre ; le coût supplémentaire du « transport à la carte », c'est donc simplement le coût d'installation des arrêts, et de l'élaboration des barèmes de prix et autres choses de ce genre.

Les habitants des banlieues seraient-ils disposés à transporter des passagers ? Dans certaines conditions, que je traiterai plus tard, oui ; le revenu supplémentaire que cela rapporterait serait loin d'être insignifiant. Imaginons, par exemple, un prix de 2 dollars par personne : un banlieusard qui a transporté régulièrement quatre passagers par trajet, cinq jours par semaine, gagnerait 4 000 dollars par an, ce qui n'est pas négligeable. Pour des raisons fiscales, sa voiture entrerait alors dans la catégorie des dépenses professionnelles.

Le « transport à la carte » présente deux difficultés. La première, c'est la sécurité ; le conducteur moyen ne montre guère d'empressement à prendre des inconnus dans son véhicule. Mais la technologie pourrait résoudre cette difficulté. L'entreprise d'installation des arrêts de « transport à la carte » pourrait délivrer aux conducteurs et aux passagers potentiels des cartes d'identification avec un code magnétique ; pour obtenir cette carte, le demandeur devrait décliner son identité à la requête de la compagnie. Chaque arrêt disposerait d'une machine de lecture des cartes, avec une fente pour le conducteur et une pour le passager. Au moment où chacun introduirait une carte valide, un voyant lumineux, visible par l'autre personne, s'allumerait. Avec un système plus élaboré, la machine pourrait avoir accès à une liste de cartes volées ou disparues ; l'introduction d'une carte portée sur la liste déclencherait une sonnerie au poste de police du quartier. La machine pourrait même être en mesure d'enregistrer les deux cartes ; si un conducteur ou un passager devait disparaître, la police

---

<sup>25</sup> Un "jitney" est une voiture qui prend des passagers, mais à des conditions plus souples et moins exclusives que le taxi (*N.d.T.*)

saurait précisément qui rechercher. Le prix de revient de mesures de sécurité de ce genre serait insignifiant, comparé au prix de revient des systèmes de transport en commun actuels, quels qu'ils soient. Il faudrait 400 arrêts de « transport à la carte » pour couvrir Chicago, à raison d'un arrêt tous les 800 mètres, dans chaque direction. Si le panneau et le lecteur de cartes coûtent 2 500 dollars par arrêt, le coût total serait d'un million de dollars.

L'autre difficulté est d'ordre politique. Nombre de grandes villes ont une forme ou une autre de réglementation pour le contrôle des taxis et de leurs chauffeurs ; il est presque certain qu'elles interdiraient le « transport à la carte ». Les conducteurs d'autobus et de taxis, et les compagnies de taxis seraient opposés au changement de ces réglementations. Les politiciens locaux exprimeraient leur scepticisme quant à la valeur d'un système de transport en commun dont la mise en œuvre ne serait pas l'occasion de faire transiter des milliards de dollars entre leurs mains.

Il se trouve que ce système de « transport à la carte » n'est pas une idée nouvelle. C'est une forme de transport très répandue dans une grande partie du monde. Aux Etats-Unis, le système connut un bref succès pendant quelques années après la Première Guerre mondiale ; il fut ensuite aboli par la législation, lorsque les compagnies de tramways se rendirent compte qu'elles pouvaient être plus compétitives sur le marché politique que sur le marché économique. Vous en trouverez toute l'histoire dans l'article d'Eckert et Hilton, cité en Annexe II.

Il y a longtemps, je me trouvais dans un aéroport, en route pour le centre ville. J'étais alors un étudiant impécunieux, et je commençais à chercher quelqu'un qui allait dans la même direction que moi, et avec qui je pourrais partager le prix du taxi. Je fus arrêté par le conducteur d'une limousine qui emmenait des passagers en ville, à un tarif légèrement inférieur à celui des taxis. Il m'avisa d'un air enjoué que ce que je faisais était illégal. Je ne doute pas qu'il avait raison ; là ou ailleurs, les passagers des lignes aériennes, lorsqu'ils se trouvent hors de chez eux, ne représentent pas un puissant groupe de pression.

Peut-être suis-je trop ambitieux. Avant d'investir de l'argent, ne serait-ce qu'un misérable million de dollars, dans le « transport à la carte », on pourrait expérimenter des propositions plus modestes. Dans une première étape, pourquoi ne pas installer dans les aéroports des panneaux avec le nom des différents quartiers de la ville ? les passagers pourraient se rassembler sous le panneau de leur destination et s'arranger pour partager les taxis.

Mais patientez encore un peu.

## *Chapitre 17 – Un premier pas*

Dans les milieux de Washington, où prennent naissance les Grandes Idées qui circulent avant d'être connues d'un public qui ne se doute de rien, l'idée d'une administration commune pour la zone métropolitaine circule depuis plusieurs années. Contrairement aux municipalités des villes, des villages et des petites villes, la plupart des municipalités des grandes villes ont fait du mauvais travail, à un coût très élevé, pour ce qui est de fournir des services publics à leurs citoyens. L'idée est qu'on pourrait résoudre ce problème en accroissant encore la taille de ces municipalités. D'après cette conception, New York, qui s'est révélée pratiquement ingouvernable avec ses huit millions d'habitants, deviendrait aussi facile à administrer que West Fairlee (Vermont), si elle annexait ses banlieues voisines pour

devenir une métropole monstre de 15 à 20 millions d'habitants. L'idée fut conçue par le même génie qui a prétendument découvert que la pauvreté, laquelle est en régression, serait la cause de l'augmentation de la criminalité.

Si les petites municipalités sont une bonne idée, et les grandes municipalités une mauvaise, je ne crois pas que les municipalités gigantesques pourraient être meilleures. La vraie leçon à en tirer, c'est que nos municipalités sont déjà bien trop grandes. Ceux qui préconisent la décentralisation comme solution à ce problème entendent généralement par là une réorganisation administrative des municipalités. Ce qu'il faut, c'est une décentralisation plus fondamentale. Nos cités auraient dû créer des municipalités secondaires de plein droit, avec des mini-maires, qui contrôlèrent des zones de population ne dépassant pas 100 000 habitants. Ces municipalités devraient alors se charger de la police, de l'enseignement, et de beaucoup d'autres services publics.

Il est certain que des municipalités de cette taille ne seraient pas trop petites pour être viables ; la grande majorité de la population américaine vit avec des municipalités locales administrant des populations de moins de 100 000 habitants – et la grande majorité de la population américaine y a droit à de meilleurs services, à un moindre coût, que ceux d'entre nous qui vivent dans les grandes villes. Des services, tels que les transports publics ou les autoroutes urbaines, devraient être mieux gérés par les municipalités actuelles qui, dans ce cas, devraient les conserver. Lorsque les avantages dus à la taille sont moins clairs – comme le ramassage des ordures, par exemple – la municipalité-mère pourrait offrir aux cités-filiales le choix de louer à bail ce service auprès de la cité-mère.

Cette décentralisation renforcerait le contrôle local de l'enseignement, objectif partagé par tout un ensemble de gens bien intentionnés, depuis les nationalistes noirs jusqu'aux blancs hostiles à l'intégration forcée dans les écoles, et de William F. Buckley<sup>26</sup> à John Lindsay<sup>27</sup>. Cependant ceci ne devrait pas nécessairement empêcher les enfants d'aller à l'école là où ils le souhaitent ; les enfants d'une cité-filiale pourraient aller à l'école dans une autre cité-filiale, à condition que leur propre cité paie le prix nécessaire par personne. Un tel système est fréquemment utilisé dans les zones rurales, où certaines localités n'ont pas les moyens d'avoir leur propre école. Des dispositions semblables permettraient la création d'écoles spéciales, comme la *Bronx Science* de New York, gérées soit par la cité, soit par une des cités-filiales.

La décentralisation a également son importance en ce qui concerne la police. Une récrimination majeure, qui émane en particulier des zones de ghettos, c'est que la police ne protège pas les résidents, et qu'elle n'est pas là pour les protéger, qu'il ne s'agit que d'une armée d'occupation envoyée par le Maire pour protéger la propriété des riches et des puissants. Si la police était recrutée et rémunérée localement, ou bien ses membres feraient leur travail, ou bien ils perdraient leur emploi. Et leur travail serait plus facile, parce que les résidents locaux considéreraient les policiers comme des gens qui sont à leur service pour les protéger, et non pas comme leurs ennemis.

Il reste encore la question de savoir qui devrait percevoir les impôts. Une possibilité, c'est que la cité-mère perçoive tous les impôts, et attribue aux cités-filiales une part de ses recettes, calculée sur une base simple. D'autres possibilités seraient que les cités-filiales perçoivent leurs propres impôts ou bien, pour plus d'efficacité peut-être, que la cité détermine l'assiette des impôts et les perçoive, tandis que chaque cité-filiale établirait des barèmes fiscaux dans la limite de son territoire et recevrait les impôts perçus. Une cité-filiale pourrait offrir des

---

<sup>26</sup> William F. Buckley est un intellectuel conservateur et catholique (*N.d.T.*).

<sup>27</sup> John Lindsay fut maire de New York de 1965 à 1973 (*N.d.T.*).

services municipaux de haut niveau, financés par des impôts élevés, alors qu'une autre justifierait des services moindres par des impôts peu élevés.

Pour être suivie d'un effet immédiat, une proposition radicale se doit d'être politique en même temps que prudente. La décentralisation des villes a un caractère politique, parce que les gouvernements des villes et des comtés sont des créations du gouvernement de l'état, duquel ils reçoivent leurs statuts. Les constitutions d'état ne peuvent être amendées que par les électeurs de l'état, et non pas par le Congrès. Par contraste, les statuts des villes ne peuvent être modifiés que par le corps législatif de l'état, ou avec sa permission. Il se trouve que la plupart des grandes villes sont administrées par des Démocrates, et situées dans des états administrés par des Républicains. Chicago en est l'exemple le plus frappant ; il faut citer également New York, Los Angeles, Cleveland, et Philadelphie. Dans le cadre des institutions actuelles, un maire démocrate, qui détient 60 % des suffrages dans une grande ville, contrôle la totalité des dépenses, les prébendes et les privilèges. Si la cité-mère était démembrée par un acte du gouvernement de l'état, ces cités-filiales, où les Républicains ou les Démocrates indépendants avaient la majorité, ne seraient plus entre les mains du maire ; même les cités-filiales démocrates échapperaient quelque peu à son contrôle direct. Son pouvoir descendrait de 100 % à 70 % peut-être, et ses adversaires auraient la possibilité d'asseoir les bases de leur pouvoir dans les cités-filiales qu'il ne contrôlerait pas.

La décentralisation, en plus d'être souhaitable pour ses mérites propres, est également un moyen de soustraire une grande ville à l'emprise d'un tyranneau local, façon Sam Yorty ou John Lindsay. Ronald Reagan et Nelson Rockefeller, veuillez en prendre note<sup>28</sup>.

## *Chapitre 18 – Contre-attaque*

Chaque jour nous apporte de nouvelles intrusions commises par les hommes de l'Etat dans le domaine réservé à l'entreprise privée, qui est en train de diminuer rapidement. Pour les passionnés du *Zeitgeist*<sup>29</sup>, qui prétendent surfer sur la vague du futur, l'avenir du capitalisme est aussi brillant que celui du dodo. Or, ils sont dans l'erreur. La contre-attaque progresse. Partout où existe un monopole public, on retrouve l'inefficacité, la médiocrité du service et des occasions de profit. Mais le capitalisme est en train de prendre sa revanche.

Le monopole dont on fait le plus grand cas est celui de la Poste. Les forces en marche du capitalisme ont contraint le monopole gouvernemental, en dépit de ses énormes subventions fédérales, à aller en justice pour réprimer la concurrence privée.

Il existe un monopole public encore plus important et plus incompétent que la Poste. Il s'agit d'une industrie de service gérée de façon tellement inefficace que les clients font souvent la queue pendant des années avant qu'on s'occupe d'eux, et attendent encore des années avant que les hommes de l'Etat achèvent un travail qui ne devrait prendre qu'une semaine ou deux. Il n'est guère surprenant que 80 à 90 % des clients abandonnent, rentrent chez eux, et fassent le travail eux-mêmes.

---

<sup>28</sup> Ce chapitre fut écrit en 1969 ; les lecteurs peuvent, bien entendu, remplacer les exemples donnés par ceux qui sont d'actualité.

<sup>29</sup> *Zeitgeist* : (mot allemand) signifie "esprit du temps". (N.d.T)

Je veux parler, bien sûr, du service d'arbitrage et de police des contrats privés. Actuellement, ce service est assuré essentiellement par les tribunaux civils. Des institutions privées pourraient s'en charger avec plus d'efficacité, ce qui est parfois le cas.

La plus grosse organisation de ce genre est, je crois, *l'American Arbitration Association*. Les sociétés commerciales, en particulier celles qui travaillent au niveau international, et qui sont par conséquent soumises au droit international, signent des contrats dans lesquels elles acceptent que tout différend se rapportant à la signification du contrat soit arbitré par l'A.A.A. Normalement, ces contrats traitent d'affaires où l'urgence d'une décision est plus importante que la décision elle-même. Si une telle affaire est portée devant le tribunal public, les deux parties auront oublié l'objet du litige bien avant que l'affaire ne soit réglée. L'arbitrage est un moyen plus rapide et plus économique de résoudre de tels différends.

Des accords d'arbitrage, même sans procédure pour les imposer, remplacent avantageusement les tribunaux, lorsque le problème porte simplement sur un désaccord de bonne foi, et que l'affaire en question est moins importante que le maintien de bonnes relations entre les deux parties. Dans d'autres cas, l'arbitrage peut être décevant, si l'arbitre, à la différence du tribunal, ne dispose d'aucun moyen pour imposer ses décisions. Si l'une des parties refuse d'accepter la décision, le seul recours de l'autre partie, c'est d'aller au tribunal dans l'espoir que le règlement, quand il sera finalement prononcé, fera quelque bien à ses petits-enfants.

Une grande partie des contrats susceptibles d'arbitrage sont ceux qui impliquent une garantie d'exécution, sous une forme ou sous une autre. Un entrepreneur capable de fournir cet arbitrage exécutoire devrait pouvoir gagner beaucoup d'argent. On gaspille actuellement des milliards pour acheter le même service auprès des tribunaux ; une bonne institution privée devrait être capable de transformer une grande partie de ces milliards en *bénéfices* sonnants et trébuchants.

Il peut, à mon avis, exister deux moyens d'assurer cet arbitrage exécutoire sans avoir recours au réseau des tribunaux gouvernementaux. Dans les deux cas, il faut que les agences d'arbitrage, comme les arbitres actuels, aient non seulement la réputation de ne pas être plus corrompues que les tribunaux publics, mais qu'elles se situent même bien au-delà, au point d'être tenues pour parfaitement honnêtes. Il est prouvé que des sociétés jouissant d'une telle réputation se développeront si elles ont un marché. Il y a quelques années, *American Express* a pris à son compte la dette de quelqu'un d'autre, dont le montant représentait une part importante de ses bénéfices pour cette année-là, et ceci en dépit du fait qu'elle n'avait aucune obligation légale de le faire. *American Express* a agi ainsi parce que, dans cette affaire, on avait jeté le doute sur sa responsabilité morale, et puisque cette entreprise est dans le commerce de la production d'argent (ce qu'elle fait beaucoup mieux que les hommes de l'Etat, soit dit en passant), sa réputation d'honnêteté scrupuleuse avait plus de valeur, aux yeux de la compagnie, que le coût de cette dette.

La première méthode pour garantir l'exécution consisterait, pour les deux parties contractantes, à remettre à la société d'arbitrage une somme égale à la pénalité maximum prévue aux termes du contrat. Il serait laissé à la société d'arbitrage l'entière discrétion d'utiliser l'argent comme elle le souhaite. En cas de rupture du contrat, elle attribuerait à l'une des sociétés un montant convenable pris sur l'argent de l'autre. A l'expiration du contrat, elle rendrait aux parties contractantes l'argent augmenté des intérêts, après en avoir déduit le montant des honoraires convenu à l'avance. Il n'y aurait pas besoin, entre les sociétés contractantes et l'arbitre, de contrat *actionnable* devant un tribunal public ; il n'existerait donc

aucun obstacle légal pour empêcher la société d'arbitrage de garder pour elle le montant des deux cautions. Seulement, elle ne pourrait le faire qu'une seule fois.

La seconde forme de garantie d'exécution est déjà mise en œuvre, bien que ce ne soit pas le fait des sociétés d'arbitrage. Sous sa forme actuelle, on l'appelle le *rating*. Toute société qui aurait accepté de faire arbitrer un contrat pour refuser ensuite de se soumettre à la décision de l'arbitre, serait portée sur la « liste noire » de l'agence d'arbitrage, c'est-à-dire qu'il lui serait interdit d'utiliser à nouveau ses services. Avant la signature d'un contrat d'arbitrage entre deux sociétés, chacune procéderait à une vérification préalable auprès de toutes les agences d'arbitrage de bonne réputation pour s'assurer que l'autre société n'est pas sur une de ces listes noires ; en effet, cela n'aurait guère de sens de signer un accord d'arbitrage avec une entreprise qui aurait, par le passé, manqué à sa parole. Ainsi une entreprise inscrite sur la liste noire serait-elle contrainte de recourir aux tribunaux d'Etat pour faire respecter ses contrats, faute de pouvoir l'obtenir d'un arbitre. Vu la médiocrité actuelle des tribunaux, l'impossibilité de recourir à une procédure d'arbitrage serait un sérieux handicap. La menace de la liste noire serait donc une sanction efficace pour faire respecter les clauses des contrats soumis à l'arbitrage.

Avec un tel système, on verrait se développer deux sortes de sociétés : celles qui feraient pratiquement arbitrer tous leurs contrats, et auraient la réputation de toujours se soumettre à l'arbitrage, et les sociétés qui, au contraire, utiliseraient les contrats imposés par les tribunaux. Le premier groupe disposerait d'un avantage évident dans la concurrence. L'honnêteté, cela paie.

De tels mécanismes de libre entreprise ne se limitent pas nécessairement à des affaires civiles impliquant des contrats explicites. Dans les compagnies d'assurances, de nombreux cas d'accidents de personnes pourraient être couverts par des accords d'arbitrage ; il pourrait en être de même pour d'autres sortes d'affaires civiles, ce qui est déjà le cas dans une certaine mesure. Les compagnies d'assurances actuelles pourvoient non seulement à la mise en commun des risques de leurs clients, mais elles se substituent également aux tribunaux par le biais de négociations réciproques pour régler les affaires à l'amiable, ce qui évite des frais de justice. Si ce travail était effectué par des firmes spécialisées dans l'arbitrage, il serait peut être mieux fait.

Un arbitre en puissance a devant lui un marché de plusieurs milliards de dollars qui se trouve actuellement presque en totalité entre les mains d'un monopole d'Etat, lequel fait payer un prix exorbitant pour des services de qualité médiocre. Tout ce qu'il vous faut pour vous lancer sur ce créneau, c'est être honnête, ingénieux, dur à la tâche et avoir de la chance.

## ***Chapitre 19 – Les occasions manquées***

Depuis Apollo 11, l'opposition au programme spatial est venue presque entièrement des critiques de la gauche, qui affirment que le programme consomme des ressources dont on a davantage besoin sur la Terre. Il y en avait peu pour formuler cette objection à l'encontre de Spoutnik. Peut-être leur objection ne porte-t-elle pas sur la course à la Lune, mais sur le fait que ce soient les Etats-Unis qui l'ont gagnée, tout comme beaucoup d'entre eux s'opposaient non pas à notre intervention au Viêtnam, mais au camp que nous avons choisi.

La plupart des conservateurs semblent maintenant avoir accepté, et même épousé, la cause du programme spatial, ainsi que l'idée que l'exploration de l'espace ne peut être accomplie que par des hommes de l'Etat. Or, voilà bien une idée fautive. Si nous n'avions pas été aussi pressés, non seulement nous aurions pu faire atterrir un homme sur la Lune, mais nous aurions pu faire un bénéfice.

Comment ? Peut-être grâce à une superproduction télévisée. L'alunissage seul a eu un auditoire de 400 millions de téléspectateurs. Si la télévision payante avait été légale, on aurait pu demander plusieurs milliards de dollars à cet énorme auditoire pour la série de spectacles avant, pendant et après l'alunissage. Si le téléspectateur moyen avait regardé, dans l'ensemble, vingt heures des programmes Apollo, cela aurait représenté environ vingt-cinq cents de l'heure pour le plus grand show extra-terrestre.

Après l'alunissage, de Columbia Gas jusqu'à Stouffers Foods, tout le monde essaya d'en revendiquer le mérite. On aurait pu leur faire payer cet avantage. Les dépenses annuelles des Etats-Unis en publicité s'élèvent à environ 20 milliards de dollars. Quelle compagnie ne donnerait pas 10 % de son budget publicitaire pour faire partie de la plus grande histoire d'actualité depuis la Crucifixion ?

Après les avoir étudiées, on aurait pu vendre aux enchères les roches lunaires, ainsi que les timbres oblitérés sur la Lune. Les astronautes auraient pu revendiquer la possession d'un territoire délimité dans un rayon d'une centaine de kilomètres autour du point d'alunissage, et le vendre. Que paieriez-vous pour être légalement propriétaire d'un arpent de Lune ? Pourquoi ne pas mettre aussi des panneaux d'affichage sur la Lune, moyennant des frais de transport et d'installation modiques ?

S'agit-il d'une fâcheuse vision de lucre que seul pourrait approuver un abominable capitaliste avili par le dernier degré de la cupidité ? L'autre solution, celle qui fut retenue, a consisté à employer le pouvoir fiscal des hommes de l'Etat pour confisquer une moyenne de 500 dollars par famille, que cela lui plaise ou non, sous la menace indirecte d'un pistolet réglementaire. Cela vaut-il mieux que de vendre les mérites commerciaux du programme à des clients volontaires ? Les capitalistes cupides gagnent de l'argent en vendant des services. Les bons socialistes, eux, ils le *volent*.

Un capitaliste cupide aurait pu vendre l'alunissage de 1969 pour une somme dépassant les 5 milliards de dollars. Les hommes de l'Etat ont dépensé 24 milliards de ces mêmes dollars pour aller sur la Lune. Tout monopole d'Etat coûte au moins deux fois plus cher qu'il n'en coûte à aucune autre personne pour produire quoi que ce soit. Si le programme Apollo avait été réalisé dans le privé, le prix de revient aurait été à peine inférieur à 12 milliards de dollars.

Mais Apollo était un programme intensif. Si nous avions été moins pressés, il aurait coûté beaucoup moins cher. Pendant la période d'attente, la croissance économique aurait augmenté le « prix » de la Lune, et les progrès techniques auraient diminué le coût pour s'y rendre. On aurait pu y parvenir dans le courant des années 1970, en faisant du bénéfice.

Le drapeau américain, qu'il soit sur la Lune ou n'importe où ailleurs, ne vaut rien si ce n'est comme un symbole, le symbole des hommes qui n'atteignent leurs objectifs qu'en ayant recours à une association volontaire, en coopérant par l'intermédiaire d'un échange mutuel au sein d'une société libre : le capitalisme. Et pour lui rendre hommage, il ne sert à rien de prendre des milliards de dollars aux contribuables pour mettre un morceau de métal peint sur la Lune.

***P.S. : La loi de Friedman***

Il se peut que des lecteurs sceptiques exigent des preuves, lorsque je prétends qu'il en coûte à un Etat deux fois plus cher qu'il ne faudrait, pour faire quoi que ce soit. Un exemple national est celui de la Poste ; des sociétés postales privées font un bénéfice en livrant le courrier de troisième catégorie à la moitié du prix que fait payer la Poste publique pour l'acheminer à perte. Un exemple venant de l'étranger est celui de l'économie dirigée en Russie ; celle-ci investit une part deux fois plus élevée de son PNB que nous ne l'avons fait à une époque comparable de notre développement, pour arriver au même taux de croissance. Le Japon investit dans le privé, autant que la Russie dans le public, et réalise un taux de croissance qui est le double de celui de la Russie.

*Au moment où ces lignes ont été rédigées, l'idée d'un programme spatial privé faisait partie de ces choses qu'on ne pouvait prendre au sérieux, à moins d'être un écrivain de science-fiction ou un libertarien extrémiste. Aujourd'hui, c'est une politique officielle du gouvernement actuel.*

## ***Chapitre 20 – William Buckley est-il une maladie contagieuse ?***

L'état fédéral devrait voter des lois basées sur les pouvoirs extraordinaires pris par l'Etat en temps de peste.

William F. Buckley<sup>30</sup>  
*The Unmaking of a Mayor*<sup>31</sup>

Quel est l'éminent conservateur qui préconise d'emprisonner les gens pour éviter la propagation de leurs idées ? Croiriez-vous que c'est William F. Buckley ?

C'est Buckley. Et c'est à propos de la toxicomanie qu'il prend cette position. Il ne le déclare pas en ces termes, bien entendu. Il dit plutôt que les « narcotiques sont une maladie contagieuse », dont il faut empêcher la propagation en « mettant en quarantaine tous les toxicomanes, tout comme les porteurs de variole seraient mis en quarantaine en période de peste », c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il faut incarcérer les toxicomanes, pour les empêcher d'intoxiquer les autres.

Il qualifie la toxicomanie de maladie contagieuse parce que la plupart des toxicomanes acquièrent cette habitude au contact d'autres toxicomanes. Cette analogie est une négation du libre arbitre. Attraper une maladie contagieuse ne fait appel à aucune coopération de la part de la victime ; celle-ci fréquente quelqu'un qui a la maladie, et tombe malade, qu'elle le veuille ou non. On met en quarantaine un bateau pestiféré pour l'empêcher de contaminer des victimes qui ne veulent pas attraper la maladie. Or, dans cette acception, la toxicomanie n'est en rien contagieuse. La victime *choisit* toujours de prendre la drogue. M. Buckley, en compagnie d'une douzaine de toxicomanes, ne courrait aucun danger de devenir toxicomane.

---

<sup>30</sup> Rappelons que William Buckley est un intellectuel conservateur et catholique.

<sup>31</sup> *La Defaite d'un Maire (N.d.T.)*.

Quelqu'un qui devient toxicomane en compagnie d'autres toxicomanes n'a pas été contaminé de force. Il a vu un mode de comportement, et choisi de l'adopter. Comme le dit M. Buckley, il peut faire ce choix parce qu'il est « psychologiquement faible et mal informé ». De telles éventualités existent pour n'importe quelle décision – se marier ou prendre un abonnement à la *National Review*<sup>32</sup>. C'est à lui de choisir. Sa décision, comme tout acte de libre arbitre, peut être mauvaise. Mais elle n'est pas involontaire. Il s'agit de conversion ou de persuasion, mais non pas de contagion. La toxicomanie est une maladie contagieuse, mais pas dans un sens différent du conservatisme ou du catholicisme. Tout comme la toxicomanie, ce sont tous deux des types de croyance et d'actions que beaucoup considèrent comme nuisibles à « l'intoxiqué » et à son entourage. Tout comme la toxicomanie, tous deux sont propagés par ceux qui sont déjà contaminés. M. Buckley en est porteur de l'un, et peut-être des deux, et il faut mettre à son crédit qu'il en a contaminé beaucoup. S'oppose-t-il à l'incarcération des conservateurs et des catholiques uniquement parce qu'il approuve leurs opinions ? Serait-il partisan d'emprisonner Galbraith, Bundy et autres Rockefeller parce qu'ils sont porteurs du socialisme, maladie qui a causé bien plus de dégâts que la toxicomanie ?

La réponse est non. La position que prend M. Buckley à propos de la toxicomanie est incompatible avec sa croyance en une société libre. Même sur la question du communisme national, pour lequel il est très souvent accusé par la gauche d'avoir des opinions autoritaires, il justifie les lois de sécurité nationale en s'appuyant sur le fait que les communistes essaient d'imposer leur système aux autres par la force. Les toxicomanes ne nous imposent rien par la force. Il veut les emprisonner car, par leur comportement, ils persuadent d'autres personnes d'agir d'une façon qui leur est surtout préjudiciable à eux-mêmes.

M. Buckley pourrait ne pas admettre que la toxicomanie nuit surtout au toxicomane ; il cite le maire Wagner, qui a estimé à un milliard de dollars par an « le prix que cela coûte à la communauté en criminalité, en traitement médical et en effectifs supplémentaires de police ». Si c'était vrai, cela représenterait environ 20 000 dollars par toxicomane ; la ville pourrait économiser de l'argent en plaçant un agent de police à côté de chaque toxicomane à toute heure. Que ce soit vrai ou faux, là n'est pas la question. Ce dont il est question, ce n'est pas le coût de la toxicomanie, mais ce que coûte la législation qui interdit les stupéfiants. Les toxicomanes ne commettent pratiquement aucun crime lorsqu'ils sont vraiment défoncés ; ils n'en ont habituellement ni la volonté, ni la capacité. Ils volent pour se payer leur prochaine dose. S'ils étaient légalisés, les stupéfiants ne coûteraient qu'une infime partie de leur prix actuel, et peu de toxicomanes auraient à se lancer dans la criminalité à grande échelle pour se payer de la drogue ; voyez comment font les alcooliques.

La réponse de M. Buckley est la suivante : « Il n'est pas possible de résoudre le problème social en rendant les drogues accessibles d'une manière générale sur ordonnance médicale. Un toxicomane typique désire toujours davantage de drogue que ne serait disposé à lui en donner un médecin responsable, soucieux de la santé physique du toxicomane. » Ceci suppose que c'est l'affaire du médecin d'imposer son jugement au toxicomane. Il est certain que le médecin doit avertir le toxicomane de l'effet du surdosage. Si le toxicomane est prêt, en connaissance de cause, à troquer sa santé ou sa vie contre quelques années, ou quelques mois, ou quelques minutes, d'extase provoquée par la drogue, c'est son affaire. Chacun de nous a le droit, et cela fait partie de la liberté, d'aller au diable à sa façon.

Cela paraît brutal de dire qu'on doit permettre à un toxicomane de se tuer avec de la drogue. Considérons le choix auquel est poussé M. Buckley. Par souci de bienveillance à

---

<sup>32</sup> Journal dont William F. Buckley était rédacteur en chef. (*N.d.T.*)

l'égard du toxicomane, on limite sa consommation de drogue. Mais, comme il en désire encore davantage, le toxicomane devient un danger pour nous, qui sommes ses protecteurs bienveillants. Par conséquent, on le met en prison et, pour autant que je puisse le déduire des déclarations de M. Buckley, on jette la clé. Après tout, comme le dit M. Buckley, « il est pratiquement impossible de 'guérir' un toxicomane qui ne désire pas être guéri ».

M. Buckley devrait réexaminer ses prémisses, lorsqu'il se retrouve à parler négligemment de la difficulté de guérir des gens de quelque chose dont ils ne veulent pas être guéris. Par une analogie incorrecte, il se laisse mener à une position indéfendable.

Ceux qui, par un faux pas, se sont retrouvés dépendants physiologiquement de la drogue, mais souhaitent en être guéris, méritent notre sympathie et notre charité. Quant aux toxicomanes qui ne souhaitent pas être guéris, qu'on les laisse en paix.

*Ce chapitre fut d'abord publié dans The New Guard en avril 1969. Buckley y répondit dans le numéro de l'été l'été 1969 de ce même magazine. Je réfutai de nouveau brièvement ses arguments dans le numéro d'octobre 1969.*

*Dans un article publié dans plusieurs journaux en mars 1985, Buckley annonçait qu'il avait changé d'avis, et qu'il était maintenant partisan de légaliser l'héroïne et la cocaïne, mesure qui était « recommandée... depuis des années par des observateurs avisés ». Buckley précise qu'il ne voit toujours rien de mal en principe à ce que les hommes de l'Etat réglementent le comportement moral privé. Il soutient la légalisation parce que, à son avis, le gouvernement ne pourra jamais gagner la guerre de la drogue, alors que son interdiction est à l'origine d'un accroissement important des crimes violents.*

## ***Chapitre 21 – C'est ma vie à moi***

Quatre-vingt-quinze pour cent des choses ne sont que des conneries.

Loi de Sturgeon

Dans l'Illinois, on ne peut pas acheter de lait cru « certifié ». Le lait cru est du lait qui n'a pas été pasteurisé. Le lait cru « certifié » est du lait cru produit dans des conditions d'hygiène telles que le nombre de ses bactéries est *inférieur* à celui du lait pasteurisé. Quand on chauffe le lait pour le pasteuriser, cela dénature la protéine et détruit certaines des vitamines et des enzymes ; des nutritionnistes affirment que la pasteurisation diminue considérablement la valeur nutritive du lait, et que le lait cru, à condition d'être salubre, est bien supérieur au lait pasteurisé. Dans l'Illinois, ce lait « supérieur » est légalement interdit.

Il y a un bon nombre de produits chimiques qui, de l'avis de certains nutritionnistes, sont nécessaires à l'alimentation, comme le sont les vitamines reconnues. On pense, par exemple, que la choline et l'inositol jouent un rôle dans le métabolisme du cholestérol, et prémunissent ainsi contre le durcissement des artères et les crises cardiaques.

Sur l'étiquette qui se trouve sur ma bouteille de choline, on lit : « Le besoin en choline dans l'alimentation de l'homme n'a pas été établi », et sur celle qui se trouve sur ma bouteille d'inositol : « Le besoin d'inositol dans l'alimentation de l'homme n'a pas été établi. » Je doute que le fabricant considère qu'il s'agit là d'une bonne publicité, du fait en particulier,

que, en compensation, les étiquettes ne portent aucune mention sur la preuve de l'utilité éventuelle de la choline et de l'inositol dans l'alimentation de l'homme. L'étiquetage uniforme est imposé par l'Etat fédéral. Il est apparemment interdit aux producteurs de faire savoir la raison pour laquelle, à leur avis, leur produit vaut la peine d'être acheté.

La réglementation fédérale concernant l'étiquetage tout autant que les lois d'un état contre le lait cru sont des ingérences des hommes de l'Etat dans une controverse qui oppose actuellement deux groupes d'experts : les nutritionnistes et les médecins. Les nutritionnistes affirment que nombre de problèmes apparemment du ressort de la médecine, sont provoqués, du moins en partie, par une alimentation inadéquate ; les médecins soutiennent que, mises à part quelques exceptions bien déterminées, une nourriture convenable, sans produits diététiques spéciaux ni compléments vitaminiques, fournit une alimentation suffisante. La discussion est longue et compliquée ; à ceux qui souhaitent étudier le parti des nutritionnistes, je recommande de lire *Food Facts and Fallacies* [Alimentation : Réalités et sophismes] de Carlton Fredericks et Herbert Bailey. Mon opinion personnelle, basée sur un examen très limité de cette documentation, c'est que les nutritionnistes ont des arguments. Les listes reconnues de « besoins laitiers minima » restent trop traditionnelles, tant en ce qui concerne le nombre d'éléments nutritifs énumérés que les quantités suggérées. Certains des éléments nutritifs supplémentaires peuvent se révéler inutiles à la longue, mais on peut se risquer à les prendre.

Pourquoi de nombreux médecins et leur représentant officiel, l'AMA (*American Medical Association*) ont-ils un point de vue opposé ? Peut-être, en partie, pour des raisons économiques personnelles ; après tout, les nutritionnistes sont leurs concurrents pour ce qui est de rendre la santé. Mais ce que je soupçonne surtout, c'est que les médecins, après avoir reçu une certaine formation visant à rendre la santé, se méfient de toute autre formation, et considèrent les nutritionnistes comme des gens qui pratiquent la médecine sans compétence, des charlatans.

Quelques-uns le sont. Toute boutique de produits diététiques disposant d'un présentoir offre une collection de tracts aux couleurs vives sur la manière de vivre jusqu'à cent ans en se nourrissant de yaourt et de blé bulgare. Le commerce des produits diététiques n'est pas exempt de la loi de Sturgeon : la médecine ou la réglementation non plus. Aucune bureaucratie ne souhaite offenser un groupe d'intérêts puissant et respecté. La réglementation est, bien entendu, influencée en faveur de ceux qui sont au pouvoir, c'est-à-dire les orthodoxes, contre ceux qui n'y sont pas, c'est-à-dire les radicaux – dans ce cas il s'agit des médecins et de l'AMA contre les nutritionnistes. Le parti orthodoxe est capable de donner à sa position force de loi, d'interdire aux fabricants de faire valoir des arguments que les hommes de l'Etat et l'AMA ne reconnaissent pas, ou bien d'interdire aux consommateurs particuliers d'acheter un produit qu'ils ne jugent pas bon pour eux.

Il ne s'agit pas là d'un parti pris en faveur des médecins contre les fabricants, ou bien en faveur des experts contre ceux qui sont mal informés, mais simplement d'un parti pris en faveur de ce qui est ancien contre ce qui est nouveau. La *Food and Drug Administration* (FDA) [l'Office de Contrôle Pharmaceutique et Alimentaire] n'empêche pas l'industrie alimentaire d'étiqueter ses pains et ses farines avec la mention « enrichi », même si, comme beaucoup l'affirment, on en enlève plus qu'on en rajoute. Mais l'industrie alimentaire représente des intérêts établis, respectables. Ce sont uniquement les gens aux idées neuves et impopulaires qui risquent de se faire cataloguer comme charlatans ou cinglés, et de se faire traiter en conséquence.

Le problème est identique en ce qui concerne la réglementation des produits pharmaceutiques. Ici, la FDA ne se limite pas à censurer les étiquettes ; elle a le pouvoir de donner ou de refuser la permission de commercialiser des « médicaments dangereux ». Presque tout le monde approuve ce pouvoir. Il existe un danger évident qu'un producteur irresponsable lance un nouveau produit prématurément pour en découvrir plus tard les effets secondaires tragiques. N'est-il rien de plus naturel que les hommes de l'Etat empêchent ces jeux de hasard meurtriers, en écartant du marché les nouveaux médicaments jusqu'à ce qu'ils aient été prouvés sans danger ? Pourquoi ne pas jouer la sécurité ?

Mais il n'y a *aucun* moyen de jouer la sécurité. Si un nouveau médicament utile est écarté du marché, on verra mourir des gens qui auraient pu être sauvés si le médicament avait été disponible. La prudence tue. Qui elle tue, ce n'est peut-être pas très évident ; bien souvent, le nouveau médicament n'est qu'une amélioration de l'ancien, amélioration qui pourrait porter le taux de guérison de 80 à 85 %. Qui sont ces hommes, ces femmes et ces enfants qui représentent les 5 % tués par la prudence ? Nul ne le saura jamais ; leurs morts font les statistiques, pas les gros titres de journaux. Un cadavre dans les statistiques est tout aussi véritable qu'un bébé victime de la thalidomide à la une d'un journal ; il est simplement moins visible.

La visibilité est un facteur important en politique, et la FDA est une institution politique. Si elle a le choix entre une tragédie en première page d'un journal, et dix dans les statistiques médicales, elle préfère inévitablement la seconde solution. Elle est donc très en faveur de la sur-réglementation, et de l'étouffement du progrès médical, au nom de la « prudence ».

Les sociétés pharmaceutiques ont certains préjugés identiques : des cadavres en première page, cela fait de la mauvaise publicité, et des poursuites en dommages-intérêts peuvent coûter très cher. Mais les sociétés pharmaceutiques font aussi le commerce des médicaments pour les vendre à des gens qui ont un grand désir de vivre ; un produit nouveau et amélioré est une nouvelle source de revenu. Les sociétés pharmaceutiques sont, dans une certaine mesure, en position de peser le pour et le contre entre le risque de tragédie et la valeur représentée par une meilleure chance de vivre – pour les gens qui veulent vivre.

Ma propre conclusion, c'est que les sociétés pharmaceutiques doivent être libres de vendre, et leurs clients d'acheter, n'importe quoi, sous réserve de la responsabilité pour les préjudices occasionnés par une présentation erronée : cela doit paraître monstrueux à beaucoup de gens. Assurément, cela implique d'accepter la quasi-certitude que, chaque année, quelques personnes vont mourir par suite des effets secondaires inattendus de nouveaux médicaments.

Je pense pour ma part que le coût de notre politique actuelle, quoique moins visible, est encore plus élevé. Je ne peux pas dire de combien. Si on considère l'avis d'au moins un médecin qui a participé au développement de la cortisone, je crois qu'elle ne serait pas encore disponible à l'heure actuelle si la FDA avait appliqué à cette époque-là des critères aussi rigoureux que maintenant. On a dit la même chose de la pénicilline, toutefois je ne sais pas sur combien de témoignages on s'appuie. Il ne fait aucun doute que des gens risquent leur vie en utilisant de nouveaux médicaments dont l'innocuité n'est pas reconnue, et ils sont perdants. En contrepartie, il nous faut considérer les vies de millions de gens qui seraient morts aujourd'hui si l'on avait « joué la sécurité » il y a 50 ans.

*Les arguments exposés dans ce chapitre ont reçu un renfort extraordinaire en 1981, lorsque la FDA a publié un communiqué de presse reconnaissant avoir commis un massacre collectif. Ce n'est pas en ces termes, bien entendu, que le communiqué de presse était rédigé ; il s'agissait simplement d'annoncer que la FDA avait approuvé l'emploi du timolol, un bêta-bloquant pour prévenir la récurrence des crises cardiaques.*

*Au moment où le timolol a été approuvé, l'emploi des bêta-bloquants était largement répandu en dehors des Etats-Unis depuis plus de dix ans. On estimait que l'emploi du timolol sauverait de 7 000 à 10 000 vies chaque année aux Etats-Unis. Par conséquent, en interdisant l'emploi des bêta-bloquants avant 1981, la FDA a choisi de causer près de 100 000 morts pour rien.*

## ***Chapitre 22 – Les enfants ont des Droits***

Un enfant d'environ dix ans s'échappa de chez lui. Lorsque la police le retrouva quelques mois plus tard, il était bien nourri, il avait de l'argent de poche, un lieu de résidence, et il était connu et aimé de ses voisins. Du fait que son propre foyer n'était pas convenable, on le mit dans un orphelinat. Pour en sortir, il feignit une tentative de suicide, et on l'envoya dans un hôpital psychiatrique. Les médecins le trouvèrent tout à fait sain d'esprit, mais ils se montrèrent réticents à le rendre à l'orphelinat pour deux raisons : d'abord, il était évident que cela ne lui plaisait pas, ensuite, il avait une influence bénéfique sur les autres patients. Pour autant que je sache, il est toujours à l'hôpital.

Quels sont les droits que des parents ou, par défaut, d'autres adultes, doivent exercer sur les enfants ? Du point de vue philosophique, cela implique le difficile problème de déterminer à quel moment un bébé devient, dans un certain sens, un être humain. D'un point de vue pratique, je pense que la solution est simple. Lorsqu'il a dépassé un très jeune âge (disons, neuf ans), tout enfant qui est prêt à subvenir à ses besoins doit être libre de se soustraire à l'autorité de ses parents. Au cours de sa première année de liberté, l'enfant conserverait le choix de retourner dans sa famille ; pendant cette période, on pourrait exiger de lui qu'il rende visite à sa famille et réaffirme plusieurs fois sa décision. Après qu'il aurait assuré sa subsistance pendant un an, ses parents ne seraient plus dans l'obligation de le reprendre.

Un enfant pourrait subvenir à ses besoins par ses efforts personnels, ou bien en étant adopté par un autre couple de parents. Dans le second cas, les nouveaux parents assumeraient les obligations de soutien qui étaient préalablement la responsabilité des parents naturels. Si des personnes désirent aider les enfants, et les protéger contre des parents inaptes ou d'autres dangers, elles pourraient organiser des adoptions ou bien créer des orphelinats libres et gratuits, où les pensionnaires viendraient par choix, et non par force.

Les enfants font souvent des fugues, et ceux de dix ans qui peuvent subvenir à leurs besoins sont rares. Dans le cas du jeune fugueur normal, il est peu probable qu'il reste absent plus de quelques jours. Si un enfant de cet âge vit une situation suffisamment désespérée pour lui donner envie de fuir de chez lui, et décide de ne pas revenir, il s'en trouvera peut-être mieux.

Les adolescents posent un problème plus grave. Beaucoup s'enfuient, pour ne pas revenir pendant de très longues périodes. Dans bien des cas, la solution de la fugue est sûrement une erreur. Mais nos lois actuelles qui, en théorie, donnent la possibilité aux parents de faire appel à la police pour ramener le fugitif à la maison, sont-elles d'une utilité quelconque ? Hormis l'incarcération physique, il n'existe aucun moyen d'empêcher un enfant de s'enfuir à nouveau. Le principal effet de ces lois, c'est de forcer les fugueurs à fréquenter des gens qui sont eux-mêmes hostiles aux lois et aux valeurs de la société.

J'entends déjà les objections de certains lecteurs : ce dont les enfants ont besoin, ce n'est pas de davantage de liberté, mais de plus d'autorité. C'est là une fausse dichotomie. Dans notre société, les enfants souffrent souvent d'un manque d'autorité parentale, mais ce n'est pas le genre d'autorité qui peut être donné par une loi.

Une autre histoire me revient à l'esprit. Il s'agit d'une famille dont la fille adoptive n'était soumise à presque aucune discipline et qui, peut-être à cause de cela, était très mal élevée. Une fois, sa tante lui exposa longuement ce qu'elle pensait de sa conduite. Quelques jours plus tard, la famille dînait chez la tante. La jeune fille se comporta avec une politesse qui ne lui ressemblait pas. Après dîner, elle alla voir sa tante (par adoption), et lui demanda si elle pouvait vivre avec elle.

Ce doit être terrible d'être élevé dans un vide moral. Il n'est pas surprenant que la jeune fille ait préféré vivre avec quelqu'un qui lui montrait, par sa disposition à critiquer, qu'elle croyait en certaines valeurs qui rendent la critique possible. C'est ce genre d'autorité dont a besoin notre génération. Pour ceux à qui elle fait défaut, ce n'est pas la matraque du policier qui peut s'y substituer.

La réalité a sa propre discipline. La solution autre que l'autorité parentale, c'est, et ce devrait être, la liberté —dans un monde où il arrive aussi que ceux qui ne travaillent pas ne mangent pas. Cela aussi, c'est une sorte d'autorité morale. Faire l'expérience du monde réel en direct, apprendre à y survivre, ce n'est pas une façon aussi agréable de grandir que de l'apprendre de ses parents. Mais là où les parents ne sont pas disposés, ou sont incapables de le faire, c'est peut-être la meilleure façon de les remplacer.

## *Chapitre 23 – Le capitalisme rampant*

Une des tactiques efficaces du socialisme rampant, aux Etats-Unis en particulier, a été d'annexer des mots qui ont une connotation favorable. Le meilleur exemple est le terme « *libéral* ». Au XIXe siècle, un libéral était partisan d'une politique économique de laissez-faire, du libre échange, d'une démocratie avec une large base, et des libertés civiles. Le mot avait des connotations extrêmement positives ; même aujourd'hui, alors que « conservateur » est quelquefois employé dans un sens favorable, « *illiberal*<sup>33</sup> » est toujours péjoratif. Les socialistes se sont opposés aux politiques économiques libérales. Ceux des socialistes qui eurent le plus de succès, au lieu de dire que le libéralisme était mauvais et le socialisme, une bonne chose, se donnèrent le nom de « libéraux » (ou de « progressistes », ce qui est un autre « bon » mot) et appelèrent leurs adversaires des « conservateurs ».

A l'exception de quelques brahmanes à Delhi, et deux ou trois trotskistes à New York, personne ne croit plus qu'on puisse réaliser le paradis terrestre en nationalisant *General Motors* et en remettant l'épicerie du coin aux soins des services de Monsieur le Maire. En tant qu'idéologie cohérente, le socialisme est mort, et ce ne sont pas des étudiants rebelles à Paris ou des tanks soviétiques à Prague qui sont susceptibles de le ranimer. Cependant, beaucoup de gens, y compris feu les réformateurs de Prague, s'appellent des socialistes. « Socialisme » est devenu un mot aux connotations positives, mais sans contenu.

---

<sup>33</sup> Le mot signifie "borné", "mesquin". (N.d.T.)

Peu après l'invasion soviétique de la Tchécoslovaquie, je passais une soirée en compagnie de deux Tchèques, étudiants en économie. Ils voyaient, dans l'objectif des réformes tchèques, la création d'une société où se combinaient les meilleurs éléments du socialisme et du capitalisme. L'un des éléments du capitalisme qui leur plaisait particulièrement, c'est que les mauvais ouvriers ne touchaient pas le même salaire que les bons. Quoi que le socialisme signifiât pour eux, le principe : « De chacun selon ses capacités, à chacun selon ses besoins » n'en faisait pas partie. Ils souhaitaient laisser aux hommes de l'Etat les problèmes de santé, ainsi que quelques autres dispositions relatives à l'assistance sociale, mais ce n'est pas ce qu'ils entendaient par « socialisme ». Pour eux, la signification du socialisme, c'était une société juste, une société où les gens jouissent d'une certaine prospérité et d'une certaine liberté – c'est-à-dire, en gros, ce que nous entendons par « société libérale ».

Et je pense que, pour une grande partie du monde, c'est le sens qu'on donne au socialisme. Si tel est le cas, il n'est pas besoin de s'opposer au socialisme, il suffit simplement de l'améliorer. Tout changement qui rend une société socialiste meilleure la rendrait, par définition, plus « socialiste ». Si les gens sont convaincus, comme le sont les Européens de l'Est du fait de la cruelle expérience qu'ils en font, que l'étatisation et l'autoritarisme ne marchent pas, il s'ensuit que les changements qui rendent leur société « plus socialiste » sont des changements qui consistent à transférer la propriété et le contrôle des mains de l'Etat aux coopératives de travailleurs et, ultérieurement, des coopératives de travailleurs aux travailleurs eux-mêmes.

La destruction complète des institutions du socialisme au nom du socialisme n'est réalisable que si le capitalisme rampant tend à se forcer lui-même à atteindre sa conclusion logique. Autrement, les socialistes pourraient passer à une certaine économie mixte, intermédiaire entre le capitalisme et le socialisme, comme l'est actuellement l'économie américaine, et en rester là. En tant que libertarien, c'est-à-dire libéral au vieux sens du terme, je considère que ce serait fort dommage.

C'est en Yougoslavie qu'on peut avoir la preuve que le capitalisme s'infiltré. Les coopératives ouvrières yougoslaves possèdent en effet des usines, exactement comme les sociétés commerciales en possèdent ici, mais elles doivent prendre les capitaux à investir sur leurs propres bénéfices, ou bien les obtenir des hommes de l'Etat. Certaines coopératives, qui pourraient se faire de gros rapports en investissant davantage ne font pas suffisamment de bénéfices pour financer des investissements, et d'autres font de gros bénéfices, qu'elles seraient prêtes à investir en vue d'en tirer un assez bon rapport, mais elles n'ont pas besoin de capitaux supplémentaires dans leurs propres exploitations. Comme beaucoup d'économistes yougoslaves s'en rendent compte, la solution évidente est de permettre aux coopératives de se faire des prêts à intérêt les unes aux autres.

Un ouvrier ne peut pas vendre sa part de la coopérative (qui lui donne droit à sa part de bénéfices), et il la perd en prenant sa retraite. Par conséquent, les ouvriers qui contrôlent la coopérative ne sont pas incités à faire des investissements qui rapporteront une fois qu'ils seront à la retraite. La solution, c'est que la part soit transférable, comme un titre d'action. Sa valeur commerciale dépendrait alors des gains que peut escompter la coopérative dans l'avenir. Un investissement à long terme diminuerait les dividendes de l'ouvrier, mais augmenterait la valeur de sa part. Quand elle aura lieu, et si elle a lieu, cette réforme représentera un pas en avant dans la véritable conversion de la Yougoslavie à une société capitaliste.

En décrivant l'objectif des réformes tchécoslovaques de 1968, mes amis tchèques ajoutèrent que, dans le système que les réformateurs voulaient mettre en œuvre, le prix de la

plupart des produits serait libre, mais que les prix des denrées de première nécessité, comme le pain et le lait, seraient fixés par le gouvernement. J'affirmais alors que, si la liberté des prix était plus avantageuse pour certains produits, il était encore plus important de l'utiliser pour les articles de première nécessité. Leur anglais n'était pas très bon, et il se peut qu'il y ait eu confusion sur ce point. Je crois que l'un d'eux a dit : « Oui, c'est ce que disent aussi nos professeurs. »

Votre propriété, c'est ce dont vous contrôlez l'usage. Si la plupart des choses sont contrôlées par les particuliers, individuellement ou en association volontaire, une société est dite capitaliste. Si un tel contrôle est réparti assez uniformément entre un grand nombre de personnes, la société se rapproche de la libre entreprise concurrentielle – plus que ne le fait notre société. Si ses membres lui donnent le nom de socialiste, pourquoi y ferais-je objection ?

Le socialisme est mort. Vive le socialisme !

## *Chapitre 24 – Ce que vous voulez, achetez-le*

Comme le suggère le chapitre précédent, il pourrait exister une société que certains socialistes appelleraient socialiste, mais qui, à mon avis, serait à la fois capitaliste et libre. Une telle société serait le fruit d'une combinaison du principe « socialiste » du contrôle ouvrier avec décentralisation radicale et de la structure commerciale nécessaire à cette décentralisation. Il n'y aurait aucune autorité centrale capable d'imposer sa volonté aux unités économiques individuelles. La coordination se ferait par l'échange, le commerce, par un marché. A la place des entreprises, il y aurait des coopératives ouvrières contrôlées par leurs ouvriers.

Aussi longtemps que des particuliers sont libres d'être propriétaires, de produire, d'acheter et de vendre comme ils le souhaitent, le fait que la plupart des gens choisissent de s'organiser en coopératives ouvrières n'est pas davantage une limitation de la liberté de la société, que le fait que les Américains s'organisent aujourd'hui en entreprises commerciales. Ce serait assurément gênant pour ceux qui veulent organiser les choses différemment – des aspirants capitalistes, par exemple, qui ne pourraient pas trouver de main-d'œuvre, du fait que tous les ouvriers préféreraient travailler pour leur propre compte. Exactement de la même façon, notre société actuelle est gênante pour un socialiste qui veut installer une usine sous la forme d'une coopérative ouvrière, mais ne peut trouver personne pour fournir l'usine. Le droit d'échanger ne s'applique qu'à une situation où l'échange est volontaire —des deux côtés.

Je n'aurais aucune objection à l'encontre d'une telle société socialiste, même si je pense que ses membres n'agiraient pas au mieux de leurs intérêts. Les socialistes qui préconisent de telles institutions désapprouvent vraiment notre société actuelle, et probablement désapprouveraient-ils encore davantage la société complètement capitaliste que j'aimerais voir se développer. Ils prétendent que laisser la propriété des moyens de production aux mains des capitalistes, et non des ouvriers, est fondamentalement injuste.

Je pense qu'ils ont tort. Même s'ils avaient raison, il n'y a pas lieu pour eux de s'en prendre à moi ou à quelqu'un d'autre ; ils peuvent atteindre leur objectif de façon beaucoup plus facile. Si une société où les ouvriers sont propriétaires des entreprises est beaucoup plus séduisante que celle où les entreprises sont la propriété des actionnaires, que les ouvriers

achètent les entreprises ! Si on ne peut convaincre les ouvriers de dépenser leur argent pour ce faire, il est peu vraisemblable qu'ils seront disposés à verser leur sang.

Combien cela coûterait-il aux ouvriers d'acheter leurs entreprises ? Le montant total des actions de toutes les valeurs cotées à la Bourse de New York en 1965 était de 537 milliards de dollars. Le montant total des salaires et appointements de tous les employés du secteur privé, cette année-là, était de 288,5 milliards de dollars. Les impôts sur le revenu, tant au niveau fédéral qu'au niveau des états, se sont élevés à 75,2 milliards de dollars. Si les ouvriers avaient choisi de vivre au niveau de consommation des hippies, en économisant la moitié de leurs revenus après déduction de l'impôt, ils auraient pu obtenir une part majoritaire dans chaque entreprise, en l'espace de deux ans et demi, et racheter en bloc tous les capitalistes en cinq ans. Cela représente un coût considérable, mais cela revient certainement moins cher que d'organiser une révolution. L'affaire est aussi moins risquée. Et, à la différence d'une révolution, il n'est pas nécessaire de réaliser l'opération d'un seul coup. Les employés d'une entreprise peuvent l'acheter au cours de cette décennie, et utiliser ensuite leurs bénéfices pour aider des collègues à acheter la leur ultérieurement.

Quand vous achetez des actions, vous acquérez non seulement l'actif immobilisé de l'entreprise : immeubles, machines, stocks et autres choses du même genre, mais aussi son expérience, sa réputation, et son organisation. Si les ouvriers sont vraiment capables de mieux gérer les entreprises, ces choses-là ne sont pas nécessaires ; tout ce dont ils ont besoin, c'est l'actif en matériel. Cet actif, pour toutes les sociétés commerciales des Etats-Unis, s'élevait en 1965 à 171,7 milliards de dollars. Avec la valeur de quatorze mois d'économies, les ouvriers pourraient acheter tout cela, et se lancer eux-mêmes dans les affaires.

Je ne prévois rien de cela. Si les ouvriers avaient tellement envie de devenir capitalistes au point de payer ce genre de prix, beaucoup d'entre eux l'auraient déjà fait. Il y a quelques entreprises où les employés sont propriétaires d'une grande partie des actions – *Sears* en est l'exemple le plus important – mais il n'y en a pas beaucoup.

Et il n'existe pas de bonnes raisons pour que les ouvriers veuillent devenir capitalistes. Le capitalisme est un système très productif, mais seulement une petite partie de ce produit revient aux capitalistes. Au cours de cette même année 1965, le total des salaires de tous les employés (publics et privés) s'élevait à 391,9 milliards de dollars, soit près de dix fois les 44,5 milliards de dollars qui représentent le bénéfice total après impôt de toutes les sociétés. (« Après impôt » signifie : après l'impôt sur les sociétés ; il reste encore aux actionnaires à payer sur ces bénéfices l'impôt sur le revenu ou sur les plus-values, avant de pouvoir les dépenser, tout comme les ouvriers doivent payer l'impôt sur le revenu sur leurs salaires).

## ***Chapitre 25 – « Rare » veut dire « limité »***

Amérique : terre de liberté.

Liberté, ça veut dire qu'on est libre de ne pas payer, n'est-ce pas ?

Abbie Hoffman  
*Revolution for the Hell of It.*

Hoffman, et d'autres auteurs, affirment que les institutions de la propriété, publique ou privée, sont dépassées et devraient être abolies. Ils prétendent qu'une économie de plus en plus automatisée peut produire tous les biens en abondance, et que, par conséquent, la propriété n'est plus nécessaire, et nous empêche maintenant de produire tout ce que nous pourrions – en d'autres termes, que des gens pourraient mourir de faim dans une société où la nourriture serait en quantité illimitée. Cet argument comporte plusieurs erreurs.

De nombreux pays ont accès à la technologie moderne et aux ressources nécessaires pour construire des usines automatisées du genre imaginé par ceux qui croient en cette corne d'abondance de la cybernétique. Ces pays ont des systèmes sociaux, économiques et politiques radicalement différents. Les Etats-Unis sont cependant le plus riche de tous, et aucun des autres pays ne signale qu'il a la croissance nécessaire (disons 30 % par an, en revenu par personne) pour produire un changement révolutionnaire (disons 1/10e des travailleurs produisant 15 fois le PNB actuel) d'ici à l'an 2000.

Même si la productivité s'accroît vraiment de façon considérable, cet argument suppose que la demande totale soit limitée ; autrement, comme par le passé, face aux accroissements de la productivité on assistera à des augmentations de la demande, et le conflit persistera entre des gens différents qui veulent accéder aux mêmes ressources.

Ceux qui croient en une telle saturation de la demande affirment que, au-dessus d'un certain revenu (habituellement le double du leur), la consommation cesse d'avoir une utilité et devient de la pure ostentation, si bien que, lorsque la production atteint ce niveau, les marchandises rares n'ont pas de raison d'être. Cet argument est une confusion entre le montant de la consommation et la quantité matériellement consommée. Il y a une limite à la quantité de nourriture que je peux manger, ou au nombre de voitures que je peux utiliser commodément. Il n'existe pas de limite évidente aux ressources qui peuvent être utilement employées dans la production d'une meilleure voiture ou d'une meilleure nourriture. Pour 10 000 dollars, on peut fabriquer une meilleure voiture que pour 5 000 ; pour 20 000 dollars, une meilleure voiture que pour 10 000. Si le revenu médian s'élève à 100 000 dollars par an, nous n'aurons aucune difficulté à le dépenser.

Cet argument confond également la signification technique et économique de l'expression « ressources rares » avec la signification classique du mot « rare ». Même si personne n'est affamé, la nourriture est *toujours rare*, puisque je dois déboursier si je veux me procurer davantage de nourriture, ou une nourriture de meilleure qualité. Il faut, soit que quelqu'un renonce à la nourriture, soit que quelqu'un supporte le coût d'une plus grande production. Le contraire d'une marchandise rare, ce n'est pas une marchandise *abondante*, mais une marchandise *gratuite*, quelque chose de disponible pour chacun en quantité suffisante, et sans bourse délier. L'air était un bien libre, jusqu'au moment où la demande en respiration et en évacuation des déchets industriels a dépassé l'offre.

Un exemple plus significatif, ce pourrait être celui des pochettes d'allumettes ou de l'eau potable : toutes deux doivent être produites, mais leur coût est si peu élevé que cela ne vaut guère la peine d'en faire payer l'usage au particulier. Elles sont donc distribuées gracieusement au moment de la vente d'articles plus chers. Personne ne doit payer pour se servir d'une fontaine d'eau potable.

Si Hoffman a raison, et si l'automatisation produit pour chacun un revenu moyen de un million de dollars par an, personne ne se donnera la peine de faire payer la nourriture. Des « machines à nourriture » seront mises gracieusement à la disposition des clients dans des magasins où l'on vend toutes les marchandises qui valent la peine d'être vendues (art ? distractions ? vaisseaux spatiaux ?), ou bien elles seront installées aux coins des rues, en signe

de commémoration pour des époux (ou épouses) disparus, comme cela se fait maintenant pour les fontaines. Si la médecine devenait automatisée et bon marché, des capitalistes à l'affût de profit construiraient des hôpitaux gratuits, et gagneraient de l'argent en louant les murs intérieurs comme espace d'affichage.

Le problème de l'abondance n'est pas nouveau pour le capitalisme. Il l'a traité en offrant davantage de moyens d'utiliser encore mieux des revenus de plus en plus importants, avec tellement de succès qu'Abbie Hoffman ne se rend guère compte du degré de richesse que nous avons déjà atteint, par rapport au niveau des siècles précédents. Le capitalisme continuera à traiter ainsi le « problème » de l'abondance. Ce n'est que justice : c'est le capitalisme qui a créé le problème.

## *Chapitre 26 – La pollution*

Le problème de la pollution existe parce que certaines choses, telles que l'air ou l'océan, ne sont pas à proprement parler la propriété de quelqu'un. Quiconque souhaite s'en servir comme d'une décharge d'ordures est libre de le faire. Si la pollution atteignait quelque chose qui appartienne à quelqu'un, le propriétaire ne le permettrait qu'à une condition : que le pollueur soit disposé à payer une somme supérieure au dommage occasionné. Si la propriété qu'ils polluaient leur appartenait, les pollueurs auraient avantage à cesser de polluer, si les dégâts occasionnés étaient plus importants que les frais pour les éviter ; qui d'entre nous a envie de jeter ses ordures sur la pelouse devant la maison ? Pas beaucoup !

Si toutes les choses polluées étaient du domaine de la propriété privée, la pollution ne s'arrêterait pourtant pas totalement. Et il ne le faudrait pas non plus ; la seule façon d'arrêter complètement de produire de la pollution, c'est de tomber tous raides morts et, même là encore, il y aurait, du moins pour quelque temps, un problème de pollution. L'objectif proprement dit du contrôle de la pollution consiste à s'assurer que la pollution se produit si, et seulement si, les dégâts occasionnés sont inférieurs aux frais que cela représente pour les éviter.

La solution idéale est de transformer en propriété les ressources qui n'en sont pas. On pourrait, par exemple, adopter comme principe que les gens qui vivent le long d'une rivière ont un droit de propriété sur la rivière elle-même, et que quiconque amoindrit pour eux la valeur de la rivière en la polluant, sans avoir leur consentement préalable, est passible de poursuites. Des règlements semblables existent déjà dans les régions pauvres en eau, pour déterminer les droits des propriétaires d'utiliser, pour l'irrigation, les rivières qui traversent leurs terres.

Il est extrêmement difficile de traiter de la même façon des choses telles que l'air. Examinons les conséquences éventuelles si chaque propriétaire terrien détenait des droits de propriété absolus sur l'air qui se trouve au-dessus de ses terres. Si je fume une cigarette, une infime quantité de fumée se répandra finalement très loin. Cela signifie-t-il que, pour pouvoir fumer, je dois obtenir au préalable la permission de toute la population du continent ?

Pour résoudre un tel paradoxe, le plus simple est de permettre aux victimes de la pollution de l'air de poursuivre les pollueurs en dommages-intérêts – vraisemblablement sous forme d'actions de groupe menées par un grand nombre de victimes contre un grand nombre de pollueurs. Je ne pourrais pas obtenir la fermeture de votre haut-fourneau simplement en

apportant la preuve qu'un instrument d'une certaine sensibilité a pu occasionnellement détecter de l'anhydride sulfureux dans mon air. Mais, si la concentration était suffisamment élevée pour être toxique, je pourrais vous poursuivre en dommages-intérêts pour le préjudice causé.

A l'heure actuelle, la pollution est « contrôlée » par les hommes des Etats. Les hommes de l'Etat – au niveau fédéral, au niveau des états, et au niveau local – déterminent qui a suffisamment d'influence pour faire passer l'idée que sa pollution à *lui* est nécessaire. Cela réduit le contrôle à une multitude de cas distincts, et, en pratique, met les victimes de la pollution dans l'impossibilité de dire ce qui se passe réellement, ou d'imposer une pression politique efficace.

Si c'est aux hommes de l'Etat de s'occuper du contrôle de la pollution, cela devrait se faire de façon beaucoup plus simple. Que les hommes de l'Etat fixent un prix au mètre cube pour la pollution provoquée par chaque polluant. Ce prix pourrait varier selon le lieu de la pollution ; la pollution de l'air à Manhattan est probablement plus nuisible que dans le désert de Mojave. De la *U.S. Steel Corporation* jusqu'à l'automobiliste individuel, tous les pollueurs devraient payer. Si les frais de prévention de la pollution sont vraiment élevés, l'entreprise continuera de polluer mais elle paiera pour le préjudice. Sinon, elle cessera de polluer. Si les électeurs pensent que la pollution est encore trop importante, ils pourront voter une augmentation du prix ; la question est relativement simple.

Bien entendu, les hommes de l'Etat prétendent que, pour prendre leurs décisions actuelles, ils commencent par déterminer dans quelle mesure la pollution est « évitable ». Mais chaque pollueur veut continuer à polluer tant que cela ne lui coûte rien. Chaque pollueur prétendra que sa pollution est inévitable. Si un pollueur s'en tire à bon compte, cela ne tient pas au coût réel, mais à la politique. Si les pollueurs doivent payer pour la pollution dont ils sont responsables, qu'elle soit, ou non, évitable, on découvrira rapidement lesquels peuvent, ou ne peuvent pas, cesser de polluer.

## ***Chapitre 27 – Du gros plomb pour un ami socialiste***

Un type qu'espérerait apprendre à voler à des homards au bout d'un an, on dirait qu'il est un cinglé ; mais çui qui croit qu'il peut prendre un mec, et l'transformer en un ange par une élection, çui-là, c'est un « raiformateur », qu'on l'appelle, et on le laisse courir.

Mr. Dooley

### ***I***

Même si les institutions de la propriété privée fonctionnent parfaitement, vous protestez qu'elles n'en sont pas moins injustes. Lorsqu'il dépense un dollar pour acheter les articles dont il a besoin, chaque consommateur « vote » pour la production desdits articles. Les revenus sont inégaux, et reflètent (peut-être entre autres choses) des compétences inégales, de sorte que certaines personnes ont plus de voix que d'autres. D'autre part, dans la société socialiste démocratique idéale, on distribuerait les ressources démocratiquement ; ainsi,

chaque personne disposerait d'une voix. Elle serait donc supérieure à la société capitaliste idéale.

L'analogie entre la dépense et le vote, bien que fréquemment utilisée par les défenseurs du capitalisme, est imparfaite. Egalité mise à part, les dépenses représentent une façon de répartir les ressources qui est bien supérieure au vote – et paradoxalement, bien plus égalitaire. Cela vient du fait qu'un dollar, une fois dépensé, ne peut l'être de nouveau, ce qui vous laisse *moins* à dépenser pour autre chose. Votre voix, par contre, peut être réutilisée sans arrêt.

Comparez le rapport qui existe entre deux hommes dont l'un a un revenu de 10 000 dollars par an, et l'autre un revenu de 5 000 dollars, avec le rapport qui existe entre deux hommes dont l'un fait partie d'une faction politique disposant de dix voix, et l'autre d'une faction disposant de cinq voix.

Lorsqu'il s'agit de faire une offre pour les produits de première nécessité, l'homme plus riche peut faire une surenchère sur le plus pauvre ; s'il y avait juste assez de nourriture sur le marché pour un seul homme, ce serait le plus pauvre qui mourrait de faim. Mais lorsque le plus riche fait une offre pour des articles de luxe, et le plus pauvre pour des produits de première nécessité, c'est le plus pauvre qui est gagnant. Supposons que le riche, après avoir acheté assez de farine pour se faire du pain, souhaite acheter ce qui reste de farine sur le marché pour faire des masques en carton-pâte pour ses enfants à l'occasion de Halloween<sup>34</sup>. Le pauvre, qui n'a toujours rien à manger, est prêt à utiliser autant de son revenu qu'il est nécessaire pour faire une offre pour la farine. Il obtient donc la farine, à un prix bien inférieur à 5 000 dollars. Le riche a déjà utilisé la moitié de son revenu pour acheter de la farine pour le pain (puisque, là aussi, c'est lui qui renchérisait sur le pauvre). Ce qui lui reste de revenu est tout juste égal à celui du pauvre, et il est certain qu'il ne va pas tout dépenser, et même pas une part importante, pour des masques de Halloween.

Considérons la même situation quand il s'agit de voter. Celui qui appartient à la faction politique majoritaire vote pour qu'on lui donne (ainsi qu'à ses alliés) la farine pour faire le pain. Il vote ensuite pour qu'on leur donne le reste de la farine pour faire du carton-pâte. Il l'emporte dans les deux cas, à dix contre cinq. Etant donné que le vote est, bien plus que la dépense, une question de tout ou rien, les inégalités existantes ont des effets beaucoup plus importants. Ceci peut expliquer pourquoi, dans notre société où les pauvres sont également faibles sur le plan politique, ils perdent bien davantage sur tout ce qui est fourni par les hommes de l'Etat, comme l'enseignement et la protection policière, que sur ce qui est vendu dans le privé, comme la nourriture et les vêtements.

Des pratiques politiques telles que le « renvoi d'ascenseur » au Congrès se sont développées pour atténuer l'aspect de tout-ou-rien impliqué par le vote. Pour montrer l'importance de son projet de loi pour ses électeurs, un membre du Congrès indique le nombre de voix qu'il est prêt à donner à d'autres projets en échange d'un appui pour le sien. C'est là un substitut extrêmement grossier et approximatif du marché – une tentative pour représenter l'immense variété de deux cents millions de vies au moyen d'un marchandage fait par quelques centaines d'hommes sur quelques milliers de questions.

Pourrait-on créer des institutions politiques capables de résoudre complètement ce problème ? Cette question a été examinée très à fond par Ludwig von Mises dans les années 20 ; on trouve ses arguments dans *Le Socialisme*<sup>35</sup> et, en vulgarisation, dans le « roman » de Henry Hazlitt : *Time Will Run Buck*. La réponse à cette question est négative. Le temps qu'un

---

<sup>34</sup> Halloween, le 31 octobre, veille de la Toussaint, qui donne lieu à des réjouissances. (N.d.T.).

<sup>35</sup> Ed. frse Paris, Editions de Médicis. (N.d.T.).

socialiste démocrate apporte suffisamment de modifications au socialisme pour rendre ses mécanismes de contrôle politique aussi précis et sensibles que les mécanismes de contrôle économique du capitalisme, il aura réinventé le capitalisme, comme l'ont découvert les Yougoslaves.

## II

Vous admettez tout ce que j'ai dit sur la corruption des agences de régulation, qui sont au service des intérêts particuliers qu'elles réglementent, ainsi que mes affirmations sur la redistribution étatique qui prend aux pauvres pour donner aux riches. Je considère tout cela comme un motif de condamnation de la propriété publique. Quant à vous, vous considérez que c'est une preuve contre la propriété privée. Pour vous, c'est l'inégalité des revenus, du pouvoir et du statut, dans cette société régie par la propriété privée, qui corrompt les éléments de la propriété publique qu'elle contient. C'est uniquement parce que certains sont plus riches que d'autres qu'ils ont le pouvoir d'obtenir des hommes de l'Etat qu'ils volent les autres à leur profit.

Mais le vol des pauvres au profit des non-pauvres n'est pas du tout le seul pillage commis par les hommes de l'Etat. Examinons le cas du CAB<sup>36</sup>. En imposant des tarifs aériens bien supérieurs au prix concurrentiel, il agit au profit des compagnies aériennes, c'est-à-dire des actionnaires et des employés, aux dépens des passagers. En empêchant la création de nouvelles lignes aériennes, il agit au profit des actionnaires des entreprises existantes, aux dépens des actionnaires, des clients, et des employés potentiels des nouvelles compagnies qui auraient pu se créer.

Les passagers des compagnies aériennes ne sont *pas* pauvres. Il ne fait pas de doute que certains sont plus riches que l'actionnaire moyen d'une compagnie aérienne, et un grand nombre sont plus riches que l'employé moyen d'une compagnie. Comment se fait-il qu'ils se trouvent du mauvais côté de la spoliation légale par les hommes de l'Etat ? La meilleure façon de comprendre la réponse, c'est au moyen de ce que les économistes appellent les « externalités ». Une « externalité », c'est une conséquence de mes actions qui profite à quelqu'un ou lui fait du tort, mais sans que je puisse ni le faire payer pour le bénéfice qu'il en tire, ni le dédommager pour la perte qu'il subit. Par exemple, si je brûle des feuilles sur ma pelouse, et que la fumée dérange mes voisins, je leur impose un désagrément dont ils ne peuvent me forcer à payer le prix. Je peux donc brûler les feuilles, même si le coût réel de l'opération, y compris les yeux larmoyants de mes voisins, est supérieur à ce que cela coûterait pour les faire enlever. Comme l'affirment à juste titre les adversaires du capitalisme, c'est un défaut dans le fonctionnement d'une économie capitaliste.

Les « externalités » jouent un rôle beaucoup plus important dans les institutions contrôlées par la décision « collective ». Si j'investis du temps et de l'énergie pour découvrir quel candidat fera le meilleur président, le bénéfice de cet investissement, si bénéfice il y a, est réparti uniformément entre 200 millions de personnes. Il s'agit là d'une « externalité » de 99,999995 pour cent. A moins qu'il n'y ait une évidence sur la façon dont je devrais voter, à quoi bon prendre le temps et se donner la peine de voter « intelligemment », sauf pour les questions dont je tire un bénéfice d'une taille disproportionnée, autrement dit, des situations dans lesquelles j'ai un intérêt tout à fait particulier ?

Examinons à nouveau le CAB. Afin de pouvoir faire quelque chose en tant que passager aérien occasionnel, je devrais me tenir au courant de plusieurs éléments : la façon dont a voté chaque membre du Conseil, la personne qui l'a désigné à ce poste, la manière dont ont voté

---

<sup>36</sup> CAB : Commission de l'Aviation Civile. (*N.d.T.*).

mes « représentants » au Congrès sur chaque projet de loi concernant la réglementation aérienne. Après cela, par mon suffrage ou par toute pression éventuelle sur les membres du Congrès ou le président, il me reste une chance sur des millions de faire modifier la situation. Et si j'y parviens, tout ce que j'obtiendrai, c'est une économie d'une centaine de dollars par an grâce à des tarifs aériens moins élevés. Le jeu n'en vaut pas la chandelle. Pour l'industrie aérienne, la même recherche, soutenue par des ressources considérablement plus grandes en suffrages et en argent, rapporte des millions de dollars. Pour elle, cela en vaut la peine. Cela ne signifie pas qu'elle soit plus riche que tous les passagers des compagnies aériennes pris ensemble ; ce n'est pas le cas. Mais elle est concentrée, et nous sommes dispersés.

La politique des groupes de pression est un jeu simple. Imaginez cent personnes assises en cercle, chacune ayant sa poche pleine de pièces de un cent. Un politicien marche à l'extérieur du cercle, prenant un cent à chacun. Personne n'y prête attention : qui se soucie d'un cent ? Lorsqu'il a fini le tour du cercle, le politicien jette 50 cents devant une personne, qui est ravie de cette aubaine inattendue. On recommence le processus, en terminant avec une personne différente. Au bout de cent tours, chacun se retrouve plus pauvre de 100 cents ; plus riche de 50 cents, et heureux.

### *III*

Vous protestez que le capitalisme fonctionne trop bien, que des moyens de production plus efficaces chassent ceux qui le sont moins, ne laissant à tous que des tâches stériles et répétitives, dans un environnement abrutissant et démoralisant.

Il est vrai que des moyens de production plus efficaces chassent ceux qui le sont moins, mais votre définition de l'efficacité est trop restreinte. Supposons une situation où un ouvrier produit un dollar de plus à l'heure que dans une autre situation, mais où les conditions seraient tellement plus mauvaises qu'il accepterait de grand cœur de gagner 2 dollars de moins à l'heure pour travailler de la seconde manière, où se trouve l'efficacité ? Tant pour l'employeur, qui économise sur les salaires plus qu'il ne perd sur la production, que pour l'ouvrier, la situation la « moins productive » est alors la plus efficace. L'efficacité du capitalisme prend en compte à la fois les coûts et les produits pécuniaires et non pécuniaires.

Dans l'état socialiste idéal, le pouvoir n'attirera pas les fanatiques du pouvoir. Les gens qui prennent les décisions n'auront pas la moindre tendance à favoriser leurs intérêts personnels. Il n'y aura pas moyen, pour un homme habile, de détourner les institutions pour les mettre au service de ses propres fins. Et on verra les crocodiles voler.

# *Troisième partie – L’anarchie n’est pas le chaos*

*Anarchie*, n. [...] 4. Théorie ayant pour idéal politique l’ordre avec l’absence de tout Etat direct ou coercitif. 5. D’une manière générale : confusion ; désordre.

*The American College Dictionary*

L’Etat est la source de tout ordre.

Dans l’anarchie, il n’y a pas d’Etat.

Donc, l’anarchie, c’est le chaos. C.Q.F.D.

A Washington, il n’existe aucun plan

qui porte, à la page 64, la mention « donner à manger à David ».

Ce doit donc être par hasard que le laitier Dépose une bouteille à ma porte.

Ce doit être par hasard que le boucher

A des carcasses qui arrivent jusqu’à sa boutique,

Là même où, par accident, je m’arrête

Lorsque j’ai besoin de viande.

Ma vie est un chaos devenu miracle ;

Je dis un mot, et les gens comprennent,

Bien que ce doive être du charabia, puisque les mots

Ne sont pas le produit d’un programme étatique.

Mais, pour ce qui est de l’ordre public

Que l’Etat nous procure, c’est pour le bien de tous ;

C’est pour cela que la justice est immédiate, à la demande,

Et que la sécurité règne dans tous les quartiers.

## *Chapitre 28 – Qu'est-ce que l'anarchie et qu'est-ce que l'Etat ?*

L'Etat, par conséquent, est-il utile et nécessaire ? C'est comme un docteur. Mais supposons que le cher homme, chaque fois qu'on l'appelle pour un mal de ventre ou un bourdonnement d'oreilles, revendique le droit de dévaliser l'argenterie de famille, d'utiliser les brosses à dents et d'exercer le droit de cuissage sur la servante ?

H.L. Mencken

*Anarchisme* : 1. Théorie selon laquelle l'Etat est indésirable sous toutes ses formes.

*Webster's New World Dictionary of the American Language.*

Dans la première partie, je me suis qualifié d'anarchiste, et j'ai affirmé que l'Etat n'a aucune fonction légitime. Dans cette troisième partie, je vais essayer de justifier cette déclaration. Théoriquement, je pourrais procéder en dressant la liste de toutes les choses que font les hommes de l'Etat, en expliquant pourquoi il ne faudrait pas le faire, ou bien pourquoi il vaudrait mieux qu'elles soient faites par des particuliers coopérant volontairement. Malheureusement, le papier et l'encre sont des ressources rares, et la liste seule suffirait à remplir ce livre. Au lieu de cela, je vais donc examiner, au cours des quelques chapitres suivants, comment on pourrait, à l'aide de dispositions de caractère privé, reprendre les fonctions les plus essentielles du gouvernement, à savoir la police, les tribunaux et la défense nationale. Quand j'aurai fini, certains lecteurs objecteront que les institutions qui remplissent ces fonctions « étatiques » sont, par définition, des Etats et que, par conséquent, je ne suis pas du tout un anarchiste. Ce que je voudrais simplement, c'est un type d'Etat différent.

Ils seront dans l'erreur. Un anarchiste n'est pas quelqu'un qui souhaite le chaos ; ce n'est que dans la propagande de ses ennemis qu'il apparaît comme tel. Les anarchistes, comme tout un chacun, souhaitent être protégés des voleurs et des assassins. Ils souhaitent disposer d'un moyen pacifique de régler leurs différends. Ils souhaitent, peut-être encore plus que les autres, pouvoir se protéger d'une invasion étrangère. Après tout, à quoi bon abolir votre propre Etat s'il est immédiatement remplacé par l'Etat de quelqu'un d'autre ? Ce que les anarchistes ne veulent pas, c'est que les services qui ont une utilité – tels que ceux qui sont actuellement assurés par la police, les tribunaux et la défense nationale – soient assurés par des institutions du genre de celles qui les assurent actuellement, à savoir, par l'Etat.

Avant d'aller plus loin dans mon argument, il me faut définir ce que j'entends par « Etat ». *Un Etat est un organisme d'agression prétendument légitime.* Pour les besoins de cette définition, je définis comme une « agression » la violation de ce que les membres d'une société déterminée considèrent comme les droits des individus relativement aux autres individus.

Par exemple, les membres de cette société estiment qu'un individu a le droit de refuser une offre d'emploi ; nier ce droit est une forme d'agression qui s'appelle l'asservissement. Ils estiment qu'un individu a le droit de repousser une demande d'argent ou une offre d'échange. La violation de ce droit s'appelle un vol ou une extorsion de fonds.

Le gouvernement est une agence d'agression prétendument légitime. La caractéristique spéciale qui distingue les gouvernements des autres groupes d'agresseurs (tels que des bandes de gangsters ordinaires), c'est que la plupart des gens acceptent l'agression des hommes de l'Etat comme une chose normale et convenable. Le même acte, considéré comme une agression lorsqu'il est accompli par un particulier, apparaît légitime dès que son auteur est un agent de l'Etat.

Si je hurle « Au voleur ! » après un type qui m'a agressé et s'enfuit avec mon portefeuille, les passants qui assistent à la scène peuvent, ou non, venir à mon aide, mais ils reconnaîtront du moins le caractère raisonnable de mon action. Si je hurle « Au voleur ! » après un employé du fisc qui sort de chez moi après m'avoir informé qu'il vient de bloquer mon compte en banque, mes voisins penseront que je suis timbré. D'un point de vue objectif, les hommes du fisc sont engagés dans un acte identique à celui du voleur, car ils s'emparent de mes biens sans ma permission. Il est vrai qu'ils prétendent me fournir des services en échange de mes impôts, mais ils insistent pour percevoir les impôts, que je veuille de leurs services ou non. C'est peut-être un beau thème de discussion que de savoir s'il s'agit d'un vol ou d'une extorsion. Dans un cas comme dans l'autre, s'il s'agissait d'une action accomplie par un individu à titre privé, tout le monde serait d'accord pour la dénoncer comme un crime.

Supposons qu'un employeur privé, qui offre de bas salaires en rémunération de longues heures d'un travail pénible, n'ait pas réussi à trouver assez d'ouvriers et, pour résoudre le problème, choisisse des hommes au hasard, en menaçant de les emprisonner s'ils refusent de travailler pour lui. Il serait inculpé d'enlèvement et d'extorsion, et acquitté pour troubles mentaux. Or, c'est exactement ainsi que procèdent les hommes de l'Etat, lorsqu'ils engagent des gens pour faire la guerre ou pour faire partie d'un jury.

On affirme souvent que l'Etat, ou du moins un certain type de gouvernement, ne passe pas seulement pour légitime, mais qu'il l'est effectivement, et que ses actions ne sont agressives qu'en apparence. De tels arguments invoquent souvent des théories du contrat social – affirmations selon lesquelles, d'une manière ou d'une autre, le citoyen se trouverait en quelque sorte, engagé par contrat, à obéir aux hommes de l'Etat.

A ceux qui sont intéressés par cet argument et sa réfutation, je recommande le livre *Outrage à Chefs d'Etat*<sup>37</sup>, de Lysander Spooner.

L'Etat se distingue des autres bandes de criminels parce qu'il passe pour légitime. Il ne se distingue des groupes légitimes non étatiques, qui peuvent assurer certaines fonctions identiques, que par le fait qu'il est violemment agressif. Les hommes de l'Etat construisent les routes. Les particuliers le font aussi à l'occasion, mais ils doivent d'abord acheter la terre à un prix qui soit satisfaisant pour le vendeur. Quant aux hommes de l'Etat, ils peuvent fixer un prix – et c'est bien ce qu'ils font – auquel le propriétaire est forcé de vendre.

L'Etat est un organisme d'agression soi-disant « légitime ». Si les institutions qui remplacent l'Etat remplissent leurs fonctions sans violence agressive, ce ne sont pas des Etats. Si elles agissent occasionnellement de manière agressive, mais que leurs actions, dans ce cas-là, ne soient pas considérées comme légitimes, elles ne sont pas non plus des Etats.

---

<sup>37</sup> Edition française Les Belles Lettres, 1991.

## *Chapitre 29 – La police, les tribunaux et le droit produits sur le marché*

En l'absence de l'Etat, comment pourrions-nous régler les litiges qui sont actuellement réglés dans les cours de justice ? Comment pourrions-nous nous protéger des criminels ?

Examinons d'abord le cas le plus simple, c'est-à-dire la solution des litiges impliquant des contrats passés entre des entreprises solides. Une grande partie de ces litiges est maintenant réglée, non pas par des tribunaux étatiques mais au moyen d'un arbitrage privé du type décrit au chapitre 18. Au moment de l'établissement d'un contrat, les entreprises précisent la procédure d'arbitrage pour tout litige éventuel. Elles évitent ainsi les frais et les délais des tribunaux.

L'arbitre ne dispose pas de force de police. Sa fonction est de rendre des jugements, et non pas de les faire appliquer. Actuellement, les jugements d'arbitrage sont habituellement exécutoires dans les tribunaux d'Etat, mais il s'agit là d'une évolution récente ; auparavant, c'est parce qu'une entreprise désirait conserver sa réputation que la mise en application des jugements était assurée. Après avoir refusé d'accepter le jugement d'un arbitre, il est difficile de persuader quelqu'un d'autre de signer un contrat faisant mention d'un arbitrage ; personne n'a envie de jouer à un jeu de « pile, je gagne, face, tu perds ».

Les accords d'arbitrage sont déjà très répandus. Au fur et à mesure que les tribunaux publics continueront de se dégrader, l'arbitrage se développera encore davantage. Mais celui-ci ne résout que des litiges portant sur des contrats déjà conclus. L'arbitrage, de par son existence, n'apporte aucune solution à celui dont la voiture est cabossée par un conducteur négligent, et moins encore à la victime d'un vol. Dans les deux cas, puisque plaignant et défendeur ont des intérêts différents et n'ont passé aucun accord préalable, ils risquent de ne pas trouver d'arbitre qui leur convienne à tous deux. En effet, le défendeur n'a absolument aucune raison d'accepter quelque arbitrage que ce soit, puisqu'il ne peut qu'être perdant ; ceci nous amène au problème d'empêcher l'agression.

La protection contre la violence est un service économique qui se vend actuellement sous des formes variées : les gardes Brinks, les serrures, les sonneries d'alarme. A mesure que l'efficacité de la police étatique diminue, on voit se vulgariser ces produits de substitution à la police, qu'on trouve sur le marché, comme on trouve des substituts aux tribunaux publics.

Supposons alors que, d'ici un certain temps, il n'y ait plus de police étatique, mais qu'elle soit remplacée par des agences de protection privées. Ces agences vendent à leur clientèle un service de protection contre l'agression. Elles peuvent aussi garantir le résultat en assurant leurs clients contre les pertes résultant d'actes criminels.

Comment de telles agences pourraient-elles assurer cette protection ? Ce serait une décision de nature économique, qui dépendrait du coût et de l'efficacité de différentes options. Dans un cas extrême, elles pourraient se limiter à une défense passive, au moyen de l'installation de serrures et d'alarmes efficaces. Ou bien, elles pourraient ne prendre absolument aucune mesure préventive, mais faire de gros efforts pour traquer les délinquants ayant violé le Droit de leurs clients. Elles pourraient également entretenir des milices à pied ou des voitures de patrouille, comme c'est le cas pour notre police étatisée actuelle, ou bien elles pourraient y substituer des dispositifs électroniques. Quel que soit le cas, elles vendraient un service à leurs clients, et seraient fortement incitées à assurer un service de la meilleure

qualité possible, au prix le plus bas. Il est raisonnable de supposer que la qualité du service serait supérieure et le prix inférieur au système actuel de protection assuré par le monopole d'Etat.

Inévitablement, il y aurait des litiges qui surviendraient entre les agences de protection. Comment pourraient-ils se régler ?

Je rentre chez moi un soir, et je constate que ma télévision a disparu. J'appelle immédiatement mon agence de protection, Tannahelp Inc., pour lui signaler le vol. Elle dépêche un agent. Celui-ci vérifie la caméra automatique que Tannahelp a normalement installée dans ma salle de séjour, et découvre une photo d'un certain Joe Bock qui sort en trimbalant le poste de télévision. L'agent de Tannahelp entre en contact avec Joe, l'informe que Tannahelp a des raisons de croire qu'il est en possession de mon téléviseur, lui suggère de le rendre, et de payer un supplément de 10 dollars pour couvrir le temps passé par Tannahelp et les difficultés rencontrées pour localiser Joe. Joe répond que, jamais de la vie il n'a vu mon téléviseur, et envoie au diable l'agent de Tannahelp.

L'agent fait remarquer que, en attendant d'avoir la conviction qu'il y a eu erreur, Tannahelp l'a chargé de poursuivre sa mission en supposant que le téléviseur m'appartient. Le lendemain matin, six employés de Tannahelp, tous baraqués et énergiques, se présentent chez Joe pour récupérer le téléviseur. En réponse, Joe fait savoir à l'agent qu'il a aussi une agence de protection, Dawn Defense, et que, sans aucun doute, le contrat qu'il a passé avec elle exige qu'elle assure sa protection si une demi-douzaine de gorilles tentent de pénétrer chez lui par effraction pour y voler son téléviseur.

La mise en scène semble préparer une jolie guéguerre entre Tannahelp et Dawn Defense. C'est précisément en raison d'une telle éventualité que certains libertariens, non anarchistes, et tout particulièrement Ayn Rand, ont rejeté la possibilité d'avoir des agences de protection susceptibles de se faire concurrence sur le marché libre.

Mais les guerres coûtent très cher, et Tannahelp et Dawn Defense sont toutes deux des entreprises à but lucratif, plus intéressées à sauver leur bourse que la face. Je pense que la suite de l'histoire serait moins violente que ne l'imaginait Miss Rand.

L'agent de Tannahelp appelle son homologue chez Dawn Defense. « On a un problème... » Après avoir expliqué la situation, il fait remarquer que si Tannahelp envoie six hommes et Dawn huit, il va y avoir de la bagarre. Peut-être même quelqu'un sera-t-il blessé. Quel que soit le gagnant, à l'issue du conflit, cela reviendra cher aux deux parties. Il se pourrait même qu'elles soient obligées de commencer par augmenter leurs employés pour compenser les risques encourus. Les deux entreprises seront alors forcées de relever leurs tarifs. Si tel est le cas, Murbard Ltd, une entreprise nouvelle et dynamique qui essaie depuis quelque temps de s'établir dans le secteur, fera des prix avantageux, et leur piquera leurs clients. Il doit donc exister une meilleure solution.

Tannahelp suggère, que la meilleure solution, c'est d'avoir recours à l'arbitrage. Les deux agences vont donc porter le litige concernant mon téléviseur devant une entreprise d'arbitrage locale de bonne réputation. Si l'arbitre décide que Joe est innocent, Tannahelp acceptera de payer une indemnité à Joe et à Dawn Defense en compensation du temps passé et des difficultés rencontrées dans cette affaire. Si Joe est jugé coupable, Dawn Defense acceptera le verdict ; dans ce cas, étant donné que le téléviseur n'appartient pas à Joe, elle ne sera pas dans l'obligation de protéger ce dernier lorsque les hommes de Tannahelp viendront saisir le poste.

Ce que je viens de décrire a été arrangé pour la circonstance. Dans la pratique, une fois que les institutions anarcho-capitalistes seraient bien établies, les agences de protection

devanceraient de telles difficultés et, avant que ne surviennent des conflits particuliers, elles prévoiraient des contrats précisant quel serait l'arbitre qui réglerait les différends.

Dans une société anarchiste de ce genre, qui ferait les lois ? Sur quoi s'appuierait l'arbitre privé pour décider quels actes sont à considérer comme criminels, et quelles sanctions il faut infliger ? La réponse est la suivante : les règles de droit seraient produites sur le marché libre contre de l'argent, de la même façon que l'on produit aujourd'hui des livres ou des soutiens-gorge. Il y aurait concurrence entre différents producteurs de droit, tout comme il y a concurrence entre différentes marques de voitures.

Dans une telle société, il pourrait y avoir de nombreux tribunaux, voire de nombreux systèmes judiciaires. Deux par deux, les agences de protection se mettent d'accord au préalable sur le tribunal qu'elles utiliseront en cas de conflit. C'est ainsi que les règles de droit utilisées pour statuer sur un cas particulier sont déterminées implicitement par un accord préalable entre les agences de protection des clients concernés. En principe, on pourrait avoir recours à un tribunal différent et à un code de lois différent pour chaque couple d'agences de protection. Dans la pratique, nombre d'agences trouveraient probablement commode d'accorder leur clientèle aux mêmes tribunaux, et nombre de tribunaux pourraient constater qu'il est commode d'adopter des règles de droit identiques, ou quasi identiques, afin de simplifier les choses à leurs clients.

Avant de qualifier de chaotique et d'injuste une société dans laquelle différentes personnes sont couvertes par des lois différentes, il faut se rappeler que, aux Etats-Unis, la loi qui vous juge dépend du pays, de l'état et même de la ville où vous vous trouvez. Aux termes des dispositions que je viens de décrire, elle dépend plutôt de votre agence de protection et de l'agence de la personne que vous avez accusée d'avoir commis une infraction, ou bien qui vous accuse d'en avoir commis une.

Dans une telle société, le droit est un produit du marché. Un tribunal subvient à ses besoins en faisant payer son service d'arbitrage des litiges. Son succès dépend de sa réputation d'honnêteté, de sérieux, de promptitude et des avantages que représentent, pour les clients potentiels, les formes de droit particulières sur lesquelles il s'appuie pour rendre ses jugements. Ses clients directs sont les agences de protection. Mais l'agence de protection elle-même vend un produit à ses clients. Une partie de ce produit est représentée par le ou les systèmes judiciaires des tribunaux dont elle est cliente, et qui serviront par conséquent à juger ses clients. Chaque agence de protection essaiera d'accorder sa clientèle aux tribunaux dont le système juridique convient le mieux à ses clients.

Comme exemple particulier, examinons la question de la peine capitale. Certaines personnes pourraient estimer que le risque qu'elles encourent d'être, justement ou injustement, déclarées coupables et exécutées pour un crime capital, l'emporte sur tous les avantages éventuels de la peine capitale. Leur préférence irait, là où c'est possible, aux agences de protection clientes des tribunaux qui n'ont pas recours à la peine capitale. D'autres citoyens pourraient se sentir plus à l'abri des assassins potentiels s'ils savaient que tout assassin finit sur la chaise électrique. Ils pourraient considérer cette sécurité comme plus importante que le risque de finir eux-mêmes sur la chaise électrique, ou bien d'être responsables de la mort d'un innocent accusé de meurtre. Dans la mesure du possible, ils utiliseraient donc les services des agences qui seraient clientes des tribunaux appliquant la peine capitale.

Si l'un ou l'autre choix devient presque universel, toutes les agences de protection pourraient avoir avantage à utiliser les tribunaux d'un genre ou de l'autre. Supposons cependant que les uns aient telle opinion, et les autres, telle autre ; s'ils sont suffisamment

déterminés dans leurs sentiments pour que cela influence leur choix d'une agence de protection, alors certaines agences ont avantage à adopter une politique garantissant, autant que possible, le recours aux tribunaux qui ne reconnaissent pas la peine capitale. Elles pourront alors attirer les clients qui sont contre la peine capitale, et d'autres agences feront le contraire.

Les litiges entre deux agences qui sont contre la peine capitale seront, bien entendu, portés devant un tribunal anti-peine capitale ; quant aux litiges entre deux agences qui sont en faveur de la peine capitale, ils seront portés devant un tribunal pro-peine capitale. Que se passerait-il en cas de litige entre une agence anti-peine capitale et une agence pro-peine capitale ? Bien sûr, il n'existe aucun moyen de faire en sorte que, si je vous tue, l'affaire soit portée devant un tribunal, mais que, si vous êtes tué par moi, l'affaire soit portée devant un autre tribunal. Nous ne pouvons pas avoir chacun exactement la loi que nous voulons.

Les préférences de chacun peuvent se refléter dans les exigences de marchandage de nos agences respectives. Si les adversaires de la peine capitale ont des convictions plus fortes que ceux qui en sont partisans, les agences accepteront de ne pas infliger la peine capitale ; les agences qui veulent la peine capitale obtiendront autre chose en échange. Peut-être décidera-t-on qu'elles ne paieront pas les frais de tribunal, ou bien qu'une autre question litigieuse sera résolue en leur faveur.

On peut imaginer, dans l'idéal, qu'une procédure de marchandage pour tel ou tel litige se déroulerait comme suit : deux agences négocient pour savoir s'il faut reconnaître un tribunal pro ou anti. L'agence qui est en faveur de la peine capitale calcule qu'il en coûtera 20 000 dollars par an à ses clients de prendre un tribunal pro-peine capitale ; c'est la somme supplémentaire à laquelle elle estime ses services, s'ils incluent une garantie de peine capitale, dans le cas de litiges avec l'autre agence. L'agence « anti » calcule un chiffre correspondant de 40 000 dollars. Elle offre 30 000 dollars en échange à l'agence « pro », pour que celle-ci accepte un tribunal « anti ». L'agence « pro » accepte. Maintenant l'agence « anti » peut augmenter suffisamment ses tarifs pour que cela lui rapporte 35 000 dollars de plus. Ses clients sont heureux, puisque la garantie de ne pas avoir la peine capitale vaut plus que cela. L'agence est ravie, car elle réalise un bénéfice supplémentaire de 5 000 dollars par an. L'agence « pro » diminue ses tarifs d'un montant qui lui coûte 25 000 dollars par an. Cela lui permet de conserver ses clients, et d'en avoir même davantage, puisque les économies sont plus que suffisantes pour accorder aux clients une compensation, du fait qu'ils n'ont pas obtenu le tribunal de leur choix. Cette agence réalise également un bénéfice de 5 000 dollars par an sur la transaction. Comme dans toute bonne opération commerciale, tout le monde est gagnant.

Si vous trouvez cette présentation déroutante, cela vaut peut-être la peine de la relire ; le principe fondamental d'une telle négociation deviendra important plus tard, au moment où j'examinerai quel genre de loi une société anarcho-capitaliste est susceptible d'avoir.

Si, d'aventure, les clients des deux agences ont des convictions également fortes, il se peut que l'on choisisse deux tribunaux – un de chaque sorte – et que les affaires soient réparties entre les deux au hasard. De toute façon, la préférence juridique du client, son point de vue sur le genre de justice qu'il souhaite, aura été un élément majeur pour déterminer le genre de justice qui régleme sa vie. Elle ne peut pas complètement la déterminer, puisque accusé et accusateur doivent être soumis à la même justice.

En ce qui concerne la peine capitale, les deux positions sont diamétralement opposées. Il peut y avoir une autre éventualité, selon laquelle certains clients peuvent vouloir une justice spécialisée appropriée à leurs circonstances particulières. Les gens vivant dans des zones

désertiques peuvent réclamer un ensemble de lois qui définissent très clairement les droits de propriété sur l'eau. Au mieux, les gens habitant dans d'autres zones trouveraient superflu de traiter ce problème dans le détail. Au pire, cela pourrait être à l'origine de procès fâcheux. C'est ainsi que des habitants du désert pourraient tous être clients d'une même agence de protection, qui aurait pour principe de toujours s'adresser à un tribunal spécialiste du droit de l'eau. D'autres agences accepteraient d'avoir recours à ce tribunal pour les litiges avec cette agence, mais utiliseraient entre elles d'autres tribunaux.

La plupart des différences entre les tribunaux seraient probablement d'un caractère plus subtil. Certains trouveraient que les jugements d'un tribunal sont plus rapides ou plus fiables que ceux d'un autre tribunal, ou bien que les clients d'une agence de protection sont mieux protégés. Pour établir leur réputation, les agences de protection rechercheraient les « meilleurs » tribunaux.

On peut soulever plusieurs objections à l'encontre de ces tribunaux du marché libre. La première, c'est qu'ils vendraient la justice, en jugeant en faveur du plus offrant. Ce serait une attitude suicidaire car, s'ils ne conservent pas leur réputation d'honnêteté – discipline dont nos juges actuels sont justement exempts –, ils perdraient tous leurs clients. Une autre objection, c'est que la tâche des tribunaux et des corps législatifs consiste à découvrir les règles de droit, non pas à les créer ; il ne peut y avoir deux lois de la pesanteur qui se fassent concurrence, aussi pourquoi y aurait-il deux lois de la propriété en concurrence ? Mais il peut y avoir deux théories rivales à propos de la loi de la pesanteur ou de la véritable définition des droits de propriété. La découverte est une activité productive tout autant que la création. Si la loi exacte est une chose évidente, et si les règles de l'interaction humaine qui découlent de la nature de l'homme sont évidentes, alors tous les tribunaux seront d'accord, de même que tous les architectes s'entendent sur les lois de la physique. Si cela ne relève pas de l'évidence, le marché favorisera alors une recherche visant à découvrir quelles lois sont les bonnes.

Une autre objection, c'est qu'une société comportant de nombreux systèmes judiciaires différents serait une source de confusion. Si l'on considère qu'il s'agit d'un grave problème, les tribunaux seront motivés, d'un point de vue économique, pour adopter un droit uniforme, tout comme les producteurs de papier trouvent leur intérêt à produire du papier dans des tailles normalisées. Un nouveau droit ne sera introduit que lorsque l'innovateur estimera que ses avantages l'emportent sur ceux de l'uniformité.

L'objection la plus importante à l'encontre d'un droit produit sur le marché libre, c'est que plaignant et défendeur peuvent être incapables d'accepter un tribunal commun. Il est évident qu'un assassin préfère un juge indulgent. Si le tribunal était en fait choisi par les parties en litige après que le crime a eu lieu, ceci pourrait présenter une difficulté insurmontable. D'après les dispositions que je viens de décrire, le tribunal est choisi d'avance par les agences de protection. Il n'y aurait guère assez d'assassins à un moment donné pour faire vivre leur propre agence de protection, c'est-à-dire une agence qui aurait comme politique d'être cliente des tribunaux pour qui le meurtre n'est pas un crime. Même si le nombre d'assassins était suffisant, aucune autre agence de protection n'accepterait de tels tribunaux. Ou bien l'agence des assassins accepterait un tribunal correct, ou bien elle s'engagerait dans une guerre sans espoir contre le reste de la société.

Jusqu'au moment où il est vraiment accusé d'un crime, chacun – et même les criminels – veut avoir des lois qui le protègent des agressions, et lui permettent d'avoir des rapports pacifiques et productifs avec les autres. Il y a peu d'assassins pour souhaiter vivre sous des lois qui leur permettent de tuer – et d'être tués.

## *Chapitre 30 – Le problème de la stabilité*

Quiconque ayant un brin d'imagination peut concevoir une organisation radicalement nouvelle de la société, anarcho-capitaliste ou autre. La question est de savoir si elle fonctionnera. Lorsqu'ils entendent pour la première fois ma description de l'anarcho-capitalisme, la plupart des gens me donnent immédiatement deux ou trois raisons pour lesquelles mon système ne pourra pas fonctionner. Une grande partie de leurs arguments peut se réduire à deux. D'abord, le système sera à la merci de la mafia, qui peut établir sa propre « agence de protection » ou reprendre à son compte celles qui existent et les transformer en « rackets » de protection. Ou encore, les agences de protection se rendront compte que voler est plus rentable que faire du commerce, et elles se rassembleront pour former un Etat.

La principale arme défensive de la délinquance organisée, c'est la corruption. Cela marche parce que les policiers ne trouvent guère d'intérêt réel à bien faire leur travail, et que leurs « clients » n'ont aucun critère de comparaison leur permettant de dire s'ils en ont pour leur argent. Qu'en coûte-t-il au responsable de la police locale de laisser ses hommes accepter des pots-de-vin pour fermer les yeux sur les infractions ? Rien, dans la majorité des cas. L'augmentation du taux de criminalité pourrait même inciter les électeurs à voter un budget et des salaires plus élevés pour les services de la police.

Si les employés d'une agence de protection privée acceptent ce genre de pots-de-vin, la situation est plutôt différente. Plus l'agence de protection s'acquitte mal de son travail, moins le taux de ses honoraires sera élevé. Si les clients d'une agence s'aperçoivent qu'ils perdent en moyenne, au profit des voleurs, dix dollars de plus par an que les clients d'une autre agence, ils ne continueront de traiter avec l'agence d'un niveau inférieur que si elle demande au minimum 10 \$ de moins par an. Ainsi, chaque dollar volé au client vient, indirectement, en déduction du revenu de l'agence de protection. S'il s'agit d'une agence qui garantit les résultats en assurant ses clients contre les pertes, le rapport est plus direct. D'une manière ou d'une autre, l'intérêt des hommes qui gèrent une agence de protection est de veiller à ce que leurs employés n'acceptent pas de pots-de-vin. Le seul pot-de-vin que l'agence aurait intérêt à prendre devrait être d'un montant supérieur à la valeur des objets volés, ce qui serait une affaire plutôt mauvaise pour le voleur.

Cela ne signifie pas que les employés des agences de protection n'accepteront jamais de pots-de-vin. Les intérêts de l'employé et de l'agence ne sont pas identiques. Ce que cela veut dire en fait, c'est que ceux qui dirigent les agences feront de leur mieux pour que leurs hommes restent honnêtes. C'est plus qu'on ne peut en dire d'un « service public » de police. Même si le crime organisé continue d'exister dans un système anarcho-capitaliste, il devrait être en situation beaucoup plus faible qu'à l'heure actuelle. De plus, comme j'en discuterai plus tard, la plupart des choses qui procurent aujourd'hui une rente à la délinquance organisée seraient parfaitement légales dans une société anarcho-capitaliste. Son ampleur et sa popularité seraient ainsi fortement diminuées.

Qu'en est-il de la possibilité pour la mafia de créer sa propre agence de protection ? Pour qu'une telle entreprise assure à ses clients le service qu'ils en attendent, à savoir une protection contre les conséquences de leurs crimes, il faut, soit qu'elle fasse accepter aux autres agences de protection un arbitrage par un tribunal qui approuve les crimes, soit qu'elle refuse tout recours à l'arbitrage. Pour faire adopter la première solution, elle doit offrir aux

autres agences des conditions si avantageuses que leurs clients seraient prêts à se faire cambrioler ; comme dans le cas précédent, le voleur en est réduit à soudoyer la victime en lui offrant plus que la valeur volée, ce qui est improbable. Si elle refuse l'arbitrage, l'agence de protection de la mafia se trouve alors constamment en conflit avec les autres agences de protection. Les victimes du vol, pour être protégées, seront disposées à payer davantage que ne paieront les voleurs pour pouvoir voler (puisque le butin a moins de valeur pour le voleur que pour la victime). Par conséquent les agences de protection non criminelles trouveront rentable de dépenser plus pour vaincre l'agence criminelle que cette dernière ne pourrait dépenser pour les vaincre. En fait, les criminels mènent une guerre désespérée contre le reste de la société et sont anéantis.

Un autre argument voisin qui va à l'encontre de l'anarcho-capitalisme, c'est le fait que l'agence de protection « la plus forte » sera toujours gagnante, le gros poisson mange le menu fretin, et la justice que vous obtenez dépendra de la force militaire de l'agence dont vous êtes le client.

C'est là une jolie description des Etats actuels, mais les agences de protection ne sont pas des souverains territoriaux. Une agence qui règle ses litiges sur le champ de bataille est déjà perdante, indépendamment du nombre de victoires qu'elle remporte. Les combats coûtent cher, et ils sont également dangereux pour les clients, dont les jardins deviennent des champs de tir. Les clients trouveront alors un protecteur moins extravagant. Qui dit absence de clients, dit absence d'argent pour payer les troupes.

Le meilleur moyen de comprendre pourquoi l'anarcho-capitalisme serait tellement plus paisible que notre système actuel, c'est peut-être de procéder par analogie. Examinons à quoi ressemblerait notre monde s'il n'en coûtait rien de déménager d'un pays à l'autre. Tout le monde vit en caravane et parle la même langue. Un jour, le président français annonce que, par suite d'ennuis avec les pays voisins, de nouveaux impôts militaires vont être perçus et que la conscription commencera bientôt. Le lendemain matin, le président se retrouve à la tête d'un pays bien tranquille, mais aussi d'un désert, la population se trouvant réduite à lui-même, trois généraux et vingt-sept correspondants de guerre.

Nous ne vivons pas tous en caravane. Mais si nous achetons notre protection auprès d'une entreprise privée, au lieu du gouvernement, nous sommes en mesure de changer de fournisseur dès que nous estimons pouvoir faire une meilleure affaire. Nous pouvons changer de protecteur sans changer de pays.

Dès l'instant qu'il y a un grand nombre d'agences de protection, il n'y a pas grand risque que l'une d'elle s'impose et mène le jeu. Ceci nous amène au second argument, beaucoup plus sérieux, contre l'anarcho-capitalisme.

Les agences de protection disposeront d'une grande partie de la force armée de la société. Qu'est-ce qui peut les empêcher de se regrouper et d'utiliser cette force pour se donner la forme d'un Etat organisé ?

Finalement, dans un certain sens, rien ne peut les empêcher d'en arriver là, à l'exception d'une population armée et prête, si nécessaire, à se servir de ses armes. C'est une raison pour laquelle je m'oppose à l'interdiction légale de détenir des armes.

Mais il existe des garanties d'un caractère moins extrême que la résistance armée. Après tout, à l'heure actuelle, nos services de police, notre garde nationale et nos forces armées possèdent déjà la majeure partie de la force armée. Pourquoi ne se sont-ils pas associés pour diriger le pays dans leur propre intérêt ? Ni les soldats, ni les policiers ne sont

particulièrement bien payés ; ils pourraient sûrement imposer une meilleure solution sous la menace du fusil.

La réponse complète à cette question recouvre presque l'intégralité des sciences politiques. Pour répondre brièvement, il faut dire que les gens agissent selon la façon dont ils perçoivent ce qui est juste, convenable, pratique. Les contraintes qui empêchent un coup d'état militaire sont essentiellement des contraintes inhérentes aux hommes qui possèdent les armes.

Ce qu'il nous faut demander, ce n'est pas si une société anarcho-capitaliste serait à l'abri d'une prise de pouvoir par les hommes disposant des armes (la sécurité absolue n'est pas une option disponible), mais si elle serait davantage à l'abri d'une telle éventualité que ne l'est notre société. Je pense que la réponse est positive. Dans notre société, les hommes qui doivent manigancer un tel coup sont des politiciens, et des officiers de l'armée et de la police ; des hommes choisis précisément parce qu'ils ont le désir de prendre le pouvoir, et parce qu'ils savent s'en servir. Ces hommes estiment déjà qu'ils ont le droit de malmener les autres – et même que c'est leur devoir. Ils sont particulièrement bien qualifiés pour s'emparer du pouvoir. Dans l'anarcho-capitalisme, les dirigeants des agences de protection sont choisis pour leur capacité à diriger une affaire qui marche bien, et à plaire à leurs clients. Il est toujours possible que quelques-uns se révèlent être également des fanatiques clandestins du pouvoir, mais cela est sûrement plus improbable que dans notre société, où ce genre d'emploi est présenté avec la mention : « non-fanas du pouvoir, prière de s'abstenir ».

En plus du tempérament de conspirateurs potentiels, il faut tenir compte d'un autre facteur significatif : c'est le nombre d'agences de protection. S'il n'existe que deux ou trois agences sur tout le territoire actuel des Etats-Unis, un complot entre ces agences est réalisable. Si elles sont 10 000, dès qu'un groupe commencera à agir comme un Etat, ses clients engageront quelqu'un d'autre pour les protéger contre leurs « protecteurs ».

Le nombre d'agences est fonction de la taille qui permet à une agence d'assurer avec le plus d'efficacité possible la protection de ses clients. D'après mon estimation, pour les Etats-Unis, ce nombre sera plutôt voisin de 10 000 que de 3. Dans la mesure où les performances des forces de police actuelles peuvent servir d'indicateur, une agence de protection protégeant jusqu'à un million de personnes se situe bien au-delà de la taille optimale.

Ma conclusion se veut donc d'un optimisme réservé. Une fois que les institutions anarcho-capitalistes seront établies et largement acceptées sur un grand territoire, elles devraient être suffisamment stables pour résister aux menaces internes.

De telles institutions sont-elles véritablement anarchistes ? Les agences de protection que j'ai décrites ne sont-elles en fait que des Etats déguisés ? Non. D'après ma définition de l'Etat – qui s'efforce plus que toute autre, je crois, de décrire les raisons pour lesquelles les gens donnent le nom d'Etat à certaines entités plutôt qu'à d'autres – les agences de protection ne sont pas des gouvernements. Elles ne possèdent aucun droit que les particuliers n'aient pas, et elles ne peuvent pas par conséquent s'engager dans l'agression prétendument légitimée.

La plupart des gens, moi compris, estiment qu'une personne a le Droit de faire usage de la force pour en empêcher une autre de violer ses droits en la volant ou en l'assassinant. La plupart sont également d'accord sur le fait que la victime a le droit de reprendre ce que le voleur a volé, et d'utiliser la force à cette fin. Les théories du « contrat social » partent du principe que les particuliers ont ces droits, et qu'ils les délèguent aux hommes de l'Etat. Pour qu'un tel gouvernement soit légitime, il doit être établi d'un accord unanime, autrement il n'a aucun droit spécial sur ceux qui refusent de signer le « contrat social ». Dans un système d'agences de protection privées, les véritables agences, à l'instar du gouvernement idéal,

agissent simplement en tant qu'agents pour des clients consentants qui utilisent les agences afin de faire valoir leurs propres droits. Elles ne revendiquent aucun droit sur les personnes qui ne sont pas leurs clients en dehors du droit de défendre leurs clients contre l'agression – le droit même dont dispose tout individu. Elles ne font rien qu'un particulier ne puisse faire.

Cela ne signifie pas qu'elles ne violeront jamais les droits de personne. Une agence de protection, de même qu'un Etat, peut commettre une erreur en se trompant dans l'arrestation d'un homme. Exactement de la même façon, un citoyen privé peut tirer sur ce qu'il pense être un rôdeur, et descendre le facteur à la place. A chaque fois, il s'agit d'une violence agressive, mais elle se produit accidentellement, et celui qui l'a commise est responsable des conséquences de ses actes. Le citoyen peut être accusé du meurtre du facteur, et l'agence de protection poursuivie pour arrestation arbitraire. Une fois que l'on a connaissance des faits qui rendent un acte illégitime, il n'est plus considéré comme justifié.

Il n'en va jamais ainsi pour les actions des hommes de l'Etat. Afin de poursuivre un policier pour une arrestation arbitraire, je dois prouver non seulement que j'étais innocent, mais que le policier n'avait aucune raison de me soupçonner. Si je reste sous les verrous pendant vingt ans, et que l'on prouve alors mon innocence, je n'ai aucun droit reconnu à faire valoir contre les hommes de l'Etat pour le temps que j'ai perdu et la torture morale que j'ai endurée. On reconnaît que les hommes de l'Etat ont fait une erreur, mais les hommes de l'Etat sont autorisés à se tromper, et ils ne sont pas forcés de payer un dédommagement comme nous autres, nous le sommes. Sachant que je suis innocent, si j'essaie d'échapper à l'arrestation et que le policier m'abatte, il est totalement impuni, et c'est moi le criminel. Si, pour l'empêcher de m'abattre, c'est moi qui l'abats en légitime défense, je suis alors convaincu de meurtre, même après qu'il a été prouvé que j'étais innocent du vol et que, par là même, je n'ai fait que me défendre contre l'agression (par erreur) d'un homme de l'Etat.

La différence entre les droits reconnus à une agence de protection privée et ceux qu'on prête à un Etat moderne va au-delà de la question sémantique de savoir ce qu'est ou ce que n'est pas l'anarchie. C'est une des raisons cruciales pour laquelle un Etat, si limité soit-il, peut plus facilement devenir une tyrannie que ne le peut un système d'agences de protection privées. Même le gouvernement le plus limité possède les droits spéciaux que j'ai décrits ; tout ce que j'ai dit au paragraphe précédent s'appliquait aux Etats-Unis, au tout début de leur existence qui furent (pour les Blancs de sexe masculin) la période de la plus grande liberté.

Ces droits spéciaux permettent aux hommes d'un Etat d'exterminer leurs adversaires, quitte à s'excuser ensuite pour s'être trompés. A moins que la preuve de l'intention criminelle ne soit évidente, les meurtriers sont à l'abri des sanctions pénales. Même lorsque les preuves sont accablantes, comme ce fut le cas de la rafle des « Black Panthers » de Chicago en 1969, il n'était pas question de juger les responsables pour leur crime avéré. Le procureur du Comté de Cook qui était responsable de la rafle, au cours de laquelle deux hommes furent tués, et les policiers qui en étaient les exécutants, furent finalement accusés non pas d'association de malfaiteurs en vue d'un crime, mais d'obstruction à la justice ; en d'autres termes, ils furent inculpés non pas pour avoir tué des gens, mais pour avoir menti après coup.

Ceci n'est pas un cas isolé d'erreur judiciaire ; c'est le résultat inévitable d'un système par lequel les hommes de l'Etat disposent de privilèges particuliers dépassant les droits des personnes ordinaires, et notamment le privilège de ne pas être tenu pour responsable de ses erreurs. En l'absence de ces droits, lorsque l'agent de l'Etat est réduit au statut d'un citoyen privé, avec les mêmes droits et responsabilités que ses voisins, ce qui reste n'est plus un Etat.

... un policier... est protégé par l'arsenal législatif et judiciaire, dans le cadre des droits et prérogatives spéciaux qui vont de pair avec sa haute fonction, y compris en particulier

le droit de coffrer les pékins à sa guise, de leur en faire baver, de les tabasser, et de venir à bout de leur résistance en leur faisant éclater la cervelle.

H.L. Mencken,  
*Prejudices*<sup>38</sup>

*([Dans l'affaire des Black Panthers], le procureur d'état Hanrahan et ses co-accusés furent finalement acquittés, mais, en 1982, treize ans après la rafle, une action en responsabilité civile, intentée par les survivants et les mères des deux hommes qui furent tués, aboutit au règlement de 1,85 millions de dollars par la municipalité, le gouvernement du comté et l'Etat fédéral.)*

## ***Chapitre 31 – L'anarcho-capitalisme est-il libertarien ?***

« Un homme qui veut se protéger flanquera à la porte les policiers qui perdent leur temps à harceler les minorités... Aucun policier privé n'a jamais passé sa vie dans les toilettes à regarder par un trou, dans l'espoir d'appréhender des délinquants. »

William Wooldridge

J'ai décrit quel pourrait être le fonctionnement d'un système privé de tribunaux et de police, mais je n'ai pas décrit le droit qu'il produirait et ferait respecter ; j'ai examiné les institutions, mais non pas les résultats. C'est la raison pour laquelle j'ai employé le terme d'anarcho-capitaliste, qui dépeint les institutions, plutôt que celui de libertarien. Que ces institutions donnent naissance à une société libertarienne – c'est-à-dire une société dans laquelle chacun est libre de faire comme bon lui semble de lui-même et de son bien, aussi longtemps qu'il ne se sert ni de l'un ni de l'autre pour entamer une épreuve de force avec les autres – c'est ce qui reste à prouver.

Dans certaines conditions, cela ne sera pas possible. Si presque tout le monde est fermement convaincu que l'héroïnomanie est tellement affreuse qu'elle ne devrait en aucune façon être permise nulle part, alors les institutions anarcho-capitalistes produiront des lois contre l'héroïne. Le droit est produit pour un marché, et c'est ce dont le marché a besoin.

Mais les exigences du marché sont en dollars, pas en suffrages. L'acceptation légale de l'héroïne sera déterminée non pas par le nombre de personnes pour ou contre, mais par l'importance des frais que chaque partie est prête à supporter afin d'arriver à ses fins. Les gens qui veulent contrôler la vie des autres sont rarement très désireux de payer pour ce privilège ; ils s'attendent habituellement à être payés pour les « services » qu'ils assurent à leurs victimes. Et ceux qui en pâtissent – qu'il s'agisse des lois contre la drogue, contre la pornographie, ou contre le sexe – souffrent beaucoup plus de l'oppression que leurs oppresseurs ne jouissent du plaisir de les opprimer. Ils sont prêts à payer bien plus cher pour qu'on les laisse en paix, que quiconque n'est prêt à payer pour les tyranniser. C'est pour cette

---

<sup>38</sup> "Préjugés". (N.d.T.)

raison que les lois d'une société anarcho-capitaliste devraient pencher fortement du côté de la liberté.

En conséquence, le puritanisme obligatoire – « des crimes sans victimes » – devrait être beaucoup plus rare dans un système anarcho-capitaliste qu'avec les institutions publiques. Nous pouvons avoir une idée de cette rareté en considérant les pertes que de telles lois imposent actuellement à leurs victimes, et la valeur qu'elles représentent aux yeux de leurs partisans. Si la valeur accordée à une règle par ses partisans est inférieure aux frais qu'elle occasionne à ses victimes, et si l'on suit la logique du chapitre précédent, cette règle ne survivra pas dans une société anarcho-capitaliste.

Les héroïnomanes dépensent plus de 2 milliards de dollars par an pour se procurer de l'héroïne. Si l'héroïne était légale, elle serait très bon marché. La presque totalité des deux milliards de dollars actuellement dépensés en héroïne représente le coût de la loi, et non pas celui de l'accoutumance à la drogue ; les héroïnomanes supportent des pertes supplémentaires, sous forme de peines de prison, de surdoses dues au médiocre contrôle de qualité, caractéristique des produits clandestins, et d'autres effets secondaires de la législation contre l'héroïne. Les héroïnomanes seraient par conséquent disposés, si nécessaire, à supporter une dépense de deux milliards de dollars ou plus, pour que la drogue soit légalisée. Pour compenser cela, il en coûterait aux non-toxicomanes environ dix dollars par personne ou quarante dollars par famille et par an.

Si le choix devait se faire sur la base du tout ou rien politique, l'opposition de l'opinion publique contre l'héroïne est probablement tellement forte que les gens seraient prêts à en supporter les frais. Mais un des avantages d'une production commerciale du droit est sa capacité d'adapter son produit à sa clientèle, tant géographiquement que sous d'autres aspects. Si on obtient le meilleur rapport du fait que l'héroïne est illégale en certains lieux et légale en d'autres, c'est ce qui se produira.

La majeure partie de la population vit dans des régions où il y a très peu d'héroïnomanes. Les coûts que ces personnes auraient à supporter pour y faire interdire l'héroïne seraient infimes ; il n'y aurait personne dans le camp adverse pour tenter de la faire légaliser, exception faite peut-être de quelques héroïnomanes new-yorkais souhaitant passer leurs vacances en dehors de la grande ville sans se départir de leur habitude. Dans ces régions, les agences de protection accepteraient les agences d'arbitrage considérant l'usage ou la vente d'héroïne comme un délit. Mais les habitants de ces régions auraient peu à gagner à payer beaucoup plus cher pour rendre l'héroïne illégale à New York également.

Il reste donc 8 millions de non-toxicomanes new-yorkais qui renchérissent contre 100 000 toxicomanes new-yorkais, ce qui, pour les non-toxicomanes, élève la dépense pour maintenir l'héroïne illégale à New York, à plus de 100 dollars par personne et par an. Ce que je prévois, c'est que, si les institutions anarcho-capitalistes faisaient leur apparition demain dans ce pays, l'héroïne deviendrait légale à New York, et illégale presque partout ailleurs. La marijuana serait légalisée dans la plus grande partie du pays.

Il se peut que le lecteur soit maintenant déconcerté. Ceci est assez naturel ; je suis en train de décrire l'élaboration du droit en termes économiques, alors que vous êtes habitués à penser en termes politiques. Lorsque je parle de faire une enchère pour telle ou telle loi, je n'entends pas par là que nous aurons un corps législatif qui mettra réellement les lois aux enchères. Ce que je veux dire, c'est que le désir de chacun d'avoir un droit auquel il puisse faire confiance se reflétera dans les différents tarifs qu'il sera prêt à payer à son agence de protection suivant la qualité du travail qu'elle accomplit pour lui obtenir le droit qu'il réclame. Cet ensemble de « demandes » de droit trouvera son aboutissement au moyen du marchandage présenté au

chapitre précédent. Le procédé est analogue à la manière dont vous et moi faisons une « enchère » pour l'acquisition d'un terrain privé, dans le but de l'utiliser comme bon nous semble. Nos « demandes » – en aliments qui pourront y pousser, en constructions qui pourront y être érigées, en éventuels aménagements de loisirs ou tout autre chose – déterminent la façon dont il sera finalement utilisé.

Ce que j'ai expliqué, c'est que, tout comme le marché répartit les ressources pour la production de drogues illégales en vue de répondre aux demandes de ceux qui veulent en faire usage, l'emploi de ces drogues serait légalisé pour répondre à la même demande. La question qui devient alors évidente, c'est pourquoi le même argument ne tient pas lorsqu'il s'agit de légaliser le meurtre ; la réponse est la suivante : le meurtre fait une victime, et la victime gagne bien davantage à ne pas être abattue que le meurtrier ne gagne à l'abattre. Il y a donc sur le marché une demande qui émane de moi, pour une loi disposant que vous ne pouvez pas me tuer. « Les délits sans victimes » ne font de mal à personne d'autre, tout au plus suscitent-ils l'indignation morale chez les gens qui sont contrariés par les péchés de leurs voisins – indignation qui reste de pure forme. Sur le marché, il y a peu de demandes pour des lois contre ce genre de « délits ».

Le même effet géographique que celui que j'ai présenté pour les lois sur la drogue s'appliquerait également à d'autres lois. Dans le cadre des institutions actuelles, les régions d'application des lois sont déterminées fortuitement par les événements historiques. Si une majorité de la population d'un Etat est en faveur d'un type de loi, tout le monde l'obtiendra. Avec un système anarcho-capitaliste, dans la mesure du possible, chacun aurait son propre droit. La diversité du droit ne peut pas être illimitée, étant donné que la même règle doit couvrir les deux parties à un litige. Mais il est possible d'avoir une plus grande diversité que ne le permet notre système actuel. Lorsque la majorité et la ou les minorités sont géographiquement distinctes, la majorité est surtout préoccupée d'avoir les lois qu'elle veut pour elle-même ; c'est seulement notre système politique qui impose également ces lois à la minorité.

C'est à ce point de l'argument qu'on soulève fréquemment la question des pauvres. Puisque les dollars votent, les pauvres ne seront-ils pas perdants ?

Oui et non. Plus vous êtes disposé à dépenser d'argent pour être protégé, meilleure sera la qualité que vous obtiendrez, et plus vous aurez la possibilité de négocier les détails de la règle commune selon vos desiderata. Cela est notoirement vrai à l'heure actuelle. Notre système politique de police et de tribunaux assure un bien meilleur service aux détenteurs de gros revenus. Ici comme ailleurs, bien que le marché n'engendre pas l'égalité, il améliorera sensiblement la situation des pauvres.

Pourquoi ? Parce que le marché permet aux gens de concentrer leurs ressources sur ce qui est primordial pour eux. J'ai examiné cette question précédemment, dans le contexte du pauvre homme qui achète une chose essentielle, et enchérit sur le riche qui veut acquérir la même chose pour le luxe. La protection contre le crime n'est pas un luxe.

Actuellement, les dépenses de l'Etat pour la police et les tribunaux s'élèvent à environ quarante dollars par an et par personne. D'après la loi de Friedman, il ressort que la protection privée d'une qualité moyenne identique coûterait environ vingt dollars par an. De nombreux habitants du ghetto seraient ravis de payer vingt dollars si, en échange, ils étaient véritablement protégés ; pour beaucoup d'entre eux, c'est un montant supérieur qui leur est volé chaque année pour couvrir les frais de la protection misérable qu'ils reçoivent des hommes de l'Etat. Ils seraient encore plus heureux s'ils pouvaient en même temps être

dispensés des impôts censés financer la protection que la police des hommes de l'Etat ne leur donne pas.

En dépit de la mythologie populaire sur le capitalisme oppresseur des pauvres, les pauvres sont les plus affectés par toutes ces choses fournies par les hommes de l'Etat, telles que l'enseignement, la police et la justice. On trouve davantage de bonnes voitures dans le ghetto que de bonnes écoles. Remettre la protection au marché, cela signifierait une meilleure protection pour les pauvres, et non le contraire.

## *Chapitre 32 – Et en prime...*

« Si j'étais candidat au pouvoir, je changerais d'nom, et je ferais imprimer sur mes cartes : 'Donnez-y une chance ; y peut pas êt'pire.' »

Mr Dooley

Un système de police et de tribunaux privés présente certains avantages spéciaux par rapport à notre système actuel de gouvernement, avantages qui sont liés aux questions politiques de la liberté et de la stabilité qui ont été examinées dans les deux précédents chapitres. De plus, tribunaux et police privés présentent les mêmes avantages par rapport aux institutions étatiques correspondantes que les systèmes commerciaux présentent habituellement par rapport aux systèmes socialistes.

Quand un consommateur achète un produit sur le marché, il peut comparer différentes marques. Dans le cas de la protection, il peut comparer la qualité des prestations des différentes agences ainsi que leurs tarifs. Son information est imparfaite, comme c'est le cas pour la plupart des décisions que l'on prend ; il peut donc se tromper. Mais au moins, la possibilité de choisir existe ; les différentes possibilités sont là pour être examinées. Il peut s'entretenir avec des voisins qui sont clients de différentes agences de protection, examiner les contrats et les tarifs qu'elles proposent, étudier les statistiques de criminalité parmi leurs clients.

Lorsque vous élisez un politicien, vous n'achetez rien d'autre que des promesses. Peut-être savez-vous comment un politicien a géré le pays pendant les quatre dernières années, mais pas comment son adversaire l'aurait géré. Vous pouvez comparer des Ford, des Chrysler et des Volkswagen de 1968, mais personne n'aura jamais la possibilité de comparer l'administration de Nixon de 1968 avec les administrations Humphrey et Wallace de la même année. C'est comme si nous n'avions eu que des Ford de 1920 à 1928, que des Chrysler de 1928 à 1936, et que nous devions ensuite décider quelle est l'entreprise qui fabriquera la meilleure voiture au cours des quatre prochaines années. Peut-être un ingénieur expert dans les questions automobiles pourrait-il faire une supposition éclairée quant à savoir si Ford avait mieux utilisé la technologie de 1920 pour satisfaire la demande de 1920 que Chrysler n'avait utilisé la technologie de 1928 pour satisfaire la demande de 1928. Mais, en ce qui nous concerne, nous pourrions aussi bien jouer à pile ou face. Si vous faites apparaître Volkswagen ou American Motors, qui n'ont fabriqué aucune voiture aux Etats-Unis mais en avaient l'intention, la situation est encore pire. Il faudrait que chacun de nous connaisse intimement chaque entreprise, pour pouvoir disposer d'une bonne base pour faire son choix.

De la même façon, afin de pouvoir porter un jugement sur un politicien qui a été au pouvoir, il faut tenir compte non seulement de ce que fut son administration, mais également de l'influence d'une multitude de facteurs significatifs sur lesquels il n'avait aucun contrôle, allant des magouilles parlementaires jusqu'à la météo au moment des récoltes. Il est donc encore plus difficile de juger des politiciens qui n'ont pas encore été au pouvoir.

Pour ce qui est du consommateur, non seulement il est bien mieux informé que l'électeur, mais cette information lui sert bien davantage. Si j'examine un choix de marques de voitures ou de systèmes de protection, que je décide quelle est la marque qui me convient le mieux et que je l'achète, je peux en prendre possession. Si j'examine un choix de politiciens et vote en conséquence, ce que j'obtiens, c'est le candidat élu par la majorité. Il n'y a pratiquement aucune chance pour que mon suffrage soit un facteur décisif.

Imaginons d'acheter des voitures de la même façon que nous achetons des gouvernements. Dix mille personnes se rassembleraient et conviendraient chacune de voter pour la voiture de leur choix. Quelle que soit la voiture gagnante, chacune des dix mille personnes devraient la payer. Nous n'aurions donc aucun intérêt à faire quelque effort sérieux pour déterminer quelle était la meilleure voiture ; indépendamment de mon choix, ce sont les autres membres du groupe qui choisissent ma voiture à ma place. Avec de telles institutions, on assisterait à un effondrement de la qualité des voitures.

C'est donc de cette manière que je dois acheter des produits sur le marché de la politique. Je ne peux même pas comparer les différents produits offerts, puisque, même si je le pouvais, cela n'en vaudrait pas la peine. Il se peut que cela ait quelque chose à voir avec la qualité des marchandises vendues sur ce marché-là. *Caveat emptor*<sup>39</sup>.

## ***Chapitre 33 – Socialisme, Etat limité, anarchie et bikini***

La plupart des types de socialisme supposent l'existence d'un accord unanime sur les objectifs. Tout le monde travaille pour la gloire de la nation, pour l'intérêt général, ou toute autre chose, et tout le monde est d'accord, du moins au sens large, sur la signification de cet objectif. Le problème économique, traditionnellement défini comme « le problème d'affectation de ressources limitées à des fins différentes », n'existe pas ; l'économie se réduit au problème « technique » de la meilleure utilisation des ressources disponibles en vue d'atteindre l'objectif commun.

L'organisation d'une société capitaliste suppose implicitement que différentes personnes ont des objectifs différents, et que les institutions de la société doivent tenir compte de cette différence.

C'est un des éléments qui sous-tend les prétentions des socialistes lorsqu'ils affirment que le capitalisme insiste sur la concurrence, alors que le socialisme insiste sur la coopération ; c'est une des raisons pour lesquelles, dans l'abstrait, le socialisme apparaît comme un système tellement séduisant. Si nous avons tous les objectifs différents, dans un certain sens, nous sommes en opposition les uns avec les autres ; chacun de nous souhaite utiliser à ses propres

---

<sup>39</sup> "C'est à l'acheteur de faire attention." (maxime de la *Common Law*) (N.d.T.).

fins les ressources limitées qui sont disponibles. L'institution de la propriété privée fait place à la coopération dans le cadre même de cette concurrence ; nous commerçons les uns avec les autres pour que chacun puisse utiliser au mieux ses ressources en vue d'atteindre ses objectifs, mais la divergence fondamentale des objectifs demeure. Cela signifie-t-il que le socialisme soit meilleur ? Pas davantage que le fait de désirer un temps ensoleillé n'implique que les femmes devraient toujours porter un bikini ou que les hommes ne devraient jamais sortir avec un parapluie.

Il y a une différence entre ce que les institutions permettent et ce qu'elles exigent. Si, dans une société capitaliste, tout le monde est convaincu de l'attrait d'un objectif commun, il n'y a rien dans la structure des institutions capitalistes qui les empêche de coopérer pour y parvenir. Le capitalisme s'accommode d'une divergence des objectifs ; il ne l'exige pas.

Le socialisme, lui, ne le permet pas. Cela ne signifie pas que, si nous établissons des institutions socialistes, tout le monde aura immédiatement les mêmes objectifs. L'expérience a été tentée, et il en ressort bien que, ces objectifs communs, tout le monde ne les a pas. Cela signifie plutôt qu'une société socialiste ne fonctionnera que si les gens ont *vraiment* les mêmes objectifs. S'il n'en est pas ainsi, elle s'effondrera ou, pire, elle se transformera, comme ce fut le cas en Union Soviétique, en une parodie monstrueuse des idéaux socialistes.

Dans notre pays, l'expérience a été faite de nombreuses fois à une échelle plus modeste. Les communautés qui survivent commencent avec un objectif commun, donné soit par une religion puissante, soit par un chef de file charismatique. D'autres communautés n'arrivent pas à survivre.

J'ai trouvé exactement la même erreur chez les libéraux qui préfèrent un Etat limité à l'anarcho-capitalisme. Un gouvernement limité, disent-ils, peut garantir une justice uniforme, fondée sur des principes d'impartialité. Dans le cadre d'un système anarcho-capitaliste, le droit varie d'un endroit à l'autre, et d'une personne à l'autre, au gré des désirs et des croyances pas forcément rationnels des différents clients que doivent servir différentes agences de protection et d'arbitrage.

Cet argument suppose que l'Etat limité soit établi par une population dont tous les membres, ou la majeure partie d'entre eux, partagent les mêmes principes de la justice et du droit. Avec une telle population, l'anarcho-capitalisme engendrera ce même droit juste et uniforme ; il n'existera pas de marché pour quelque autre droit. Mais tout comme le capitalisme peut s'adapter à une diversité d'objectifs individuels, de même l'anarcho-capitalisme peut s'adapter à une diversité de jugements individuels sur ce qu'est la justice.

Une société objectiviste<sup>40</sup> idéale avec un Etat limité est supérieure à une société anarcho-capitaliste exactement dans le même sens qu'une société socialiste idéale est supérieure à une société capitaliste. Le socialisme marche mieux avec des gens parfaits que le capitalisme avec des gens imparfaits ; le gouvernement limité marche mieux avec des gens parfaits que l'anarcho-capitalisme avec des gens imparfaits. Et c'est mieux de porter un bikini quand le soleil brille qu'un imperméable quand il pleut. Mais ce n'est pas là un argument contre le port du parapluie.

---

<sup>40</sup> Référence à la philosophie de Ayn Rand, partisan d'une définition objective du droit et de la morale, et d'un Etat minimum. (*N.d.T.*).

## *Chapitre 34 – Defense nationale : le problème difficile*

Traditionnellement, la défense nationale est considérée, même par les adeptes d'un Etat strictement limité, comme une fonction essentielle d'un gouvernement. Pour en comprendre la raison, il faut d'abord comprendre le concept économique de « bien public » et les difficultés de financer un bien public sans recourir à la coercition.

Un bien public est un bien économique qui, de par sa nature, ne peut pas être fourni séparément à chaque individu, mais doit être, ou ne pas être, fourni à tous les membres d'un groupe préexistant. Un exemple simple est celui d'un fleuve dont les inondations portent préjudice aux terres de nombreux agriculteurs situés en aval. Un entrepreneur ne peut, en aucune façon, proposer de construire un barrage qui protégera uniquement les exploitants qui sont d'accord pour participer aux frais de construction du barrage. Individuellement, un agriculteur peut refuser de payer en faisant le raisonnement que, si tous les autres paient, il sera protégé de toutes façons, et si les autres ne paient pas, sa contribution ne suffira pas à la construction du barrage. L'insignifiante probabilité que sa contribution ait une influence sur la construction (ou non) du barrage multipliée par la valeur qu'il y attache, n'est pas suffisante pour justifier la dépense.

C'est là le traditionnel problème du bien public. C'est un problème car, s'il y a suffisamment de fermiers comme celui-ci, qui agissent tous rationnellement en ne considérant que leur intérêt personnel, le barrage ne sera pas construit, même si la valeur totale qu'il représente pour tous les propriétaires du sol, est supérieure aux frais de construction du barrage.

Dans notre société, la solution habituelle consiste à employer la force publique – c'est-à-dire l'impôt – pour faire payer le barrage par ceux qui en bénéficient (et aussi par les autres). L'ennui avec cette solution, hormis les objections morales soulevées à l'encontre de l'usage de la force, c'est que le barrage pourra être construit même si la valeur totale qu'il représente est inférieure à son prix de revient. Les hommes de l'Etat ne disposent pas d'une procédure marchande pour mesurer la valeur totale que représente le barrage pour les agriculteurs. Et puisque les décisions des hommes de l'Etat se prennent pour des raisons politiques, ils peuvent choisir de ne tenir aucun compte du prix de revient et de la valeur. Dans la pratique, on construit souvent des barrages publics même lorsque la rentabilité du capital investi dans leur construction, y compris une évaluation généreuse des avantages non monétaires, est bien inférieure au taux d'intérêt du marché.

Il existe plusieurs solutions marchandes, contractuelles, au problème de la fourniture d'un bien public. Par exemple, l'entrepreneur pourrait estimer la valeur que représente le barrage pour chacun des agriculteurs, établir un contrat par lequel chacun s'engagerait à payer ce montant, à condition que tous les autres soient d'accord pour payer leur part, et faire circuler ce contrat. Chaque agriculteur sait que, s'il refuse de signer, le barrage ne sera pas construit, étant donné que le contrat doit recevoir l'unanimité. Il est donc de son intérêt de le signer.

Pour que ce système fonctionne, l'entrepreneur doit estimer correctement la valeur que représente le barrage pour chacun des agriculteurs. S'il commet une erreur, le barrage ne sera pas construit. Sa tâche est rendue plus difficile par les agriculteurs qui se rendent compte qu'il

est de leur intérêt de prétendre que le barrage n'a guère de valeur pour eux, afin qu'on ne leur attribue qu'une petite fraction de son prix de revient.

Un exploitant intéressé par la culture du riz, par exemple, pourrait trouver que des inondations occasionnelles représentent un complément utile à son irrigation, et qu'il n'a donc aucun intérêt à payer pour la régulation des inondations. L'entrepreneur devrait donc supprimer du contrat le nom de ce cultivateur, s'il veut avoir une chance que le contrat soit signé, ce qui est assez justifié. Il n'y a aucune raison que celui-là paie pour quelque chose qui serait pour lui sans valeur. Mais, dès que la nouvelle se répand, d'autres agriculteurs se rendent compte que de s'intéresser à la culture du riz peut leur faire réaliser beaucoup d'économies. *The Rice Growers' Gazette*<sup>41</sup> récupère quelques nouveaux abonnés, qui prennent tous la précaution de laisser leurs revues bien en évidence dans la maison lorsque l'entrepreneur vient leur rendre visite ; au supermarché, le sujet de conversation passe de la fenaison aux avantages respectifs des différentes espèces de riz. L'entrepreneur est confronté au problème d'identifier quels sont les fermiers réellement intéressés par la culture du riz, et quels sont ceux qui sont intéressés à jouer les intéressés, mais qui ont pour objectif de produire du blé et d'obtenir la régulation des inondations sans avoir à payer pour cela. Si ses suppositions sont fausses, et qu'il inscrit le nom d'un authentique producteur de riz sur son contrat unanime, il n'en obtient pas la signature. S'il veut jouer la sécurité, et retire du contrat tous ceux qui feignent d'être intéressés par le riz, il risque de ne pas pouvoir se procurer suffisamment d'argent.

D'une part, plus les candidats potentiels à la fourniture d'un bien public donné sont nombreux, plus il est difficile de mettre en place avec succès un contrat unanime de ce genre. D'autre part, plus la différence est grande entre la valeur du bien et son prix, plus facile est la tâche de l'entrepreneur. Il peut laisser une marge d'erreur confortable en ne dressant la liste que des agriculteurs dont il est sûr, et en leur faisant payer à chacun une somme inférieure à la valeur que représente pour eux le barrage, et cependant se procurer suffisamment d'argent.

Une autre façon de fournir un bien public sans coercition consiste à le convertir momentanément en un bien privé. A cette fin, l'entrepreneur pourrait acheter la majeure partie du terrain dans la vallée, avant de dire à quiconque qu'il envisage d'y construire un barrage. Il construit alors le barrage, et revend le terrain plus cher, puisque le barrage augmente la valeur de la terre. L'augmentation de la valeur de la terre est à la mesure du profit total que procure le barrage. Si elle est bien supérieure au coût du barrage, l'entrepreneur réalise un bénéfice. Il se peut que quelques propriétaires refusent de vendre leur terre ; mais, aussi longtemps que l'entrepreneur possède la majeure partie des terrains, c'est lui qui en tire la plus grande part de bénéfice.

Là encore, plus il y a de gens impliqués dans l'affaire, plus ardue est la tâche de l'entrepreneur. Il est difficile d'acheter toute la terre avant que les propriétaires ne se rendent compte de ce qui se passe, et augmentent leurs prix. Là aussi, plus la différence est importante entre le prix de revient et la plus-value, plus la tâche est facile. Si la plus-value représente plus du double du prix de la construction du barrage, l'entrepreneur réalise un bénéfice, même s'il ne peut acheter que la moitié de la terre.

Dans les deux cas, le coût des transactions elles-mêmes vient augmenter le prix de revient réel de la construction du barrage. La collecte de l'information nécessaire à l'établissement d'un contrat unanime réussi peut revenir cher. L'achat en masse de tous les terrains de la vallée entraîne des frais de courtage considérables. Les agriculteurs qui n'envisageaient pas de

---

<sup>41</sup> *La Gazette des Producteurs de Riz (N.d.T.)*.

vendre doivent être payés plus cher que le prix du marché, pour compenser le désagrément ainsi occasionné. Un entrepreneur habile qui achète non pas la terre, mais simplement une option d'achat à un prix déterminé à l'avance, peut réduire ses frais, sans toutefois les éliminer.

Comment cela peut-il s'appliquer à la défense nationale ? S'agit-il d'un bien public ? Peut-elle se financer sans coercition ?

Des anarchistes contemporains prétendent que la défense nationale peut être fournie, ou non, à chaque individu ou du moins à chaque petit groupe. Une façon d'argumenter à ce propos, c'est d'affirmer que la défense nationale n'est pas nécessaire dans une société anarchiste, puisqu'il n'y a pas de nation à défendre. Malheureusement, il y aura toujours des Etats contre lesquels il faudra se défendre, à moins que nous n'attendions pour abolir le nôtre que l'anarchie soit devenue universelle. Dans l'état actuel de la technique militaire, la défense contre les Etats est un bien public. On peut toujours fantasmer sur les combats contre l'envahisseur village par village, communauté par communauté, ou société par société, au gré de l'anarchie particulière à laquelle adhère le rêveur ; mais un envahisseur sérieux informerait chaque entité que, si elle résiste ou refuse de payer tribut, elle sera détruite à l'arme nucléaire. Une fois que l'envahisseur aurait prouvé qu'il ne plaisantait pas, les citoyens des communautés survivantes s'empresseraient de créer les institutions, volontaires ou autres, permettant de répondre aux exigences de l'envahisseur.

Dans l'attente de changements technologiques exceptionnels, la défense contre les nations doit être assurée sur une échelle suffisamment grande pour entretenir des forces nucléaires de représailles, et peut-être aussi de défense. C'est pourquoi il est difficile de vendre la défense nationale sur le marché libre. Un missile anti-balistique tiré contre un autre missile à 1 600 km de son objectif ne peut pas distinguer les ogives pointées sur ceux qui ont payé la défense de celles qui sont pointées sur ceux qui n'ont pas payé. Même si la défense est fondée sur les représailles, et même si le système de représailles est suffisamment sûr pour retenir sa riposte jusqu'au moment où il sait si ses clients ont été touchés, le problème demeure. Les citoyens de New York, après avoir participé aux frais de défense, peuvent difficilement regarder avec sérénité le bombardement à la bombe H de Philadelphie, qui n'a pas versé un sou de contribution. Surtout si le vent souffle du mauvais côté.

La défense nationale – la défense contre les Etats – doit donc défendre des zones de la taille d'une nation, que celles-ci contiennent ou non des nations. De la sorte, il s'agit d'un bien public, et dont le public est fort large.

Pour financer ce bien public, serait-il possible d'utiliser une variante quelconque d'une des méthodes non coercitives que j'ai examinées ? Comment cela pourrait-il se faire ? Ce n'est pas évident. La taille du public est telle qu'un contrat unanime est virtuellement impossible, d'autant plus qu'un partisan secret d'une puissance étrangère pourrait empêcher toute l'opération de se réaliser. Il pourrait être moins difficile, bien que ce ne soit guère aisé, d'acheter en masse la majeure partie des terrains affectés à la défense nationale, que de négocier un contrat unanime entre 200 millions de personnes. Il faut procéder à l'achat de la terre avant que les vendeurs ne se rendent compte de ce qui se passe, et augmentent leur prix. Ce serait un projet difficile à tenir secret que de se procurer suffisamment d'argent pour acheter les Etats-Unis. De plus, les coûts de transaction seraient considérables – environ 100 milliards de dollars en commissions d'agents immobiliers, pour tous les biens immeubles des Etats-Unis.

Il existe un élément favorable qui peut aider à compenser ces difficultés. Le coût d'une défense nationale minimale n'est que de l'ordre de 20 à 40 milliards de dollars par an. La

valeur que cela représente pour ceux qui sont protégés est de plusieurs centaines de milliards de dollars par an. La défense nationale est donc un bien public d'une valeur environ dix fois supérieure à son prix de revient ; il peut alors être plus facile, sans toutefois être facile, de concevoir une façon non coercitive de la financer.

Le problème serait plus simple si on pouvait procéder par subdivision. Des groupes beaucoup plus petits que notre population actuelle pourraient être en mesure de créer des organisations de défense, et de les financer de leur plein gré. Ce serait dans leur intérêt, si ces groupes pouvaient se défendre eux-mêmes. Une fois que ces organisations existeraient, elles pourraient s'associer par centaines, en passant des contrats unanimes, pour défendre des zones de la taille d'une nation, voire d'un continent. On pourrait alors imaginer une autre histoire, dans laquelle de tels arrangements volontaires seraient élaborés au fur et à mesure du développement de la technologie militaire, tout comme se sont développés, au cours de notre histoire, les Etats imposés par la force.

Mais dans le monde actuel, de petits groupes ne peuvent se défendre eux-mêmes. Ils ne sont, par conséquent, pas motivés pour mettre au point des accords volontaires afin de financer la défense.

De façon assez paradoxale, c'est l'Etat lui-même qui pourrait apporter une solution à ce problème du développement des institutions de défense sans l'aide de l'Etat. Imaginons que, au cours des cinquante ou cent prochaines années, des institutions privées reprennent peu à peu toutes les tâches des hommes de l'Etat, à l'exception de la défense. Dépourvus du contrôle des institutions locales, les hommes de l'Etat pourraient trouver que cela coûte cher de percevoir les impôts et être tentés de se procurer de l'argent à la manière de la monarchie française, en vendant des exonérations d'impôts. Ils pourraient offrir à toute communauté de l'exonérer de l'impôt en échange soit d'un capital, soit d'un versement annuel. Une telle exonération d'impôt serait en soi un bien public pour la communauté. Puisque les frais de perception des impôts sont élevés, la valeur d'une exonération d'impôt est supérieure à son coût. Les membres de la communauté pourraient, de ce fait, juger qu'il est de leur intérêt de créer une organisation chargée de payer les hommes de l'Etat. Celle-ci pourrait être financée volontairement, par l'un des moyens de financement des biens publics que j'ai déjà présentés. La communauté paierait probablement une redevance annuelle, au lieu d'effectuer un paiement unique, garantissant ainsi que les services de l'Etat continuent d'être assurés.

En l'espace d'un certain temps, un grand nombre de communautés, ou la plupart d'entre elles, développeront de telles institutions. Il existera alors un groupe d'organisations recueillant des fonds volontaires (au moyen soit de l'intérêt d'un capital, soit d'accords contractuels de membres de la communauté qui s'engagent à payer), chargées de « défendre » leurs communautés. Ces organisations pourraient alors passer des contrats entre elles pour reprendre au gouvernement en place le financement et la fourniture de la défense nationale.

Une solution au problème de la défense nationale pourrait donc être le développement d'organisations locales de défense. Ces organisations doivent recevoir une dotation de façon permanente, afin de pourvoir à la défense ; il ne peut s'agir simplement d'entreprises locales ayant un intérêt dans la protection de leur territoire, car de telles entreprises, qui se seraient engagées à payer une part des frais de défense nationale, seraient alors écartées de l'affaire par de nouveaux concurrents qui n'auraient rien payé. C'est là que se trouve le problème dans l'idée de Morris et Linda Tannahill : ils proposent de financer la défense nationale par l'intermédiaire d'une ou plusieurs compagnies d'assurance, qui assureraient leurs clients contre les préjudices causés par des Etats étrangers, et financeraient la défense nationale au moyen de l'argent qu'elles ont mis de côté en défendant leurs clients. Afin de payer les frais

de défense, une telle compagnie d'assurance devrait faire payer des tarifs supérieurs, et de loin, à ceux qui seraient justifiés par le risque réel, du fait de l'existence de son système de défense. Comme les habitants d'une zone défendue seraient protégés, qu'ils soient assurés ou non par cette compagnie, ils auraient intérêt soit à ne pas s'assurer, soit à se faire assurer par une société qui n'aurait pas à supporter la charge de payer la défense, et pourrait par conséquent faire des prix plus bas. La compagnie d'assurance de défense nationale perdrait tous ses clients et ferait faillite, tout comme si elle se contentait de vendre la défense nationale directement à des clients individuels, qui seraient défendus, qu'ils aient payé ou non.

La difficulté est identique en ce qui concerne la suggestion faite par Ayn Rand de financer la défense nationale moyennant l'usage payant des tribunaux de l'Etat. Afin de se procurer l'argent de la défense, un tel Etat doit ou bien pratiquer des prix plus élevés que les tribunaux privés concurrents, ou bien fournir un produit de plus mauvaise qualité. Les tribunaux privés chasseraient alors les hommes de l'Etat de l'industrie judiciaire, les privant par là de leur source de revenu.

D'après Ayn Rand, il semble que son Etat aurait le monopole des services judiciaires (et de la protection). Mais si les hommes de l'Etat n'ont pas recours à la coercition pour écarter les concurrents, il n'y a aucune raison pour que les institutions décrites précédemment ne fassent pas leur apparition. Si les hommes de l'Etat revendiquent vraiment des droits spéciaux qu'ils n'accordent pas aux tribunaux et aux agences de protection à caractère privé – tel le droit pour les policiers de commettre des bavures sans être tenus pour responsables du préjudice causé, ou bien le droit des tribunaux d'Etat de forcer les témoins à comparaître – ils deviennent alors un Etat au sens où je l'entends (dont la définition est différente de celle de Ayn Rand), à savoir une bande d'agresseurs prétendument légitimes. De deux choses l'une : ou bien ce que font les hommes de l'Etat, mais qu'ils interdisent à leurs concurrents, est de caractère agressif, auquel cas ils exercent une violence sur des citoyens privés, ou bien il ne s'agit pas d'agression, auquel cas ils exercent une violence sur les agences de protection privées en leur interdisant de faire les mêmes choses (non agressives) qu'eux-mêmes. D'une façon ou de l'autre, l'Etat de Ayn Rand doit être violemment agressif pour pouvoir fonctionner, et il n'apporte pas de solution au problème libertarien qui est d'assurer la défense nationale sans violer le Droit de personne.

Bien que les organisations locales de défense doivent recevoir une dotation, elles pourraient évoluer selon d'autres façons que celles que j'ai présentées. Par exemple, les sociétés d'assurance existantes recevraient une aubaine en capitaux au moment du premier établissement d'un système de protection national adéquat, étant donné que les polices en cours, qui avaient été vendues à des prix élevés dans des conditions de risque élevé, pourraient être réglées dans des conditions de risque faible. Elles pourraient utiliser cette aubaine (qui provient uniquement des polices déjà établies, et représente donc seulement cette petite part du bénéfice de la défense qui revient à court terme à ceux qui sont déjà assurés) pour faire une dotation à la défense nationale. Une telle dotation ne suffirait pas à payer tous les frais de la défense nationale, à moins qu'elle ne devienne bien meilleur marché qu'à présent, mais elle pourrait en couvrir une partie.

Cette part des frais peut être acquittée d'autres façons. Il existe des institutions charitables pour financer les biens publics. Actuellement, elles recueillent des milliards de dollars par an. Il n'y a aucune raison pour que la défense nationale ne soit pas financée en partie par des contributions volontaires. Ce fut le cas dans le passé ; en temps de guerre, les gens font souvent des dons d'argent, de travail, d'armes, et achètent des titres d'emprunt de guerre à un prix supérieur à leur valeur marchande.

Une autre façon courante de financer des biens publics se situe à mi-chemin entre les méthodes économiques normales et la charité. Le meilleur exemple en est l'institution du pourboire. Des clients, au restaurant, laissent un pourboire, même s'ils n'ont pas l'intention d'y revenir, et n'ont donc aucun intérêt personnel à récompenser un bon service. En effet, la récompense d'un bon service est un bien public ; si tout le monde le fait, c'est tout le monde qui profitera de l'amélioration du service, mais si je donne un pourboire dans un restaurant que je fréquente rarement, ce sont les autres membres d'un groupe préexistant qui en profitent le plus, c'est-à-dire les autres personnes qui fréquentent le restaurant. C'est en partie à cause de cela que je donne un pourboire, et parce que je considère le bon service comme un objectif désirable – en fait, une chose digne de ma charité. Une raison plus importante, c'est que j'ai le sentiment que je *dois* donner un pourboire ; il s'agit d'un sentiment d'obligation venu de l'intérieur, ou bien d'une pression sociale venue de l'extérieur, qui me pousse à agir selon les termes d'un contrat tacite, une obligation à récompenser le serveur s'il fait bien son travail, même si je suis conscient du fait que rien ne m'y oblige, et que je ne subirai aucune perte matérielle si je m'en abstiens. De la même façon, si la défense nationale était financée sur une base volontaire, les gens donneraient de l'argent non pas par charité, mais parce qu'ils auraient le sentiment de recevoir quelque chose qu'ils ont l'*obligation morale* de payer. Comme pour le pourboire, le montant reçu pourrait avoir un rapport avec la qualité du travail exécuté. De même, les gens pourraient se sentir obligés de donner quelque chose, même si le travail était tout juste satisfaisant ; si mauvaise que soit la qualité du service, peu d'entre nous ont l'audace de ne pas laisser de pourboire.

Dans ces conditions, quel est le montant que les gens sont disposés à payer ? Je l'ignore, mais, pour s'en faire une idée approximative, il suffit de voir combien ils donnent de pourboire dans les cas où ils n'en tirent aucun avantage direct. Normalement c'est le cas avec les taxis, étant donné que peu d'entre nous peuvent s'attendre à avoir deux fois le même chauffeur ; en ce qui concerne les restaurants, cela n'est valable que dans quelques cas, puisque de nombreux clients vont régulièrement au même restaurant. La totalité des pourboires donnés aux taxis s'élève à environ 150 millions de dollars par an ; tous les pourboires réunis s'élèvent à environ deux milliards de dollars. Ces chiffres laissent supposer que des sentiments individuels d'obligation, renforcés par la pression sociale, pourraient permettre d'assurer une part considérable des frais de défense contre l'ennemi étranger – service que la plupart d'entre nous jugeons quand même plus important que de maintenir la qualité du service dans les restaurants.

Bien que la défense nationale soit essentiellement un bien public, une partie de ses éléments constitutifs peut être vendue séparément à des individus ou à des groupes. Pour ce qui est de certaines affaires, telles que les passeports et les traités d'extradition, les Etats étrangers traiteraient probablement une agence de défense nationale de la même façon qu'un Etat. Elle pourrait se constituer un revenu en vendant les passeports, en obtenant que les criminels soient extradés des pays étrangers, à la demande des agences de protection locales, et autres choses de ce genre.

De surcroît, une agence de défense nationale aurait le choix de défendre certaines zones, ou non. Pour prendre un cas extrême, Hawaï pourrait être exclu de la protection nucléaire couvrant le continent. Les communautés aux confins de la zone défendue, bien que forcément protégées d'une attaque nucléaire par un système de défense nationale, pourraient être défendues, ou non, contre une attaque de type classique. Une agence de défense nationale pourrait aller visiter ces régions, et faire savoir aux particuliers et aux sociétés ayant le plus à gagner d'un système de défense (gros propriétaires, cabinets d'assurance, etc.) qu'ils devraient payer une certaine somme pour couvrir les frais de défense.

C'est ainsi qu'une agence de défense nationale pourrait se procurer suffisamment d'argent pour financer la défense nationale sans avoir recours à l'impôt. C'est bien évident, un système qui repose sur des agences locales créées avec des objectifs différents, ou bien sur un système de bric et de broc financé par des contributions charitables, des ventes de passeports, et des menaces aux compagnies d'assurance hawaïennes, est très imparfait d'un point de vue économique. Il en est de même d'un système financé par la violence et géré par les hommes de l'Etat.

Ces arguments laissent entendre qu'il est peut-être possible de se défendre contre les nations étrangères grâce à des moyens volontaires, mais ils n'apportent pas la preuve que cela sera possible ; je ne fais que comparer un système imparfait à un autre, en essayant de deviner lequel des deux fonctionnera le mieux. Qu'advient-il si la comparaison joue en faveur de l'autre système ? Lorsque toutes les autres fonctions de notre Etat lui auront été retirées, que ferai-je, si je conclus que la seule façon efficace de se défendre contre l'agression des Etats étrangers, c'est d'avoir une défense nationale financée au moyen des impôts, c'est-à-dire, en d'autres termes, financée par de l'argent pris de force aux contribuables ?

Dans une telle situation, je n'essaierai pas de supprimer ce dernier vestige de l'Etat. Je n'aime pas payer d'impôts, mais je préfère les payer à Washington qu'à Moscou – ils sont moins élevés. Je ne cesserais pas de considérer l'Etat comme une organisation criminelle, mais qui, par un caprice du destin, s'est révélée utile pour quelque temps. Faisons la comparaison avec un gang de malfaiteurs : tout en pillant de temps à autre les villages sur leur territoire, ils servent à en éloigner d'autres bandes plus rapaces. Je rejette tous les Etats, mais j'en tolérerai un dès lors que le seul autre choix possible s'avérera être un Etat encore pire. Et pendant ce temps, je ferai de mon mieux pour développer des institutions volontaires qui pourraient finalement reprendre la défense à leur charge. Lorsque j'ai écrit, au début de ce livre, que, à mon avis, toutes les fonctions de l'Etat se divisent en deux catégories : celles dont nous pourrions nous passer aujourd'hui, et celles dont nous espérons pouvoir nous passer demain, c'est précisément ce que j'entendais<sup>42</sup>.

## *Chapitre 35 – Lorsque les prédictions se réduisent à de la spéculation*

Dans les chapitres précédents, j'ai fait la présentation d'un genre particulier de société anarcho-capitaliste, dotée d'agences de protection privées, d'agences d'arbitrage privées, et peut-être d'un système de défense privée contre l'URSS. Il ne s'agit certainement pas de la seule espèce de société anarchiste, voire anarcho-capitaliste, qui puisse exister. Dans la première partie de cet ouvrage, j'ai examiné l'histoire des sociétés capitalistes existantes. Mais ce ne sont en aucune façon les seules sociétés qui puissent exister dans le cadre des institutions de la propriété privée ; en effet, bon nombre de leurs institutions n'auraient pas pu fonctionner sans le soutien actif des hommes de l'Etat.

L'anarchie libertarienne n'est qu'une ébauche de structure, une structure fondée sur l'idée des droits de propriété individuels, à savoir le droit sur sa propre personne, sur sa propre

---

<sup>42</sup> Les chiffres de ce chapitre remontent à 1970 environ ; les chiffres actuels en dollars seraient environ trois fois supérieurs.

production, et sur ce que les autres vous offrent volontairement. Au sein de cette structure, les gens disposent de nombreuses possibilités d'association. Les biens pourraient être produits par des entreprises géantes et hiérarchisées comme celles qui existent actuellement ; mais j'espère qu'il n'en sera pas ainsi, car cela ne me semble être ni une façon séduisante de vivre, ni une manière efficace de produire des biens. Mais d'autres personnes pourraient ne pas être d'accord ; et alors, dans le cas d'une société libre, elles auraient la liberté de créer elles-mêmes ce genre d'entreprises.

Les biens pourraient être produits par des communautés, des groupes de familles, au sein desquels la propriété serait détenue en commun. C'est un style de vie qui ne m'apparaît pas non plus très attrayant. Je ne voudrais pas devenir membre de ce genre de communauté, mais je n'aurais pas le droit d'en empêcher les autres.

Personnellement, je donne la préférence à ce genre d'institutions économiques « agoriques », du nom qui leur a été donné par Robert LeFevre, je crois. Dans le cadre des institutions « agoriques », presque tout le monde travaille pour son propre compte. A la place des entreprises, on trouve de vastes groupes d'entrepreneurs liés par des relations professionnelles, et non hiérarchiques. Chacun vend, non pas son temps, mais le produit de son temps. En tant qu'écrivain indépendant (une de mes professions), je fais partie d'un ordre économique agorique.

J'ai présenté un ensemble particulier d'institutions anarcho-capitalistes, non point parce que j'ai la certitude que lesdites institutions sont celles qui se développeront, dans l'éventualité où notre Etat serait lentement réduit à néant, mais afin de montrer qu'il existe du moins la possibilité que des institutions volontaires remplacent l'Etat dans ses fonctions les plus essentielles. Les véritables arrangements au moyen desquels le marché fournit un bien économique, qu'il s'agisse de la nourriture ou de la protection de la police, résultent de l'ingéniosité de tous les entrepreneurs qui produisent ce bien. Il serait insensé de ma part de prédire avec quelque assurance quels moyens se révéleront les moins chers et les plus satisfaisants pour produire les services actuellement produits par le gouvernement. Cependant, je dépasse les marxistes d'une longueur au moins, car ceux-ci prédisent le dépérissement final de l'Etat, sans proposer aucune véritable description, expérimentale ou autre, de ce que pourrait être une société sans Etat.

## *Chapitre 36 – Pourquoi l'anarchie ?*

Pendant les sessions du corps législatif, il n'est de sécurité pour aucun homme, qu'il s'agisse de sa vie, de sa liberté ou de ses biens.

Cité par le Juge Gideon J. Tucker de New York, vers 1866

Nombre de libertariens préconisent non pas l'anarchie, mais un Etat constitutionnel limité. Lorsque j'ai examiné le problème du bien public à propos de la défense nationale, j'ai accepté leurs arguments au point d'admettre qu'il pourrait y avoir des situations où les institutions volontaires seraient dans l'impossibilité de se défendre contre un Etat étranger. Dans de telles circonstances, un Etat limité pourrait jouer un rôle utile. Ce même argument du bien public s'applique, à des degrés divers, à d'autres choses que la défense. Pourquoi donc ai-je choisi

comme objectif une société basée intégralement sur des institutions volontaires et sur la propriété privée totale ? Ne serait-il pas mieux d'avoir un Etat sévèrement limité, qui se chargerait de ces quelques tâches qu'il pourrait accomplir de façon plus satisfaisante ?

Peut-être cela serait-il mieux – à condition que les hommes de l'Etat en restent là. Nous sommes ici confrontés au problème qui a été examiné au chapitre 4. On ne peut pas simplement imaginer un Etat à partir de n'importe quelles caractéristiques imaginables, car les Etats ont leur propre dynamique interne. Et la dynamique interne des Etats limités, c'est quelque chose dont, à notre grand regret, nous avons beaucoup d'expérience pratique. En partant d'une Déclaration des Droits qui réservait aux collectivités locales et à la population tous les pouvoirs non explicitement délégués à l'Etat fédéral, il n'a fallu que 150 ans environ pour aboutir à l'apparition d'une Cour Suprême prête à déclarer que la culture du maïs pour l'alimentation de vos propres cochons relève du commerce inter-états, et peut donc être réglementée par le Congrès.

Imaginons de ne confier à un Etat que les tâches ne pouvant être accomplies de façon satisfaisante dans le privé, à cause du problème du bien public. Il faut bien que quelqu'un – presque sans aucun doute les hommes de l'Etat – décide de quelles tâches il s'agit. Pratiquement, toutes les activités économiques incluent un élément de bien public. Prenons le cas de ce livre : non seulement il profitera à ceux qui s'amuseront à le lire, mais j'espère aussi qu'il augmentera, ne serait-ce que de façon infinitésimale, les chances que vous et moi nous vivions dans une société de plus en plus libre. C'est un bien public ; je ne peux pas transformer les Etats-Unis en un pays libre pour moi personnellement, sans qu'ils le soient pour vous, et même pour ceux qui sont assez ignares pour ne pas avoir acheté ce livre. Cela signifie-t-il que notre Etat limité idéal devrait contrôler l'industrie de l'édition ? Je ne le pense pas ; l'élément de bien public est insignifiant, alors que les coûts du contrôle public sont énormes. L'opinion d'un fonctionnaire de l'Etat, en quête de pouvoir et de clientèle, pourrait être fort différente.

La loi des Etats limités, c'est de prendre de l'extension. On en trouve des raisons évidentes dans la nature même des Etats, ainsi que de nombreuses preuves. Les constitutions assurent tout au plus une contrainte provisoire et très modérée. D'après ce que Murray Rothbard est censé avoir dit, l'idée d'un Etat limité qui demeurerait limité relève franchement de l'utopie. L'anarchie, au moins, pourrait fonctionner ; pour ce qui est de l'Etat limité, on a déjà donné.

Il faudrait, bien entendu, poser les mêmes questions à propos des institutions anarchistes. Quelle est leur dynamique interne ? Une fois établies, les agences de protection privées continueront-elles d'agir comme des entreprises à but lucratif, ou bien arriveront-elles à la conclusion que le vol est plus rentable, et deviendront-elles des Etats ? Les lois des agences privées d'arbitrage seront-elles des lois justes, permettant aux particuliers de vaquer à leurs occupations sans être victimes d'ingérences, ou bien permettront-elles à des majorités pharisaïques d'imposer leur volonté aux autres, comme le font actuellement de nombreuses lois ? Après tout, il n'existe aucune garantie absolue que les règles d'une société anarchiste seront, quant à elles, des règles libertariennes.

J'ai essayé de répondre à ces questions aux chapitres 30 et 31, et suis arrivé dans ma conclusion à exprimer un optimisme prudent. Les institutions anarchistes ne peuvent empêcher les membres d'une majorité suffisamment grande et passionnée d'arriver à inclure de force leurs préjugés dans des codes de lois privés, et, ainsi, de nous les imposer. Mais cela est beaucoup plus difficile, beaucoup plus coûteux, et c'est beaucoup plus improbable que dans le cadre des institutions étatiques. Les institutions anarchistes ne peuvent pas garantir que les protecteurs ne deviendront jamais des dirigeants, mais elles diminuent le pouvoir dont

disposent les protecteurs, soit séparément, soit en groupe, et elles mettent à la tête des agences de protection des hommes moins susceptibles que les politiciens de considérer le vol comme une profession convenable.

Pour toutes ces raisons, j'ai la conviction que, si l'on peut établir et maintenir des institutions anarchistes, cela sera plus avantageux que d'avoir un Etat, ne serait-ce qu'un Etat initialement limité et constitutionnel. Je suis prêt à accepter que la production de quelques biens publics soit légèrement inférieure au seuil optimal, en échange de la sécurité de ne pas avoir un Etat qui finisse par étendre son emprise à 95 % des affaires humaines, en n'y occasionnant que des préjudices. L'objectif final de mes actions politiques, ce n'est pas d'avoir un Etat limité : c'est d'avoir l'anarchie.

C'est à ce moment qu'on pose parfois une autre question. Nous sommes loin d'avoir atteint l'objectif d'un Etat sévèrement limité, et plus loin encore de l'anarchie. Même si l'anarcho-capitalisme est un meilleur système dans l'idéal, n'est-il pas sage de se concentrer sur l'objectif plus immédiat, qui consiste à réduire la taille de l'Etat, et de remettre à demain tout débat portant sur son abolition ?

Je ne le pense pas. Il est important de savoir quel chemin nous devons emprunter, mais il est également important de savoir où nous voulons aller. Afin de comprendre nous-mêmes notre position, et de l'expliquer aux autres, nous devons savoir ce que nous voulons finalement, et non pas simplement quels sont les compromis que nous pouvons être contraints d'accepter.

J'ai le sentiment que l'une des raisons de l'énorme succès des idées socialistes d'il y a cinquante et cent ans – idées qui, dans bien des cas, représentent l'orthodoxie actuelle – c'était l'empressement que manifestaient les socialistes à se présenter comme des utopistes. Leur politique était gradualiste mais leur logomachie n'était pas modérée. Leur vision d'une perfection suprême était l'arme la plus efficace dans le combat sur le terrain.

Il y a utopie et utopie. Une utopie qui ne fonctionne qu'avec un peuple de saints est une vision périlleuse, car les saints sont en nombre insuffisant. C'est la vision – socialisme, social-démocratie, appelez-la comme vous voulez – que nous avons suivie, et qui nous a conduits là où nous sommes.

Ce n'est pas dans ce sens que j'ai essayé de construire une utopie. J'ai essayé de mon mieux de dépeindre des institutions vraisemblables, dans le cadre desquelles pourraient vivre des êtres humains assez voisins de nous. Il faudra un certain temps pour que ces institutions se développent, comme ce fut le cas pour nos institutions actuelles ; elles ne peuvent surgir instantanément des rêves d'un écrivain enthousiaste. L'objectif est éloigné, mais pas forcément inaccessible ; toutefois, avant même de faire le premier pas, il est bon de savoir où l'on va.

## ***Chapitre 37 – La révolution, c'est vraiment l'enfer !***

Naturellement, après une révolution, les révolutionnaires vainqueurs essaient toujours de convaincre les incrédules qu'ils ont accompli de grandes choses, et d'ordinaire, ils pendent quiconque refuse de l'admettre.

H.L. Mencken

Les arguments qu'un anarchiste exprime à l'encontre de la révolution violente sont simples. L'Etat existe, en fin de compte, parce que la plupart des gens estiment qu'il assure des fonctions nécessaires. La fonction la plus essentielle consiste en la protection contre la violence et le désordre. Lorsque les gens envisagent « l'anarchie » comme le mal suprême, leur inquiétude ne vient pas du fait que le courrier ne sera pas distribué, ou que les rues ne seront pas nettoyées. Ce qu'ils craignent, c'est le vol, l'assassinat, le viol, les émeutes et les incendies criminels.

Plus grandes sont ces craintes, plus augmente le degré de tyrannie que les gens seront prêts à tolérer, voire à soutenir. Les désordres civils entraînent le développement du pouvoir de l'Etat, et non le contraire. Ils peuvent renverser le gouvernement, mais engendrent une situation qui incite les gens à en réclamer un autre, plus fort encore. Le régime hitlérien a succédé au chaos des années de Weimar. Le communisme russe en est un deuxième exemple, c'est une leçon que les anarchistes de Kronstadt ont payée cher. Comme troisième exemple, il y a Napoléon. Et cependant, nombre de radicaux, et quelques anarchistes, parlent et agissent comme si les troubles civils conduisaient à la liberté.

Pour ces extrémistes, qui conçoivent la liberté comme la formation d'un nouveau gouvernement dont ils prendraient la tête, la révolution n'est pas une stratégie totalement déraisonnable, bien qu'ils puissent manifester un optimisme débordant lorsqu'ils pensent qu'ils finiront par avoir le dessus. Pour ceux d'entre nous dont l'ennemi n'est pas *ce* gouvernement particulier, mais tout gouvernement en soi, il s'agit là d'une stratégie suicidaire, pourtant préconisée par quelques anarchistes. Quels sont donc leurs arguments ?

Un de ces arguments, c'est que les troubles civils sont instructifs. Un gouvernement menacé d'insurrection devient de plus en plus tyrannique, et se révèle alors au peuple sous son vrai jour. Le peuple ainsi radicalisé se soulève et abolit le gouvernement. Sur le plan de l'expérience, la vérité de cet argument – qui prétend que la révolution conduit à la répression, et la répression à la liberté – est démontrée par la prospérité des communautés anarchistes qui peuplent actuellement les territoires jadis sous la férule des gouvernements de la Russie, de la Chine et du Reich allemand.

Un autre argument, plus méprisable celui-là, en faveur de la révolution, c'est l'opportunisme pur et simple. Que cela nous plaise ou non, il va y avoir une révolution ; il faut donc être d'un côté des barricades, ou de l'autre. Si un libertarien n'est pas partisan de la révolution, il ne peut s'en prendre qu'à lui-même s'il assiste au triomphe de celle-ci d'un observatoire élevé – à mi-chemin entre un réverbère et la rue. Même s'il échappe à un tel sort, il ne peut guère compter influencer la politique des révolutionnaires, s'il n'a pas participé à la révolution.

En lui-même, cet argument n'est pas convaincant. S'il est vrai que des révolutionnaires victorieux finissent parfois par arriver au pouvoir, les archives de l'histoire nous révèlent que, par une ultime courtoisie de leurs camarades, ils ont plus de chances d'arriver au cimetière. En tout cas, la révolution a sa propre logique et, comme celle de la politique, c'est une logique de *pouvoir*. Ainsi, la révolution, tout comme la politique, choisit d'accorder le succès à ceux qui ont le désir et la capacité d'exercer le pouvoir. Un libertarien est donc vaincu avant même

le début du jeu. Et au moment où la révolution est victorieuse, ce que veut la population, ce n'est rien d'autre que l'ordre et la sécurité. Si ceux qui ont commencé la révolution hésitent à lui donner cet ordre et cette sécurité, alors on trouvera quelqu'un d'autre pour y mettre fin.

Pour des raisons purement opportunistes, l'argument en faveur de la contre-révolution semble être plus valable. On trouve davantage de vieux Phalangistes en Espagne que de vieux Bolcheviks en Russie. Mais s'il doit y avoir une révolution, la meilleure politique, pour des raisons tant morales qu'opportunistes, c'est de choisir la neutralité. Glissez-vous dans un trou, refermez-le sur vous, et n'en sortez que lorsque les gens ont fini de s'entre-tuer.

Un troisième argument en faveur de la révolution, et qui a pu avoir plus d'influence que les deux autres, c'est celui du désespoir. Il considère que certaines raisons inhérentes à notre situation actuelle empêchent d'affaiblir ou de détruire l'Etat par toutes actions « au sein du système ». La seule stratégie possible, si peu encourageantes que soient ses chances de réussite, c'est de détruire le système « de l'extérieur », soit par une résistance non-violente, soit par une révolution violente. L'idée fondamentale de cet argument, c'est celle de la « classe dirigeante », de ce groupe de gens qui contrôlent les institutions actuelles à leur profit. Dans le chapitre suivant, je vais essayer de traiter cette idée. Ensuite, j'examinerai des stratégies visant à réaliser l'anarchie libertarienne, qui semblent plus productives que la révolution.

Vive la révolution, et tire encore le canon !  
Un mendiant à cheval fouette un mendiant à pied.  
Vive la révolution, et que revienne le canon !  
Les mendiants sont différents, le fouet ne change jamais.

W.B. Yeats<sup>43</sup>

## ***Chapitre 38 – L'économie du vol ou la non-existence de la classe dirigeante***

On pourrait probablement démontrer à l'aide de faits et de chiffres que, à l'exception du Congrès, il n'existe pas de classe criminelle américaine bien distincte.

Mark Twain

Considérons une société de marché libre où le vol est inexistant, et imaginons qu'un changement quelconque, social, technologique, ou autre, rende subitement le vol possible. Quel est l'effet général produit ? On pourrait supposer qu'il s'agit simplement d'un transfert de la somme volée d'un groupe de personnes à un autre groupe de personnes ; les victimes sont appauvries du même montant dont les voleurs se sont enrichis. Or, ce raisonnement est faux.

Les gens embrassent la profession de voleur, comme toute autre profession, jusqu'à ce que leur nombre fasse baisser les avantages nets du vol à un niveau tel que la profession ne

---

<sup>43</sup> *The Great Day (N.d.T.)*.

devienne guère plus séduisante que toutes les autres professions qui leur sont accessibles. Les voleurs finissent alors par faire leur nuit normale de huit heures, et par recevoir la même paie que d'autres travailleurs de compétence égale employés ailleurs (compte tenu, bien entendu, des frais professionnels spéciaux, tels que frais de justice et temps perdu en prison). Le voleur « à la marge » – celui qui trouve tout juste son intérêt à être dans la profession, et resterait dans le droit chemin si les profits découlant du vol étaient légèrement inférieurs – n'est plus riche que dans la mesure où la demande supplémentaire pour ses qualifications spéciales, du fait de nouveaux débouchés dans le domaine du vol, a légèrement augmenté son salaire. Le voleur non marginal – celui qui se trouve mieux fait pour le vol, ou moins bien adapté à un emploi honnête que la plupart des autres voleurs ou voleurs potentiels – est un peu plus avantageux ; mais même pour lui, l'avantage ne représente qu'une partie de son revenu, puisqu'il pourrait gagner un peu moins dans une profession différente aux prix des mêmes efforts.

En attendant, les victimes sont dépouillées de l'intégralité du montant volé, qui est au moins équivalent à la rémunération totale des voleurs. De surcroît, ce sont eux qui paient les sonneries d'alarme, la police, et autres frais concomitants du vol. L'effet net résultant du vol n'a donc pas été le transfert de revenu, mais le détournement de main-d'œuvre : au lieu d'être affectée à des usages productifs, elle a été utilisée pour des usages improductifs, ce qui diminue le revenu total des membres de la société, en gros du montant volé.

S'il y a pléthore de voleurs qualifiés, ou bien si les qualités requises pour le métier de voleur sont à peu près les mêmes que pour d'autres professions, le profit net que les voleurs tirent de l'existence du vol sera infime. De plus, si le nombre de voleurs représente une part assez importante de la population, les voleurs eux-mêmes peuvent se trouver dans une situation moins avantageuse du fait de l'existence du vol. Après tout, l'honneur n'est pas de règle chez les voleurs, et un homme peut rentrer de sa nuit de travail pour découvrir qu'un collègue est venu lui rendre visite. En outre, le prix des marchandises qu'achètent les voleurs est augmenté des frais d'assurance, de garde et autres dépenses de ce genre que nécessite le vol. Les voleurs eux-mêmes peuvent perdre plus qu'ils ne gagnent à voler ; si leur démarche est un tant soit peu rationnelle, ils pourraient même préférer que le vol devienne impossible.

On peut avancer le même argument à propos des « fourgues » et des receleurs ultimes des biens volés, ainsi que de tout autre quidam qui semble, à première vue, tirer profit du vol. Dans tous les cas, la concurrence fait descendre les revenus au prix du marché, alors que certaines des pertes causées par le vol affectent aussi ceux qui paraissent en bénéficier.

Cette analyse du vol « privé » permet de comprendre quelle est la nature de l'Etat. Dans une large mesure, gouverner consiste à utiliser diverses formes de vol légalisé. Comme pour le vol illégal, les mêmes principes économiques s'y appliquent. Il y a de la concurrence aussi bien pour l'emploi (en tant que politicien, bureaucrate, etc.) que pour l'acquisition de marchandises volées (démarches pour obtenir des subventions et autres faveurs étatiques). Cette concurrence abaisse le revenu des politiciens et de leurs clients, jusqu'à ce qu'il atteigne le niveau du marché. Exactement comme pour le vol privé, les particuliers n'en profitent que dans la mesure où leurs talents personnels sont particulièrement adaptés à des professions étatiques. Comme pour le vol privé, la richesse dont on s'est emparé représente surtout une perte nette, et non pas un transfert. Si on distribue 1 000 000 de dollars pris sur l'argent des contribuables, ceux qui vont se le disputer sont disposés à dépenser presque un million de dollars pour l'obtenir – et ils le feront – tout comme un voleur privé dépensera la valeur de vingt dollars en temps de travail pour dérober un butin de vingt-cinq dollars. De plus, comme dans le cas du vol privé, on engloutit davantage de ressources en frais de protection contre les hommes de l'Etat – honoraires de juristes fiscaux, pertes dues à la mauvaise allocation de la

main-d'œuvre et du capital dans les décisions d'entreprises uniquement animées par le souci de réduire les charges fiscales, au lieu de maximiser la production réelle, et ainsi de suite. A la longue, la société s'appauvrit probablement d'un montant *supérieur* au montant total volé.

De même que les voleurs privés peuvent eux-mêmes souffrir des effets du vol, il est possible que ceux qui travaillent au sein de l'Etat, ou grâce à ses violences, puissent, tout compte fait, se trouver plus mal lotis, du fait de l'existence même de cet Etat. C'est plus que probable, puisque le nombre de voleurs est considérable (pratiquement toute la population, à un degré ou à un autre, fait appel aux hommes de l'Etat pour voler quelque chose à quelqu'un), et la totalité du montant volé représente une fraction assez importante du revenu national.

On pourrait affirmer que les principaux profiteurs de l'appareil de l'Etat, en particulier les politiciens, ne sont doués que pour voler les autres, et que le surcroît de revenu qu'ils tirent de la demande étatique pour leurs talents particuliers est par conséquent considérable. Du point de vue de l'art oratoire, cet argument est satisfaisant, mais il est probablement faux. Les emplois d'un niveau élevé font l'objet d'une vive concurrence, et ceux qui y parviennent sont en général extrêmement compétents. Je suis persuadé que la compétence humaine est tout à fait généralisable ; un homme qui est compétent dans un domaine l'est généralement dans d'autres. Si la taille de l'Etat était radicalement réduite, ou s'il était éliminé, les politiciens pourraient se lancer dans des activités honnêtes, peut-être comme acteurs, peut-être comme cadres d'entreprises. Si la plupart des politiciens étaient restés à l'écart de la politique, ils gagneraient probablement presque autant que ce qu'ils gagnent maintenant. En revanche, si la politique n'existait pas, tout le monde aurait un revenu bien supérieur. Quoique l'abolition du secteur public puisse diminuer le revenu *relatif* de ceux qui sont actuellement politiciens, ou qui le seraient devenus, elle augmenterait considérablement leur revenu *absolu*.

Comme le suggère le titre du chapitre, cette analyse se propose de réfuter l'argument selon lequel il est absolument impossible de supprimer l'Etat dans la légalité, parce que ceux qui le contrôlent en tirent profit et, de ce fait, ne permettront pas sa destruction « de l'intérieur du système ». Une telle analyse de la « classe dirigeante » ne parvient pas à expliquer les activités de l'Etat, telles que la réglementation des compagnies aériennes, qui consistent surtout à détruire la richesse et, qui plus est, la richesse des riches. En imposant des tarifs aériens élevés, le CAB a imposé aux passagers des lignes aériennes une dépense d'environ deux milliards de dollars par an. Bon nombre d'entre eux faisaient certainement partie de la « classe dirigeante », si classe dirigeante il y a. Les compagnies aériennes n'ont profité que d'une fraction infime de cette somme ; leur revenu net total n'a été que d'un demi-milliard de dollars environ. Si nous admettons que 40 % de ce revenu découlent des activités du CAB, qu'il revient dans son intégralité aux membres de la « classe dirigeante », et qu'une bonne moitié du montant des voyages aériens est dépensée par des étudiants, des couples peu aisés en voyage de noces, et autres personnes de ce genre n'appartenant pas à la « classe dirigeante », il nous reste le curieux spectacle d'une classe dirigeante qui se vole un milliard, et paie huit cents millions pour en avoir le privilège. Il semble plus raisonnable de supposer qu'il n'y a pas de classe dirigeante, que nous sommes plutôt gouvernés par une myriade de bandes agressives, qui passent le plus clair de leur temps à se voler les unes les autres, ce qui aboutit à un appauvrissement massif de leurs propres membres, nous y compris.

Même si cette analyse est correcte, il n'en reste pas moins qu'il y a toujours des gens qui ont investi de l'argent dans le système existant, qui ont passé du temps et dépensé des efforts pour parvenir à un emploi lucratif, et qui ont ainsi, à court terme, un intérêt à maintenir ce système. Mais il ne s'agit là que d'un problème transitoire. En effet, ces gens-là se battront avec acharnement contre toute tentative de suppression de leur poste, aussi longtemps qu'ils

en seront titulaires, mais ils n'ont aucun intérêt à le conserver pour leur successeur. L'abolition de l'Etat prendra donc un peu plus de temps que la carrière d'une génération de bureaucrates et de politiciens.

Cela ne signifie pas que l'on puisse parvenir à l'anarchie rien qu'en affichant quelques photocopies de ce chapitre tout autour du Capitole, et en attendant que les membres du Congrès reconnaissent où sont leurs intérêts à long terme. Dans les deux chapitres suivants, je suggère des itinéraires plus pratiques – et plus longs – pour conduire à la liberté. Mais nous pouvons du moins supprimer de notre carte un barrage routier : cette classe dirigeante satanique, qui amasse le fric de la main droite, et bourre les urnes de la main gauche.

## *Chapitre 39 – Bien public : le bon côté du piège*

L'analyse du concept des biens publics, au chapitre 34, et de l'Etat comme structure d'échange de privilèges —dans plusieurs autres chapitres – permet de comprendre les mérites respectifs de l'Etat et de l'anarchie d'une façon nouvelle, ou du moins plus explicite. Dans le cadre d'un Etat, une bonne justice est un « bien public ». C'est bien pour cela qu'il n'y en a pas.

Le concept de « bien public » a son origine dans l'économie, mais il peut s'appliquer également à la politique. Dans nos institutions actuelles, on peut dire, dans un sens, que les gens achètent vraiment des lois. Afin d'influencer la législation, ils en supportent divers coûts : la procédure du vote, l'étude des implications des différentes propositions sur le scrutin et les structures de votes des différents politiciens, le soutien – en temps ou en argent – aux campagnes électorales. De nombreux écrits sur la démocratie prétendent que ces coûts sont pratiquement nuls et que si 60 % des gens veulent quelque chose ils l'obtiendront. Mais cela n'est vrai que pour des questions très simples. Le plus souvent, cela revient extrêmement cher de découvrir ce qui est réellement en jeu, et de l'influencer. On ne peut se contenter de se rendre aux urnes, et de voter pour « les bons » ; aucun candidat ne choisit comme slogan pour sa campagne électorale : « Je suis un sale type. » On peut décrire le processus politique comme une espèce particulière de processus économique, à mi-chemin entre l'épicerie et les courses de chevaux. Chaque électeur décide de la dépense qu'il est prêt à supporter pour tenter d'obtenir les lois qu'il veut, en tenant compte de la probabilité de succès de ses efforts, et de la valeur éventuelle de ce succès. Il « achète » des lois. Et de par la nature du marché particulier où nous achetons des lois, nous sommes susceptibles d'en acheter davantage de mauvaises que de bonnes. Comme la défense nationale, une bonne loi est un « bien public ».

N'oubliez pas qu'un « bien public », dans la mesure où il est produit, est quelque chose qui doit être produit pour tous les membres d'un groupe préexistant. Pour la personne qui produit ce bien, il est difficile de faire payer ceux qui en profitent, puisqu'il n'existe aucun moyen de refuser le bien à ceux qui refusent de payer. C'est la raison pour laquelle un « bien public » peut ne pas être produit, même lorsque son coût de production est bien inférieur à sa valeur. Etant donné que les lois s'appliquent à tous ceux qui tombent sous leur juridiction, qu'ils aient ou non participé à leur élaboration ou voté en leur faveur, les bonnes lois, dans le cadre des institutions gouvernementales, sont un « bien public », et par conséquent, elles sont produites en quantité insuffisante. Plus grave encore, une mauvaise loi est souvent *moins* un « bien

public » qu'une bonne loi. Il en résulte que le droit positif d'un Etat est plus mauvais, et non pas meilleur, que ce que « méritent » ses citoyens, du point de vue de leurs valeurs et de leurs croyances individuelles.

Prenons un exemple précis. J'ai le choix entre deux méthodes – toutes deux politiques – pour gagner 1 000 dollars. La première consiste à œuvrer en faveur de l'abrogation d'une foule de réglementations différentes couvrant des intérêts spéciaux – la fixation des prix par la Direction de l'Aviation Civile et le Ministère de l'Economie, les subventions agricoles, les quotas pétroliers et ainsi de suite *ad nauseam* – chacune de ces réglementations me coûtant de quelques cents à quelques centaines de dollars par an. La seconde méthode consiste à agir pour faire adopter une loi concernant un intérêt particulier, qui profitera à un petit groupe dont je suis membre, et qui coûtera quelques dollars à tous les autres. En supposant que je n'aie pas plus de préférence morale pour une méthode que pour l'autre, j'opterai évidemment pour la seconde méthode ; il est extrêmement plus facile de voter une loi que d'en abroger une centaine. Bien sûr, pour ce qui est de la première méthode, non seulement elle m'avantage, mais elle avantage aussi tous les autres – ce dont je ne tire aucun profit. Quant à la seconde méthode, elle est avantageuse pour moi, ainsi que pour quelques autres individus, et elle nuit à tous les autres – mais cela ne me coûte rien. Même si je suis tout aussi disposé à gagner de l'argent d'une manière qui profite à autrui plutôt qu'à son détriment, l'existence des institutions étatiques me permet beaucoup plus facilement d'avoir recours à cette dernière possibilité. Il en résulte que, dans une société comme la nôtre, où la plupart des gens aimeraient mieux produire que voler, nous passons tous une grande part de notre temps à nous servir des lois pour nous voler les uns les autres. Comme l'a dit Mencken, il se peut que, selon la théorie de la démocratie, le commun du peuple sache ce qu'il veut, et mérite de l'obtenir – pour de bon. Mais dans la pratique de la démocratie, les gens obtiennent bien pire que ce qu'ils veulent ou que ce qu'ils méritent.

Toute tentative d'amélioration de la société dans son ensemble est prise dans ce même piège du bien public. Tout ce que je fais pour rendre les Etats-Unis plus libres profitera à tout un chacun ; le bénéfice minime que j'en tire suffit rarement à justifier que je fasse beaucoup de choses. C'est là un cruel dilemme pour les libertariens objectivistes. Améliorer le monde principalement dans l'intérêt des autres serait de l'altruisme que, pour des raisons philosophiques, ils considèrent comme le mal suprême<sup>44</sup>.

C'est au chapitre suivant que vous découvrirez comment réussir à échapper à ce piège. Mon propos ici est de faire remarquer que, une fois établie une société anarchiste, une bonne règle de droit cesse d'être un bien public. Au lieu de cela, c'est une mauvaise règle – plus précisément, la réintroduction de l'Etat – qui devient alors un bien public, ou, plus exactement, un mal public.

Puisque, comme je l'ai décrit précédemment, avec des institutions anarcho-capitalistes, chaque individu « achète » son propre droit, et obtient la règle qu'il achète, la règle elle-même cesse d'être un bien public. Une bonne règle de droit est encore coûteuse, puisque je dois passer du temps, et dépenser de l'argent pour déterminer quelle est l'agence de protection qui m'offrira le meilleur service ; mais, une fois que j'ai pris ma décision, j'en ai pour mon argent. C'est à moi que revient le profit d'un achat judicieux : je suis donc incité à acheter de façon judicieuse. C'est maintenant la personne qui souhaite réintroduire l'Etat qui est saisie du problème du bien public. Elle ne peut abolir l'anarchie et réintroduire l'Etat pour elle toute seule ; elle doit le faire pour tout le monde ou pour personne. Si elle le fait pour tout le monde, elle ne retire pour elle-même qu'une part infime du « bénéfice » qu'elle espère

---

<sup>44</sup> L'objectivisme de Ayn Rand considère que le *sacrifice de soz* est l'immoralité suprême. (N.d.E.)

obtenir, par suite du retour des hommes de l'Etat. Elle peut être suffisamment altruiste pour penser qu'il est souhaitable que chacun profite du bienfait d'avoir un Etat, mais elle n'appréciera pas le bénéfice qu'en tirent les autres autant que celui qu'elle en tire elle-même. Personne n'est suffisamment altruiste pour se réjouir autant du cent reçu par chacun que des deux millions de dollars personnellement reçus.

Pendant ce temps, les gens qui défendent les institutions anarchistes – les consommateurs individuels qui insistent pour avoir un droit qui leur laisse la liberté de mener leur propre vie, les membres des agences de protection qui protègent leurs clients de la coercition exercée par les voleurs, les truands, et les altruistes qui veulent établir des gouvernements – tous produisent des biens privés et en tirent du bénéfice.

Laissez-moi répéter mon argument une fois de plus. Le producteur d'un bien public ne peut obtenir qu'une partie de la valeur de production de ce bien ; un bien public n'est donc produit que si sa valeur est supérieure à son prix de revient. Le producteur d'un bien privé en obtient pratiquement toute la valeur (en le vendant généralement pour ce qu'il vaut), et en assure donc la production chaque fois que sa valeur est supérieure à son prix de revient. C'est ainsi que, par rapport aux biens privés, les biens publics sont produits en quantité insuffisante. Sous le régime des institutions étatiques, les mauvaises lois —celles qui profitent à des intérêts particuliers aux dépens des autres – sont des biens privés (plus précisément, elles sont plus proches des biens privés que ne le sont les bonnes lois), et les bonnes lois, celles qui profitent à tout le monde – telles que les lois qui laissent les gens en paix —sont des biens publics. Dans un régime d'anarchie, les bonnes règles de droit sont des biens privés, et les mauvaises règles sont des biens publics. Les biens publics sont produits en quantité insuffisante. Les citoyens d'un Etat obtiennent des lois d'un niveau inférieur à ce qu'ils méritent. Les habitants d'une anarchie en obtiennent d'un niveau supérieur. Ce n'est guère exagéré que de dire la chose suivante : un Etat ne fonctionne correctement que s'il est composé exclusivement de saints, et une anarchie n'échoue que si elle est peuplée exclusivement de démons.

Il ne faudrait pas confondre cet argument avec celui qu'a vulgarisé John Kenneth Galbraith, à savoir que les biens publics (c'est-à-dire les biens produits par les hommes de l'Etat) sont produits en quantité insuffisante, et que nous devrions, par conséquent, avoir des impôts plus élevés et davantage de dépenses publiques. Au sens technique où j'emploie ce terme, les avantages d'une augmentation des dépenses publiques représentent habituellement *moins* un « bien public » que les coûts, puisque les impôts qui alimentent un programme donné sont d'habitude plus régulièrement répartis que ne le sont ses avantages. Le montant des dépenses de l'Etat est déterminé par l'équilibre des coûts et des avantages sur le marché de la politique. Puisque les coûts représentent davantage un bien public, et ont, par conséquent, moins de poids sur le marché que les avantages, il y a donc *trop* de dépenses, et non pas trop peu comme l'affirme Galbraith.

## ***Chapitre 40 – Comment y aller d'ici ?***

C'est pas possible d'aller d'ici à là.

*Vieille plaisanterie (je l'espère)*

Pourquoi n'avons-nous pas une anarchie libertarienne ? Pourquoi l'Etat existe-t-il ? La réponse implicite des chapitres précédents est que l'Etat existe parce que la plupart des gens sont persuadés de sa nécessité. La plupart des activités spécifiques des hommes de l'Etat, en dehors de celles qui sont considérées comme fondamentales, existent parce qu'elles profitent à quelque intérêt particulier, à nos dépens à nous. Chaque groupe d'intérêt se bat, et dans la plupart des cas avec succès, pour assurer la protection de son racket privé. Cependant, les individus qui composent ce groupe d'intérêt particulier font les frais de l'escroquerie de tous les autres. Tout compte fait, dans cette transaction, la plupart d'entre eux y perdent complètement. Dans la mesure où ils s'en rendront compte, ils seront partisans de réduire le pouvoir de l'Etat dans son ensemble. Le plus important, c'est donc une question d'éducation.

Manifestement, pour mener à bien cette éducation, il faut écrire des livres, prononcer des discours, discuter avec des amis et utiliser tous les moyens de communication disponibles pour répandre des idées libertariennes. C'est sur cette stratégie que je concentre mes efforts, et c'est de là qu'est né ce livre.

Cette stratégie n'est pas la seule. La présentation concrète est une méthode d'enseignement efficace, car les gens croient ce qu'ils voient. Si ce sont les hommes de l'Etat qui les protègent du crime, distribuent le courrier, construisent les rues, ils en concluent naturellement qu'en l'absence de l'Etat, il n'y aura rien de tout cela. La meilleure façon de démontrer que toutes ces choses peuvent se faire dans le privé, c'est de les *faire*. Une deuxième stratégie consiste donc à développer des « institutions de remplacement » qui constitueront le squelette de l'anarcho-capitalisme au sein de la société contemporaine. C'est le cas de *United Parcel Service* pour les services postaux. De même, des arbitres privés ont remplacé jusqu'à un certain point les tribunaux publics ; au chapitre 18, j'ai suggéré des moyens d'accélérer ce processus.

La protection privée est déjà une affaire qui marche ; aux Etats-Unis, plus d'un tiers de toutes les dépenses de protection contre la délinquance vont à des firmes privées, et le personnel de sécurité travaille en majorité dans le privé. Certains lotissements sont maintenant construits avec leur propre système de sécurité. Si cette tendance se poursuit, il arrivera un moment où les électeurs se retrouveront protégés presque intégralement par des services privés qu'ils auront payés de leur poche. Naturellement, ils seront peu disposés à payer une seconde fois, sous forme d'impôts, pour une force de police superflue, tout comme les parents dont les enfants fréquentent des écoles confessionnelles sont peu disposés à voter en faveur des impôts pour les écoles.

Même si ces stratégies rencontrent un très grand succès, les hommes de l'Etat continueront pendant quelques décennies à exercer d'immenses pouvoirs, et à dépenser d'énormes sommes d'argent. Heureusement, bien que les politiciens soient généralement favorables à l'expansion de leur propre pouvoir, ils n'ont aucune motivation altruiste qui les incite à garantir au profit de leurs successeurs l'oppression de nos petits-enfants. Il est souvent possible de proposer une mesure qui profite à court terme au politicien en place, mais qui réduise, à la longue, le pouvoir total des hommes de l'Etat. Le système des bons présenté au chapitre 10 en est un exemple. Il a été en partie soutenu par un certain nombre de politiciens puissants, y compris au moins un gouverneur. Je ne crois pas que ce gouverneur ait un intérêt passionné pour la réduction des pouvoirs de sa fonction : il a simplement le désir de se servir des électeurs catholiques pour maintenir son pouvoir.

Un autre exemple est celui du projet des minivilles, examiné au chapitre 17. Il ressort des raisons exposées que cette proposition pourrait être dans l'intérêt des gouverneurs de quelques grands états.

Une troisième stratégie consiste donc à créer et à appuyer des propositions qui, à court terme, sont dans l'intérêt de quelques politiciens actuels et, à long terme, dans le nôtre.

Je n'ai pas parlé de l'action politique directe, consistant à présenter des candidats libertariens ou bien à faire pression sur des candidats pour qu'ils adoptent des positions libertariennes. Bien qu'une telle action puisse être un moyen de publicité utile, une façon d'attirer l'attention sur les idées libertariennes, je suis persuadé qu'elle ne sert à rien d'autre. Les gens obtiennent plus ou moins les politiciens qu'ils veulent. D'aucuns diraient : les politiciens qu'ils méritent. Si les électeurs deviennent libertariens au point de n'élire que des candidats qui suppriment chaque fonction au moment où ils la quittent, on trouvera alors ce genre de candidats. Mais si les électeurs veulent un Etat fort, ce n'est pas une poignée de libertariens au Congrès qui vont les arrêter.

J'ai présenté ce qu'il faudrait faire, mais non pas ceux qui devraient en assurer l'organisation et le contrôle. Je n'ai pas dit qui devrait commander les légions libertariennes.

Bien entendu, la réponse est la suivante : « personne ». Une des idées pivot du libertarianisme, c'est que le commandement, la hiérarchie, n'est pas l'unique méthode pour que les choses soient faites ; en règle générale, ce n'est même pas la meilleure méthode. Puisque nous renonçons à la politique pour gérer le pays, il n'y a pas de raison que nous acceptions d'avoir recours à la politique pour ourdir le complot visant à abolir la politique.

Si notre société devient plus libre, cela se fera grâce à un grand nombre de gens qui auront travaillé individuellement ou en petits groupes. Je ne vois aucune raison pour que nous fassions partie d'aucun groupe hiérarchisé – parti politique ou coalition libertarienne – façonné sur le modèle des institutions politiques que nous combattons. Mieux vaut pour nous coopérer au moyen des institutions que nous défendons, à savoir les institutions du marché.

Sur un marché, il y a de la place pour des entreprises de différentes tailles. La *Society for Individual Liberty*<sup>45</sup>, une des organisations libertariennes les plus anciennes, est une entreprise qui a pour activité de vendre des ouvrages sur le libertarianisme, de publier un magazine, de préparer des discours, d'organiser des congrès, et de coordonner les activités libertariennes. Elle a ce qu'on appelle des « sections », mais leurs membres ne sont en aucun cas les éléments constitutifs d'une organisation politique. Elle appartient personnellement à quatre personnes (je crois), qui l'ont mise sur pied, et la gèrent. Cela, je l'espère, devrait conserver à son organisation interne une taille lui permettant d'être gérée efficacement.

Un exemple d'organisation libertarienne à plus grande échelle est le *Libertarian Party*<sup>46</sup>. Comme d'autres partis politiques, il présente des candidats aux différentes élections, au niveau local, au niveau des états, et à l'élection présidentielle. Jusqu'à présent, ses plus grands succès ont été l'élection de deux représentants au parlement de l'état d'Alaska ; son candidat présidentiel ayant eu le plus de succès a obtenu environ un million de voix. Quelques libertariens le considèrent comme un parti politique sérieux, destiné, à la longue, à gagner des élections nationales ; d'autres, dont je fais partie, le considèrent comme un moyen de faire de la publicité pour les idées libertariennes.

Sur le marché de la liberté, il y a aussi de la place pour les entreprises individuelles. Je ne suis membre actif d'aucune organisation libertarienne. J'écris des articles et je prononce des discours, pour lesquels on me paie. Je n'ai pas à me demander s'il y a une majorité de

---

<sup>45</sup> Association pour la Liberté Individuelle (N.d.T.).

<sup>46</sup> Parti Libertarien (N.d.T.).

libertariens qui m'approuvent ; je ne détiens aucune charge dont ils pourraient me priver par le biais de leurs suffrages. Je n'ai qu'un souci à me faire, c'est plaire à mes clients.

Lorsque je faisais des discours pour l'abolition du service militaire, il revenait sans cesse un mot désobligeant : celui de « mercenaire ». Pour autant que je sache, un mercenaire, c'est quelqu'un qui fait quelque chose de son plein gré : un soldat qui se bat pour de l'argent, ou pour la gloire, ou bien par patriotisme, ou bien encore pour le plaisir. Le contraire d'un mercenaire, c'est un conscrit : quelqu'un qui se bat parce qu'on l'y a forcé car, s'il refuse, on le mettra en prison.

Si l'on s'en tient à cette définition, il n'y a que deux sortes de gens : les « mercenaires » et les esclaves. Quant à moi, je suis un « mercenaire ».

Si ce pays vaut la peine d'être sauvé, il vaut d'autant mieux la peine d'être sauvé si on trouve son compte à le faire.

H.L. Hunt

## *Post-scriptum pour les perfectionnistes*

Chaque fois que je prononce un discours ou que j'écris un article, ce qui m'agace toujours, c'est ce que je dois laisser de côté. Je me dis toujours : « Si seulement j'écrivais un livre, je pourrais tout dire. » Maintenant j'ai écrit un livre, et suis forcé de conclure en disant : « Si seulement j'écrivais une encyclopédie... »

Je termine donc par quelques commentaires sur ce que je n'ai pas dit. Je n'ai presque rien dit sur les droits, l'éthique, le bien et le mal, le juste et l'injuste, bien que ces sujets soient au cœur des idées de la plupart des libertariens, moi y compris. Au lieu de cela, j'ai toujours exprimé mes arguments en termes pratiques. Je ne me suis pas demandé ce que voudraient les gens, mais comment nous pouvons réaliser ces choses que la plupart d'entre nous veulent vraiment.

Il y a deux raisons pour lesquelles j'ai agi de la sorte. Je suis bien plus certain de ma position – d'où viennent mes arguments et où ils me mèneront – pour les questions pratiques que pour les questions morales. Et j'ai découvert qu'il est beaucoup plus facile de persuader les gens à l'aide d'arguments pratiques que d'arguments moraux. Cela me conduit à soupçonner que la majeure partie des différends politiques ont leur origine dans ce qui est, et non pas dans ce qui devrait être. Je n'ai jamais rencontré un socialiste qui veuille le type de société que, à mon avis, le socialisme doit nécessairement produire.

# *Quatrième partie – Post-scriptum plus détaillé à l’attention des libertariens*

N’écoutez pas un livre ; mes amis des deux bords  
En savent plus que moi sur mes opinions les plus profondes.

Van den Haag<sup>47</sup> pense : c’est tout simplement magnifique  
Que je suis un utilitariste. Voilà du nouveau  
Pour moi. Certains libertaires  
Sont capables de repérer un loup déguisé en brebis à un kilomètre.  
Je ne me sers pas des bons arguments (autrement dit « les leurs »)  
Je ne les acclame pas non plus bruyamment quand ils troquent toutes les cartes.

Supposons que vos conclusions soient un jeu  
Auquel on peut jouer à deux. C’est comme une bombe ou un fusil.  
Prêcher aux convertis conduit à la célébrité  
Dans de petits cénacles. J’ai trouvé plus amusant  
De chercher ce qui pourrait faire changer quelqu’un d’avis.  
C’est l’enjeu que je me suis fixé ; pour vous, si vous le voulez.

---

<sup>47</sup> Ernest Van den Haag est un auteur conservateur. (N.d.E).

## *Chapitre 41 – Difficultés*

Bon nombre de libertariens semblent croire qu'on peut présenter le libertarianisme comme un principe moral simple et convaincant dont découle tout le reste. Pour les candidats en vogue : « l'initiative de la violence est toujours immorale », et « chacun a le droit absolu de contrôler sa propriété personnelle, étant entendu qu'il ne s'en sert pas pour violer les mêmes droits chez les autres. » S'ils ont raison, la défense des propositions libertariennes consiste donc évidemment à montrer qu'elles découlent du principe initial. On pourrait même affirmer que défendre les propositions libertariennes, comme je l'ai fait dans ce livre, du fait de leurs conséquences souhaitables, est non seulement une perte de temps, mais une perte de temps dangereuse, puisqu'elle suggère d'abandonner la position libertarienne au cas où une solution fondée sur la violence semblerait mieux marcher.

Le problème, lorsqu'on tire des conclusions libertariennes en se basant sur des principes libertariens simples, c'est que se borner à affirmer les principes libertariens n'a rien de si irrésistible que ça. Beaucoup de gens sont partisans de l'initiative de la force, ou du moins d'actions qui passent pour l'être aux yeux des libertariens. Bien qu'ils prétendent de temps à autre le contraire, les libertariens n'ont encore apporté aucune preuve de la justesse de notre position morale.

La deuxième difficulté, c'est que de simples énoncés du principe libertarien, pris au pied de la lettre, peuvent servir à prouver des conclusions que personne n'est prêt à accepter, libertarien ou non. Si le principe est suffisamment atténué pour éviter d'arriver à de telles conclusions, ses implications deviennent beaucoup moins claires. C'est seulement si l'on prend bien soin de limiter l'application de nos principes à des cas simples, qu'ils apparaîtront à la fois simples et vrais.

Pour en faire la démonstration, le plus facile consiste à donner quelques exemples. Pour définir la violence, nous avons besoin d'un concept de propriété, comme je l'ai noté au début de cet ouvrage, c'est-à-dire un moyen de déterminer ce qui est à moi et ce qui est à vous. Dans la solution libertarienne habituelle, on y inclut les droits de propriété sur les terres. J'ai le droit absolu de faire ce que je veux sur ma terre, à condition que je m'abstienne de toute ingérence et de porter atteinte à ce même droit dont vous disposez sur la vôtre.

Mais qu'entend-on par « ingérence » ? Si je dirige un rayon laser de mille mégawatts sur votre porte d'entrée, je suis sans aucun doute en train de violer vos droits de propriété, tout autant que si je tirais à la mitrailleuse. Mais qu'en est-il si je réduis l'intensité du rayon – disons à la luminosité d'une lampe électrique ? Si vous disposez d'un droit absolu de contrôle sur votre terre, alors ce n'est pas à l'intensité du rayon laser qu'on devrait attacher de l'importance. Personne n'a le droit d'utiliser votre propriété sans votre permission, et c'est donc à vous de décider si, oui ou non, vous êtes prêt à tolérer toute intrusion particulière.

Jusqu'à présent, nombreux sont ceux qui trouveront l'argument convaincant. Mais il faut maintenant observer que, chaque fois que j'allume une lampe dans ma maison, ou même que je gratte une allumette, il en résulte que je viole les droits de propriété de mes voisins. Quiconque peut voir la lumière depuis sa propriété personnelle, que ce soit à l'œil nu ou bien à l'aide d'une puissante longue-vue, apporte la preuve qu'il y a au moins quelques-uns des photons que j'ai produits qui ont pénétré sans permission dans sa propriété. Si chacun a un droit absolu de protéger sa propre propriété, il s'ensuit que quiconque se trouve sur la ligne de

vision de ma propriété peut m'interdire de faire quoi que ce soit qui engendre de la lumière. Dans ces conditions, le fait d'être le « possesseur » de ma propriété n'a pas grande valeur.

Même problème avec la pollution. Les libertariens prétendent parfois que le fait de polluer l'air qui se trouve au-dessus de la propriété de quelqu'un d'autre est une violation de ses droits de propriété, par conséquent, dans une société libertarienne, on peut interdire la pollution sauf dans le cas où le pollueur a reçu le consentement des propriétaires de tout l'espace touché par la pollution. Cet argument est utilisé pour attaquer des projets tels que celui des redevances d'émanation (examinées au Chapitre 26) destinées à limiter la pollution à son niveau d'efficacité économique – lorsqu'on atteint le point où davantage de réductions coûtent plus cher que la valeur qu'elles représentent – mais non pas à l'éliminer.

Ici encore, le problème, c'est qu'un droit de contrôle absolu sur sa propriété s'avère exagéré. Le gaz carbonique est un polluant, mais également un produit final du métabolisme humain. Si je n'ai aucun droit d'imposer une seule molécule de pollution sur la propriété de qui que ce soit, cela signifie que je dois obtenir la permission de tous mes voisins pour respirer. Sauf si je promets de ne pas expirer.

La réponse, évidemment, c'est que l'on ne tient compte que des violations importantes de mes droits de propriété. Mais qui décide du degré d'importance ? Si je dispose d'un droit de propriété absolu, c'est donc à moi seul de décider quelles sont les violations importantes. Si on permet à quelqu'un de violer impunément ma propriété tant qu'il ne cause pas de préjudice important, nous en revenons donc à juger des règlements juridiques à leurs conséquences.

Le même problème se pose si nous examinons des effets de peu d'importance, non par leur ampleur, mais par leur probabilité. Imaginons que je décide de jouer à la roulette russe, en ajoutant une petite innovation ; après avoir introduit une cartouche et fait tourner le barillet avant d'appuyer sur la détente, je braque le revolver sur votre tête au lieu de le braquer sur la mienne. La plupart des gens, libertariens ou autres, seraient d'accord pour dire que vous avez parfaitement le droit de me faire lâcher l'arme avant que je n'appuie sur la gâchette. Si toute chose faite à quelqu'un (dans le cas présent, tirer sur lui) a un caractère coercitif, il en est de même d'une action ayant quelque probabilité de lui faire quelque chose.

Mais qu'en est-il si le revolver est équipé non pas de six chambres, mais de mille ou d'un million ? Le droit de ne pas être exposé à une agression, formulé comme un principe moral absolu, devrait toujours s'appliquer. Si le libertarianisme consiste simplement à élaborer les implications de ce droit, cela laisserait supposer que je ne pourrai jamais faire quoi que ce soit présentant des risques de nuire à une autre personne sans son consentement.

Je décolle d'un aéroport dans un avion privé, ayant un rayon de croisière de 1600 kilomètres. Il existe une (petite) probabilité que mes instruments tombent en panne, ou que je m'endorme, ou que je perde complètement ma route pour quelque autre raison. Si l'avion a perdu sa route, il existe une certaine probabilité pour qu'il s'écrase. Je peux faire certaines choses pour diminuer ces probabilités, sans toutefois les réduire à zéro. Il s'ensuit donc que, en décollant, j'impose une certaine (petite) probabilité de mort et de destruction à tous ceux sur le toit desquels je suis susceptible d'aller m'écraser. Selon les principes libertariens, avant de décoller, je devrais donc obtenir la permission de quiconque vit dans un rayon de 1600 kilomètres de mon point de départ.

Je ne prétends pas que les libertariens qui basent leur argumentation sur des droits plutôt que sur des conséquences croient que vous ne pouvez pas allumer une allumette sur votre propre propriété ou bien voler en avion, ou encore expirer ; bien sûr que non. Mon propos,

c'est de faire remarquer que de simples énoncés des droits libertariens pris au pied de la lettre conduisent à ce genre de difficultés.

On peut éviter d'aboutir à ces résultats en introduisant des réserves dans les formulations. On peut dire qu'elles s'appliquent seulement à des violations « importantes » de mes droits, ou bien à des violations qui me « portent réellement préjudice » ; il est possible de dire aussi que lorsque je respire, allume des lumières, et fais d'autres choses imposant des dépenses infimes aux autres, je leur donne implicitement la permission de me faire la même chose. Mais une fois qu'on commence à jouer à ce jeu, on ne peut plus utiliser la question des droits comme un argument pour en tirer des conclusions précises sur ce qui devrait ou ne devrait pas arriver. Les gens qui croient en l'utilité des impôts peuvent prétendre d'une manière tout aussi plausible que les impôts ne vous lèsent pas réellement, puisque les avantages qui en découlent offrent une compensation largement supérieure à leur coût ; ils peuvent prétendre aussi que tout le monde accepte implicitement les impôts en faisant usage des services « publics ».

Plus je pense à ces questions, plus je suis convaincu que les arguments qui touchent aux principes fondamentaux de la morale n'apportent pas de réponses à un nombre suffisant de questions importantes. En particulier, ils restent muets sur la réponse, et sur la façon d'obtenir la réponse, à tout un ensemble de questions concernant les limites à respecter. Il est évident que nous voulons avoir des règlements de propriété qui interdisent l'intrusion de rayons laser d'une puissance de 1000 mégawatts, ou bien de balles de mitrailleuses, mais non pas de la lumière d'une lampe électrique ou des molécules de gaz carbonique expirées par un individu. Mais tout au long de ce continuum, comment, en principe, décidez-vous du moment où s'arrêtent les droits du propriétaire ? Nous voulons des règlements qui m'interdisent de montrer mon adresse au tir en tirant au fusil sur des mouches qui voltigent autour de votre tête, mais qui n'interdisent pas à tous les avions de voler. Nous voulons des règlements interdisant aux éléphants de traverser une propriété mais permettre aux satellites de passer en orbite à 48 000 kilomètres au-dessus de mon toit.

Une approche tentante pour traiter de ces questions, c'est d'essayer de remonter à l'origine de la propriété de la terre. Si nous savions comment je suis parvenu à posséder la terre, nous pourrions connaître aussi en quoi consiste cette possession. Malheureusement, nous ignorons comment j'ai accédé à la propriété. Il y a quelques siècles, John Locke a suggéré que nous acquérons la terre en y associant notre labeur, mais il n'a pas expliqué par quel moyen, lorsque je défriche une parcelle de forêt, j'acquiers non seulement la valeur qui est venue s'ajouter par suite de mes efforts, mais également la possession intégrale de la terre. Comment, en particulier, ai-je acquis le droit de vous interdire de traverser cette terre – quelque chose que vous auriez pu faire si je ne l'avais jamais défrichée ? Plus tard, des théoriciens libertariens ont suggéré d'autres raisons pour établir la propriété de la terre, telles que le fait de la revendiquer ou d'en marquer les frontières. Mais, pour autant que je sache, personne n'a donné aucune raison convaincante à l'appui de la chose suivante : si la terre est d'abord la propriété de tout le monde, à parts égales, sait-on comment j'arrive à perdre mon droit d'y pénétrer lorsque vous proclamez bien fort qu'elle vous appartient ?

Il est relativement aisé de démontrer pourquoi la conversion d'une propriété commune en propriété privée est une bonne chose – pourquoi elle nous enrichit – mais il est beaucoup plus difficile de trouver l'origine de la propriété sur la terre dans quelque théorie *a priori* se fondant sur des droits naturels. C'est pourquoi, au début de ce livre, j'ai admis que la base sur laquelle repose la propriété des ressources non produites telles que la terre n'est guère solide ; j'ai affirmé que cela n'avait pas beaucoup d'importance puisqu'une petite fraction seulement du revenu d'une société moderne est tirée de ces ressources.

Les problèmes que j'ai examinés jusqu'à présent sont tous associés à la définition des droits de propriété sur la terre. Il se pose une foule de problèmes identiques pour préciser les règles d'un système juridique destiné à faire valoir les droits libertariens d'une façon libertarienne. Un procès pénal aboutit rarement, voire même jamais, à la certitude de la culpabilité. Si on emprisonne quelqu'un (ou si on le condamne à une amende) après avoir conclu qu'il existe 98 % de chances pour qu'il ait violé un Droit, il reste 2 % de chances pour qu'on commette une injustice envers un innocent. Cela signifie-t-il qu'on ne puisse jamais punir quelqu'un à moins d'être sûr à 100 % de sa culpabilité ? Si tel n'est pas le cas, comment la morale libertarienne indique-t-elle, en principe, le degré de preuve qui devrait être nécessaire à la condamnation et au châtement ?

Après avoir déclaré quelqu'un coupable, il faut savoir ce qu'on peut légitimement lui faire. Imaginons que je vous ai volé 100 dollars. Si tout ce que vous êtes autorisé à faire, c'est de reprendre votre argent, le vol devient alors une profession séduisante. Si je suis pris, je rends l'argent, lorsque je ne suis pas pris, je garde l'argent. Face, je gagne, pile, je ne perds rien.

Afin de prévenir le vol, vous devez pouvoir récupérer davantage que ce qui vous a été volé. Mais combien en plus ? J'ai soulevé une fois cette question au cours d'une conférence devant un auditoire libertarien : j'ai appris qu'elle avait déjà reçu la réponse d'un éminent libertarien, à savoir que vous avez le droit de reprendre le double du montant dérobé. Cela s'est passé il y a de nombreuses années, mais personne ne m'a encore expliqué pourquoi il devrait s'agir du double. Deux est un bien joli nombre, mais trois aussi, et on aurait beaucoup à dire sur quatre, ou dix, ou cent. Le problème n'est pas d'inventer des réponses, mais de trouver un moyen d'en découvrir l'origine.

Je pourrais continuer de présenter tout un éventail d'autres problèmes pour lesquels l'approche libertarienne, fondée sur les droits naturels, n'offre pas de solution. Au lieu de cela, je préférerais suggérer une critique différente de cette approche. Même si nous ne tenons pas compte des situations qui impliquent des violations de droits infiniment petites, les formulations habituelles du principe libertarien impliquent des conclusions auxquelles presque personne ne croit, qu'on soit libertarien ou autre.

Examinons l'exemple suivant. Un fou est sur le point de tirer sur la foule ; s'il le fait, un grand nombre d'innocents vont mourir. La seule façon de l'en empêcher, c'est de l'abattre au moyen d'une carabine qui se trouve à portée de plusieurs personnes dans la foule. La carabine est la propriété privée de son propriétaire légitime. Il s'agit d'un misanthrope bien connu, qui a fait savoir publiquement à maintes reprises qu'il s'oppose à ce que quiconque fasse usage de sa carabine sans sa permission, même si cela doit permettre de sauver des centaines de vies.

Il se pose alors deux questions. La première, c'est de savoir si des gens dans la foule ont le droit de s'emparer de la carabine pour abattre le fou. D'après la théorie des droits libertariens, telle que je l'entends, la réponse est non. Le propriétaire de la carabine n'est pas responsable de l'existence du fou, et le fait que sa carabine devienne momentanément extrêmement précieuse à d'autres personnes ne leur donne pas le droit de s'en emparer.

La seconde question, c'est de savoir s'il est souhaitable que quelqu'un prenne la carabine et s'en serve pour abattre le fou. Pour être plus direct, je dirai que la question, c'est de savoir si je souhaite que quelqu'un abatte le fou, ou si je préfère que les gens de la foule attendent de se faire descendre. Là encore, il semble n'y avoir aucune ambiguïté quant à la réponse. Si quelqu'un s'empare de la carabine, il s'agit d'une violation relativement mineure des droits légitimes de son propriétaire ; si personne ne prend cette carabine, il s'agit d'une violation importante des droits légitimes (de ne pas se faire tuer) d'un grand nombre de victimes, à

laquelle s'ajoute un coût considérable en vies et en souffrances humaines. Si on me demande quelle est l'issue que je préfère, je répondrai évidemment qu'il s'agit de la première.

Dans un sens strict, ce résultat n'a rien de paradoxal. Une issue peut être souhaitable même si, moralement, il n'existe aucun moyen légitime d'y parvenir. En effet, cette possibilité découle de l'idée (que l'on doit à Robert Nozick<sup>48</sup>) de considérer les droits libertariens comme des « contraintes secondaires » dans lesquelles nous recherchons un objectif ; ces contraintes seraient hors de propos, sauf s'il existait des circonstances qui nous permettent de mieux atteindre l'objectif si nous n'en tenons pas compte.

S'il n'est pas paradoxal au sens strict du terme, ce résultat demeure cependant, pour moi du moins, désagréable. Il me fait dire d'une part que j'espère beaucoup que quelqu'un va se servir de l'arme, mais que d'autre part je désapprouve celui qui va le faire.

Une solution pour résoudre ce problème consiste à rejeter l'idée que les droits naturels sont absolus ; les victimes potentielles auraient le droit de commettre une violation de droits mineure et de compenser ensuite, au mieux de leurs possibilités, le propriétaire de l'arme, afin d'éviter de commettre une violation de droits majeure. Une autre solution consiste à prétendre que les droits naturels sont de bonnes règles empiriques qui permettent de dire correctement ce que chacun doit faire dans presque toutes les circonstances ; mais dans des situations assez inhabituelles, on doit abandonner les règles générales et prendre des décisions en fonction des objectifs que les règles visaient en définitive. Comme troisième réponse, on peut affirmer que la situation que j'ai décrite ne peut pas se produire, qu'il existe une loi naturelle garantissant que les violations de droits seront toujours suivies de conséquences malheureuses, et que le fait de violer ces droits ne pourra jamais faire diminuer l'ensemble des violations de droits.

Ces positions aboutissent toutes à la même conclusion. Dans certaines circonstances, il faut évaluer les violations de droits en toute objectivité, plutôt que les rejeter *a priori* pour des raisons de droits naturels libertariens conventionnels. Ceux qui sont persuadés qu'il n'est en aucun cas souhaitable de commettre de violation de droits seront sûrs que l'évaluation aboutira au rejet de la violation ; cependant cela ne signifie pas qu'ils puissent rejeter des arguments contraires sans y avoir préalablement répondu. Un tel argument prétend fournir un contre-exemple à leur théorème général, et si ce contre-exemple est exact, il s'ensuit que le théorème général doit être faux.

Jusqu'à présent, j'ai conduit mon raisonnement en fonction d'une question inventée pour l'occasion : faut-il, ou non, voler des carabines pour abattre des fous ? Ce n'est pas une question brûlante à l'ordre du jour des cercles libertariens (ou autres). Je vais maintenant pousser mon raisonnement un peu plus loin, en défendant une des hérésies particulières qui – croit-on généralement – ne peut recevoir le soutien d'aucun libertarien ; aux termes de cette hérésie, et dans certaines circonstances que l'on peut imaginer, il serait souhaitable d'avoir un service militaire.

Imaginons que nous soyons menacés par la conquête militaire d'un gouvernement totalitaire particulièrement malveillant ; si la conquête réussit, nous perdrons tous la majeure partie de notre liberté, et beaucoup d'entre nous y perdront la vie. On prétend que seul le service militaire peut nous protéger. Deux réponses sont possibles. Tout d'abord, puisque la coercition est toujours injuste, nous devrions rejeter le service militaire indépendamment des conséquences que cela entraîne. J'ai tenté de montrer que cette réponse n'est pas satisfaisante – tout au plus cela devrait nous conduire à refuser d'imposer le service militaire, en attendant

---

<sup>48</sup> Auteur de *Anarchy, State and Utopia*, 1974. Trad. fran. *Anarchie, Etat et Utopie*, Paris, P.U.F., 1988.

que quelqu'un ayant moins de principes nous l'impose. Tout compte fait, l'esclavage temporaire vaut mieux que l'esclavage permanent.

Une autre réponse envisageable consiste à nier la nécessité du service militaire. Nous disposons pour cela de nombreux moyens. Pour ce qui est de l'économiste, il est enclin à affirmer qu'il est toujours plus efficace de percevoir des impôts en argent comptant afin de s'en servir à engager des soldats, que de percevoir des impôts sous forme de main-d'œuvre ; le moraliste, quant à lui, peut prétendre qu'une société dont les membres ne sont pas prêts à la défendre spontanément ne vaut pas la peine d'être défendue. J'ai moi-même utilisé le premier argument à maintes reprises. Je pense que, dans les circonstances auxquelles les Etats-Unis sont actuellement confrontés, cela est correct. Mais la question qui me préoccupe en ce moment, ce n'est pas de savoir si, dans les circonstances actuelles, ou même dans des circonstances probables, il est souhaitable d'avoir le service militaire. La question, c'est de savoir si l'on peut concevoir des circonstances où il pourrait être souhaitable.

La réponse est oui. Imaginons une situation dans laquelle les chances pour un soldat de se faire tuer soient tellement élevées qu'un individu sensé, surtout préoccupé de son propre bien-être, refusera de se porter volontaire, même en échange d'une solde très élevée. Imaginons par ailleurs que le pourcentage de population nécessaire pour vaincre l'ennemi soit si grand qu'il n'y ait tout simplement pas assez de patriotes, d'altruistes, d'aventuriers ou de recrues débordant d'optimisme qui soient disponibles ; afin de gagner la guerre, l'armée doit aussi inclure dans ses effectifs des égoïstes, qui ont une opinion réaliste des coûts et des avantages que l'armée leur apporte. Les recruteurs et les prédicateurs feront bien entendu remarquer à ceux-ci que « si tout le monde refuse de se battre, nous serons conquis et vous vous retrouverez dans une situation pire que si tout le monde se porte volontaire au combat ». L'égoïste en question répondra à juste titre que son comportement ne détermine pas celui de tous les autres gens. Si tous les autres se portent volontaires, il peut alors rester tranquillement chez lui ; si personne d'autre que lui n'est volontaire, il se fera presque certainement tuer, et s'il n'est pas tué, il sera réduit en esclavage.

Dans ces circonstances, on pourrait recruter une armée sans l'aide du service militaire, en offrant des soldes très élevées, financées par des impôts si lourds que quiconque ne se porte pas volontaire mourra de faim. L'effet coercitif d'un impôt ne peut alors se différencier de la coercition imposée par le service militaire. Un libertarien peut encore affirmer qu'il est aussi immoral d'instituer le service militaire que l'impôt, et que lui-même se refuserait à le faire ; cependant, il m'est difficile de voir comment il peut nier que, dans les circonstances qui m'ont servi d'hypothèse, il préférerait, lui et tous les autres, être temporairement réduit à l'esclavage par son propre gouvernement, plutôt que d'être réduit en esclavage permanent par quelqu'un d'autre.

Cet argument n'est pas utilisé en défense du service militaire dans son principe. En l'occurrence, non seulement je crois que, dans les circonstances actuelles, le service militaire est mauvais, mais je crois aussi que, si les hommes de l'Etat ont le pouvoir de l'imposer, il est beaucoup plus probable qu'ils s'en serviront à mauvais escient ; en revanche il est plutôt improbable de voir se réaliser les circonstances que j'ai décrites. Il s'agit cependant d'un argument pratique, et qui pourrait dépendre de circonstances particulières dans un temps et un lieu particuliers ; ce n'est pas un argument de principe qui pourrait s'appliquer en tout lieu et à tout moment.

Ce que ces exemples démontrent peut-être, ce n'est pas le fait que nous ne puissions pas accepter une simple formulation d'un principe libertarien, mais simplement que j'ai choisi le mauvais exemple. Nous devrions peut-être remplacer une formulation de ce qu'il faut faire

(« ne jamais prendre l'initiative de la force ») par une formulation de l'objectif que nous devrions poursuivre (« faire tout ce qui peut réduire au minimum le total de l'agression »). Dans les circonstances particulières que j'ai décrites, il s'avère que s'emparer de la carabine, et imposer le service militaire, sont non seulement compatibles avec les principes libertariens, mais exigés par ces mêmes principes.

Bien que je ne puisse pas parler à la place d'autres libertariens, je trouve que cette version du libertarianisme ne s'accorde pas toujours avec mon intuition morale. Supposons que la seule façon d'empêcher quelqu'un de me voler deux cents dollars soit de voler votre carabine, d'une valeur de cent dollars (que vous n'êtes disposé ni à me prêter ni à me vendre), et d'en faire usage pour me défendre. Il en résulte que l'agression totale se trouve réduite, du moins si nous en mesurons l'importance à la valeur de ce qui est volé. Personnellement, il me semble cependant que le vol de la carabine est toujours injustifié.

Un deuxième problème qui se pose avec cette approche, c'est qu'elle n'est d'aucun secours lorsque nous devons faire le choix entre, d'une part une agression d'un coût minime, et d'autre part, quelque chose dont le coût est énorme. Supposez que vous soyez au courant du fait que toute la population du globe va mourir demain (à la suite de quelque catastrophe naturelle, telle que la collision de la terre avec un astéroïde de grande taille) à moins que vous ne l'évitiez. Supposez par ailleurs que la seule façon de l'éviter implique de voler un équipement d'une valeur de cent dollars à une personne qui, d'après vous, en est le propriétaire légitime. Votre choix est simple : soit vous volez quelque chose et violez ainsi les droits libertariens, soit vous laissez périr tout le monde.

Que faites-vous ? Vous ne pouvez pas justifier le vol comme moyen de minimiser l'agression totale. Etre tué par un astéroïde n'est pas une agression, puisque ce n'est pas un acte décidé par une personne. Une fois que l'astéroïde aura frappé, il ne sera jamais plus question d'agression, puisqu'il n'y aura plus personne pour l'exercer ni pour en être la victime.

En ce qui me concerne, je répondrai que je suis prêt à voler. Lorsque je pose ces questions à d'autres libertariens, ils répondent généralement en essayant frénétiquement de réinterpréter le problème, mais en le supprimant. Un exemple de réponse pourrait être le suivant : étant donné que la personne que vous volez sera tuée, si vous ne lui prenez pas l'équipement en question, elle serait d'accord pour que vous lui preniez ; par conséquent, vous ne commettez pas vraiment un larcin – vous utilisez l'équipement comme elle le souhaiterait, si elle était au courant de l'information que vous possédez. Une autre réponse consisterait à dire que vous ne devriez pas voler cet équipement, car vous êtes peut-être dans l'erreur lorsque vous croyez qu'en faisant cela le monde sera sauvé.

Toutes ces échappatoires sont vaines. Je peux toujours modifier les hypothèses pour forcer la question à reprendre sa forme originale. Le propriétaire de l'engin est peut-être d'accord, et pense qu'il est nécessaire de s'en servir si le monde doit être sauvé, mais il est vieux, fatigué de vivre, et l'amour de ses semblables ne l'étouffe pas. Peut-être aussi la situation est-elle tellement claire que tout le monde est d'accord pour penser que, si vous ne volez pas, nous allons tous mourir.

Notre réponse à ces questions prouve que nous ne sommes pas vraiment prêts à suivre des valeurs simples et uniques. La plupart des libertariens, moi y compris, nous croyons qu'une société libertarienne est à la fois juste et séduisante. Il est assez facile de prétendre que nous sommes partisans de suivre le principe libertarien, quelles qu'en soient les conséquences – puisque nous sommes persuadés qu'il en résulterait la société la meilleure que le monde ait jamais connue. Mais il est faux de prétendre que la plupart d'entre nous mettent les droits

individuels au-dessus de tout. Bien que nous attribuions une grande valeur aux droits individuels, peut-être même une très grande valeur, nous ne leur accordons pas une valeur infinie. Nous ne pouvons prétendre le contraire que si nous refusons résolument de considérer des situations dans lesquelles nous pourrions avoir à choisir entre les droits individuels et d'autres choses qui sont également de grande valeur.

Mon but n'est pas d'affirmer que nous devrions renoncer à être libertariens. Mon but, c'est d'affirmer que le libertarianisme n'est pas un ensemble d'arguments simples et sans ambiguïté, démontrant avec certitude un ensemble de propositions incontestables. Il s'agit plutôt d'une tentative d'appliquer certains concepts économiques et moraux à un monde très complexe. Plus on le fait soigneusement, plus on est susceptible de découvrir des complications, et plus on est obligé d'exprimer des réserves quant aux résultats.

## *Chapitre 42 – Ma position*

Au chapitre précédent, j'ai affirmé que de simples énoncés des principes libertariens aboutissent à des conclusions inacceptables et doivent, par conséquent, être rejetés. Du point de vue de la logique, il n'existe aucune incohérence manifeste dans un principe moral qui suggère que personne ne devrait avoir le droit de respirer ; cependant, ce n'est pas un principe susceptible de recevoir l'assentiment d'un grand nombre de gens.

Il est possible de répondre que le libertarianisme est un principe absolu, une valeur fondamentale qu'on ne peut pas ignorer, mais qu'on ne peut exprimer de façon adéquate au moyen des simples énoncés que je viens d'attaquer. Si ces énoncés ne sont que des approximations d'une description plus complexe et subtile du principe libertarien, il n'est guère surprenant que cette approximation tombe parfois dans des situations difficiles.

C'est une opinion que je partage tout à fait, mais qui n'est guère très utile pour répondre aux questions du monde réel, tout au moins jusqu'à ce que quelqu'un parvienne à fournir un énoncé qui convienne aux principes libertariens dans leur réalité. L'éthique est une entreprise très ancienne, dont les progrès n'ont pas été très rapides au cours des derniers siècles, et je n'envisage donc pas de retenir mon souffle en attendant.

Une seconde réponse, qui me convient aussi tout particulièrement, consiste à dire qu'il existe de par le monde un certain nombre de valeurs importantes. On ne peut pas les organiser selon une simple hiérarchie ou, du moins, cela ne se fera pas de sitôt. La liberté individuelle est une valeur importante en elle-même et d'elle-même, et non pas simplement en tant que moyen d'accéder au bonheur. C'est pourquoi, il ne faudrait pas accepter de sacrifier une grande part de cette liberté en échange d'un petit peu de bonheur. Mais la liberté n'est pas la seule valeur et, lorsqu'on la compare à d'autres, elle n'est pas non plus d'une importance suprême ; aussi, ne faudrait-il pas être disposé à sacrifier notre bonheur en quantités illimitées en échange d'un petit peu plus de liberté.

Une troisième possibilité envisageable, c'est de dire que le conflit entre les valeurs libertariennes et utilitaristes n'est qu'apparent. Peut-être existe-t-il une relation profonde entre les deux, de sorte que, si l'on comprend correctement la morale libertarienne, elle apparaît comme étant l'ensemble des règles conduisant au bonheur humain suprême. Les contre-exemples présentés au chapitre précédent doivent donc être interprétés comme la conjonction d'erreurs à propos de ce qui est possible – pour une raison quelconque, ces situations ne

pourraient pas se produire dans la vie réelle – avec des erreurs d’interprétation dans l’énoncé du principe libertarien. C’est dans cette direction que semblent aller les thèses de ces philosophes libertariens qui prétendent fonder leurs principes non pas sur la généralisation de ce qui leur paraît bien ou mal, mais en déduisant quel est l’ensemble des règles qui sont appropriées à la nature de l’homme.

Un argument en faveur de cette approche concorde avec l’observation selon laquelle le libertarianisme et l’utilitarisme, tout en étant complètement différents dans le principe, conduisent fréquemment à la même conclusion. Dans la majeure partie de ce livre, j’ai utilisé des arguments utilitaristes pour justifier des conclusions libertariennes. Par ce moyen, j’ai apporté la preuve que les conflits potentiels entre les deux approches, que j’ai examinées au chapitre précédent, représentent l’exception plutôt que la règle. Au chapitre 31, j’ai essayé de montrer que les institutions anarcho-capitalistes tendraient à donner naissance à un droit libertarien. Une démarche fondamentale de cette argumentation a été pour moi de prétendre que la valeur que les individus accordent à la possibilité d’organiser leur vie est essentiellement plus importante que la valeur que toute autre personne accorde à la possibilité de pouvoir la contrôler. En d’autres termes, une augmentation de la liberté tendrait à augmenter l’utilité totale.

La quatrième et dernière possibilité que je vais examiner maintenant est la suivante : le libertarianisme serait dans l’erreur, et il nous faudrait plutôt admettre l’utilitarisme à sa place. D’un point de vue strictement utilitariste, règlements, actions, morale, ne doivent être jugés que d’après les effets qu’ils produisent sur la totalité (certains utilitaristes parleraient de moyenne) du bonheur humain. Est bon tout ce qui augmente le bonheur, est mauvais tout ce qui le diminue. Les principes libertariens sont donc appréciés seulement en tant qu’ils représentent un moyen, un ensemble de règlements qui conduisent fréquemment à l’augmentation de l’utilité totale, et ils devraient être rejetés quand tel n’est pas le cas. Là encore, il s’agit d’une interprétation possible des arguments qui prétendent puiser les principes libertariens dans la nature de l’homme, bien qu’il ne s’agisse pas, selon mon expérience, d’une interprétation que les auteurs de tels arguments soient prêts à accepter.

Un argument à l’encontre de l’utilitarisme, c’est qu’on ne peut pas le considérer comme une règle morale correcte, puisqu’il n’existe pas de moyen de dire si nous la suivons. Nous ne sommes pas en mesure d’observer l’utilité des autres personnes et, par conséquent, nous sommes incapables de juger ce qui l’augmentera. Même si nous pouvions observer les utilités individuelles, nous ignorons comment établir des comparaisons entre l’utilité des différentes personnes et, partant, nous ne disposons pas des moyens de juger si un gain de bonheur pour une personne vient équilibrer ou non une perte de bonheur chez une autre personne.

Je trouve cet argument peu convaincant. Examinons en quoi consiste l’acte d’achat d’un présent. Si vous n’avez aucune idée de ce qui fait plaisir aux gens, l’achat d’un cadeau relève tout simplement de la devinette. Vous pourriez tout aussi bien ouvrir au hasard un catalogue de chez Sears<sup>49</sup>, lancer une fléchette sur la page, et acheter ce qui se trouve là où la fléchette s’est piquée. Personne ne croit à ce procédé car, s’il en était ainsi, nous n’achèterions pas de cadeaux.

Examinons le cas d’un tribunal qui accorde des dommages-intérêts. Si nous ignorons tout de l’utilité des autres personnes, comment un tribunal peut-il décider du montant que me doit la personne qui m’a cassé le bras ? Si on s’en tient à ce que le juge sait de façon certaine, je pouvais tout aussi bien trouver du plaisir à avoir le bras cassé. En supposant que cela ne me

---

<sup>49</sup> Grand magasin de vente par correspondance. (N.d.T.)

plaise pas, il n'a aucun moyen de savoir si l'inconvénient découlant d'un bras cassé s'évalue à cinq cents ou un milliard de dollars.

Nous offrons des présents, nous accordons des dommages-intérêts, et nous ne croyons pas que l'utilité des autres personnes échappe totalement à l'observation. Ce dont nous sommes persuadés, du moins beaucoup d'entre nous, c'est que chacun de nous connaît mieux ses propres valeurs que ne les connaissent la plupart des autres personnes ; par conséquent, les gens ne s'en trouvent que mieux de décider eux-mêmes ce qu'ils veulent. C'est là un des principaux arguments en faveur d'une société libre. Il y a un grand pas à faire pour prétendre que nous ignorons tout des valeurs des autres personnes.

Même si nous étions totalement incapables d'observer les valeurs chez les autres, cela ne nous empêcherait pas forcément de construire une société destinée à maximiser l'utilité totale. Chacun connaît ses propres valeurs de sorte que, lorsque nous sommes tous ensemble, nous connaissons les valeurs de tout le monde. Afin de porter au maximum l'utilité totale de la société, nous élaborerions des règlements et des institutions qui utiliseraient cette information par l'intermédiaire d'une sorte de système de prise de décisions décentralisé où chacun prendrait les décisions faisant appel à ses connaissances particulières.

Bien entendu, il ne s'agit pas simplement là d'une possibilité abstraite. Un des arguments les plus solides en faveur de la liberté d'interaction des personnes dans un marché régi par les institutions des droits de propriété, c'est qu'il s'agit de la meilleure méthode connue pour utiliser les informations décentralisées dans la société – y compris la connaissance que possède chaque individu de ses propres valeurs. La discipline de l'« économie du bien-être » consiste, dans une large mesure, en l'analyse des règles qui conduisent aux meilleurs résultats dans des circonstances précises où l'on évalue les résultats en fonction des préférences des individus concernés. Un des inventeurs de l'économie moderne et, dans une large mesure, de l'économie du bien-être, fut Alfred Marshall, économiste et utilitariste, qui considérait en partie la théorie économique comme un moyen de déterminer comment maximiser l'utilité totale.

Même si on peut observer les préférences individuelles, soit directement, soit par le truchement de l'action, il nous reste cependant à résoudre le problème de les comparer. Comment pouvons-nous dire si quelque chose – qui enrichit une personne et en appauvrit une autre – engendre une augmentation nette du bonheur humain ?

La réponse, me semble-t-il, c'est que nous ne sommes peut-être pas capables d'établir de telles comparaisons de façon très satisfaisante, ou bien de décrire clairement comment nous procédons ; mais, cependant, nous faisons de telles comparaisons. Lorsque vous décidez de faire un don en nourriture et en vêtements d'une valeur de dix dollars à quelqu'un dont la maison vient d'être détruite par un incendie, au lieu d'envoyer spontanément en cadeau un chèque de dix dollars à un millionnaire choisi au hasard, vous exprimez alors une opinion sur celui qui tient le plus à l'argent. Lorsque vous décidez du lieu de vacances pour vos enfants, vous portez un jugement compliqué sur la question de savoir si leur bonheur total sera plus grand en campant dans une forêt ou en barbotant au bord de la mer. Nous ne pouvons pas réduire la décision à une question de calcul précis, mais parmi nous, il en est peu qui doutent du fait que le malheur de A s'il se pique avec une épingle est moindre que le malheur de B lorsqu'il est torturé à mort.

L'utilitarisme est une règle morale envisageable. Ses difficultés d'application aux problèmes du monde réel sont considérables, mais il en est de même des difficultés d'application d'une autre règle telle que celle qui consiste à minimiser la coercition. On serait confronté à des problèmes très similaires lorsqu'il s'agit de définir et de mesurer la quantité

de coercition, et de juger de la différence relative entre une coercition plus grande pour une personne, et une coercition moins grande pour une autre.

L'utilitarisme est une règle morale envisageable, mais je ne suis pas disposé à l'accepter. Pourquoi ? Pour la même raison qui me fait rejeter tous les énoncés simples du libertarianisme – parce que je peux imaginer des situations hypothétiques pour lesquelles il m'apparaît clairement que la règle ne donne pas la bonne réponse.

Vous êtes le sheriff d'une petite ville affligée par une série de meurtres particulièrement cruels. Par bonheur, le meurtrier a quitté la ville, mais malheureusement les habitants ne le croient pas. Lorsque vous affirmez qu'il a quitté la ville, ils considèrent que vous essayez simplement de justifier votre incapacité de n'avoir pu l'attraper.

La tension monte. Si on ne trouve pas l'assassin, trois ou quatre suspects innocents vont être lynchés. Il existe une autre solution : vous pouvez fabriquer une preuve pour monter un coup contre quelqu'un. Une fois qu'il aura été reconnu coupable et pendu, il n'y aura plus de problème. Faudrait-il que vous en arriviez là ?

Dans une optique utilitariste, il semble évident de répondre par l'affirmative. Vous tuez une personne innocente, mais vous en sauvez plusieurs – et vous n'avez aucune raison de croire que la personne que vous tuez apprécie la vie davantage que celles que vous sauvez. Vous-même, il se peut que vous perdiez de l'utilité à l'idée que vous avez monté un coup contre un innocent – mais, si cela devient intolérable, vous avez toujours la solution de vous suicider avant d'agir, ce qui aura pour avantage de laisser au moins l'utilité d'une vie.

Je ne suis pas disposé à accepter cette conclusion. Dans une hypothèse précédente, j'ai dit que je serais prêt à commettre un vol ; dans le cas présent, je ne voudrais pas monter un coup contre quelqu'un. Peut-être le ferais je pour sauver un million de vies humaines, mais pas pour un bénéfice net d'une ou deux seulement. Il s'ensuit que je ne suis pas un utilitariste.

Bien que je rejette l'utilitarisme en tant que norme fondamentale de tout ce qui devrait ou non être fait, je reste persuadé que les arguments utilitaristes sont généralement les plus efficaces pour défendre les opinions libertariennes. Alors que la plupart des gens ne croient pas que la seule chose qui importe, ce soit de maximiser le bonheur humain, la plupart d'entre eux sont persuadés cependant que le bonheur humain est une chose importante. Les libertariens ne sont pas les seuls à éviter les conflits, du fait qu'ils sont convaincus que le système dont ils sont partisans fonctionne aussi bien d'un point de vue moral que pratique. Dans la mesure où je peux montrer qu'une proposition libertarienne – arrêt de la prohibition de l'héroïne ou suppression du salaire minimum, abolition de tout Etat – produit des résultats séduisants, je dispose d'un argument d'un certain poids pour convaincre presque tout le monde d'appuyer ladite proposition.

Les gens ont des idées très différentes sur la justice, mais ils sont généralement d'accord pour dire qu'il s'agit d'une bonne chose que de rendre les gens heureux et prospères ; c'est donc la raison pour laquelle je fonde mes arguments sur les conséquences plutôt que sur la justice. Si j'argumente contre les lois anti-drogue, parce qu'elles violent les Droits des consommateurs, je ne convaincrs que les autres libertariens. Mais si j'affirme que les lois anti-drogue, qui ont pour effet l'augmentation considérable du prix de la drogue, sont la cause principale des crimes qui lui sont associés, et que la mauvaise qualité du contrôle caractéristique d'un marché noir est le principal responsable des décès causés par la drogue, il se peut que j'arrive à convaincre même des gens qui ne croient pas que les toxicomanes puissent avoir des Droits.

La deuxième raison pour laquelle j'utilise des arguments pratiques plutôt que moraux, c'est que je connais bien mieux ce qui fonctionne que ce qui est juste. Il s'agit en partie d'une question de spécialisation : j'ai consacré plus de temps à l'étude de l'économie qu'à celle de la philosophie morale. Mais je ne pense pas qu'il s'agisse uniquement de cela. Si j'ai consacré davantage de temps à l'étude de l'économie, c'est que, à mon avis, on en sait davantage sur les conséquences des institutions, que sur ce qui est juste et injuste – que l'économie politique est une science bien plus développée que la philosophie morale.

Si tel est le cas, les implications ne se limitent pas au meilleur choix des arguments qui serviraient à convaincre les autres. Au chapitre précédent, j'ai donné une longue liste de questions auxquelles j'ai répondu sans recourir aux principes libertariens, parce que je ne voyais pas comment faire autrement. Dans le chapitre suivant, je vais affirmer qu'il s'agit, dans tous les cas, de questions auxquelles on peut répondre, du moins en principe, au moyen de la théorie économique, afin de découvrir quelles sont les règles qui maximisent le bonheur humain. S'il en est ainsi, non seulement l'économie est un meilleur moyen de persuader les autres, mais c'est aussi une meilleure façon d'arriver à comprendre de quoi je suis partisan.

## *Chapitre 43 – Réponses : l'analyse économique du droit*

Nous souhaitons savoir ce que doit être le droit dans une société – qu'elle soit étatique ou anarchiste. Pour le découvrir, il faut manifestement commencer par des principes généraux de justice, et voir quelles lois sont nécessaires pour les appliquer. Au cours d'un chapitre précédent, j'ai affirmé que cela était impossible ; les principes libertariens de justice ne peuvent pas, du moins tels qu'ils existent actuellement, répondre aux questions en cause. Ils ne donnent aucune indication sur les éléments à inclure dans les droits de propriété, sur la façon de les défendre légitimement, ou d'en punir les violations.

Lorsque je dis que les principes libertariens ne peuvent répondre à ces questions, je n'entends pas par là simplement qu'il est difficile d'y répondre. Où que nous commençons, il en serait ainsi, car ce sont des questions difficiles. Ce que je veux dire, c'est que je ne vois même pas comment commencer à répondre à ces questions – quels sont les faits dont j'ai besoin, quels sont les calculs que je devrais faire. C'est comme si j'étais confronté à un problème d'ingénierie, sans pouvoir trouver la manière de commencer à poser les équations appropriées.

Peut-être y a-t-il quelqu'un d'autre qui connaît vraiment la manière de s'y prendre – mais ce n'est pas un autre qui est en train d'écrire ce livre. Ma solution consiste à trouver un point de départ différent pour résoudre le problème. Ce point de départ, c'est l'utilitarisme. En tant que moraliste, je suis libertarien, pour autant que je sois quelque chose. En tant qu'économiste, je suis utilitariste.

On pourrait donc présenter la majeure partie de ce livre comme une approche utilitariste du libertarianisme, mais seulement en utilisant le terme « utilitariste » dans un sens très général. J'ai essayé de montrer que les institutions libertariennes produisent des résultats séduisants, mais quand je dis « séduisant », je n'ai pas donné à ce mot une définition qui désigne quelque chose qui soit aussi précis que : « tendant à maximiser la somme totale du bonheur humain ».

Dans ce chapitre, cependant, je tente de répondre à des questions beaucoup plus précises. Il ne s'agit pas simplement de demander : « Doit-il y avoir des droits de propriété ? », mais « quel genre de droits de propriété faut-il exactement instituer ? ». Pour ce faire, il me faut définir plus clairement l'objectif que j'essaie d'atteindre. Lorsque j'aurai terminé, si vous êtes d'accord avec tout ce que j'ai dit, il ne faudrait pas en conclure : « Nous devrions avoir les droits de propriété X, Y et Z », mais plutôt : « Si nous voulions maximiser l'utilité totale, nous aurions besoin des droits de propriété X, Y et Z. »

Même si je peux en faire la démonstration, pourquoi devrais-je en prendre la peine ? En adoptant une position philosophique que je crois fautive, simplement parce qu'elle facilite la réponse à un ensemble de questions particulières, ne suis-je pas en train de commettre la même erreur que l'ivrogne qui avait perdu son portefeuille devant un pâté de maisons, mais le cherchait cent mètres plus loin sous le réverbère au coin de la rue, parce que là, on y voyait plus clair ?

Je ne pense pas. Même si l'utilitarisme n'est pas vrai, il peut toujours être utile. Il semble y avoir une étroite corrélation entre les règles qui donnent la liberté aux gens, et celles qui les rendent heureux ; c'est la raison pour laquelle ce sont les Allemands de l'Est, et non pas ceux de l'Ouest, qui construisent des haies de barbelés et des miradors sur leur frontière commune. Peut-être cette corrélation provient-elle d'une relation profonde entre liberté et bonheur ; peut-être est-ce purement accidentel. De toute façon, elle existe. Ma conclusion est la suivante : si je parviens à découvrir quelles sont les règles qui sont le plus à même de rendre les gens heureux, il se peut que j'apprenne quelque chose sur les règles de droit appropriées à une société libre.

Il existe une deuxième raison pour laquelle les arguments utilitaristes peuvent être utiles ; en effet, même s'ils ne peuvent pas nous dire en quoi doivent consister les règles de droit, ils peuvent nous dire, dans certaines circonstances, ce que seront ces règles. Au chapitre 31, j'ai essayé de montrer que les institutions de l'anarcho-capitalisme ont tendance à donner naissance à un droit efficace du point de vue économique. Si nous parvenons à trouver quelles sont les règles qui seront économiquement efficaces, nous pourrions alors apprendre quelque chose sur les règlements engendrés par une telle société. Richard Posner, l'un des spécialistes marquants de l'analyse économique du droit, a avancé la même affirmation à propos de l'actuel corpus de la *Common Law*. S'il a raison, il s'ensuit que l'efficacité économique sert à comprendre aussi bien ce *qu'est* le droit, que ce qu'il *devrait être*. Comme vous allez le voir bientôt, efficacité économique et bonheur total sont étroitement liés ; la première est davantage perçue comme une mesure approximative du second.

Une troisième raison a été évoquée à la fin du chapitre précédent. La plupart des gens, moi y compris, sont, du moins en partie, des utilitaristes. Même si l'on parvient à démontrer qu'une règle de droit particulière aura tendance à augmenter globalement le bonheur de l'homme, cela ne prouve pas que la règle soit bonne ; toutefois, ce fait milite fortement en sa faveur. Étant donné que je ne dispose pas de moyens très valables pour régler les désaccords sur les questions de valeurs, il est logique que je fonde mes arguments sur des valeurs qui sont partagées par la plupart des gens.

Quant à la dernière raison, c'est la suivante : que les gens se préoccupent ou non de la somme globale de bonheur humain, notre grand souci, pour la plupart d'entre nous, c'est notre propre bonheur. Si une règle de droit particulière vient accroître le niveau moyen de bonheur, on peut au moins supposer que, en moyenne et à la longue, elle me donnera davantage d'aisance. C'est là une raison – bien qu'elle ne soit pas nécessairement impérieuse – pour laquelle je devrais être partisan de cette règle.

Pour toutes ces raisons, il est logique de se demander quelles sont les règles qui ont tendance à maximiser le bonheur. Dans la suite de ce chapitre, nous tenterons d'apporter une réponse à cette question. L'outil dont je me sers est l'analyse économique du droit. Dans une première approche, nous donnerons un sens à la notion d'efficacité économique, nous préciserons la manière de l'utiliser dans le choix des règles de droit, et les raisons pour lesquelles elle peut servir de moyen utile pour mesurer l'ensemble du bonheur.

Examinons un changement quelconque qui n'affecte que deux personnes. Pour chacune d'elles, on peut se demander quelle valeur ce changement représente —combien de dollars paierait-elle, si nécessaire, pour l'obtenir (appelons cela la « valeur positive ») ou bien pour l'empêcher (ce qu'on peut appeler « valeur négative »). On pourrait alors additionner les réponses pour obtenir une valeur en dollars de l'effet occasionné par le changement. Si une personne était disposée à payer quatre dollars pour obtenir le changement, et l'autre personne deux dollars pour l'empêcher, on pourrait dire que le changement a augmenté la valeur totale de deux dollars. On pourrait faire le même calcul avec n'importe quel nombre de gens, en additionnant les valeurs positives de ceux qui sont en faveur du changement et les valeurs négatives de ceux qui y sont opposés. Si le résultat net est positif, le changement est qualifié d'amélioration économique ou d'accroissement de l'efficacité ; dans le cas contraire, ce changement est qualifié d'aggravation économique ou de baisse de l'efficacité.

Bien que nous mesurions les valeurs en dollars, il n'est pas véritablement nécessaire de parler en termes d'argent. Le changement pourrait consister en un transfert d'une pomme de vous à moi. Pour vous, la pomme a une valeur de deux dollars, et pour moi de quatre dollars. Vous paieriez jusqu'à deux dollars pour conserver la pomme (et ainsi empêcher le transfert), si bien que le changement a pour vous une valeur de : « moins deux dollars ». Quant à moi, je paierais jusqu'à quatre dollars pour obtenir la pomme, et par conséquent le changement a pour moi une valeur de : « plus quatre dollars ». Le changement produit un gain économique de deux dollars.

Comment pourrions-nous déterminer si un changement particulier produirait un gain net ou une perte nette ? La meilleure façon serait d'observer les valeurs que les gens attribuent aux choses, telles qu'elles se reflètent dans leurs actions. Supposons que je vous offre trois dollars pour la pomme, et que vous acceptiez. Le fait que je fasse une offre implique que la pomme a pour moi une valeur supérieure à trois dollars ; le fait que vous acceptiez implique qu'elle a pour vous une valeur inférieure à trois dollars. En admettant que nous soyons les seules personnes concernées, le transfert doit avoir pour résultat un gain net. Si nous généralisons cette argumentation, nous en arrivons à la conclusion que toute transaction volontaire sans effet pour les tiers doit avoir comme résultat une amélioration économique.

Les transactions volontaires sont des améliorations, mais les améliorations ne sont pas nécessairement des transactions volontaires. Imaginons que je sois perdu dans les bois et affamé. Je tombe par hasard sur votre cabane, qui est fermée à clef, j'y pénètre par effraction et utilise le téléphone pour demander du secours. Comme je suis à la fois reconnaissant et responsable, je vous laisse une enveloppe contenant une somme d'argent qui couvre très largement les dommages occasionnés. Il s'agit là d'un échange qui n'est pas volontaire ; vous ne m'avez pas donné la permission de pénétrer par effraction dans votre cabane. Mais, tout comme dans une transaction volontaire, nous en sortons tous deux enrichis (en supposant que mes calculs étaient bons, et que la somme d'argent que je vous ai laissée était correcte) ; il y a donc eu une amélioration nette.

Dans les deux cas – la vente de la pomme et l'effraction de la cabane – le paiement en espèces a fourni la preuve qu'il y a eu un gain net, mais le gain est l'effet du transfert, non du

paiement. Le même gain de deux dollars serait intervenu si vous aviez perdu la pomme accidentellement et que je l'aie trouvée ; dans ce cas, cependant, nous aurions eu la somme d'un gain de quatre dollars et d'une perte de deux dollars au lieu de la somme de deux gains de un dollar (vous perdez une pomme de deux dollars et vous en gagnez trois ; je gagne une pomme de quatre dollars, et j'en perds trois).

Jusqu'à présent, nous avons parlé de changements, et non pas de règles. L'étape suivante consiste à se demander quelle est la règle de droit qui n'aura pour résultat que des changements efficaces, c'est-à-dire des changements qui produisent un bénéfice économique net. Dans l'affaire de la pomme, nous voulons une règle qui aboutisse au transfert de la pomme, uniquement dans le cas où elle a plus de valeur pour moi que pour vous, puisque c'est seulement dans cette éventualité que le transfert représente une amélioration économique. La solution évidente consiste à ne permettre le transfert que si nous sommes tous deux d'accord pour qu'il se fasse. Si la pomme a davantage de valeur pour moi que pour vous, je vous ferai une offre que vous accepterez ; sinon, je m'en abstiendrai. Dans ce cas, la solution est simplement une question de droits de propriété, que l'on fait respecter au moyen d'une sanction pour quiconque vole la pomme.

Qu'en est-il pour ce qui est de la cabane ? Les droits de propriété n'apporteront pas la solution du problème, puisque le propriétaire de la cabane n'est pas là pour louer son téléphone. Cette fois-ci, la solution, c'est d'avoir une règle portant sur les dommages. Si je pénètre par effraction dans la cabane (et me rends ensuite à la police), je dois alors payer au propriétaire une somme égale au montant des dommages occasionnés sur ses biens. Si je considère que l'usage de son téléphone ne vaut pas ce prix, alors je continuerai d'errer à l'aventure ; en revanche, si je considère que le jeu en vaut la chandelle, je commettrai alors l'effraction. Dans chacun des cas, il s'agit de l'efficacité économique du résultat.

Je pense que je suis allé assez loin pour vous faire comprendre comment, en principe, on peut se servir de l'analyse économique pour découvrir ce que doit être le droit. Avant de poursuivre l'examen plus détaillé de ces deux exemples, et d'appliquer cette analyse à certains des problèmes mentionnés au chapitre 41, j'aimerais combler une lacune dans mon argumentation. J'ai abordé la question de la maximisation du bonheur total, et celle de l'amélioration économique, mais je n'ai pas prouvé que les deux ont quelque chose en commun. J'ai posé le fait que, si un changement quelconque représente une amélioration économique, cela implique qu'il accroisse l'utilité totale, mais je n'ai pas encore expliqué quand ou pourquoi il en est ainsi.

Il existe deux différences importantes entre le critère de l'économiste et celui du philosophe. Le premier implique de mesurer l'utilité d'un seul individu, et le second implique de comparer en quoi consiste l'utilité pour différentes personnes.

Lorsqu'il définit la valeur, l'économiste accepte l'évaluation propre attribuée aux choses par l'individu qui se demande si quelque chose l'enrichit ou non. Si je préfère gagner une pomme et perdre quatre dollars, plutôt que ne faire ni l'un ni l'autre, cela prouve que la pomme a pour moi une valeur d'au moins quatre dollars. Cette définition de la valeur, c'est ce que les économistes appellent « le principe de la préférence révélée ». Dans les suppositions, on écarte la possibilité que je puisse porter un jugement erroné sur mon intérêt propre, et que je sois ainsi disposé à payer des pommes même si elles sont mauvaises pour moi.

Il ressort de cette supposition que la valeur de l'héroïne pour un consommateur d'héroïne est tout aussi réelle que la valeur de l'insuline pour un diabétique. Si vous n'êtes pas disposé à accepter ces implications, vous arriverez à la conclusion qu'une amélioration économique ne va pas forcément de pair avec un accroissement du bonheur humain total ; en ce qui concerne

quelques-uns des gains, cela peut représenter des erreurs commises par des individus qui ne voient pas où est leur intérêt réel. Vous pouvez néanmoins accepter le fait que, pour la plupart des gens, la plupart du temps, la préférence révélée constitue le meilleur moyen dont on dispose pour mesurer la valeur et que, par conséquent, l'efficacité économique permet de bien mesurer le bonheur total, quoique de façon imparfaite.

La seconde divergence entre amélioration économique et accroissement de l'utilité implique des comparaisons entre les gens. En additionnant les valeurs individuelles qui permettent de décider si un changement constitue une amélioration ou une aggravation, nous calculons qu'un gain de un dollar pour une personne annule une perte d'un dollar pour une autre. Nous agissons comme si un dollar (ou ce qu'on peut acheter avec un dollar) représentait la même quantité de bonheur pour tout le monde.

Si la règle utilisée par l'économiste pour établir des comparaisons interpersonnelles est fautive, quelle raison devrions-nous avoir de l'utiliser, et comment peut-elle nous apprendre quoi que ce soit sur les règles de droit susceptibles de maximiser le bonheur total ? Pour répondre à la première question, nous dirons que nous utilisons cette règle parce que la valeur que j'attribue à une pomme est beaucoup plus facile à observer que l'utilité que j'y trouve. Nous pouvons observer la valeur qu'elle représente pour moi selon le prix que je suis disposé à payer pour l'obtenir et, comme je viens de le démontrer, nous pouvons créer des règles de droit (des droits de propriété) qui me donnent la pomme, uniquement si la valeur que je lui attribue est supérieure à celle que lui attribue toute autre personne.

Il serait beaucoup plus difficile d'élaborer un système de droit qui me permettrait de n'obtenir la pomme que si j'y trouve davantage d'utilité que quiconque. Mes actions font apparaître l'utilité que j'attache à une pomme par rapport à celle que j'attache à tout autre bien que j'offre en échange (des dollars en l'occurrence), et non pas par rapport à l'utilité qu'attache quelqu'un d'autre à cette même pomme. Pour pouvoir donner la pomme à la personne qui y attache la plus grande utilité, il faudrait que quelqu'un porte une estimation sur la part de bonheur plus ou moins grande que la pomme a procurée à chacun d'entre nous. Observer l'utilité que d'autres gens portent aux choses n'est peut-être pas impossible, mais c'est beaucoup plus difficile que d'observer nous-mêmes notre propre utilité. Il s'ensuit qu'il est beaucoup plus facile de concevoir des institutions qui maximisent la valeur – et qui engendrent des changements uniquement dans le cas où ceux-ci représentent des améliorations économiques – que de concevoir des institutions qui maximisent l'utilité totale.

Il est plus facile d'imaginer ce qui accroît la valeur que ce qui accroît l'utilité, mais est-il possible de faire usage de la réponse ? Ne suis-je pas encore en train de chercher où l'éclairage est le meilleur, plutôt que de chercher où j'ai laissé tomber mon portefeuille ? Je ne le crois pas. Dans bien des situations, pas dans toutes cependant, le fait qu'un changement représente une amélioration économique – c'est-à-dire qu'il accroît la valeur totale – atteste bien qu'il accroît également l'utilité totale. Etant donné que des changements en valeur économique sont bien plus faciles à mesurer que des changements en utilité, il semble bien que nous puissions utiliser les premiers à titre de substituts pour les seconds.

Examinons par exemple le cas de l'abolition d'un droit de douane sur les importations américaines. Supposons que nous puissions démontrer (comme c'est souvent le cas) le fait suivant : en plus d'être avantageuse pour nos partenaires commerciaux étrangers, cette abolition représente une amélioration économique pour les habitants des Etats-Unis – à savoir, le gain en dollars réalisé par les Américains qui s'enrichissent par suite de la suppression du droit de douane (ouvriers et actionnaires des industries exportatrices américaines, et consommateurs américains des marchandises importées) est supérieur à la perte subie par les

victimes de cette suppression (ouvriers et actionnaires des industries qui sont en concurrence au niveau des importations). A titre individuel, gagnants et perdants peuvent accorder des valeurs tout à fait différentes à un dollar ; un changement qui rapporte six dollars à l'un et fait perdre cinq dollars à l'autre ne constitue pas nécessairement une amélioration de l'utilité totale. Mais gagnants aussi bien que perdants représentent des groupes nombreux et variés, et il n'y a aucune raison évidente pour que, dans l'ensemble, un groupe apprécie les dollars plus ou moins que l'autre groupe. Si la moyenne est à peu près équivalente pour les deux groupes, un changement qui entraîne un gain en valeur entraîne aussi, probablement, un gain en utilité. Tel était l'argument employé par Alfred Marshall, inventeur de l'idée d'amélioration économique, pour justifier son utilisation en tant que moyen approximatif pour identifier les changements qui augmentent l'utilité totale.

L'approximation devrait être un bon instrument de mesure, tant que nous envisageons des situations où il n'y a aucune raison que gagnants et perdants aient, en moyenne, des utilités différentes pour un dollar, c'est-à-dire des relations différentes entre la valeur, mesurée en dollars, et l'utilité, mesurée en unités absolues de bonheur. Dans bien des cas, il s'agit d'une supposition raisonnable. Acheteurs et vendeurs de pommes, chasseurs égarés et propriétaires de cabanes fermées à clef dans les bois sont susceptibles d'être des gens semblables – voire les mêmes gens à des moments différents.

Il y a une exception qui est évidente. En règle générale, on pense que plus vous avez d'argent, moins vous attachez de valeur à un dollar supplémentaire ; c'est pourquoi, en moyenne, un dollar apporte plus de bonheur à un pauvre qu'à un riche. C'est la raison pour laquelle nous faisons rarement la charité aux millionnaires. Nous pensons, par conséquent, que si gagnants et perdants ont des revenus très différents, le changement net en valeur sera un bien piètre indice pour mesurer le changement net en bonheur.

Un changement qui fait perdre dix dollars à un homme dans l'aisance, et en fait gagner neuf à un homme pauvre représente une aggravation économique, mais il se peut bien que cela augmente le bonheur du monde. Il en est de même pour un changement qui entraîne une perte totale de dix millions de dollars à un groupe important de gens riches, et un gain total de neuf millions à une multitude de gens pauvres. La conclusion qui s'impose, et qu'en ont tirée beaucoup d'utilitaristes, c'est que la redistribution des revenus est une bonne chose. Imposer les riches et donner l'argent aux pauvres peut bien représenter une aggravation économique, du fait des frais de perception et de l'effet de découragement, mais, sur le plan utilitariste, il pourrait bien s'agir d'une amélioration.

J'ai deux raisons de désapprouver cette conclusion. Primo, étant donné que, en règle générale, les pauvres sont politiquement faibles, ils sont du moins aussi susceptibles d'être les victimes de transferts de revenus imposés par l'Etat que d'en être les bénéficiaires. C'est ce que j'ai fait remarquer au chapitre 4. Secundo, dans une société qui permet une telle redistribution, la lutte entre les groupes qui s'efforceront de devenir les bénéficiaires plutôt que les victimes risque d'être coûteuse et d'aggraver la situation pratiquement pour tout le monde, riches autant que pauvres, bien plus que dans une société qui ne la permet pas. C'est ce que j'ai fait remarquer au chapitre 38. Ces deux chapitres étaient une attaque utilitariste portant sur l'une des principales doctrines qui opposent utilitaristes et libertariens.

Quelques pages plus haut, j'ai abandonné le sujet des règles particulières, afin de démontrer la relation existant entre amélioration économique et augmentation du bonheur total ; j'ai voulu faire voir que cela a un sens d'élaborer des règles visant à maximiser l'efficacité économique, dès l'instant qu'il s'agit d'un moyen d'accroître le bonheur humain. C'est maintenant chose faite. Je n'ai pas démontré que l'amélioration économique et les

augmentations de l'utilité totale sont identiques, car tel n'est pas le cas. J'ai démontré pourquoi l'amélioration économique est utilisée pour mesurer, de façon approximative, les augmentations de l'utilité totale et peut être, à des fins pratiques, la meilleure mesure dont nous disposons. Les lecteurs qui ne sont pas convaincus souhaiteront peut-être se reporter à la thèse première de Marshall ou bien à l'examen beaucoup plus détaillé de l'efficacité économique que j'ai présenté dans un autre de mes ouvrages ; les deux livres sont mentionnés à l'Annexe 2. Je préviens ceux des lecteurs qui sont également étudiants en économie qu'il s'agit là pratiquement des seules références à consulter. Les textes économiques modernes, en dehors des miens, utilisent une définition de l'amélioration différente, bien qu'équivalente dans la plupart des cas.

Il est temps maintenant de revenir à la question des règles particulières. Je vais examiner comment on peut concevoir des règles de droit visant à maximiser l'efficacité économique, c'est-à-dire à permettre les changements qui apportent une amélioration économique et à prévenir ceux qui entraînent des dégradations économiques.

Considérons à nouveau la solution au problème des pommes. A supposer que nous ne respectons pas les droits de propriété pour les pommes, il existe au moins deux sortes de changements inefficaces qui peuvent survenir. Tout d'abord, les pommes pourraient bien faire l'objet d'un transfert des propriétaires, qui les apprécient davantage, à des voleurs, qui les apprécient moins. En second lieu, il se peut que les voleurs gaspillent temps et argent à voler des pommes, au lieu de les acheter.

Supposons que la pomme vaille deux dollars pour vous et quatre dollars pour moi. Au lieu de l'acheter pour trois dollars, je m'introduis furtivement dans votre verger, la nuit venue, pour la dérober, ce qui me coûte un dollar en temps et en effort. Vous perdez deux dollars (valeur que vous attribuez à la pomme), et je gagne trois dollars (valeur que j'attribue à la pomme, moins les frais encourus pour me la procurer) : il y a donc un gain net d'un dollar ; lorsque je vole la pomme, cela représente une amélioration économique par rapport au fait de ne pas avoir cette pomme. Mais ne pas me procurer la pomme n'est pas le seul autre choix ; au lieu de cela, j'aurais pu l'acheter. Voler la pomme est pire que l'acheter, puisque l'achat de la pomme aurait abouti à un gain net de deux dollars. Une règle de droit efficace fera en sorte que, pour les gens qui veulent des pommes, il y aille de leur intérêt de les acheter, plutôt que de les voler. C'est la raison pour laquelle nous punissons les voleurs.

A quelle valeur apprécier la sanction ? Si l'on pouvait appréhender tous les voleurs, il suffirait de leur infliger une amende équivalant à la valeur des marchandises volées ; puisque cela cause plus d'ennuis de voler que d'acheter, le vol serait le choix le moins avantageux. Si l'on n'appréhende qu'un certain nombre de voleurs, disons un pour dix, l'argument que nous venons d'avancer laisse à penser que la punition devrait être augmentée en proportion. Si l'amende à payer pour le vol d'une pomme est dix fois supérieure à son prix d'achat, il en coûtera alors au voleur, en moyenne, autant que de l'acheter, et beaucoup d'ennuis par-dessus le marché.

Maintenant nous avons une règle identique pour les pommes et pour les cabanes. La règle que j'ai proposée, lorsqu'il y a effraction d'une cabane, consiste à faire payer à l'auteur du délit une amende équivalant au préjudice qu'il a causé – pour le cas où l'auteur de l'effraction se rend à la justice. J'ai inclus cette condition pour donner un exemple où la probabilité de se faire prendre est de 100 %.

Afin d'éliminer toutes transactions inutiles, le montant de l'amende (ou la probabilité multipliée par le montant, s'il n'y a qu'un certain nombre de voleurs qui sont arrêtés) doit être au moins équivalent à la valeur de ce qui a été volé. L'exemple de la cabane dans les bois est

un argument qui s'oppose à ce que l'amende soit supérieure à ce montant. Alors que nous pourrions avoir une règle pour les pommes, et une autre différente pour les cabanes, il peut être plus facile d'avoir un ensemble unique de règles définissant les droits de propriété, et ce qu'il advient en cas de violation. Cet ensemble de règles devrait tenir compte du fait que certaines violations des droits de propriété, telles que l'effraction commise par le chasseur égaré qui pénètre dans la cabane, peuvent représenter des changements souhaitables, qu'il n'est pas possible d'arranger au moyen d'un échange volontaire. Un châtement inférieur au préjudice causé est la porte ouverte à des changements dépourvus d'efficacité ; un châtement supérieur au préjudice causé empêche des changements efficaces. Par conséquent, le châtement idéal équivaut au préjudice causé, convenablement ajusté pour tenir compte de la probabilité qui existe d'appréhender le criminel et de le déclarer coupable.

Si je consacrais un livre entier à l'analyse économique du droit, et non pas seulement un chapitre, j'apporterais beaucoup de réserves à cette conclusion, pour prendre en compte des complications telles que le coût de mise en application des règles de droit (si l'on veut empêcher des crimes inefficaces, cela coûte parfois plus cher que la valeur du préjudice causé), ainsi que la possibilité d'erreur dans la détermination de la culpabilité. Les lecteurs intéressés par une analyse plus détaillée devraient se reporter aux ouvrages et articles sur le sujet, cités en Annexe 2.

Jusqu'à présent, j'ai considéré la probabilité d'arrêter un voleur, comme s'il s'agissait simplement d'un fait allant de soi. Il n'en est rien. En engageant davantage de policiers ou en offrant des récompenses plus élevées, on peut augmenter la probabilité d'arrêter les voleurs. Lorsqu'on élabore un système de règles de droit, il y a une décision à prendre : faut-il arrêter la moitié des voleurs et infliger à chacun une amende égale au double de la valeur de leur butin, ou bien arrêter un dixième des voleurs et faire payer à chacun une amende équivalant à dix fois la valeur du butin, ou encore arrêter un voleur sur mille et lui faire passer l'arme à gauche ?

Le choix d'une bonne combinaison châtement/probabilité implique un compromis entre deux types de coûts. Le coût de mise en application, c'est le coût que représente l'arrestation des criminels : le salaire des policiers, la distribution des photos des criminels recherchés, etc. Le coût du châtement, c'est le coût d'infliger la punition aux criminels après les avoir appréhendés. Quand on passe d'une combinaison grande probabilité/petit châtement, à une combinaison petite probabilité/grand châtement, les coûts de mise en application diminuent, puisqu'il suffit d'arrêter un criminel sur cent, au lieu d'un sur deux. Cependant, les coûts du châtement ont tendance à augmenter à la mesure de son ampleur. Nous pouvons donc maximiser la valeur totale en choisissant le niveau de dissuasion convenable – probabilité multipliée par châtement égale au préjudice occasionné par le crime – au coût le plus bas.

Qu'entend-on par coût du châtement, et pourquoi augmente-t-il avec l'ampleur du châtement ? Prenons tout d'abord l'exemple d'une amende. Le coût que cela représente pour le criminel, c'est le montant qu'il doit déboursier en argent ; si je dois payer une amende de dix dollars, je me retrouve appauvri exactement de dix dollars. Cependant, ce coût est compensé par l'intérêt qu'en retire celui qui reçoit l'amende, c'est-à-dire la victime, dans le cadre d'un système de droit civil (l'amende s'appelle alors le paiement des dommages-intérêts), ou bien l'Etat, dans le cadre d'un système de droit pénal. Le coût net de l'amende équivaut seulement aux dépenses administratives entraînées par sa perception.

Plus s'accroît l'importance du châtement, moins il est probable que le criminel puisse s'en libérer sous la forme d'une amende, mais plutôt sous une autre forme, telle que l'emprisonnement ou l'exécution. L'emprisonnement et l'exécution, de même que les

amendes, servent du moins à décourager les gens de violer les droits de propriété d'autrui, mais ce qu'il en coûte au criminel n'est plus d'aucun intérêt pour personne. Quand le criminel perd la vie, personne d'autre ne récupère une vie supplémentaire en échange ; quand vous êtes en prison, personne ne récupère la liberté que vous perdez et, qui plus est, quelqu'un doit payer les frais supplémentaires que représente l'entretien de la prison.

Le fait de reconnaître que le châtement est onéreux fournit en partie la réponse à une autre question soulevée au chapitre 41, à propos de la culpabilité d'un accusé : quel est le degré de certitude que nous devons atteindre avant de pouvoir le déclarer coupable ? Le châtement d'un innocent entraîne les mêmes coûts que le châtement d'un coupable, sans toutefois offrir l'avantage de la dissuasion. Dans l'élaboration d'un système optimal de règles de droit, nous devons comparer le coût de la peine lorsque des accusés innocents sont déclarés coupables, avec le coût qu'entraîne un système de preuves d'un niveau supérieur : engagement d'un plus grand nombre de policiers, et acquittement d'un plus grand nombre d'accusés coupables.

Il en ressort qu'il nous faudra des preuves beaucoup plus fiables, dans le cas d'un délit entraînant une peine coûteuse, tel que l'exécution capitale, que dans celui d'un délit dont la punition est peu coûteuse, telle qu'une amende. En fait, c'est ainsi que fonctionne notre système juridique actuel. On exige des preuves beaucoup plus fiables dans les affaires criminelles (« allant au-delà d'un doute raisonnable ») que dans les affaires civiles (où « la preuve est prépondérante »). Il ne s'agit pas simplement de prendre davantage de précautions dans les affaires plus importantes ; des dommages-intérêts s'élevant à un million de dollars représentent un châtement plus important qu'une condamnation de deux semaines de prison, mais exigent moins de preuves.

Nous avons donc vu, tout au moins de façon générale, pourquoi et comment il faudrait appliquer les droits de propriété. Certains lecteurs pourront être choqués par un aspect de cette analyse qui présente pour moi un intérêt. Dans le calcul des coûts et des avantages dont nous essayons de maximiser la somme, il apparaît que les coûts et les avantages pèsent autant pour le voleur que pour la victime. Lorsqu'on porte un jugement sur l'inefficacité éventuelle d'un changement, qui devrait par conséquent être évité, les gains du criminel ont été comparés avec les frais encourus par la victime. En choisissant une combinaison de probabilité et de peine, nous avons inclus, dans le total à minimiser, le coût du châtement pour le criminel, ainsi que les frais de mise en application et les frais encourus (ou les bénéfices perçus) par le système judiciaire.

Ce qui est intéressant dans cette démarche, c'est que, au lieu de faire des suppositions, nous en tirons des conclusions libertariennes. En partant d'une hypothèse, qui est celle de l'utilitarisme – absolument muette sur les mérites relatifs des voleurs et des victimes – nous aboutissons à un système juridique qui punit les voleurs.

Avant d'abandonner la question de la mise en application des droits de propriété, et d'entamer l'examen de la définition qui devrait être donnée à ces droits, il y a encore un certain nombre de choses qui valent la peine d'être notées. Comme je le faisais remarquer au chapitre précédent, il existe deux façons de mesurer l'utilité. L'une consiste à essayer d'estimer, d'un point de vue extérieur, la valeur attribuée à quelque chose par une autre personne ; j'ai affirmé qu'il n'était pas impossible de le faire, mais qu'il s'avère difficile de le faire très bien. L'autre méthode consiste à se placer d'un point de vue intérieur ; chacun de nous connaît très bien ce qu'il valorise, et cette connaissance se reflète dans ses actions.

Les règles de droit que j'ai suggérées utilisent les deux méthodes. Les pommes se répartissent selon la préférence révélée ; si je pense qu'une pomme a plus de valeur pour moi que vous ne lui en attribuez, je vous l'achète. Les cabanes fermées à clef dans les bois se

répartissent selon une combinaison de préférence révélée et d'observation extérieure. Le chasseur décide de pénétrer ou non dans la cabane, selon la valeur qu'il attache au téléphone qui s'y trouve ; le tribunal, quant à lui, décide du montant des dommages-intérêts à faire payer au chasseur en fonction d'une estimation de la valeur que le propriétaire donne au fait de ne pas avoir sa porte fracturée. C'est une question que j'ai examinée précédemment, lorsque j'ai suggéré que l'existence de tribunaux accordant des dommages-intérêts est la preuve, nous en sommes persuadés, qu'il est possible de connaître les valeurs des autres.

Si la préférence révélée est la meilleure façon de mesurer les valeurs, pourquoi ne pas élaborer des règles de droit qui dépendent entièrement de la préférence révélée, sans jamais essayer de mesurer la valeur accordée par quelqu'un à quelque chose ? La réponse à cette question est suggérée par l'exemple de la cabane dans les bois. Etant donné que le propriétaire est absent lors du passage du chasseur, il n'y a aucun moyen de négocier un prix pour l'utilisation du téléphone.

Existe-t-il une possibilité de résoudre ce problème sans avoir recours aux tribunaux pour mesurer la valeur ? Peut-être. Le propriétaire pourrait décider lui-même de l'importance qu'il attache au fait que des gens pénètrent par effraction dans sa cabane, et afficher son tarif à la porte : 50 dollars pour la fracture de la serrure, et dix de plus pour l'usage du téléphone. Le problème avec cette question, c'est que, dans un grand nombre de situations différentes, une personne pourrait avoir absolument besoin de faire usage de la propriété d'autrui, sans avoir l'occasion de demander la permission préalable ; le tarif devrait être très détaillé et peut-être serait-il nécessaire de l'afficher non seulement sur la porte, mais encore sur tous les arbres. Outre la fracture de la porte pour se servir du téléphone, il devrait envisager toutes sortes d'éventualités, telles que l'intrusion sur la propriété pour échapper à la poursuite d'un ours, l'abattage de bois mort pour faire du feu et éviter de mourir de froid, et peut-être même la démolition de la cabane au bulldozer pour enrayer la progression d'un feu de forêt. Tout bien considéré, il semble plus pratique de recourir à un tribunal pour procéder à une estimation des dommages-intérêts.

Une autre possibilité consisterait à établir au préalable un contrat entre le chasseur et le propriétaire, définissant les circonstances et les conditions d'utilisation de ladite propriété par le chasseur. Là aussi, il y a des difficultés d'ordre pratique, dues à l'éventail des problèmes possibles et au grand nombre de gens impliqués. Pour chacun des chasseurs, il existe peu de probabilités de se perdre et de devoir entrer par effraction dans une cabane ; la probabilité est encore plus infime pour ce qui est d'avoir à pénétrer dans une cabane particulière. S'il s'agit de négocier à l'avance les conditions d'un événement qui n'a qu'une chance sur dix millions de se produire, cela n'en vaut guère la peine. Si nous essayons d'établir à l'avance des contrats couvrant toutes les éventualités imaginables, il ne nous restera plus de temps pour faire autre chose.

Ce que suggèrent ces exemples, c'est qu'il n'est pas pratique de concevoir un droit dans lequel les résultats soient entièrement déterminés par la préférence révélée et les transactions volontaires. En même temps, du fait que le marché permet de mesurer les valeurs d'une façon moins onéreuse et plus précise, nous aimerions disposer d'un système utilisant les tribunaux uniquement dans le cas où le marché n'offre pas d'autre possibilité viable. Par exemple, s'il existe une catégorie de cas où nous sommes sûrs que les transactions du marché sont toujours réalisables, réduisant à zéro le niveau d'efficacité de la criminalité, on pourrait faire en sorte que le châtement soit bien supérieur à l'estimation par le tribunal du préjudice causé (« dommages-intérêts dissuasifs »), ceci afin de réduire la probabilité que des erreurs judiciaires encouragent des crimes inefficaces. Un examen exhaustif de ces questions nous entraînerait au-delà des limites d'un chapitre.

J'ai maintenant fini d'esquisser la réponse à l'un des problèmes soulevé dans un chapitre précédent, à savoir le châtement adéquat en cas de vol. Ce faisant, j'ai préparé le terrain pour répondre à deux autres questions soulevées dans ce chapitre : les restrictions appropriées à toute activité potentiellement dangereuse pour autrui, et la définition correcte des droits de propriété.

Le cas de l'activité potentiellement dangereuse pour autrui, – comme celle du pilote d'avion qui présente un petit risque de s'écraser dans un rayon de 1 600 kilomètres de son point de départ – est identique à celui du chasseur qui meurt de faim. Contrairement au chasseur, le pilote ne décide pas, en fait, de pénétrer chez quelqu'un par effraction. Il décide de la fréquence de ses vols, de la périodicité des révisions de son appareil, et du type d'équipement de sécurité qu'il faut acheter. En prenant ces décisions, il contrôle la probabilité qu'il a d'entrer dans une maison par le toit. De même, un conducteur de voiture ou une personne qui emploie de la dynamite pour extraire des souches d'arbres de son terrain, ne choisit pas d'avoir un accident portant préjudice à quelqu'un d'autre ou à ses biens. Cependant, c'est bien lui qui décide de la durée pendant laquelle il sera au volant, du nombre de souches qu'il fera sauter, ainsi que des précautions à prendre. Dans chaque cas, la règle de droit adéquate l'oblige à payer les dégâts occasionnés par ses actions. Avec une telle règle, il entreprendra quelque chose si la valeur qu'il y attribue est suffisamment grande pour compenser les dommages éventuels qu'il est susceptible de causer, et uniquement dans ce cas.

Un examen détaillé des complications liées aux problèmes de risque nous entraînerait bien au-delà des limites d'un chapitre, fût-il très long. En premier lieu, il nous faudrait envisager cette possibilité : celui qui détruit ma maison avec son avion pourrait ne pas avoir assez d'argent pour payer les dommages, en supposant même qu'il s'en tire vivant pour s'en préoccuper. S'il en est ainsi, il nous faudrait peut-être des règles de droit permettant aux victimes éventuelles d'interdire mon décollage, sauf si je peux prouver que je suis convenablement assuré. Il faut noter en second lieu que les accidents résultent fréquemment de décisions prises par les deux parties en présence. Votre voiture ne serait pas entrée en collision avec ma bicyclette si je n'avais pas roulé de nuit avec des vêtements sombres – mais en revanche, malgré ma négligence je n'aurais fait que l'échapper belle si vos freins avaient fonctionné correctement. Tout cela rend encore plus difficile l'élaboration de règles efficaces visant à réduire le nombre des accidents. Si je sais que vous serez passible de tous les frais occasionnés par l'accident, cela ne m'incite guère à prendre des précautions ; et vice-versa ; si la responsabilité est partagée entre nous, nous ne serons, ni l'un ni l'autre, suffisamment motivés.

La dernière question à aborder est celle de la définition à donner aux droits de propriété – question apparaissant implicitement lors de mon examen de l'infraction commise par des photons et des molécules de gaz carbonique. Notons que ce que nous appelons un droit de propriété – la possession d'un terrain par exemple – est en fait tout un ensemble compliqué de ces droits. D'après le droit américain actuel, cela comprend le droit d'interdire l'infraction mais, dans la plupart des cas, pas celui de tirer sur les intrus, ou même de poser des mines là où ils seraient susceptibles de mettre les pieds. Cela ne comprend pas le droit d'interdire les survols d'avions, ni l'intrusion (en petites quantités) de molécules de gaz carbonique ou de photons. Les questions que j'ai soulevées au chapitre 41 portent sur la composition de ces ensembles de droits.

A première vue, la réponse semble évidente ; lorsque j'acquiers un terrain, j'acquiers en même temps tous les droits qui y sont associés. Le problème, c'est que certains de ces droits sont associés à plus d'un terrain. Le droit de décider si un rayon de lumière traverse la limite entre votre terrain et le mien est associé à la fois à ma propriété et à la vôtre. Ce droit est utile

parce que, si je le contrôle, je peux vous empêcher d'envoyer des rayons laser sur ma porte d'entrée ; je peux même vous empêcher de braquer une lampe électrique sur la fenêtre de ma chambre noire. Ce droit vous est utile car, faute de le posséder, vous ne pouvez rien faire sur votre propriété qui puisse être vu de la mienne.

Dans ce cas précis, il existe une solution pleine de bon sens ; vous avez le droit de projeter toute lumière dont l'intensité peut être vue, mais non pas ressentie comme une gêne. Il y a donc quelque part une ligne de démarcation entre l'intensité lumineuse la plus vive susceptible d'être émise lors de votre activité habituelle, et l'intensité lumineuse la plus faible susceptible de porter préjudice à ma propriété. A moins que vos activités habituelles ne consistent en essais à l'extérieur de lasers de haute puissance ou d'armes nucléaires, il ne devrait pas y avoir de problème pour déterminer une ligne de partage adéquate.

Cependant, le problème se pose sous des formes bien différentes et pour nombre d'entre elles, il n'est guère facile d'y apporter une réponse. On peut se faire une idée de l'ambiguïté de cette répartition des droits à la lecture d'un bon livre de droit civil. Parmi les affaires juridiques du monde réel, on examine des cas de ce genre : mon immeuble peut-il vous priver de la lumière du soleil ? Puis je faire à ma maison un agrandissement qui empêche le bon tirage de votre cheminée ? Une fabrique de confiserie est-elle autorisée à produire des vibrations au sol qui ne deviendront une nuisance qu'au moment où un médecin du quartier installera sa salle de consultations sur sa propriété contiguë à la fabrique ?

Quand on traite de ces questions, il faut d'abord se rendre compte qu'il ne s'agit pas simplement du problème occasionné par le préjudice qu'une personne porte à une autre ; si tel était le cas, on pourrait soit interdire le préjudice, soit faire payer des dommages-intérêts. Il s'agit plutôt d'un cas mettant en présence deux personnes s'adonnant à des activités s'excluant mutuellement. Ma fabrique de confiserie ne poserait pas de problème si vous aviez construit votre salle de consultations ailleurs sur votre propriété ; d'un autre côté, le fait de construire cette salle là où vous l'avez mise ne poserait guère de problème si je n'avais pas ma fabrique de confiserie. C'est là une manière différente de dire que le droit en question – en l'occurrence, le droit de décider si je peux faire marcher des machines produisant des vibrations sur votre terrain – semble appartenir à deux ensembles différents de droits, d'une part mon droit de propriété sur mon terrain et, d'autre part, votre droit de propriété sur le vôtre.

Il faut comprendre ensuite que dans bien des cas, peu importe la façon dont sont définis les premiers ensembles de droits, tout au moins du point de vue de l'efficacité économique. Si deux personnes attachent de la valeur à un même droit, mais si le propriétaire dudit droit y est le moins attaché des deux, son voisin peut toujours proposer de le lui racheter. Si vous avez le droit de m'ordonner la fermeture de ma fabrique de confiserie, je peux vous proposer à la place de démolir votre cabinet et de le reconstruire de l'autre côté de votre terrain, tout cela à mes frais. Si ce droit a plus de valeur pour moi que pour vous, je devrais pouvoir vous faire une offre que vous accepterez.

Cette approche du sujet nous conduit au Théorème de Coase, du nom de Ronald Coase, économiste dont les idées ont largement alimenté une grande partie de ce chapitre. Le Théorème de Coase énonce que toute définition initiale des droits de propriété aboutira à un résultat efficace, à condition que les frais de transaction soient nuls.

La condition – à savoir que les frais de transaction soient nuls – est aussi importante que le théorème. Supposons que nous commençons par une définition des droits de propriété interdisant l'intrusion des photons ; n'importe qui peut donc m'interdire d'émettre une lumière qu'il pourra voir. Le droit de décider d'allumer ou non les lumières de ma maison a

plus de valeur pour moi que pour mes voisins ; donc, en principe, je devrais pouvoir acheter leur permission. L'ennui, c'est qu'aux alentours habitent un grand nombre de personnes qui ont vue sur ma maison. Il ne sert à rien d'acheter la permission de la plupart d'entre eux, puisque j'ai besoin de la permission de tous. Cela conduira probablement à une négociation difficile, et il se trouvera bien quelques-uns de mes voisins pour essayer de m'extorquer une grande part de la valeur de mon terrain en échange de leur permission d'en faire usage.

Cela laisse à supposer qu'au moment de prendre une décision sur la façon de grouper les droits de propriété, il y a deux points importants à prendre en compte. En premier lieu, les droits devraient être réunis, autant que possible, dans l'ensemble où ils ont le plus de valeur. Le droit de contrôler l'air qui se trouve trente centimètres au-dessus d'un terrain a plus de valeur pour le propriétaire que pour toute autre personne ; par conséquent, le droit de propriété d'un terrain inclut habituellement le droit de propriété sur l'espace situé immédiatement au-dessus de celui-ci. En second lieu, étant donné que la composition cohérente d'ensembles de droits est souvent incertaine et susceptible de changer avec le temps, il faudrait les définir de façon à permettre des négociations aussi faciles que possible. Il faudrait définir les droits de propriété dans une optique de minimisation des coûts de transactions lors de transactions éventuelles.

Une des questions à résoudre, c'est la manière de constituer des ensembles de droits, et une autre question, étroitement liée, consiste à déterminer quels sont les droits à inclure dans lesdits ensembles. Mon droit d'interdire toute lumière et tout son de grande puissance sur ma propriété signifie-t-il que je peux interdire à mon voisin de tester des lasers et des armes nucléaires – ainsi que de donner des réceptions bruyantes – ou bien simplement que je puisse toucher des dommages-intérêts après coup ?

La réponse a déjà été proposée précédemment. Là où il est facile d'organiser des transactions entre les deux parties, comme dans le cas où il s'agit seulement de deux voisins, il y a beaucoup d'arguments en faveur d'un droit absolu d'interdiction, renforcé par des dommages-intérêts dissuasifs. De cette façon, le tribunal n'a pas à se lancer dans la tâche difficile d'évaluer la valeur que représente pour moi le fait qu'on ne me fasse pas sauter – ou celui d'être empêché de dormir. Si ce que veut faire mon voisin présente suffisamment d'importance pour lui, il peut me proposer d'acheter ma permission – ou bien mon terrain.

Mais dans le cas de transactions qui ne sont pas réalistes, la meilleure solution consiste peut-être à avoir recours à une règle sur les dommages. Il n'est guère réaliste d'acheter le droit d'émettre des fumées nauséabondes auprès de chacune des trois mille personnes susceptibles de sentir occasionnellement les émanations de ma cheminée. Même si cela a plus de valeur pour moi de faire marcher mon usine que, pour eux, de ne pas en sentir les émanations, il me sera impossible d'acheter la permission de tous. Je suis confronté au même problème de marchandage que dans le cas de l'intrusion des photons ; un seul refus peut faire échouer toute l'affaire. Des règles de droit efficaces pourraient attribuer le droit en question à mes voisins, plutôt qu'à moi-même et, en faire un droit de percevoir des dommages-intérêts de préférence à un droit de fermer l'usine.

Je crois maintenant avoir justifié le titre de ce chapitre. J'ai montré que l'analyse économique peut apporter la réponse à des questions sur ce que devrait être le droit, et auxquelles je ne peux pas répondre en m'appuyant sur les principes libertariens – et reste d'ailleurs persuadé qu'on ne peut y répondre ainsi.

Cette affirmation se doit d'être nuancée de plusieurs façons. J'ai montré ce que devrait être le droit, seulement au sens où un manuel d'ingénierie montre comment il faudrait construire un pont. On trouve dans le manuel la façon d'appliquer les principes généraux de physique à

des données spécifiques, telles que la solidité des matériaux disponibles et la largeur de la rivière sur laquelle on jette le pont, ce qui permet de calculer la construction d'un certain pont. J'ai montré comment on peut appliquer des principes économiques à des données spécifiques telles que la valeur que représente un droit pour le propriétaire d'un autre droit, ou les coûts liés à différentes sortes de transactions ; ceci permet de comprendre quelles sont les règles de droit qui maximisent le bonheur humain dans une société donnée. L'économie est une science plus récente que l'ingénierie, et on est mieux informé sur la solidité des matériaux que sur le coût des transactions ; par conséquent, le manuel d'ingénierie remplit sa fonction de manière plus satisfaisante que je ne peux remplir la mienne.

La seconde réserve que je formulerai, c'est que, dans ce chapitre, j'ai donné une description très succincte d'une partie seulement d'un domaine très vaste. Une analyse exhaustive des règles de droit que suppose l'efficacité économique nécessiterait plusieurs volumes, qui n'ont pas encore été tous écrits. De plus, la question de savoir quelles règles sont économiquement efficaces n'est pas la seule abordée par l'analyse économique du droit. Il s'agit simplement de la question qui me semble la plus appropriée à cet ouvrage. Une grande partie de la littérature économique et juridique actuelle est consacrée à un sujet très différent : comprendre pourquoi existent des règles de droit spécifiques, et quelles sont leurs conséquences.

La plupart des idées que j'ai expliquées ont vu le jour au cours des trente dernières années ; elles font partie d'un domaine qui est encore en train de se développer, et qui reste encore très controversé. Les lecteurs intéressés par mon travail à ce sujet, et tout particulièrement par la question de savoir si l'application du droit devrait relever du domaine privé, comme c'est le cas en partie pour notre droit civil, ou du domaine public, comme c'est le cas pour notre droit pénal, se reporteront aux articles cités en Annexe 2. Peut-être trouveront-ils quelque intérêt à lire le chapitre suivant, qui s'appuie sur un des articles que j'ai publiés et qui décrit une société dans laquelle toutes les lois, y compris celles contre le meurtre, étaient appliquées au moyen d'un système privé.

Avant de clore ce chapitre, une réserve finale s'impose. L'efficacité économique n'est qu'un moyen approximatif de mesurer l'utilité totale, et l'utilité totale n'est qu'une description très partielle de ce que moi, et je pense aussi à d'autres personnes, nous apprécions. Même si on peut prouver que certaines règles de droit sont économiquement efficaces, il ne s'ensuit pas nécessairement que nous devrions en être partisans.

Ce que je trouve intéressant et utile dans l'analyse économique du droit, ce n'est pas qu'elle me montre avec certitude ce que devrait être le droit : c'est le fait qu'elle commence par des objectifs qui s'appuient sur ce que veulent la plupart d'entre nous, et qui sont sans relations apparentes avec des questions de bien ou de mal, et qu'elle se termine par des réponses – des conclusions sur ce que devrait être le droit – qui ne sont pas toutes évidentes.

## ***Chapitre 44 – La police privée du droit, l'Islande médiévale et le libertarianisme***

« L'Islande est connue des hommes comme une terre de volcans, de geysers et de glaciers. Mais il devrait être non moins intéressant pour l'étudiant en histoire de la

connaître comme le berceau d'une brillante littérature, en poésie et en prose, et tout autant comme la patrie d'un peuple qui a conservé pendant des siècles un niveau élevé de culture intellectuelle. Il s'agit presque de l'unique exemple d'une communauté dont la culture et le pouvoir de création se sont épanouis indépendamment de toute condition matérielle favorable, et même dans des conditions défavorables au plus haut point. Il devrait être non moins intéressant, pour l'étudiant en politique et en droit, de savoir qu'elle a produit une Constitution qui ne ressemble à aucune autre dont il nous reste des traces, ainsi qu'un ensemble de lois tellement élaborées et complexes qu'il est difficile de croire à leur existence chez des hommes dont la principale occupation était de s'entre-tuer. »

James Bryce,  
*Studies in History and Jurisprudence* (1901) p. 263

Dans l'histoire traditionnelle de nombreuses nations, on trouve à l'origine un chef puissant qui unifie le pays – tel Arthur, Charlemagne ou George Washington. Ainsi trouve-t-on à l'origine de l'histoire de l'Islande un chef puissant, du nom de Harald. Il gouvernait un des plus petits royaumes qui composent actuellement la Norvège. Harald fut rejeté par la femme qu'il voulait épouser, sous prétexte qu'il était un trop petit roi. Harald jura alors de ne pas se laver les cheveux, ni même de se les peigner, avant d'être devenu roi de toute la Norvège ; pendant des années, on le surnomma Harald le Hirsute. A l'issue de toutes ses conquêtes, il se lava les cheveux et il avait tellement meilleure allure que tout le monde en fut impressionné. Dans l'histoire de la Norvège, il est passé à la postérité sous le nom de *Haraldr kinn hdrfagri* : Harald aux Beaux Cheveux.

Ce que Harald a institué, ce n'est pas simplement une monarchie unique sur toute la Norvège, c'est aussi une monarchie qui dispose d'infiniment plus de pouvoir sur le peuple norvégien que n'en avaient ses prédécesseurs. Le changement ne plut pas à tout le monde. Les Norvégiens du IX<sup>e</sup> siècle s'adonnaient à deux occupations principales : l'agriculture et la piraterie. Nombre de ceux qui désapprouvèrent le changement tournèrent les talons – ou plutôt les avirons – et partirent. Dans leurs drakkars, ils emmenèrent leur famille, leurs serviteurs, ainsi que tout le cheptel qu'ils purent charger, et mirent le cap vers l'ouest ; on estime qu'environ dix pour cent de la population émigra. Beaucoup se rendirent en Islande qui avait été récemment découverte. Selon les Islandais, c'est là le début de l'histoire d'Islande.

D'après les sources islandaises, l'implantation commença vers l'an 870 de notre ère. En 930, les Islandais tinrent une assemblée au cours de laquelle ils se mirent d'accord sur un système juridique commun à toute l'île. Celui-ci s'appuyait sur les traditions juridiques norvégiennes, à une exception près, et de taille : les Islandais décidèrent qu'ils pouvaient très bien se passer d'un roi.

Le personnage central du système islandais était le chef – en islandais, le « Godhi », terme qui désignait à l'origine un prêtre païen. Il semble que les premiers chefs étaient parmi les pionniers, des entrepreneurs : ils construisirent des temples à leur usage propre, ainsi qu'à celui de leurs voisins, et accédèrent ainsi à la position de chefs locaux. L'ensemble des droits qui constituait l'apanage d'un chef s'appelait un « godhordh ». Un « godhordh » était une propriété privée, qui pouvait se vendre, se prêter, s'hériter. Si vous vouliez être chef, il vous fallait trouver un chef disposé à vendre son « godhordh », et le lui acheter. Le terme « godhordh » s'appliquait aussi au groupe d'hommes qui suivait un chef particulier.

Quels étaient les droits liés au statut de chef ? L'un d'eux, le plus important, peut-être, c'était d'être le lien qui rattachait le commun du peuple aux règles de droit. Si vous vouliez poursuivre quelqu'un en justice, une des premières questions à poser portait sur le nom de son chef. Cela déterminait le tribunal devant lequel il vous fallait intenter le procès contre lui – tout comme actuellement aux Etats-Unis, le tribunal devant lequel vous comparez peut être déterminé par l'état dont vous êtes citoyen. Chacun devait être rattaché à un chef pour pouvoir bénéficier des règles de droit. Mais le lien entre le chef et ses « thing-men » était un lien volontaire – contrairement au seigneur féodal, le chef islandais ne pouvait faire aucune revendication sur la terre de son « thing-man ». Le « thing-man » était libre d'aller prêter serment d'allégeance à tout autre chef prêt à l'accepter dans son clan.

Parmi les autres droits que comportait le godhordh se trouvait le vote au corps législatif, et une participation au choix des juges (l'équivalent de nos jurés, – il y en avait trente-six par tribunal) qui statuaient sur les procès. L'organisation des tribunaux comprenait plusieurs niveaux, du tribunal du « Thing » aux tribunaux de « quart » (quatre juridictions couvrant chacune un quart du pays) et au « cinquième » tribunal, rajouté pour corriger les éventuelles erreurs des quatre autres.

Dans le système juridique établi en 930, le « gouvernement » islandais avait un employé à temps partiel. On l'appelait l' « homme qui parle la loi », et il était élu pour un mandat de trois ans (par les habitants d'un quartier, choisis par tirage au sort). Son travail consistait à présider le corps législatif, à mémoriser les lois, à donner des conseils juridiques et, une fois au cours de son mandat, à réciter en entier et à haute voix le code des lois. Cette récitation avait lieu à l'Allthing, l'Assemblée annuelle des peuples de toute l'Islande, qui durait deux semaines. L'Allthing se tenait aussi là où se réunissait le corps législatif, et où se déroulaient les procès devant les tribunaux de quatrième et de cinquième degrés. A chaque réunion de l'Allthing, « l'homme qui parle la loi » récitait un tiers du code des lois. S'il omettait quelque chose sans que personne s'y opposât, cette partie de la loi était éliminée. On peut y voir là les débuts de la pratique des lois provisoires.

J'ai décrit l'organisation législative et judiciaire établie par les pionniers islandais, mais j'ai omis de parler de l'exécutif. Eux aussi : hormis « l'homme qui parle la loi », il n'y avait pas d'employés de l'Etat.

Imaginons que nous soyons des Islandais de l'an 1050. Vous coupez du bois dans ma forêt et je vous intente un procès. Le tribunal me donne gain de cause, et vous ordonne de payer dix onces d'argent en dommages-intérêts. Vous faites comme s'il n'y avait pas eu de verdict. Je retourne au tribunal, et apporte la preuve de votre refus d'obtempérer. Vous êtes alors déclaré hors-la-loi par le tribunal et vous disposez de quelques semaines pour quitter l'Islande. A l'expiration de ce délai, je peux vous tuer, sans que cela ait pour moi des conséquences au regard de la loi. Si vos amis tentent de vous défendre, ils violent la loi et peuvent, à leur tour, être poursuivis en justice.

On peut évidemment formuler une objection à l'encontre de ce système : quiconque est suffisamment puissant – puissance qui se mesure au nombre d'amis et de parents, à leur degré de loyauté et leur talent de combattants – peut défier impunément la loi, du moins quand il a affaire à des individus moins puissants. C'est avec simplicité et élégance que le régime juridique islandais résolvait ce problème. Une réclamation de dommages-intérêts était considérée comme une propriété transmissible. Si vous m'aviez causé un préjudice et que je fusse trop faible pour faire valoir mes droits, je pouvais les vendre ou les donner à quelqu'un de plus fort. Il était alors de son intérêt de faire valoir ses droits, afin de toucher les

dommages-intérêts et d'établir sa propre réputation pour en faire usage dans des conflits futurs.

Dans un tel cas, la victime abandonnait tout ou partie des dommages-intérêts auxquels elle avait droit, mais elle obtenait en échange quelque chose de plus important – à savoir que quiconque lui porterait préjudice devrait en supporter les conséquences. Cette protection tend à devenir permanente s'il est clair que la personne qui a fait valoir ses droits recommencera dans les mêmes circonstances. Le particulier puissant qui a repris les droits pour les faire valoir pouvait être un chef agissant pour le compte d'un de ses vassaux, ou simplement un fermier local ayant beaucoup d'amis ; on rencontre ces deux exemples dans les sagas islandaises.

Si nous considérons les institutions juridiques de l'Islande médiévale comme étant le cas extrême de quelque chose qui nous est familier, cela nous aidera probablement à les comprendre. Notre propre système juridique se compose de deux sortes de législation : la législation civile et la législation pénale. Dans un certain sens, le droit civil est mis en application avec des moyens privés, et le droit pénal avec des moyens publics. Si quelqu'un vous casse le bras, vous appelez un policier. Si quelqu'un casse votre carreau, ou rompt un contrat, vous faites appel à un avocat. Dans une affaire civile, l'avocat joue le même rôle, en tant qu'employé du plaignant, que le procureur de la République, en tant qu'employé de l'Etat.

Dans l'Islande médiévale, toute la législation avait un caractère civil. C'est à la victime qu'incombait la responsabilité de faire valoir ses droits, individuellement ou avec l'aide des autres. La victime qui transférait ses droits à une personne plus puissante, en échange de la moitié de ce qui lui était dû, se trouvait dans la même situation qu'un plaignant qui accepte de partager les dommages-intérêts avec son avocat, au lieu de lui payer ses honoraires.

On pourrait soutenir que, même si ce système d'application de la loi est fonctionnel, il n'en est pas moins injuste. Pourquoi la victime d'un agresseur devrait-elle abandonner tout ou partie des dommages-intérêts qui lui sont dus, afin de gagner son procès ? Peut-être est-ce injuste – mais moins injuste que le régime dans lequel nous vivons actuellement. Dans ce régime, la victime d'un délit civil, tout comme l'Islandais qui était lésé, doit supporter les frais pour prouver le bien-fondé de sa plainte, alors que la victime d'un délit pénal n'obtient pas de dommages-intérêts, sauf dans le cas où, parallèlement, elle intente une poursuite civile et en paie les frais.

Puisque le régime islandais reposait entièrement sur des poursuites privées, on peut l'envisager comme un régime de droit civil élargi, incluant ce que nous considérons des délits pénaux. Dans un autre sens également, il est identique à notre droit civil. Dans notre système, habituellement mais non pas inévitablement, celui qui perd un procès civil finit par payer au gagnant des dommages-intérêts en argent ; quant au perdant d'un procès pénal, habituellement il finit par payer, non point en argent, mais sous forme d'emprisonnement ou, dans les cas extrêmes, sous la forme d'exécution capitale. Dans le régime islandais, le règlement habituel consistait à effectuer un versement en espèces à la victime ou à ses héritiers. Si vous perdiez votre procès, l'autre choix, c'était la proscription. Le paiement dû pour l'assassinat d'une personne s'appelait *wergeld* – « l'homme-or ».

Avant d'émettre des suppositions sur l'insuffisance évidente du pouvoir de dissuasion d'une telle punition, il faut prendre la peine de se demander quelle était l'importance du paiement. D'après mes estimations, le paiement correspondant à l'assassinat d'un homme ordinaire se situait entre 12,5 et 50 années du salaire d'un homme ordinaire ; l'analyse ayant conduit à ce résultat se trouve dans un de mes articles répertoriés à l'Annexe 2. Il s'agit là

d'un châtement supérieur, et de beaucoup, à celui qui est infligé au tueur moyen de nos jours, compte tenu de l'incertitude de la condamnation et de la probabilité de mise en liberté conditionnelle.

La comparaison est encore plus favorable au système islandais si l'on tient compte de la distinction entre homicide et assassinat. Si vous étiez un Islandais respectueux des lois, et qu'il vous arrivât de tuer quelqu'un, la première chose à faire, après avoir déposé l'épée ou la hache, c'était d'aller chez le voisin le plus proche, de passer la tête à la porte, et de vous annoncer : « Bonjour ! Je m'appelle Gunnar. Je viens de tuer Helgi et son cadavre gît sur le bord de la route. Je vous prends pour témoin. » L'un des premiers codes de lois norvégiens précise ceci : « Le jour où il aura commis ce crime, le meurtrier devra avouer son acte avant que sa monture ait dépassé les trois premières maisons qu'il trouvera sur sa route, sauf dans le cas où il s'agit de l'habitation de la famille de la victime, ou des ennemis du meurtrier, car alors sa vie serait en danger. » En signalant le meurtre, vous vous mettiez dans la situation d'une personne qui a commis un homicide, et non pas dans celle d'un assassin. Un assassin était un tueur clandestin, c'était quelqu'un qui tuait et essayait de cacher son acte. Le *wergeld* payé pour un meurtre correspond, dans notre système, au châtement imposé au meurtrier qui se rend à la police tout de suite après avoir commis le crime.

La distinction entre homicide et assassinat était importante pour deux raisons. Dans une société où un grand nombre de gens portaient des armes, et où l'activité de viking était courante parmi les jeunes hommes qui voulaient voir le monde, l'acte d'assassiner était considéré comme honteux, mais pas celui de tuer. Les deux actes avaient également des conséquences juridiques différentes ; en commettant un assassinat, vous perdiez toutes possibilités de justification, telles que la légitime défense, qui auraient pu justifier votre acte au regard de la loi.

A la lecture du système islandais – ou de tout autre système qui s'écarte beaucoup du nôtre – une question se pose tout naturellement : c'est celle de l'efficacité de son fonctionnement dans la pratique. Les chefs puissants parvenaient-ils habituellement à braver la loi impunément ? Le système engendrait-il beaucoup de violence ? Combien de temps dura-t-il ? Quel portrait se dessine de la société qui se développa avec ce système juridique ?

Un chef puissant qui souhaitait défier la loi, comme ce fut certainement le cas, se trouvait confronté à deux problèmes. Nous avons déjà examiné le premier ; la victime pouvait transférer sa plainte à une autre personne qui était également un chef puissant. Le second problème, c'est que, dans le système islandais, la partie qui perdait un procès et méprisait le verdict était fondamentalement dans une position de faiblesse. Beaucoup de ses amis pouvaient refuser de lui accorder leur soutien. Même si elle avait des partisans, chaque combat entraînait une nouvelle série de procès – que son camp perdait. Si une personne du camp opposé était tuée, sa famille comptait recevoir le *wergeld* ; si celui-ci n'était pas payé, elle se joignait alors à la coalition formée contre ce hors-la-loi. C'est ainsi que cette coalition avait tendance à s'agrandir. Aussi longtemps que le pouvoir était assez bien réparti, de façon à ne laisser aucune faction s'approprier près de la moitié des combattants d'Islande, le système se faisait respecter de lui-même.

Dans la *Saga de Njal*, une scène témoigne de façon saisissante de cette stabilité. Le conflit entre deux groupes a atteint un tel degré d'intensité que le combat menace d'éclater ouvertement en plein tribunal. Le chef d'une faction demande à un homme neutre et bienveillant ce qu'il fera pour cette faction en cas d'affrontement. Celui-ci répond que, si elle commence à perdre, il se portera à son secours et que, si elle gagne, il séparera les combattants avant qu'ils ne tuent plus d'hommes qu'ils ne peuvent se le permettre. Même si

le système semble se détériorer, on suppose toujours que chaque ennemi tué devra être payé sous forme d'indemnité. La raison est suffisamment évidente ; chaque victime aura des amis et des parents qui restent neutres – et qui le demeureront si le meurtre est compensé par un *wergeld* approprié, et seulement à cette condition.

Nos principales sources d'information sur le système islandais se trouvent dans les sagas, ensemble d'histoires et de romans historiques écrits en Islande, principalement à la fin du XIII<sup>e</sup> et au début du XIV<sup>e</sup> siècles. A la première lecture, elles donnent l'impression d'évoquer une société plutôt violente, ce qui n'est guère surprenant. Depuis l'époque d'Homère au moins, le spectacle d'hommes qui s'entre-tuent constitue l'un des thèmes majeurs dont se servent les écrivains pour divertir leur public. L'innovation principale des écrivains de sagas consista à passer autant de temps à décrire les procès que les violents conflits qui en étaient à l'origine. La seule erreur dans la citation de Bryce, que j'ai donnée en tête de ce chapitre, c'est de prétendre que la principale occupation des Islandais était de s'entre-tuer. Il semble que la principale occupation des personnages des sagas ait été de se poursuivre en justice ; les homicides fournissaient simplement l'occasion de plaider.

Une lecture plus approfondie des sagas évoque une histoire différente. Contrairement aux récits contemporains d'autres régions d'Europe, la violence est ici à très petite échelle. Dans l'affrontement d'une saga, le combat typique n'implique qu'une poignée d'hommes de part et d'autre ; on donne le nom de chacun des tués et des blessés. Lorsque deux engagements de ce type sont relatés dans des chapitres consécutifs, cela donne l'impression que l'affrontement est continu – jusqu'au moment où l'on s'aperçoit qu'un des personnages, qui n'était pas encore né au moment du premier combat, participe au second en tant qu'adulte. Les écrivains de sagas télescopent l'action, et passent sous silence les années qui séparent les passages intéressants.

Finalement, le système islandais s'est effondré au XIII<sup>e</sup> siècle, plus de 300 ans après son instauration. L'effondrement fut précédé d'une cinquantaine d'années assez violentes. D'après l'estimation d'un érudit, les morts violentes au cours de la période finale d'effondrement (calculées en compilant les sagas historiques appropriées et en additionnant les cadavres) s'élèvent à environ 350. Cela équivaut à sept morts par an dans une population d'environ 70 000 personnes, ou encore à peu près un mort par an sur 10 000 personnes.

Ces chiffres sont comparables à notre taux de mortalité sur les autoroutes, ou au taux combiné des homicides volontaires et des assassinats. Si les calculs sont exacts, cela laisse à penser que, même pendant la période considérée par les Islandais comme étant l'effondrement catastrophique final, leur société n'était pas tellement plus violente que la nôtre. Pour faire une comparaison en termes de sociétés contemporaines, on peut remarquer qu'en 1066, en seulement trois semaines, la Norvège, la Normandie et l'Angleterre ont probablement perdu, tous pays confondus – en raison de la violence des combats, lors des batailles de Fulford, Stamford Bridge et Hastings – une fraction de leur population égale à ce que l'Islande a perdu en cinquante années de luttes féodales.

La raison de l'effondrement n'est pas claire. Il est possible que la concentration accrue de richesses et de pouvoir ait déstabilisé le régime. Il y a aussi le fait que l'Islande était corrompue par une idéologie étrangère : la monarchie. Traditionnellement, les conflits impliquaient des objectifs limités ; chaque partie essayait de faire appliquer ce qu'elle considérait comme ses droits légaux. Une fois le conflit réglé, les ennemis du jour pouvaient fort bien devenir les alliés du lendemain. Pendant la période finale d'effondrement, il semble de plus en plus que l'enjeu du combat n'est plus de savoir qui doit combien à qui, mais qui va gouverner l'Islande.

Une troisième cause pourrait être la pression extérieure. Depuis l'époque de Harald aux Beaux Cheveux, les rois de Norvège portaient un intérêt tout particulier à l'Islande. Au XIII<sup>e</sup> siècle, à l'issue d'une longue période de guerre civile, la Norvège avait une riche et puissante monarchie. Le roi de Norvège s'impliqua personnellement dans la politique islandaise en apportant son soutien à un camp, puis à un autre, tant en argent qu'en prestige. Vraisemblablement, il avait pour objectif « d'acheter » l'un ou l'autre des chefs, pour prendre le pouvoir en son nom. Cela ne se produisit jamais. Mais en l'an 1262, après plus de cinquante ans de conflits, les Islandais abandonnèrent ; trois des quatre « quarts » votèrent en faveur de la prise de pouvoir du pays par le roi de Norvège. En 1263, le « quart » nord donna également son accord. Ce fut la fin de la société politique à l'islandaise.

Ce livre n'est pas un livre d'histoire, si intéressante que soit l'histoire de l'Islande. La raison pour laquelle j'ai inclus ce chapitre, c'est que, pour autant que je sache, le régime juridique islandais au Moyen Age est celui qui se rapproche, plus que toute autre société historique sur laquelle nous soyons bien documentés, d'un exemple réel du genre de système anarcho-capitaliste présenté dans la troisième partie de cet ouvrage. On pourrait presque décrire l'anarcho-capitalisme comme étant le régime juridique islandais appliqué à une société beaucoup plus vaste et beaucoup plus complexe.

Dans les deux systèmes, l'application de la loi relève entièrement du domaine privé ; ni l'un ni l'autre ne dépend d'une mise en application par l'intermédiaire d'un organisme doté de droits spéciaux outrepassant ceux dont jouissent tous les particuliers. Les agences privées de mise en application des lois se servent des mêmes dispositions au moyen desquelles particuliers et coalitions faisaient, en Islande, usage de la force pour protéger leurs droits – elles en représentent simplement une version plus formalisée. La principale différence entre les deux systèmes, c'est qu'en Islande il existait un système unique de tribunaux et de corps législatif, alors que, avec les institutions que j'ai décrites dans la troisième partie de cet ouvrage, il pourrait y avoir un grand nombre de tribunaux indépendants, chacun utilisant les lois qu'il penserait pouvoir vendre.

Il faudrait rajouter une chose à propos de ce régime confédéral islandais. Si nous jugeons les sociétés d'après l'intérêt que nous portons encore à ce qu'elles ont produit, l'Islande devrait alors prendre place au même rang que des sociétés bien plus connues, telles que l'Athènes de Périclès et l'Angleterre de la période élisabéthaine, comme une société qui est parvenue à une réussite de premier ordre. Sa population était alors d'environ 70 000 personnes, ce qui équivaut actuellement à une grande ville de banlieue. De toutes ses sagas, il en existe probablement une demi-douzaine ou davantage actuellement traduites et publiées dans des éditions de poche en anglais, quelque 700 ans après avoir été écrites. Les meilleures – pour commencer, je voudrais recommander *La Saga d'Egil* et *La Saga de Njall* – sont de meilleures histoires, bien mieux écrites que l'ensemble des récits publiés de nos jours.

En partie pour répondre à des amis qui s'étonnaient de l'intérêt que je portais à une région et à une époque aussi obscures, j'ai essayé de mesurer grossièrement l'importance de l'Islande dans notre civilisation. J'ai procédé en effectuant le comptage des tiroirs du catalogue de deux bibliothèques universitaires importantes, ceci afin de faire une estimation sur la part des fiches d'ouvrages répertoriés sur le sujet de l'Islande et de la langue islandaise. Mon évaluation s'est élevée à 0,10 %, soit un livre pour mille. Ces fiches ne représentent qu'une infime partie d'une bibliothèque, mais il n'en reste pas moins que ces 70 000 personnes qui vivaient il y a 700 ans ont eu une très grande influence.

## *Chapitre 45 – Existe-t-il une politique étrangère libertarienne ?*

Une politique étrangère libertarienne peut être présentée avec deux sens différents. Au premier sens, le plus fort, une politique étrangère est libertarienne si elle est suggérée par des principes libertariens, si des libertariens doivent la suivre parce qu'elle peut être menée à bien sans violer les droits de quiconque, alors que d'autres politiques ne le peuvent pas. Dans ce chapitre, une première thèse consiste à dire que, dans ce sens, il n'existe pas de politique étrangère libertarienne ou, du moins, aucune dont les conséquences seront volontiers acceptées par de nombreux libertariens. La seconde thèse, quant à elle, soutient qu'il existe une politique étrangère libertarienne, dans un autre sens, plus faible, à savoir une politique que les libertariens s'attendraient à voir donner des résultats plus satisfaisants que d'autres politiques, et ceci, pour les mêmes raisons qui leur font espérer de meilleurs résultats d'une société libertarienne que d'autres sociétés.

Dans mon examen de la politique étrangère, je ferai en grande partie abstraction de la question de savoir qui la mène, et d'où elle tire ses ressources. Les libertariens qui croient en un gouvernement limité peuvent la considérer comme la politique étrangère d'un tel gouvernement. Ceux qui, comme moi, croient en une forme de société sans gouvernement peuvent la considérer comme la politique étrangère suivie par les institutions de cette société, qui sont responsables de la défense contre les gouvernements étrangers ; ou bien encore, ils peuvent la considérer comme la politique étrangère que nous devrions vivement conseiller à notre gouvernement, en attendant de réussir à nous débarrasser dudit gouvernement.

Il me semble utile d'examiner d'abord deux grands types de politiques étrangères : la politique interventionniste et la politique non interventionniste. Avec une politique étrangère interventionniste, une nation se défend grâce à un réseau d'alliances. Elle soutient les puissances et les forces politiques qu'elle croit pouvoir devenir d'utiles alliées dans l'avenir ; elle est en opposition avec celles qu'elle considère comme des ennemies possibles. Avec une politique non interventionniste, une nation négocie peu d'alliances, ou n'en contracte aucune, et elle s'intéresse peu au comportement des gouvernements des autres nations, ou n'y porte aucun intérêt. Elle organise sa propre défense en tirant sur les soldats ennemis qui tentent de traverser ses frontières, ou bien en envoyant des missiles nucléaires à tout pays qui lui envoie les siens.

D'aucuns peuvent soutenir qu'une politique interventionniste n'est pas libertarienne car, en intervenant dans les affaires intérieures d'autres nations, on viole leur liberté de se gouverner elles-mêmes. Cet argument fait une confusion entre l'indépendance des nations et la liberté des particuliers. L'indépendance de mon pays et ma liberté sont deux questions tout à fait différentes. Que mon pays soit indépendant, cela signifie simplement que je suis gouverné par des gens qui se trouvent vivre près de moi. Dans la théorie libertarienne, je ne connais rien qui conférerait à la coercition une légitimité morale sous prétexte que ceux qui imposent la contrainte, ainsi que leurs victimes, vivent dans la même partie du monde, parlent la même langue, ou bien ont la même couleur de peau.

Un argument de plus grand poids à l'encontre d'une politique interventionniste est qu'une telle politique implique presque inévitablement une alliance avec des gouvernements tyranniques. Il est vrai que, tout compte fait, il n'existe pas une foule de gouvernements libertariens disponibles pour composer des alliances. Même si nous autorisons des alliances

avec des gouvernements semblables au nôtre, nous nous excluons de la majeure partie du monde, constituant ainsi une entrave considérable à toute tentative sérieuse de politique interventionniste. Dans la pratique, une politique interventionniste entraîne presque inévitablement des alliances avec le Chah d'Iran, l'actuel gouvernement chinois, ou bien encore avec Joseph Staline, ou Ferdinand Marcos ; en ce qui concerne la politique des Etats-Unis au cours de ces quarante-cinq dernières années, il s'agit de tous ceux qui viennent d'être mentionnés.

S'allier avec des gouvernements peu sympathiques, cela ne signifie pas simplement offrir de les aider contre nos ennemis extérieurs communs. Les gouvernements tyranniques ont également des ennemis à l'intérieur. Si nous ne sommes pas disposés à procurer à ces gouvernements l'aide dont ils ont besoin pour rester au pouvoir, ils iront trouver d'autres alliés moins scrupuleux. Dans la pratique, une alliance avec le Chah d'Iran ne peut se limiter à la défense contre une invasion russe – elle inclut également l'armement et l'entraînement de la police secrète.

Si nous soutenons, entraînons, armons et subventionnons les forces qu'utilise un gouvernement pour exercer la coercition sur son peuple, nous sommes en partie responsables de cette coercition. Si nous sommes convaincus, en tant que libertariens, qu'il n'est pas question de commencer à prendre des mesures coercitives, il doit s'ensuivre que nous ne pouvons pas aider d'autres personnes à prendre de telles mesures. De ce fait, nous ne pouvons pas avoir une politique étrangère interventionniste ou du moins doit-elle être réduite à un minimum. Même si la meilleure façon de nous défendre contre la coercition qu'exerce l'Union Soviétique consiste à passer une alliance avec le Chah d'Iran ou le Parti Communiste Chinois, nous n'avons pas le droit d'acheter notre défense aux dépens des Iraniens et des Chinois.

Je trouve cet argument convaincant. Malheureusement, on peut le pousser un peu plus loin. Le choix opposé à une politique interventionniste, c'est une politique non interventionniste. Avec une telle politique, notre défense est assurée non pas au moyen d'un réseau d'alliances avec les pays étrangers mais au moyen d'un grand nombre de missiles équipés d'ogives thermonucléaires. Les missiles sont pointés en direction de l'Union Soviétique ; si l'Union Soviétique attaque les Etats-Unis, nous faisons feu. Le résultat, c'est un massacre – entre cinquante et deux cents millions de Soviétiques. Si quelques-uns sont de hauts fonctionnaires du Parti, la plupart seront d'innocentes victimes du système soviétique, pas plus coupables des péchés de leur gouvernement que ne le sont les Iraniens ou les Chinois.

Pour les libertariens, les politiques étrangères, tant interventionniste que non interventionniste, posent le même dilemme moral. Avec une politique interventionniste, pour nous défendre, si cela est nécessaire, nous aidons les Etats alliés à opprimer leurs citoyens. Avec une politique non interventionniste, pour nous défendre, si cela est nécessaire, nous massacrons les citoyens innocents des Etats que nous combattons.

Dans les deux cas, il est tentant de justifier nos actions en traitant les pays comme s'ils étaient des personnes. Nous aimerions dire que, si les Russes nous attaquent, nous sommes en droit de les massacrer en retour, de la même façon que, si Jean Dupont essaie de me tuer, je suis en droit de le tuer à mon tour, au nom de la légitime défense. Mais à la différence de Jean Dupont, les « Russes » ne sont pas une personne. Si je parle la même langue qu'une personne, ou si je vis dans le même pays, cela ne me rend pas responsable de ses crimes. De même nous aimerions dire qu'en raison de l'aide que nous apportons au gouvernement iranien, nous ne pouvons pas être coupables de coercition, puisque c'étaient les Iraniens qui avaient demandé

de l'aide. Mais les Iraniens qui ont demandé de l'aide et les Iraniens contre qui cette aide est utilisée ne sont pas les mêmes personnes.

Si les principes libertariens excluent les politiques étrangères, tant interventionniste que non interventionniste, reste-t-il d'autres choix ? Je pense que la réponse est : oui, mais ces choix n'offrent guère d'attraits.

Une stratégie, qui est appuyée par quelques libertariens, consiste à faire usage de la guérilla et de la propagande pour nous défendre, de préférence aux alliances et aux missiles. J'ai des doutes quant au fonctionnement. Pour autant que je sache, les mouvements de guérilla qui ne bénéficient pas d'aide extérieure ont tous été voués à l'échec, face à des armées régulières. De plus, en général, les guérilleros n'ont pas plus de considération pour les droits des innocents que n'en ont les armées gouvernementales qu'ils combattent. Si nous choisissons d'avoir recours à la guérilla afin de ne violer aucun droit individuel, nos guérilleros combattront en étant assujettis à de lourdes contraintes. Peut-être ne pourront-ils jamais faire exploser de bombe, dès l'instant qu'il existe un risque d'endommager une propriété privée. Ils ne pourront peut-être jamais non plus se servir d'armes automatiques, si celles-ci risquent d'atteindre des civils. En fait, ils se battront avec une main liée dans le dos.

Certains affirment parfois que l'avantage de défendre une société libertarienne de façon libertarienne, c'est que les Soviétiques ne peuvent nous conquérir s'il n'y a personne pour se rendre à eux. Si nous n'avons pas d'Etat, peut-être les Soviétiques estimeront-ils que s'ils doivent construire un gouvernement fantoche en partant de zéro, le jeu n'en vaut pas la chandelle. Après tout, où trouveront-ils suffisamment de bureaucrates communistes parlant anglais ?

Malheureusement, comme je l'ai fait remarquer au chapitre 34, la solution de ce dilemme est simple, et il est vraisemblable qu'elle vienne à l'idée des Soviétiques ou de tout autre conquérant. Tout ce qu'il leur faut faire, c'est de choisir une ville moyenne, sans importance notable, et d'annoncer le tribut qu'ils exigent ainsi que la date du paiement. Ils annoncent également qu'en cas de non-paiement à la date limite, la ville servira de champ d'essai pour une arme nucléaire. L'organisation du gouvernement qui recueillera et paiera le tribut peut sans danger être laissée à l'initiative locale. Si le tribut n'est pas versé, les Soviétiques lancent la bombe, filment le résultat, font circuler le film, et c'est la ville suivante qui paiera le tribut.

Si mes arguments sont corrects jusqu'à présent, il semble que nous ayons le choix seulement entre deux possibilités. Soit nous suivons une politique qui permet à toute nation puissante de nous conquérir facilement – et avantageusement – soit nous assurons notre propre défense par des moyens pour le moins contestables du point de vue des principes libertariens. Si nous optons pour ce dernier choix, cela signifie pour nous que, si la seule façon de nous défendre implique de faire du mal à des innocents, nous sommes en droit de le faire. Sur le plan moral, nous nous trouvons dans la même situation que celle d'un homme armé qui est attaqué en plein milieu de la foule et tire sur son agresseur, tout en sachant qu'il peut fort bien toucher l'un des passants. Cela paraît injuste que les passants fassent les frais de son geste de défense, mais il semble également injuste de dire que la seule solution morale dont il dispose soit de rester là et de se faire descendre.

Si nous ne sommes pas disposés à imposer aux autres les frais de notre défense, il faut alors avoir recours à une politique étrangère libertarienne : se rendre. Il ne s'agit guère d'une politique que beaucoup de libertariens de ma connaissance soient prêts à accepter. Si nous sommes prêts à imposer de tels coûts, les principes libertariens sont muets quant à la façon de procéder. Faut-il adopter une politique interventionniste, et en faire payer les coûts aux citoyens des Etats tyranniques avec lesquels nous faisons alliance ? Ou bien faut-il adopter

une politique non interventionniste et faire payer les coûts aux citoyens des Etats ennemis ? Dans ce sens, il n'existe pas de politique étrangère libertarienne. Selon une interprétation des principes libertariens, aucune solution n'est acceptable ; selon une autre interprétation, les deux solutions sont acceptables.

Je crois cependant que, vu sous un autre angle, il existe une politique étrangère libertarienne, une politique étrangère qui – les libertariens y comptent – pourrait donner de meilleurs résultats que les autres politiques proposées, et ceci pour les mêmes raisons qui nous font espérer qu'une société libre fonctionnera mieux que les autres. Pour en donner une explication, il convient tout d'abord d'exposer les arguments en faveur d'une politique interventionniste, ainsi que les problèmes qui découlent de cet argument.

Les arguments en faveur d'une politique interventionniste peuvent se résumer en une expression : la leçon de Munich. On a souvent prétendu que si seulement les Britanniques et les Français avaient été disposés à empêcher Hitler d'aller plus loin lors des accords de Munich, celui-ci aurait abandonné ses prétentions, et la Seconde Guerre mondiale n'aurait jamais eu lieu. Beaucoup de gens en concluent que la meilleure façon de traiter des ennemis potentiels, en particulier ceux qui visent à conquérir le monde, c'est de les combattre avant qu'ils ne deviennent assez forts pour vous combattre, de prévenir leur expansion en s'alliant avec les nations qu'ils veulent annexer, de faire alliance avec tout gouvernement qui est prêt à se joindre à vous pour leur faire échec.

Si les Nazis attaquent la Tchécoslovaquie, les Tchèques se défendront eux-mêmes aussi longtemps qu'ils estimeront avoir une chance de gagner. Si nous les aidons, nous combattons les Nazis, en grande partie, avec le sang et les richesses tchécoslovaques. Si nous laissons partir la Tchécoslovaquie aux mains des Nazis, cinq ans plus tard, nous nous trouverons en train de lutter contre la production des fabriques d'armes koda, tombées aux mains de l'armée allemande. Il s'agit là d'un argument convaincant, qui semble avoir persuadé les responsables de la politique américaine et la majeure partie du public américain. Le résultat, c'est que nous avons essayé de poursuivre cette politique dans nos rapports avec l'Union Soviétique.

Le point faible de cet argument consiste à supposer que la politique étrangère interventionniste sera menée de façon satisfaisante, avec un Machiavel ou un Metternich comme Ministre des Affaires Etrangères. Pour que cette politique marche bien, il vous faut calculer correctement quels seront vos ennemis et vos alliés dans dix ans. Si vous vous trompez, vous vous retrouvez inutilement impliqués dans les guerres d'autres pays, et vous perdez votre sang et vos richesses dans leurs combats, au lieu que ce soit eux qui les perdent dans vos combats. Pour prendre un exemple – pas tout à fait au hasard – vous pouvez vous retrouver en guerre pour essayer de défendre la Chine contre le Japon, puis passer les trente années suivantes à essayer de défendre le Japon (ainsi que la Corée et le Viêt-Nam) contre la Chine, pour découvrir finalement que les Chinois sont vos alliés naturels contre l'Union Soviétique.

Un problème qui se pose, dans le cas d'une politique étrangère interventionniste, c'est que vous pouvez intervenir inutilement, ou bien du mauvais côté ; on pourrait dire que c'est en grande partie l'histoire de notre politique avec la Chine. Un autre problème, c'est que, même si vous êtes du bon côté, vous vous trouvez fréquemment impliqués dans des conflits qui ont beaucoup plus d'importance pour les autres partenaires, de sorte que vous finissez par supporter les frais de l'intervention, sans pour autant parvenir à de grands résultats.

Une des choses qui frappent dans la Guerre du Viêt-Nam, c'est que, de part et d'autre, les Vietnamiens ont poursuivi le combat après avoir subi des pertes en hommes qui, proportionnellement à leur population, étaient infiniment plus importantes que les pertes qui

ont chassé les Américains hors du combat. Quand on y pense, ce n'est guère surprenant. Le Viêt-Nam a beaucoup plus de valeur pour les Vietnamiens, qu'ils soient du Nord ou du Sud, communistes ou anticommunistes, que pour les Américains. Bien que nous fussions beaucoup plus nombreux et beaucoup plus puissants que les autres forces impliquées dans la guerre, nous avons trouvé que le prix de la victoire était supérieur à ce que nous étions disposés à payer. Il semble que les Soviétiques aient appris la même leçon en Afghanistan ; il se peut cependant que nous ayons à la réapprendre au Nicaragua.

L'ennui, dans le cas d'une politique étrangère interventionniste, c'est qu'il est bien pire de mal faire les choses que de ne pas les faire du tout. Pour que quelque chose vaille la peine d'être fait, il faut que cela soit bien fait – et c'est ce que font les gens qui dirigent la Poste – du moins à peu près aussi bien.

Dire que notre politique étrangère est mal conduite, c'est inexact, dans un certain sens. Lorsque nous soutenons des dictateurs qui contribuent très peu à la défense des Etats-Unis, peut-être la raison en est-elle qu'ils contribuent à grossir les profits des firmes américaines qui opèrent dans leur pays ; et à leur tour, les firmes américaines apportent leur contribution aux politiciens qui élaborent notre politique étrangère. Si tel est le cas, ce que nous constatons, ce n'est pas l'incompétence des gens qui élaborent notre politique étrangère, mais leur compétence à atteindre des objectifs autres que celui de la défense des Etats-Unis – tout particulièrement leur propre richesse et leur propre pouvoir.

Mais on peut dire exactement la même chose de la Poste américaine. Une des raisons pour lesquelles elle semble mal gérée, c'est que les emplois à la Poste sont des boulots en or qui servent, en politique, à récompenser les fidèles partisans du parti au pouvoir. Lorsqu'on taxe le gouvernement d'incompétence dans la réalisation de ses objectifs, il s'agit là d'une métaphore ; le gouvernement n'est pas une personne. Il n'a pas plus d'objectifs que de mains, de pieds ou d'idées. Lorsque je dis que le gouvernement gère mal la Poste, j'entends par là que de nombreux particuliers utilisant le gouvernement pour atteindre leurs propres objectifs, cela a pour conséquence l'irrégularité et le retard dans la distribution du courrier. Lorsque je dis que notre gouvernement a une mauvaise politique étrangère, j'entends par là que des particuliers utilisant le gouvernement pour atteindre leurs propres objectifs, cela aboutit également à une politique étrangère très mal conçue pour assurer la défense des Etats-Unis. Que la raison en soit l'incompétence ou la corruption, là n'est pas la question.

Il y a une leçon à tirer de Munich, mais elle est différente de celle qu'on en tire habituellement. A l'époque des accords de Munich, l'Angleterre et la France avaient une politique étrangère interventionniste ; c'est pourquoi Hitler s'est assuré leur permission avant d'envahir la région des Sudètes. Si elles ont pris la mauvaise décision, et ont manqué l'occasion d'empêcher la Seconde Guerre mondiale, c'est bien là la preuve que quelque chose ne va pas dans l'argumentation habituellement avancée en faveur d'une telle politique. On ne devrait pas fonder des décisions concernant ce que devrait faire un gouvernement en partant de l'hypothèse qu'il le fera toujours bien.

Cet argument laisse à penser que les libertariens devraient faire montre de scepticisme vis-à-vis d'une politique étrangère interventionniste. Il est difficile de mener à bien une politique interventionniste et, en tant que libertariens, nous n'escomptons rien de bon de la part du gouvernement, lorsqu'il s'agit de faire des choses difficiles. Même si la politique étrangère était aux mains d'une organisation privée, fonctionnant selon les principes suggérés au chapitre 34, il existerait un grand nombre de problèmes identiques. En dépit de son caractère privé, une telle organisation tiendrait davantage de la Croix-Rouge que d'une entreprise

privée ordinaire, puisqu'elle n'aurait ni concurrents, ni moyens commodes de mesurer son action.

Si l'on attend de piètres résultats d'une politique interventionniste, il vient alors évidemment à l'esprit de se demander si une politique non interventionniste peut convenablement nous défendre. Si la réponse est négative, indépendamment de notre scepticisme quant à la capacité du gouvernement de bien conduire une politique interventionniste, alors il se peut que nous n'ayons pas le choix.

L'argument à l'encontre d'une politique non interventionniste commence par l'observation du fait que l'Europe occidentale et le Japon possèdent une grande partie des ressources mondiales. Par ressources, je n'entends pas ressources naturelles. Dans le monde moderne, les ressources naturelles ont très peu de rapport avec la puissance mondiale ; c'est bien pourquoi l'Australie, le Canada, le Koweït, le Zaïre et le Zimbabwe ne sont pas des puissances mondiales, alors que le Japon en est une. Lorsque je dis que le Japon et l'Europe occidentale possèdent une grande partie des ressources mondiales, cela signifie qu'ils ont à leur disposition les ouvriers qualifiés, les machines et les institutions politiques et sociales qui aboutissent à la production, par ces hommes et ces machines, d'un grand nombre de choses utiles. Si ces régions étaient conquises par l'Union Soviétique, ce pays deviendrait probablement un ennemi beaucoup plus dangereux qu'il ne l'est actuellement. Il semble donc être de l'intérêt des Etats-Unis de devoir défendre le Japon et l'Europe occidentale.

Mais les mêmes choses qui incitent à conquérir ces pays leur donnent aussi la capacité de se défendre par leurs propres moyens. L'Allemagne Fédérale, la France et le Japon ont chacun un PNB représentant environ la moitié de celui de l'Union Soviétique ; pour le Japon, il s'agit d'un peu plus de la moitié, pour la R.F.A. et la France, un petit peu moins. Les PNB combinés des nations d'Europe occidentale, ainsi que leur capacité de construire des tanks, des avions de chasse et des missiles, sont supérieurs au PNB de l'Union Soviétique et de ses satellites.

Naturellement, les Européens ne seront peut-être pas capables de se regrouper pour se défendre – mais ils n'ont pas besoin de le faire. Si l'Allemagne de l'Ouest était forte d'une armée égale à la moitié de l'armée de l'Union Soviétique, et disposait de la moitié des missiles et des avions de cette dernière, les Soviétiques auraient vraisemblablement peu de chances d'envahir la R.F.A. En revanche, ils ont à surveiller la longue frontière qui les sépare de la Chine. Ils ont un ensemble d'alliances avec des pays-frères dont l'amitié est directement en rapport avec la disponibilité des troupes soviétiques. En outre, cela ne ressemblerait guère à une victoire, si l'Union Soviétique anéantissait la R.F.A. en perdant cinquante pour cent de sa population.

Si cet argument est correct, il en ressort donc que les parties du monde qui valent la peine d'être défendues sont les mêmes que celles qui peuvent assurer elles-mêmes leur défense. Il ne s'agit plus que d'un problème de transition. Etant donné que les Allemands et les Japonais ne disposent pas actuellement de la puissance militaire pour se défendre, comment pouvons-nous les persuader d'acquérir cette puissance, et nous assurer qu'ils ne soient pas conquis avant de le faire ?

La première démarche consiste donc à exposer clairement que les Etats-Unis sont en train de s'orienter vers une politique non interventionniste et que, dans un proche avenir, nous cesserons de défendre nos anciens alliés. Une seconde démarche qu'il est possible d'entreprendre en vue de raccourcir la période de transition consisterait à vendre à nos alliés certaines armes – y compris les ogives – que nous utilisons actuellement pour les défendre.

Si la R.F.A. et le Japon se défendent essentiellement par eux-mêmes, cela devrait avoir comme avantage de réduire considérablement la possibilité de guerre due à des erreurs de calcul. Imaginons que, dans le système actuel, les Soviétiques envisagent d'envahir l'Europe occidentale. Ils se demanderont si les Etats-Unis sont disposés à risquer leur propre destruction nucléaire afin de sauver leurs alliés. Ils peuvent décider que la réponse est négative, et se lancer à la conquête. Qu'ils aient tort ou raison, tant pour les Américains que pour les Européens, le résultat est bien regrettable.

En bonne logique, les Soviétiques peuvent avoir des doutes sur la détermination des Etats-Unis de commencer la Troisième Guerre mondiale afin de défendre l'Allemagne ou la France. En ce qui concerne l'Allemagne et la France, en revanche, il y a beaucoup moins à douter de leurs dispositions. C'est ainsi qu'un monde dans lequel les pays principaux sont responsables de leur défense a des chances d'être beaucoup plus sûr qu'un monde où ces pays dépendent de nous.

Il existe une deuxième raison qui explique pourquoi le monde issu d'une politique étrangère non interventionniste pourrait être plus sûr que le monde où nous vivons actuellement. Depuis la Seconde Guerre mondiale, nous avons un monde bipolaire, où dominant deux puissances ; d'un point de vue historique, il s'agit là d'une situation inhabituelle. Selon toute probabilité, un monde à deux puissances est fondamentalement moins stable qu'un monde où cohabitent un grand nombre de puissances. S'il y a seulement deux grandes puissances en jeu, et que l'une d'elles réussisse à vaincre l'autre, sans être totalement anéantie dans l'opération, elle a gagné toute la partie. Si l'une des deux puissances prend la tête temporairement, elle peut être tentée d'attaquer ; si elle ne le fait pas, la situation pourrait se renverser complètement au cours de la décennie suivante. En revanche, s'il y a cinq ou six grandes puissances, cela signifie simplement que si A est vainqueur de B, ce sont C, D, E et F, qui ramassent les dépouilles. C'est là une bonne raison pour A de ne pas attaquer B.

J'en arrive à la conclusion que les Etats-Unis devraient s'orienter vers une politique non interventionniste. Il ne s'agit, en aucun cas, d'une conclusion fondée sur des principes ; mais c'est le résultat d'une comparaison entre ce que j'estime être les avantages des deux solutions. Pour simplifier le débat, je l'ai posé en termes d'une alternative polaire : interventionniste et non interventionniste. Si mes arguments laissent supposer que nous devrions préférer une politique qui se rapproche de l'extrémité non interventionniste du spectre, cela n'implique pas que le gouvernement des Etats-Unis – ou quelque autre successeur libertarien – ne devrait avoir absolument aucun contact avec des gouvernements étrangers. On peut facilement imaginer des cas particuliers où les avantages l'emporteraient sur les inconvénients. Prenons l'exemple d'un traité qui permettrait l'installation de stations de radar américaines au Canada, afin d'avertir en cas d'une attaque sur le pôle.

Au début de ce chapitre, j'ai posé la question de savoir s'il existait une politique étrangère libertarienne. Dans un sens, je répondrai par la négative. Toute politique étrangère susceptible de réussir à nous défendre entraîne de sérieux problèmes moraux pour les libertariens. C'est un point que j'ai abordé dans un chapitre précédent, à savoir la difficulté de définir les droits individuels d'une façon qui n'aboutisse pas – du moins occasionnellement – à des conclusions que nous ne sommes pas disposés à accepter.

Dans un autre sens, je crois qu'il existe une politique étrangère libertarienne, c'est-à-dire une politique étrangère que les libertariens peuvent espérer voir produire de meilleurs résultats que d'autres politiques. Cette politique consiste à nous défendre nous-mêmes en luttant contre ceux qui nous attaquent, plutôt qu'en entretenant tout un réseau d'alliances.

L'argument est simple. Une politique interventionniste médiocre est bien pire que l'absence de politique interventionniste, et nous pouvons être sûrs qu'une politique étrangère interventionniste menée par le gouvernement américain sera médiocre.

« Pour ce qui est du développement de nos relations commerciales, notre grande règle de conduite dans nos rapports avec les nations étrangères est de réduire au minimum, autant que faire se peut, les relations à caractère *politique*... Notre véritable politique consiste à rester à l'écart des alliances permanentes avec les pays étrangers, quels qu'ils soient. »

George Washington  
Discours d'Adieu au Peuple des Etats-Unis  
Septembre 1796

## *Chapitre 46 – Le marché de la monnaie*

Les discussions portant sur les différents systèmes monétaires se concentrent généralement sur le genre de monnaie qu'il nous faut : des pièces d'or, des morceaux de papier vert remboursables en pièces d'or, ou bien encore des morceaux de papier vert remboursables par d'autres morceaux de papier vert. Je pense que c'est une erreur. Le plus important n'est pas de savoir comment la monnaie est produite, mais par qui.

Le problème fondamental qui se pose avec la monnaie gouvernementale, ce n'est pas le fait que le gouvernement ne puisse pas procurer une monnaie stable, mais qu'il ne soit pas toujours de son intérêt de le faire. L'inflation par l'intermédiaire de la planche à billets est un moyen pour le gouvernement de dépenser de l'argent sans percevoir d'impôts. D'un point de vue politique, ce peut être aussi un moyen avantageux qui bénéficie aux débiteurs au détriment des créanciers, surtout lorsque le gouvernement est lui-même un débiteur important. D'autres formes d'instabilité monétaire sont souvent le résultat de tentatives de manipulation des variables économiques – telles que le taux de chômage – à des fins politiques à court terme.

Cela laisse à penser que, au lieu de débattre la question de savoir si notre gouvernement devrait revenir à l'étalon or, nous devrions plutôt nous interroger sur la nécessité, pour le gouvernement, de produire de la monnaie. L'idée de systèmes monétaires privés peut nous sembler étrange, mais de tels systèmes ont existé jadis ; vous en trouverez un exemple dans l'ouvrage de Lawrence White cité en Annexe 2.

Le système monétaire privé le plus simple propose une monnaie-marchandise produite par un certain nombre d'entreprises privées. Chaque entreprise frappe des pièces d'un poids standard et les vend. Les clients peuvent abandonner l'entreprise qui commence à produire des pièces d'un poids insuffisant, si bien que les occasions de frauder dans ce sens seraient rares, ou tout au moins plus rares que lorsque la frappe est faite par le gouvernement. Ce système est très proche des monnaies internationales qui se faisaient concurrence au Moyen Age. Alors que ces monnaies étaient produites par des gouvernements, elles étaient vendues en majeure partie à des clients qui ne se trouvaient pas sous l'emprise des gouvernements battant monnaie. Ces gouvernements rivalisaient comme des entreprises privées pour persuader les marchands d'utiliser leur monnaie ; cela se faisait évidemment par le maintien de la qualité.

Dans une société moderne, il est possible d'avoir recours à une autre sorte de monnaie-marchandise ; il s'agit des récépissés d'entrepôt. Au lieu de transporter des pièces d'or, on transporte des reçus correspondant à des pièces d'or stockées quelque part. Ce système est différent d'un système de réserve fractionnaire, dans la mesure où chaque document correspond à une pièce d'or déterminée ; c'est donc un système de réserve à cent pour cent.

Les avantages d'un système de récépissés d'entrepôt sur un système ordinaire de marchandises proviennent de l'élimination de l'usure des pièces, et de la possibilité d'utiliser en tant que monnaie des marchandises très mal adaptées à la frappe de monnaie. Si l'on transportait la quantité de fer nécessaire à l'achat d'une automobile, cela ne serait guère commode – c'est le moins qu'on puisse dire. En revanche, si l'on transportait des récépissés pour une certaine quantité de fer, cela serait tout aussi pratique que de transporter des récépissés pour de l'or. Etant donné que les caractéristiques de la marchandise utilisée en guise de monnaie affectent l'efficacité d'un système de marchandises, un élargissement de la gamme des marchandises utilisables peut améliorer considérablement le système.

Après l'instauration d'une monnaie-marchandise privée, il y a de bonnes raisons pour qu'un système de réserve fractionnaire soit susceptible de se développer. Si elle ne garde que les réserves suffisantes pour faire face à ses besoins quotidiens, une banque libère ainsi le reste de ses avoirs pour les affecter à d'autres usages. Elle peut les affecter directement à des prêts, ou s'en servir à l'achat de capitaux producteurs d'intérêts tels que des actions ou des obligations. La première banque à établir ce système obtient en effet de ses clients un prêt sans intérêt. Une fois que d'autres banques suivent son exemple, la concurrence les force toutes à verser un intérêt sur leurs dépôts, soit en argent, soit en services. Les banques qui conservent 100 % de réserves, et sont tenues de faire payer à leurs clients la garde de leur argent, perdent donc de leur attrait. Il en résulte un système monétaire constitué en partie de marchandises physiques (pièces d'or frappées dans le privé) ou de titres de créances sur des marchandises physiques (récépissés d'entrepôt) échangeables comme une monnaie, en partie de titres de créances échangeables sur des banques de réserve fractionnaire privées (billets de banque), et en partie de titres de créances non échangeables sur ces banques (comptes chèques).

Ceci laisse à supposer que les banques de réserve fractionnaire peuvent offrir aux déposants la relative certitude de pouvoir reprendre leur argent s'ils le veulent. La plupart des critiques formulées à l'encontre des systèmes de réserve fractionnaire privés se fondent sur leur incapacité ou leur refus d'offrir cette possibilité. On prétend souvent que, de par sa nature, ce système est instable. Une ruée déclenchée par des rumeurs de défaillance d'une banque pousse nombre de déposants à retirer leur argent ; et comme, en général, le système bancaire a des engagements de beaucoup supérieurs au montant de ses réserves, les banques sont alors incapables de payer, et le système s'écroule.

Cependant, même si une banque – ou tout un système bancaire – a des engagements bien supérieurs à ses réserves, elle peut néanmoins être capable de les honorer en totalité. Les réserves d'une banque ne sont pas représentées uniquement par ses avoirs ; il s'agit simplement des avoirs sous forme de marchandises de réserve. Une banque qui doit faire face à une ruée de déposants peut vendre des avoirs hors réserve pour obtenir des liquidités ; elle récupère ainsi le numéraire payé à un groupe de déposants affolés, et s'en sert pour en rembourser d'autres. Un dollar en numéraire peut rembourser un nombre illimité de dollars en dépôts, à condition que la banque ait suffisamment de liquidités pour racheter le dollar autant de fois qu'il sera nécessaire.

Les véritables problèmes, avec une banque de ce genre, proviennent soit de l'insuffisance de ses avoirs en liquide, soit du fait que son actif total est inférieur à son passif total, soit encore de son actif dont la valeur marchande (mesurée en monnaie) s'effondre dans une panique. Cette dernière possibilité est vraisemblable, sauf si la valeur des actifs est liée d'une manière ou d'une autre à la valeur de la monnaie, puisque, en cas de panique, la masse monétaire baisse, la valeur de la monnaie augmente, ce qui entraîne une baisse du prix en monnaie des marchandises (autres que monétaires).

Il existe un certain nombre de moyens que les banques peuvent utiliser, et utilisent, pour se protéger. L'un d'entre eux consiste à immobiliser des disponibilités, tels que les emprunts et obligations, dont la valeur marchande est fixée en monnaie plutôt qu'en termes réels. Un autre moyen consiste à commencer avec un actif total supérieur au passif total, de manière à garantir aux déposants que la banque pourra toujours faire face à ses engagements, même si elle perd de l'argent. Un exemple historique est celui du système bancaire écossais décrit par Adam Smith (et, plus récemment et de façon plus détaillée, par Lawrence White) ; les banques étaient des sociétés en nom collectif, et les associés étaient généralement des gens riches. Etant donné qu'ils n'étaient pas protégés par une responsabilité limitée, les associés étaient responsables individuellement des dettes de la banque. Les déposants ne pouvaient perdre leur argent que dans le cas où le passif net de la banque était supérieur à l'ensemble des fortunes des associés. Plusieurs banques firent effectivement faillite mais, dans la plupart des cas, les déposants furent intégralement remboursés.

Dans le cas d'une banque de réserve fractionnaire privée, il existe une autre solution, dont se sont servies les banques écossaises : c'est la clause d'option. Les banques émettaient des billets de banque garantissant au porteur « une livre sterling à vue ou bien, au choix des directeurs, une livre et six pence, six mois après le jour de la demande ». En acceptant ce billet, le client reconnaît à la banque le droit de suspendre momentanément le remboursement, à condition de verser un intérêt pendant cette période.

Même si les banques de réserve fractionnaire privées peuvent être stables, choisiront-elles cette solution ? Après avoir construit sa réputation de fiabilité, une banque pourrait l'exploiter, et convertir cette réputation en espèces en augmentant considérablement ses dépôts, sans avoir l'aval correspondant ; elle pourrait ensuite transformer ses espèces, en les faisant passer de l'actif de la société à l'actif privé de ses propriétaires et de ses cadres ; il ne reste plus alors aux déposants que des coquilles vides !

Alors que de telles escroqueries peuvent certainement se produire dans les banques privées (et ailleurs dans l'économie), il n'y a aucune raison évidente de les voir se généraliser, surtout dans une économie moderne, disposant d'un ensemble d'institutions bien développées dans le domaine de la production et de la communication d'informations financières sur les entreprises. Si ce problème venait à se développer dans un système privé, cela pourrait conduire les déposants à avoir une préférence pour les banques non protégées par la responsabilité limitée.

On avance parfois deux autres arguments afin d'expliquer pourquoi la création d'argent ne peut pas avoir un caractère privé ; à mon avis, ces deux arguments sont erronés. Le premier argument prétend que la concurrence est impossible puisque, en l'absence d'une monnaie uniforme, toute transaction passe par un intermédiaire de change. Mais cet argument confond standardisation et monopole. Certes, il est commode de pouvoir échanger les pièces de monnaie provenant d'entreprises différentes à raison de une pour une, tout comme il est commode d'avoir des écrous fabriqués par une première entreprise qui s'adaptent aux boulons fabriqués par une seconde entreprise ; cependant, cela ne signifie pas que toute la monnaie, ou

que tous les écrous et boulons, soient fabriqués par la même entreprise. Evidemment, pour aboutir à une standardisation, il faut que les différentes banques qui offrent des fonds de réserve fractionnaires utilisent la même matière première dans les mêmes unités.

Si toutes les banques fabriquent leur monnaie (que ce soit des billets de banque ou des dépôts) remboursable en grammes d'or, par exemple, tous les fonds devraient alors s'échanger au taux de un pour un (ou cinq ou dix pour un, lorsqu'il s'agit de dénominations différentes). La seule exception concernerait l'argent d'une banque considérée comme périliciteuse. Sa monnaie serait alors vendue au rabais ; le désagrément qui en résulterait diminuerait considérablement la demande, ce qui inciterait alors les banques à prendre soin de leur réputation.

Un autre argument à l'encontre du système bancaire privé consiste à dire que cela rapporte toujours à une banque privée de produire davantage de monnaie, puisqu'il ne lui en coûte rien. Ce sont là deux erreurs. La première, c'est de ne pas reconnaître que, pour produire de la monnaie acceptée par les clients, la banque doit fournir la preuve de sa capacité à s'acquitter de son obligation de remboursement ; cela ne se fait pas sans frais, et le coût augmente proportionnellement au montant mis en circulation. La seconde erreur, c'est de supposer que, lorsqu'une banque se sert des avoirs, faisant en sorte que les gens gardent son type de monnaie, elle n'aurait pas besoin de les rémunérer. Sur un marché concurrentiel, on pousserait à la hausse l'intérêt versé sur les dépôts, jusqu'à ce qu'il absorbe l'excédent, si bien que les banques, à l'instar de toutes les entreprises concurrentielles, toucheraient juste de quoi couvrir leurs frais de fonctionnement.

## *Quelle marchandise ?*

Jusqu'à présent, je n'ai pas abordé la question de la marchandise sur laquelle un système privé devrait baser sa monnaie. Historiquement, les étalons les plus courants ont été probablement l'or et l'argent. Etant donné que, proportionnellement à leur poids, ils ont une grande valeur (ce qui permet de les transporter), qu'il est facile de les subdiviser et de les reconstituer, et relativement facile de les mesurer et de les évaluer, ces deux métaux étaient tout à fait appropriés à cet usage.

Mais, dans une société moderne, aucune de ces caractéristiques n'a d'importance, puisque l'élément de circulation n'est pas la marchandise proprement dite, mais les créances sur ladite marchandise. L'inconvénient de l'or et de l'argent, c'est que leur offre est très peu élastique, et que leur demande l'est relativement peu ; si l'on en juge par ce qui s'est passé récemment, la valeur de l'or et de l'argent (par comparaison avec la plupart des autres marchandises) peut varier et varie en fait de façon irrégulière, même en l'absence d'instabilités supplémentaires qui apparaîtraient dans un système de réserve fractionnaire basé sur l'or et l'argent.

Dans un système moderne, la couverture-marchandise idéale ne devrait pas être représentée par une seule marchandise, mais plutôt par un ensemble de marchandises. Par exemple, une banque garantirait à tout porteur de 100 000 de ses dollars, la remise d'un lot composé d'une tonne d'acier de qualité spécifiée, de cent boisseaux de blé, d'une once d'or et d'un certain nombre d'autres articles. Les marchandises composant le lot seraient choisies de façon à ce que leur valeur totale corresponde le plus possible au niveau général des prix. Si un changement dans les techniques de production ou la demande non monétaire venait à modifier la valeur d'une marchandise, il n'aurait que peu d'effet sur la valeur de tout le lot. Etant donné que la quantité de marchandises utilisées à des fins monétaires représenterait une infime fraction de la quantité totale d'acier, de blé, d'or, etc., tout changement de la demande

monétaire n'aurait qu'une influence négligeable sur la valeur du lot. La valeur de cette monnaie serait donc stable, à l'abri des changements tant monétaires que non monétaires.

Dans la pratique, ce système fonctionnerait en grande partie comme un système fiduciaire dans lequel l'autorité monétaire maintient la stabilité des prix grâce à des manipulations adéquates de la masse monétaire. Avec un système de lots de marchandises, si l'offre de monnaie augmentait à un niveau tel que le lot eût une valeur supérieure à 100 000 dollars, les porteurs de dollars les échangeraient contre des marchandises, rabaisant ainsi la masse monétaire et le niveau des prix. Si l'offre de monnaie descendait à un niveau tel que les marchandises eussent moins de valeur que la monnaie, les banques pourraient alors émettre davantage d'argent, sans que celui-ci soit échangé contre des marchandises, et la masse monétaire augmenterait. Le système dans son ensemble stabiliserait donc les prix, de façon à ce que le prix du lot (un indice des prix bruts) reste stable à sa valeur nominale.

L'avantage de ce système sur un système fiduciaire géré par les hommes de l'Etat, c'est qu'il ne repose pas sur la sagesse ou la bienveillance de ceux qui sont chargés de gérer la masse monétaire. Il est pourvu d'un mécanisme faisant en sorte qu'il soit de l'intérêt des individus contrôlant la masse monétaire, d'avoir un comportement exactement identique à celui que nous exigerions des autorités contrôlant un système fiduciaire gouvernemental. Puisque, dans ce système, la nature des réserves n'oblige pas les banques à en détenir d'importantes quantités, ce système est en fait un système fiduciaire, dans lequel l'obligation de rachat de la monnaie en marchandises oblige les gens à contrôler la masse monétaire pour maintenir la stabilité des prix.

### ***Lorsque préférer ne signifie pas prédire***

J'ai maintenant terminé de décrire le système que j'aimerais voir instaurer. Mais cela a-t-il une chance de se produire ? Je ne le pense pas. Le passage d'un système monétaire à un autre implique une difficulté de coordination. J'aimerais mieux faire usage d'une monnaie médiocre utilisée par tout le monde, plutôt que d'une monnaie idéale que personne d'autre n'utilise. Par conséquent, je continuerai d'employer le système actuel, sauf si je peux faire en sorte que tout le monde change de système en même temps que moi. Un taux d'inflation de douze pour cent par an correspond, pour un particulier détenteur de cent dollars en monnaie, à une taxe implicite d'un dollar par mois. C'est bien peu pour avoir la commodité d'utiliser la même monnaie que tout le monde. C'est aussi la raison pour laquelle des systèmes fiduciaires – même très mal gérés – sont encore utilisés.

Personnellement, je pense que, même si on levait les barrières juridiques qui empêchent l'usage de monnaie privée, le système fiduciaire actuel continuerait d'être utilisé, à moins qu'il ne se détériore davantage. Pour les mêmes raisons, je considère que, si un système privé fait son apparition, il sera probablement basé sur l'or, quoique ce métal ne soit pas un matériau très approprié à cet effet. Pour les raisons que j'ai déjà examinées, il est souhaitable que les banques émettrices de monnaie privée se mettent d'accord sur un étalon-marchandise commun. Il serait beaucoup plus facile de convenir d'utiliser de l'or, dont il a été fait grand usage dans le passé, qu'un ensemble compliqué de marchandises, et ceci, en dépit des avantages que cela représente.

Même si l'or n'est pas la marchandise tout à fait adéquate, cela ne signifie pas qu'un système privé basé sur l'or serait pire que notre système actuel. L'expérience du passé semble indiquer que, même si un étalon-or peut engendrer inflation ou déflation, il est peu probable qu'il s'agisse d'une inflation aussi importante que celle d'un système fiduciaire relativement prospère (tel que le nôtre) ; de plus, les inflations occasionnées par nos systèmes fiduciaires

faillis éclipsent toutes les conséquences qui découleraient de la découverte de nouveaux gisements aurifères. Avec un système de réserve fractionnaire, les possibilités de contraction sont beaucoup plus importantes ; étant donné que c'est en émettant de la monnaie que les Etats font du bénéfice, et non pas en la brûlant, il y a rarement eu de difficultés avec un système fiduciaire pur et simple.

Lorsqu'on examine les propositions actuelles de réforme monétaire, il est important de faire la distinction entre un système bancaire privé basé sur l'or et un système de réserve fractionnaire géré par les hommes de l'Etat et lié à l'or, tel que le système qui a prévalu aux Etats-Unis (sous différentes formes) pendant une grande partie de ce siècle. C'est généralement à ce dernier système qu'on se réfère, lorsqu'on parle de « revenir à l'étalon-or ». Dans un tel système, le rapport qui existe avec l'or impose des limites à la capacité des hommes de l'Etat de manipuler la masse monétaire et le niveau des prix ; c'est ainsi qu'il incite le gouvernement à entraver la libre circulation des marchandises et des services du commerce international, comme moyen d'éviter ces contraintes – et c'est le prix à payer.

A court terme, il se peut fort bien que nous devions nous résigner à accepter la monnaie du gouvernement. Mais il nous faudrait abandonner l'idée qu'un tel système est soit souhaitable, soit inévitable. L'argent peut et devrait être produit sur le marché. De même que l'éducation, c'est une question trop importante pour être laissée aux mains des hommes de l'Etat.

## *Chapitre 47 – La politique anarchiste : le cas du parti libertarien*

Il existe, parmi les libertariens qui soutiennent l'existence du Parti Libertarien, deux points de vue totalement différents sur l'objectif du parti. Pour les uns, le parti existe pour acquérir le pouvoir politique en remportant les élections ; il diffère des autres partis seulement dans la mesure où il souhaite utiliser ce pouvoir avec l'intention d'éliminer le gouvernement, ou bien de le réduire considérablement. C'est, semble-t-il, l'opinion qui prévaut lors des conventions du parti, tout au moins de celles que j'ai suivies. Si je n'ai pas encore entendu de candidat présidentiel libertarien prédire la victoire, plusieurs d'entre eux ont donné l'impression qu'il suffisait d'attendre seulement quelques élections pour y parvenir.

Le problème que pose une telle stratégie, c'est qu'elle peut être incompatible avec la dynamique interne des partis politiques. Avant de se demander si un parti libertarien peut gagner des élections, il faut d'abord se demander pourquoi le Parti Libertarien est libertarien, et dans quelles circonstances il continuera de le rester.

Un parti n'est pas une personne. Il n'a pas de croyances, et on ne peut utiliser d'arguments philosophiques pour le convaincre. Dire qu'un parti a certaines opinions, c'est une façon rapide de présenter le résultat des processus politiques internes de ce parti. C'est par l'intermédiaire de ces processus que se déterminent les positions présentées dans le programme du parti et, ce qui est plus important, les positions revendiquées et suivies par les candidats du parti, s'ils gagnent un siège.

Un libertarien rejette l'idée que, simplement parce que le gouvernement dit qu'il existe pour le bien général, cela signifie effectivement qu'il agit dans ce sens. Il doit également rejeter l'idée qu'un parti qui porte le nom de « Libertarien » continuera automatiquement à

avancer des positions libertariennes. Pour comprendre les actions futures soit d'un gouvernement, soit d'un parti politique, il faudrait commencer par supposer que les individus qui le composent poursuivent rationnellement leurs propres objectifs (égoïstes ou autres) et, à partir de cette supposition, essayer de prédire quelles seront les actions de l'organisation.

Pour mener à bien des campagnes, ou même tout simplement pour exister, un parti politique a besoin d'avoir des ressources, qu'il se procure de deux façons différentes. Il reçoit des dons en argent et en heures de travail, fournis par ceux qui soutiennent son idéologie et veulent le succès du parti ; au début, c'est même tout ce qu'il possède. Mais une fois qu'il commence à prendre suffisamment d'envergure pour gagner des élections ou, tout au moins, pour en affecter les résultats, un parti acquiert également un avoir politique d'une valeur marchande considérable. Le jeu politique qui se joue consiste à prendre le contrôle de la perception et de la dépense de centaines de milliards de dollars par an. Et à ce jeu, même un joueur relativement faible – par exemple un parti qui obtient cinq ou dix pour cent des votes dans une élection nationale, et détient quelques sièges au Congrès – peut se permettre d'accorder des faveurs qui valent très cher.

Un parti politique est conduit par deux objectifs. D'une part, il souhaite proclamer des opinions et prendre des mesures qui plaisent aux partisans de son idéologie. Mais d'autre part, il souhaite également s'attirer le maximum de voix possibles, afin de maximiser son actif politique et, une fois qu'il a obtenu ces voix, il souhaite agir de façon à maximiser son revenu (à long terme). Sur certains points, il se peut que ces objectifs s'avèrent cohérents ; sur d'autres, ils ne le seront pas.

Lorsque je dis qu'un parti « souhaite » quelque chose, là encore, j'utilise une façon bien commode d'abrégé. Prenons l'exemple d'un petit parti idéologique, comme le Parti Libertarien. Au départ, tout ce qu'il a à offrir à ses travailleurs, employés et candidats potentiels, c'est l'occasion d'atteindre leurs objectifs idéologiques. Aussi longtemps que cela reste vrai, ses membres, ses employés et ses candidats continuent d'avoir pour objectif principal cette idéologie, et le parti continue à « croire » au libertarianisme.

Imaginons que le parti commence à gagner des élections. Il vient alors à l'idée de certaines personnes que le fait de détenir une fonction puissante au sein du parti peut, à la longue, valoir beaucoup d'argent. Parmi les gens qui pensent à cela, certains peuvent ne pas avoir d'idéologie – et être prêts à proclamer toute idéologie qui leur convienne. D'autres peuvent être vaguement libertariens, mais s'intéresser bien davantage à la poursuite de leurs objectifs privés à court terme qu'à celle de leurs objectifs publics à long terme. Ce que ces gens ont en commun, c'est leur empressement à devenir des professionnels de la prise de pouvoir dans le parti. Dans ce combat pour le pouvoir, les professionnels finiront à la longue par battre les amateurs. Il ne fait aucun doute que, après avoir acquis un pouvoir politique considérable, le parti finira par s'orienter vers une politique où l'idéologie est un moyen – peut-être même important – mais pas une fin. Il deviendra alors un parti dominé par la maximisation des voix et des revenus ; il prendra des positions dictées par son idéologie lorsque ce sera vraisemblablement la meilleure façon de gagner des voix – ou bien le bénévolat et l'argent nécessaires à l'obtention desdites voix – et il agira en contradiction avec son idéologie, lorsque ces démarches rapporteront au parti un bénéfice net en voix ou en dollars. Nous avons déjà deux partis qui agissent de la sorte ; je ne vois guère d'avantage à en avoir un troisième.

J'ai mentionné au début de cet essai que les libertariens qui soutiennent l'existence du Parti Libertarien partagent deux opinions différentes quant à sa fonction. Si le but du parti n'est pas d'obtenir des sièges pour les libertariens, quel est-il ?

La réponse, me semble-t-il, c'est qu'il nous faudrait apprendre de nos ennemis ; il nous faudrait imiter la stratégie du Parti Socialiste d'il y a soixante ans. Le nombre de ses voix lors des élections présidentielles n'a jamais atteint le million, mais peut-être a-t-il été, dans l'histoire américaine, le parti politique qui a eu le plus de succès. Il n'a jamais contrôlé de ville plus grande que Milwaukee, mais il a réussi à donner force de loi à pratiquement toutes les propositions économiques de son programme de 1928 : une liste de propositions radicales allant du salaire minimum à la sécurité sociale.

Il nous faudrait considérer la politique non pas comme un moyen de gagner le pouvoir, mais comme un moyen de répandre des idées. Cela ne signifie pas que nous ne devrions jamais gagner une élection – un libertarien au Congrès, fût-ce dans le corps législatif d'un des états, pourrait retenir l'attention sur les idées libertariennes, et cela de façon non négligeable. Mais il nous faudrait envisager de gagner une élection de temps en temps uniquement comme un moyen – rien qu'une affaire de publicité, si vous voulez – jamais comme une fin. Tant que notre objectif demeurera idéologique, nous n'aurons pas à nous préoccuper de gagner beaucoup d'élections.

En se répandant, nos idées rapporteront des voix aux idées libertariennes, mais pas nécessairement au Parti Libertarien. Nous pouvons faire confiance aux autres partis pour adopter tous les éléments les plus populaires de notre programme, et nous laisser la difficile tâche de recueillir des voix pour un parti qui se distingue des autres, précisément par des opinions libertariennes que la plupart des électeurs n'ont pas encore acceptées.

Si cette stratégie réussit, à la longue, elle s'autodétruit. Si nous parvenons à répandre suffisamment les idées libertariennes, même un libertarien cohérent finira bien par se faire élire. Quand cela commencera à se produire, le Parti Libertarien deviendra finalement un parti important, qui s'engagera bien vite dans la poursuite des voix, et non pas du libertarianisme. Cependant, il sera peut-être quelque peu difficile de reconnaître la transition puisque, à ce stade, la poursuite du libertarianisme sera finalement devenue la meilleure façon d'obtenir des voix. C'est une défaite qu'il nous faudrait envisager avec plaisir.

Si l'on adopte un point de vue plus réaliste, il faut plutôt s'attendre à ce que le Parti Libertarien prenne le même chemin que les autres partis, bien avant que la population soit entièrement convertie au libertarianisme ; même un parti mineur a de précieuses faveurs à vendre. Ce n'est pas une raison pour ne pas lui apporter de soutien. Très peu de choses sont éternelles ; si le Parti Libertarien s'efforce de répandre les idées libertariennes pendant encore une ou deux décennies, avant de succomber aux tentations de la politique, c'est une raison suffisamment bonne pour travailler pour lui. Tout récipient vaut la peine d'être produit, même s'il est finalement destiné à la poubelle.

*Lorsque cet essai fut écrit pour la première fois, il s'agissait d'un exercice de spéculation pure : l'application de la théorie des choix publics au Parti Libertarien. Quelques années plus tard, une partie de mon analyse se confirmait de façon remarquable par un petit scandale au sein du Parti Libertarien. D'après ce qui m'a été raconté, un candidat libertarien aux élections d'un état avait accepté une somme d'argent considérable de la part de son rival du Parti Démocrate, et l'avait utilisée pour mener une campagne qui avait apparemment pour but de retirer des voix conservatrices au candidat républicain.*

## *Chapitre 48 – G.K. Chesterton, analyse d'un auteur*

De 1905 à 1925, George Bernard Shaw, H.G. Wells et G.K. Chesterton furent trois des intellectuels en vogue les plus éminents. Shaw et Wells sont encore considérés comme importants ; quant à Chesterton, en dehors des cercles catholiques conservateurs, on ne garde de lui que le souvenir de l'auteur des premiers romans policiers.

La raison n'en est pas la qualité de ce que Chesterton avait à exprimer. Ses opinions qui paraissent étranges au lecteur moderne sont surtout celles qu'il partageait avec ses adversaires et une grande partie de l'opinion avant-gardiste de l'époque. Les positions qui le distinguaient de son entourage, en particulier sa méfiance à l'égard du socialisme, du paternalisme et des tendances philosophiques de la fin du XIXe et du début du XXe siècles, apparaissent de plus en plus convaincantes à mesure que s'écoulent les décennies.

Quelque inexactes et dangereuses que se soient révélées leurs visions de surhommes et d'utopies scientifiques ou socialistes, Shaw et Wells étaient de « gauche », donc progressistes, donc importants. Chesterton, lui, ne l'était pas. C'était un libéral radical dans la tradition du XIXe siècle, ce que l'on appellerait de nos jours un libertarien – un partisan de la propriété privée (et de sa large répartition), qui refusait d'admettre que la seule autre possibilité fût le socialisme ou le statu quo. Il s'exprimait en ces termes :

« Je fais partie de ceux qui sont persuadés que le remède à la centralisation, c'est la décentralisation. On l'a décrit comme un paradoxe. Il est, semble-t-il, quelque peu espiègle et fantastique de dire que, lorsque le capital se retrouve entre les mains du petit nombre, ce qu'il faut faire, c'est le remettre aux mains de la multitude. Les socialistes voudraient le mettre entre les mains d'un nombre encore plus restreint, mais il s'agirait de politiciens qui (comme on le sait) administrent toujours dans l'intérêt de la multitude. »

Chesterton n'était pas conservateur ; au cours d'un de ses débats avec Shaw, il fit remarquer que son adversaire passait beaucoup de temps à attaquer « *le système actuel de l'Angleterre industrielle... Qui, hormis un esprit diabolique sorti tout droit de l'enfer, l'a jamais défendu ? Je m'oppose à son socialisme car il sera... aussi diabolique que le capitalisme.* »

Cela semble paradoxal ; que reste-t-il, en effet, quand on a éliminé capitalisme et socialisme ? Mais pour Chesterton, « capitalisme » ne signifiait pas propriété privée et liberté individuelle. Cela signifiait ce qu'il croyait voir autour de lui : une société dominée, économiquement et politiquement, par les capitalistes, et dans laquelle la plupart des gens travaillaient pour de grandes sociétés, achetaient à de grands monopoles, et lisaient des journaux contrôlés par une poignée de millionnaires qui, par une curieuse coïncidence, se trouvaient être les amis, partisans et relations de parenté des milieux dirigeants. Il acceptait en grande partie – peut-être même beaucoup trop – la critique socialiste de l'Etat anglais de l'époque, tout en affirmant que le remède des socialistes allait précisément dans la mauvaise direction.

En réponse, nombre de ses détracteurs prétendaient que les idées de Chesterton n'étaient tout simplement plus de son temps. Il répondit que la question du temps était hors de propos.

« De nos jours, nous constatons souvent dans nos lectures avec quel courage et quelle audace quelque rebelle s'attaque à une tyrannie séculaire ou à une superstition d'un autre âge. Ce n'est pas réellement une marque de courage que de s'attaquer à des choses vieilles et surannées, pas plus que de se proposer d'attaquer sa grand-mère. L'homme vraiment courageux, c'est celui qui défie des tyrannies qui ont la jeunesse du matin, et des superstitions qui ont la fraîcheur des fleurs nouvelles. Le seul véritable libre-penseur, c'est celui dont l'esprit est libéré aussi bien du futur que du passé. Il se préoccupe aussi peu de ce que sera l'avenir que de ce qu'a été le passé ; son seul souci, c'est ce que le présent devrait être. »

Les opinions impopulaires de Chesterton ne se limitèrent pas à la politique. En matière de religion, il commença sa carrière intellectuelle comme agnostique, d'inclination vaguement chrétienne ; puis il devint un chrétien suivant une ligne de plus en plus orthodoxe et, vers la fin de sa vie, il se convertit au catholicisme. S'il avait choisi ses croyances dans l'intention délibérée d'offenser l'opinion intellectuelle de ses contemporains, il n'aurait guère pu trouver deux choses mieux adaptées à son objectif que le libéralisme et le catholicisme du XIXe siècle. Ce qui est surprenant, peut-être, ce n'est pas qu'il soit tombé en général dans l'oubli, mais que ses ouvrages n'aient pas encore été brûlés publiquement.

Lorsque je découvris Chesterton pour la première fois, j'étais déjà libertarien. J'ai aimé ses essais politiques, tout en étant perplexe et intrigué de le voir défendre, avec autant d'intelligence et de force de persuasion, l'orthodoxie chrétienne et même catholique – des idées qui me paraissaient aussi indéfendables que ses (et mes) opinions politiques le paraissent à toute autre personne. C'était encore plus fascinant d'apprendre qu'il était chrétien non pas en dépit, mais à cause du fait qu'il était libertarien. En essayant de trouver une base solide pour défendre sa position politique et, en fait, sa perception de la réalité et de la place de l'homme dans cette réalité, Chesterton s'est trouvé lui-même selon son propre récit poussé pas à pas vers l'orthodoxie chrétienne. Lorsqu'on lui demanda pourquoi il était persuadé du bien-fondé de ce qu'il faisait, il répondit : « *Parce que je ressens que la vie est logique et possible grâce à ces convictions, mais illogique et impossible en leur absence.* »

Les libertariens modernes trouveront cette assertion bien étrange ; aujourd'hui, bien que l'on compte une petite minorité de chrétiens, la plupart des libertariens qui se font entendre semblent être soit agnostiques, soit athées. Pour ce qui est de ma propre expérience intellectuelle, et malgré mon admiration pour Chesterton, je ne suis devenu ni catholique, ni même déiste. Cependant, je me suis trouvé forcé peu à peu à adopter une position philosophique qui pourrait se décrire comme un catholicisme dépourvu de Dieu – la croyance en la véracité ou la fausseté des affirmations concernant le bien et le mal, exactement de la même façon que pour les affirmations concernant la réalité physique. Lorsqu'on dit : « Il ne faut pas torturer les enfants », c'est un fait qui a à peu près le même sens que de dire : « Si des choses vous échappent des mains, elles tombent ». Je ne tenterai pas de défendre ici cette conclusion, mais je pense qu'il est bon de noter, comme un témoignage que les lecteurs modernes, et les libertariens en particulier, devraient prendre au sérieux, l'assertion de Chesterton à propos de la relation entre ses opinions politiques et religieuses.

Lorsque je prétends que la méconnaissance actuelle que nous avons de Chesterton est davantage notre faute que la sienne, je dois tenir compte d'une sérieuse accusation qui est souvent portée contre lui, à savoir qu'il était antisémite. Je pense que cela est exagéré, mais pas entièrement dénué de fondement. L'accusation vient en partie de son association avec deux autres écrivains, son frère, Cecil Chesterton, et son ami, Hilaire Belloc, qui ont bien pu être antisémites, en partie, à la suite d'un événement fortuit dans l'histoire personnelle de Chesterton et, en partie, du fait d'un élément important de ses idées politiques.

A l'origine de l'histoire se trouve l'affaire Marconi, un scandale politique au cours duquel un certain nombre de ministres avaient gagné de l'argent en spéculant sur les actions de *l'American Marconi Company* ; apparemment ils avaient bénéficié d'une information interne concernant l'octroi à la *British Marconi Company* d'un contrat gouvernemental pour la construction d'une chaîne de stations de radios. Cecil Chesterton attaqua avec force plusieurs des personnalités en cause dans une série d'articles ; il fut poursuivi pour diffamation criminelle, mena sa propre défense (de manière incompétente) parce qu'il croyait que l'habileté à argumenter pouvait se substituer à la connaissance du droit ; il fut condamné et emprisonné quelque temps. Trois de ses adversaires dans le procès, Godfrey Isaacs, directeur des deux sociétés Marconi britannique et américaine, son frère, Sir Rufus Isaacs (devenu plus tard Marquis de Reading), qui était alors Procureur Général, et Herbert Samuel, Ministre des Postes et Télégraphes, étaient juifs.

G.K. Chesterton fut très affecté par le procès, en partie à cause de la menace qui pesait sur son jeune frère adoré, et en partie à cause de la tentative du gouvernement (libéral) de couvrir le scandale et de réprimer les différences d'opinion, ce qui symbolisait pour lui l'abandon des principes libéraux par le Parti Libéral. Quelque temps plus tard, il s'exprima en ces termes : « *Plus que jamais, je crois au libéralisme. Mais c'était dans un temps d'innocence enfantine que j'ai cru aux Libéraux.* » L'un des résultats, c'est que, dans les histoires de G. K. Chesterton, les méchants, riches et puissants, ont également de fortes chances d'être juifs.

Il y a un élément plus important à considérer dans l'attitude de Chesterton envers les Juifs : c'est l'opinion qu'il se faisait du nationalisme. C'était un anti-impérialiste et un partisan d'une « petite Angleterre », croyant que le patriotisme convient aux petits pays, mais non pas aux empires. Lorsque la Grande-Bretagne attaqua et annexa les républiques des Boers en Afrique du Sud, il fut partisan des Boers. Plus tard, il écrivit à propos de la Première Guerre mondiale :

« Personnellement, je suis plus convaincu que jamais que la Guerre mondiale a eu lieu parce que les nations étaient trop grandes, et non pas parce qu'elles étaient trop petites. Elle a eu lieu en particulier parce que les grandes nations voulaient devenir l'Etat mondial. Mais surtout, elle a eu lieu parce que ce qui prend beaucoup d'ampleur s'entoure de froideur, de vanité et d'impersonnalité. Ce ne fut pas simplement une guerre de nations ; ce fut une guerre d'internationalistes belliqueux. »

Quel rapport avec l'antisémitisme ? Pour le savoir, il faut lire « Le Problème du Sionisme », un essai de 1920 qui contient à la fois les munitions pour l'attaquer en tant qu'antisémite, ainsi que le témoignage qu'il ne l'était pas. Sa thèse principale est que le « problème juif » vient du fait que les Juifs sont une nation en exil, et donc que les Juifs britanniques, les Juifs français ou les Juifs allemands ne sont pas réellement anglais, français et allemands. Ce n'est pas en ignorant le problème qu'on le fera disparaître ; la solution, si toutefois elle est possible, consiste à créer un Etat juif.

Une des difficultés pour en arriver là est que les habitants non juifs de Palestine sont méfiants à l'égard des Juifs, précisément en raison de caractéristiques nationales telles que leur propension à être banquiers plutôt que forgerons, et hommes de loi plutôt que fermiers, ce qui est une conséquence de leur exil. Pour qu'Israël soit viable, il faut que « *les Juifs modernes se mettent à tailler le bois et à tirer de l'eau... Cela réussira quand les Juifs deviendront éboueurs, quand ils deviendront balayeurs, dockers, terrassiers, porteurs et aides-maçons* ». Chesterton reconnaissait que c'était là précisément l'idéal de certaines des colonies sionistes ; dans ses commentaires sur le conflit entre le stéréotype antisémite et l'idéal sioniste, il écrivait : « *Tout notre grief à l'encontre du Juif, c'est qu'il ne laboure pas*

*la terre, ni ne travaille avec la bêche ; c'est être injuste avec lui que de lui opposer un refus s'il dit véritablement : "Donnez-moi une terre et je la labourerai ; donnez-moi une bêche et je m'en servirai." C'est là toute la raison de notre méfiance envers lui – le fait qu'il ne puisse réellement aimer aucune des terres où il se trouve errant ; cela paraît plutôt indéfendable de faire la sourde oreille lorsqu'il dit vraiment : "Donnez-moi une terre et je l'aimerai." »*

C'est un essai extraordinaire ; la meilleure façon, et peut-être la seule, de comprendre dans quel sens Chesterton était antisémite ou pro-sémite, c'est de le lire en entier. Il est facile d'en extraire des morceaux aux apparences antisémites, tels que celui où il suggère, à moitié sérieusement, que les Juifs soient libérés de toute restriction à caractère légal, à l'exception d'une seule : l'obligation de s'habiller à la manière arabe, afin de rappeler à leurs hôtes et à eux-mêmes qu'ils sont essentiellement des étrangers. Il est également facile de trouver des passages qui auraient pu être écrits par un sioniste. Lorsqu'il affirme que les Juifs sont des étrangers dans les pays où ils résident – ce qui semble très bizarre à un Américain – j'en ai été personnellement moins choqué que j'aurais pu l'être, précisément parce que je l'avais déjà entendu dire auparavant par des Juifs européens.

Ces arguments ont une résonance quelque peu différente lorsqu'ils viennent d'un étranger ; je pense, cependant, qu'il serait difficile de lire cet essai avec l'esprit ouvert sans finir par admirer Chesterton dans sa tentative de traiter honnêtement ce qui était – et demeure – un problème complexe. Et il est à noter qu'il s'est appliqué à lui-même les mêmes principes. Lorsqu'il décida finalement de se convertir au catholicisme, c'était pour s'identifier à un groupe que la plupart des Anglais considéraient comme des étrangers suspects. C'est le même principe qu'il défendait – l'idée que les groupes nationaux doivent être eux-mêmes, et non pas de médiocres imitations de quelqu'un d'autre – lorsqu'il critiqua le nationalisme indien comme étant « pas très indien et pas très national », dans un article lu par un jeune étudiant indien du nom de Mohandas K. Gandhi.

Ce qui distingue nettement les écrits de G.K. Chesterton de ceux de la plupart des autres écrivains idéologiques, avant et après lui, c'est essentiellement cette rectitude de jugement et son humour. Ses adversaires idéologiques, même les méchants dans son œuvre de fiction, ne sont ni des démons, ni des imbéciles, mais des êtres humains comme nous, admirables sur bien des points, dont il considère que les opinions sont erronées. Aussi bien dans ses essais que dans ses romans, son objectif final n'est pas de détruire ceux qui sont dans l'erreur, mais de les convertir.

# Annexe 1 - Quelques chiffres

## Effet réel de l'impôt progressif sur le revenu

	1955	1960	1965	1970	1975	1980	1984
Impôt sur le revenu perçu (en milliards de dollars)	29,6	39,5	49,5	82,9	124,5	250,3	301,9
Revenu imposable déclaré (revenu moins dégrèvements) (en milliards de dollars)	128,0	171,6	255,1	401,2	595,5	1.280,0	1.701,4
IMPOT PERÇU/ REVENU DECLARÉ							
Taux moyen de l'impôt perçu	23,1 %	23,0 %	19,4 %	20,7 %	20,9 %	20,0 %	17,7 %
Taux de l'impôt sur la tranche des revenus les plus bas	20	20	16	14	14	14	11
Taux de l'impôt sur la tranche des revenus les plus élevés	91	91	77	70	70	70	50

Sources : Pour 1955-65 : *Historical Statistics of the United States, Colonial Times, to 1970*, pp. 1110-11. Pour 1970-84 : *Statistical Abstract of the United States, 1987*, p. 304.

## *Incidence de tous les impôts par revenu pour 1977*

Catégorie de Revenu	moins de \$3.000	\$3.000 à \$3.999	\$4.000 à \$4.999	\$5.000 à \$5.999	\$6.000 à \$6.999	\$7.000 à \$7.999	\$8.000 à \$9.999	\$10.000 à \$11.999	\$12.000 à \$14.999	\$15.000 à \$19.999	\$20.000 à \$24.999	\$25.000 et plus	Total
Impôt fédéraux en pourcentage du revenu	22,2	17,4	17,5	18,1	19,3	19,2	21,0	21,6	21,6	21,9	22,1	25,4	22,1
Impôts d'état et impôts locaux en pourcentage du revenu	29,7	19,9	17,6	16,5	16,2	15,4	14,9	14,1	13,2	12,7	12,1	11,5	13,5
Tous impôts en pourcentage du revenu	51,9	37,3	35,2	34,6	35,5	34,5	35,9	35,6	34,7	34,6	34,2	36,9	35,7
Pourcentage de familles par catégorie de revenu	9,0	5,5	4,6	4,7	4,4	4,2	7,8	7,3	10,4	14,8	10,6	16,7	100,0

Source : Tax Foundation, Inc., *Allocating Tax Burdens and Government Benefits by Income Class 1972-73 et 1977* (Washington, DC, 1981), pp. 25, 28-9.

# *Répartition du revenu entre les familles*

## **Pourcentage du Revenu Total Reçu**

<b>Classification des familles par revenu reçu</b>	<b>1913</b>	<b>1920</b>	<b>1929</b>	<b>1934</b>	<b>1941</b>	<b>1947</b>	<b>1955</b>	<b>1960</b>	<b>1965</b>	<b>1970</b>	<b>1975</b>	<b>1979</b>	<b>1981</b>	<b>1985</b>
Premier untile	15,0	12,3	14,5	12,5	11,4	8,5								
Premier vintile		22,1	26,1	24,9	21,9	17,5	16,8	15,9	15,5	15,6	15,5	15,7	15,4	16,7
Premier quintile						43,2	41,0	41,3	40,9	40,9	41,1	41,6	41,9	43,5
Deuxième quintile						23,1	23,4	24,0	23,0	23,8	24,1	24,1	24,4	24,2
Troisième quintile						17,0	17,7	17,8	17,8	17,6	17,6	17,5	17,4	16,9
Quatrième quintile						11,8	12,2	12,2	12,2	12,2	11,8	11,6	11,3	10,9
Dernier quintile						5,0	4,8	4,8	5,2	5,4	5,4	5,3	5,0	4,6

Sources : Pour 1913-65 : *Historical Statistics of the United States, Colonial Times to 1970*, pp. 293, 302. Pour 1970-1985 : *Statistical Abstract of the United States, 1977-1987*.

## *Pourcentage du revenu national selon l'origine des revenus*

Type de Revenu	1900-09	1920-29	1945-54	1960-69	1975	1985
Salaires	55,0 %	60,5 %	65,5 %	71,1 %	73,6 %	73,5
Revenu des Propriétés	23,6	17,6	15,6	10,0	9,7	7,9
Revenus des Loyers des Personnes	9,1	7,6	3,8	3,3	1,0	0,2
Bénéfices des Sociétés avant Impôt	6,8	8,2	14,1	12,4	9,1	8,7
Intérêt Net	5,5	6,2	0,9	3,2	6,5	9,7

Sources : Pour 1900-69 : *Historical Statistics of the United States*, p. 236. Pour 1975-85 : *Statistical Abstract of the United States 1987*, p. 427.

# *Annexe 2 – Mes concurrents*

Ceux qui veulent approfondir le sujet de cet ouvrage seront probablement intéressés par la bibliographie et les renseignements sur les organisations répertoriées ci-dessous. Je n'engage pas ma responsabilité quant aux opinions de ces auteurs, tout comme ils n'engagent pas la leur quant à mes opinions. Il se peut qu'il existe quelque part deux libertariens qui soient d'accord sur tout, mais je ne suis pas l'un d'eux.

Il s'agit de livres et d'articles que j'ai lus ; cependant, dans quelques cas, j'ai donné les références d'ouvrages que je n'ai pas lus, mais dont je connais les auteurs. Quelques ouvrages, principalement des livres d'histoire, ont été inclus sur la recommandation de Jeffrey Rogers Hummel, qui a participé à la mise à jour des références de cette seconde édition. Les initiales JRH servent alors à identifier ces ouvrages. C'est également lui qui s'est chargé de la présentation de la plupart des revues et des organisations libertariennes.

## *Romans*

Poul Anderson, *No Truce with Kings*, parue dans *Time and Stars* (Garden City, New York : Doubleday, 1964). Trad. frse : *Pas de trêve avec les rois !* in *Fiction* n° 127, juin 1964. Une nouvelle libertarienne qui joue franc jeu. Les « méchants » sont aussi des « bons ». Mais ils ont tort. Il faut arriver à la moitié de l'histoire pour saisir de quel côté se place l'auteur.

Robert A. Heinlein, *The Moon is a Harsh Mistress* (New York : Putnam, 1966). Trad. frse : *Révolte sur la Lune*, Paris, Opta, 1971. La plupart de ses ouvrages contiennent des idées intéressantes. Celui-ci a pour cadre une société anarcho-capitaliste vraisemblable ; c'est une des sources à partir de laquelle j'ai développé mes idées sur le sujet. Il faudrait un long article, que j'écrirai peut-être un jour, pour débattre de tout ce qu'il y a de bon dans ce livre.

G.M. Kornbluth, *The Syndic* (Garden City, New York : Doubleday, 1955). Trad. frse : *Le Syndic*, Paris, Opta, 1977. Cet ouvrage présente une société libertarienne intéressante (qui s'appuie sur le crime organisé) aux prises avec le problème de la stabilité. Menacée par des ennemis extérieurs, cette société est apparemment vouée à l'effondrement ; toute tentative énergique pour la défendre aura pour résultat qu'elle ne vaudra plus la peine d'être défendue.

Larry Niven et Jerry Pournelle, *Oath of Fealty* (New York : Pocket Books, 1981). Les deux auteurs de ce livre sont quelque peu sympathisants libertariens, mais aucun d'eux n'est un libertarien orthodoxe. Le récit se situe dans un avenir proche, et se déroule essentiellement dans le cadre d'une « arcologie » privée, c'est-à-dire d'un immeuble de la taille d'une petite ville, mettant à la disposition de ses résidents ses propres services « gouvernementaux ». Un élément clé de cet ouvrage, et qui devrait intéresser les anarcho-capitalistes, c'est le fait que les gens qui se trouvent sous la protection d'une organisation privée, et non point d'un gouvernement, éprouveront pour cette organisation privée le même genre de loyauté et de patriotisme que le peuple éprouve actuellement pour sa nation. L' « arcologie », c'est « nous » ; « eux », c'est le gouvernement de Los Angeles, où elle se trouve.

Niven et Pournelle ont écrit en commun quelques autres bons ouvrages, qui n'ont pas grand-chose à voir avec le libertarianisme ; je recommande en particulier *The Mote in God's Eye* et *Inferno. Cloak of Anarchy* dans la collection Niven intitulée « *Tales of Known Space* »

(New York : Ballantine, 1975) est une histoire anti-anarchiste que les anarchistes libertariens feraient bien de lire pour en faire un sujet de réflexion.

Ayn Rand, *Atlas Shrugged* (New York : Random House, 1957).

— *The Fountainhead* (Indianapolis : Bobbs-Merrill, 1943). Trad. frse : *La source vive*, Paris, Orban, 1981.

— *Anthem*, éd. rév. (Los Angeles : Pamphleteers, 1946).

Les romans d'Ayn Rand indisposent certaines personnes, parce que les héros sont tous beaux, alors que les scélérats sont d'une laideur repoussante, et portent des noms bien appropriés. Elle l'a fait délibérément, car, à son avis, l'art ne devrait pas donner dans le réalisme : c'est pour le prouver qu'elle a écrit *The Romantic Manifesto* (New York : World Publishing, 1969). Lorsque quelqu'un lui fit remarquer que ses écrits ne s'intégraient pas dans le courant dominant de la littérature américaine, elle aurait répondu que « le courant dominant de la littérature américaine est un marécage stagnant ». Un point pour elle.

Eric Frank Russell, *The Great Explosion* (New York : Dodd, Mead, 1962). Des bureaucrates venant de la planète Terre sont en train de recoller les morceaux de l'univers. Une société anarcho-pacifiste fascinante est impliquée dans un de leurs échecs. Cette histoire est peut-être à l'origine de MYOB, c'est-à-dire Mind Your Own Business (Mêlez-Vous de Vos Affaires).

J. Neil Schulman, *Alongside Night* (New York : Avon, 1987)

— *The Rainbow Cadenza* (New York : Simon and Schuster, 1983).

Deux romans tout à fait libertariens. Le premier présente une révolte libertarienne qui prend place dans un avenir proche, et le second présente une société où la proportion hommes/femmes est de 10 contre 1, et où les femmes sont enrôlées dans un corps « prostitutionnel ».

L. Neil Smith, *The Probability Broach* (N.Y. : Ballantine, 1980).

— *The Venus Belt* (New York : Ballantine, 1980) et bien d'autres que je n'ai pas encore lus. Ses livres sont parfois très amusants ; la principale réserve que j'émetts concerne les « bons », qui sont trop manifestement dans le droit chemin, et gagnent trop facilement.

Vernor Vinge, *True Names* (New York : Bluejay, 1984)

— *The Peace War* (N.Y. : Bluejay, 1984 ; Ultramarine, 1984).

— *Marooned in Realtime* (N.Y. : Bluejay, 1986 ; Baen, 1987).

Il s'agit de romans de science fiction, écrits par un libertarien qui a des idées intéressantes. Pour le dernier de ces trois ouvrages, le contexte historique, situé dans un lointain avenir, inclut une société anarcho-capitaliste du genre de celle qui a été présentée dans la troisième partie de ce livre.

La nouvelle *The Ungoverned*, qui fait partie du recueil *True Names and Other Dangers* (New York : Baen, 1987), se situe entre *The Peace War* et *Marooned in Realtime*. Elle décrit une société anarcho-capitaliste attaquée par un Etat voisin. Ce qu'il y a de meilleur dans cette histoire, c'est la façon dont anarchistes et étatistes considèrent que leurs institutions respectives vont de soi. L'échec de cette attaque est due en partie au fait que les chefs de file interprètent mal la situation à laquelle ils sont confrontés, car ils insistent pour considérer la société anarcho-capitaliste comme étant à mi-chemin entre un état rival et une bande de gangsters.

## *Economie*

Armen A. Alchian et William R. Allen, *University Economics : Elements of Inquiry*, 3e éd. (Belmont, CA : Wadsworth, 1972). Un bon texte économique, original, et écrit de façon amusante.

David D. Friedman, *Price Theory : An Intermediate Text* (Cincinnati : South-Western, 1986). Si vous aimez le livre que vous venez de lire, vous aimerez probablement celui-là également. Il est conçu pour être un manuel de cours, mais pourrait aussi servir à l'enseignement de l'économie pour des autodidactes. Il ne fait appel à aucune connaissance préalable de la part du lecteur, sinon à un grand désir de réflexion.

Milton Friedman, *Capitalism and Freedom* (Chicago : University of Chicago Press, 1962) ; trad. frse : *Capitalisme et Liberté*, Paris, Laffont, 1971. Ouvrage moderne classique sur le libertarianisme, et qui vaut la peine d'être lu.

Milton et Rose Friedman, *Free to Choose : A Personal Statement*. (New York : Harcourt Brace Jovanovich, 1980). Traduction française *La liberté de choix*, Paris, Belfond, 1983.

— *The Tyranny of the Status Quo* (N.Y. : Harcourt Brace Jovanovich, 1983).

Le premier de ces ouvrages plaide, de façon plus modérée que moi, en faveur d'une société libre. Le second ouvrage est surtout une explication de la difficulté de changer la situation actuelle, même quand un candidat tel que Reagan ou Thatcher est apparemment élu dans ce but.

Henry Hazlitt, *Economics in One Lesson* (New York : Harper, 1946). Trad. frse : *L'économie politique en une leçon*, Paris, Librairie de Médecis, 1949. Cet ouvrage a la réputation d'être une bonne et courte introduction à l'économie, mais je ne l'ai pas lu.

— *Time Will Run Back : A Novel about the Rediscovery of Capitalism*, éd. rév. (New Rochelle, N.Y. : Arlington House, 1966). La redécouverte du capitalisme dans un monde communiste futur. Il se veut un roman, mais n'en tenez pas compte. Vous découvrirez alors pourquoi le socialisme ne peut pas marcher aussi bien que le capitalisme, et ce qui se passe quand on l'essaie. Explication passionnante.

Alfred Marshall, *Principles of Economics*, 8e éd. (London, MacMillan, 1946). Trad. frse : *Principes d'Economie politique*, Gordon and Breach, 1971. Ce livre, plus que tous les autres, est à l'origine de l'économie moderne ; il a été publié pour la première fois en 1890, et vaut encore la peine d'être lu. L'approche que j'ai utilisée pour comprendre l'efficacité économique est empruntée, avec quelques modifications mineures, au Livre III, Chapitre 6.

Ludwig von Mises, *Human Action : A Treatise on Economics*, 3<sup>e</sup> éd. (Chicago : Regnery, 1963). Trad. frse : *L'action humaine*, Paris, P.U.F., 1985. Dans les sphères libertariennes, la plupart de ceux qui ne comprennent ni l'une ni l'autre font beaucoup de cas de la différence entre les théories économiques de l'école autrichienne et de l'école de Chicago. On m'a classé du côté de « Chicago ». Ceci est le « magnus opus » de l'un des Autrichiens les plus éminents.

S. Peltzman, "An Evaluation of Consumer Protection Legislation : 1962 Drug Amendments". *Journal of Political Economy* Septembre/Octobre 1973. Exemple classique de l'utilisation de l'économie et des statistiques pour mesurer l'effet de la réglementation gouvernementale. Peltzman en arrive à la conclusion que la législation qu'il a étudiée a réduit de moitié environ le rythme d'introduction de nouveaux médicaments, sans avoir cependant aucun effet perceptible sur leur qualité moyenne.

Adam Smith, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776, rééd., New York, Modern Library, 1937). Trad. frse : Zeller, 1984. Connu habituellement sous le titre simplifié de *La Richesse des Nations*, on peut affirmer qu'il s'agit de l'ouvrage libertarien le plus fondamental qui ait jamais été écrit, et qui fait toujours autorité.

### *Analyse économique du droit*

Gary S. Becker et George J. Stigler, "Law Enforcement, Malfeasance, and Compensation of Enforcers", *Journal of Legal Studies*, 3 Janvier 1974, 1-18). Cet article, rédigé par deux économistes éminents (quelque peu originaux), a introduit l'idée de l'application privée du droit dans la littérature juridique et économique.

Jesse Byock, *Feud in the Icelandic Saga* (Berkeley : University of California Press, 1982). Byock est historien. Bien que son point de vue du système islandais soit complètement différent du mien, il arrive à des conclusions très similaires.

R.H. Coase, "The problem of Social Cost", *Journal of Law and Economics*, 3 (Octobre 1960). Cet article est à l'origine du Théorème de Coase, et a révolutionné l'analyse économique des règles du droit, en particulier celles qui traitent des externalités.

Richard Epstein, *Takings : Private Property and the Power of Eminent Domain* (Cambridge : Harvard University Press, 1985). Richard Epstein est tout à la fois un éminent spécialiste juridique et un libertarien. Il prétend dans son ouvrage que, lorsqu'on interprète correctement la clause de la Constitution sur les « expropriations » (« aucune propriété privée ne sera pas non plus prise pour un usage public sans qu'il y ait juste compensation »), elle impose au gouvernement des contraintes rigoureuses. Par exemple, si la municipalité incorpore mon immeuble dans une zone de résidence uniquement réservée à l'habitat individuel, elle me retire un des droits inhérents à la propriété de ma maison, à savoir le droit d'en louer une partie. D'après l'interprétation qu'Epstein fait de la Constitution, l'Etat ne peut agir de la sorte que s'il est prêt à me dédommager de la perte subie (« juste compensation ») et uniquement si les profits tirés de la loi sont répartis très largement (à « usage public »). Etant donné que la plupart des interventions des hommes de l'Etat visent, en fait, à profiter à un groupe, au détriment d'un autre groupe, et sont politiquement rentables pour cette raison uniquement, il ressort de l'interprétation d'Epstein que la majeure partie des actions de l'Etat sont anticonstitutionnelles. Un gouvernement soumis au poids de ces restrictions ferait beaucoup moins de choses que n'en fait le nôtre actuellement.

L'intérêt de cet ouvrage est dû en partie à l'intelligence de l'auteur et à la subtilité de son argumentation. Il ne se contente pas simplement d'affirmer une interprétation de la Constitution : pour étayer et expliquer sa conclusion, il entrelace des arguments fondés sur la théorie constitutionnelle, l'économie des choix publics et la philosophie politique.

Dans "Epstein's Takings Doctrine on the Public Good Problem", *Texas Law Review*, 65 (Mai 1987), p. 1233-1242, Jeffrey Rogers Hummel fait une critique d'Epstein, et prétend qu'il n'est pas allé assez loin.

David D. Friedman, "Efficient Institutions for the Private Enforcement of Law", *Journal of Legal Studies*, Juin 1984. Il s'agit d'un de mes articles, qui réfute un précédent article de Landes et Posner écrit en réponse à un article de Becker et Stigler. Landes et Posner prétendent démontrer qu'un système dans lequel tout le droit était géré dans le privé – de sorte que tout délit donnait lieu à une plainte contre le criminel, émanant de la victime plutôt que de l'Etat – ne pouvait pas être efficace. Je prétends démontrer le contraire. Ce que je

présente dans cet article est un système anarcho-capitaliste d'application du droit, associé à l'actuel système de tribunaux et de lois. Vous pouvez le considérer comme de l'anarchisme rampant. Encore deux pas, et j'y suis.

— “Private Creation and Enforcement of Law – A Historical Case”, *Journal of Legal Studies*, 8 (Mars 1979), p. 399-415. Une version plus longue et plus théorique du Chapitre 44.

— “Reflections on Optimal Punishment or Should the Rich Pay Higher Fines?”, *Research in Law and Economics*, 1981.

— “What is Fair Compensation for Death or Injury ?” *International Review of Law and Economics*, 2, 1982.

Richard A. Posner, *Economic Analysis of Law*, 3<sup>e</sup> éd. (Boston : Little, Brown, 1986).

William M. Landes and Richard A. Posner, *The Economic Structure of Tort Law* (Cambridge : Harvard University Press, 1987).

Mon examen de l'analyse économique du droit au chapitre 43 est trompeur à deux égards au moins. Il ignore un grand nombre de difficultés auxquelles on serait confronté dans l'élaboration d'un véritable code des lois. Il se concentre également sur la question de savoir quelles règles de droit sont économiquement efficaces, alors qu'il passe sous silence deux autres questions importantes : quelle est la théorie qui peut nous révéler les conséquences économiques des lois que nous avons dans la réalité, et quelle est la théorie qui peut nous révéler le genre de lois que nous pouvons espérer. Posner aborde le sujet sous un angle différent. Il soutient qu'il y a lieu d'espérer que le droit coutumier – l'ensemble des règles de droit produites non point par le corps législatif, mais par l'accumulation des jugements – sera économiquement efficace ; il prétend démontrer, par ailleurs, qu'une grande partie du droit coutumier est, en fait, efficace. Son livre et le livre de Landes et Posner sur le droit pénal étudient tous deux la question de l'efficacité des règles de droit de façon beaucoup plus approfondie que je ne l'ai fait dans mon livre.

William Miller, “Avoiding Legal Judgement : The Submission of Disputes to Arbitration in Medieval Iceland”, *The American Journal of Legal History*, 28 (1984).

— “Gift, Sale, Payment, Raid : Case Studies in the Negotiation and Classification of Exchange in Medieval Iceland”, *Speculum*, 61 (1986).

Miller est un professeur de droit qui a beaucoup écrit sur l'Islande médiévale. Ses écrits sont ceux d'un juriste, non pas d'un économiste, et ses conclusions ne rejoignent pas toujours les miennes.

### ***Politique de l'Etat***

Martin Anderson, *The Federal Bulldozer : A Critical Analysis of Urban Renewal, 1949-1962* (Cambridge, MA : MIT Press, 1964). Ce livre a révélé ce que les rénovations urbaines ont fait aux pauvres, et non pas pour les pauvres.

Leslie Chapman, *Your Disobedient Servant* (London : Chatto and Windus, 1978). Un passionnant exposé de première main sur le mécanisme de la première loi de Friedman, qui explique pourquoi les choses coûtent deux fois plus cher lorsqu'elles sont faites par les hommes de l'Etat. L'auteur était un bureaucrate anglais qui a essayé, dans sa sphère, de réduire les frais bureaucratiques par le biais de simples mesures, telles que l'arrêt du chauffage dans les locaux inoccupés. Techniquement, ce fut une réussite, puisqu'il a diminué

les dépenses d'environ 35 % sans réduire la production mais, politiquement, ce fut un échec : il n'est plus bureaucrate.

Ronald Hamowy, éd., *Dealing with Drugs : Consequences of Government Control* (Lexington : Heath, 1987) ORH).

Charles Murray, *Losing Ground : American Social Policy 1950-1980*.

(New York : Basic Books, 1984). C'est un ouvrage à la fois convaincant et sujet à controverse ; il affirme que les réformes socialistes de l'époque Kennedy et Johnson (en particulier celles concernant l'aide sociale et l'éducation) ont eu un effet contraire à ce qui était recherché. Bien que les statistiques de l'auteur aient été sérieusement critiquées, ce livre demeure intéressant par le récit des événements et leur explication.

Robert Poole, éd., *Instead of Regulation : Alternatives to Federal Regulatory Agencies* (Lexington, MA : Heath, 1982). Poole est le directeur de la revue *Reason*, et l'un des quelques libertariens avec lesquels je me trouve habituellement d'accord.

Julian Simon, *The Ultimate Resource* (Princeton : Princeton University Press, 1981). trad. frise : *L'homme, notre dernière chance*, Paris, P.U.F., 1985. L'une des idées les plus fortes des dernières décennies est le mythe de la surpopulation, selon lequel nous sommes sur le point de manquer de tout et au bord de la catastrophe. Julian Simon a écrit la meilleure réfutation que je connaisse. Bien que je trouve parfois ses arguments exagérés – « son ultime ressource » est dans les personnes, et il semble persuadé que, actuellement, le scénario de la surpopulation est non seulement faux, mais pratiquement impossible – il répond très bien aux arguments populaires opposés. Il apporte en particulier des témoignages irréfutables de l'amélioration de la situation, et non point de sa détérioration : il démontre, par exemple, que l'alimentation des pays sous-développés et des pays développés s'est améliorée régulièrement, et il explique que les arguments prévoyant une catastrophe imminente sont faux.

Thomas Sowell, *Civil Rights : Rhetoric or Reality ?* (New York : Morrow, 1984) (JRH).

Richard L. Stroup and John Baden, *Natural Resources :*

*Bureaucratic Myths and Environmental Management* (San Francisco : Pacific Institute for Public Policy Research, 1983).

Baden and Stroup, rédacteurs, *Bureaucracy v. Environnement : The Environmental Cost of Bureaucratic Governance* (Ann Arbor : University of Michigan Press, 1981) (JRH).

Thomas S. Szasz, *Ceremonial Chemistry : The Ritual Persecution of Drugs, Addicts and Pushers*, éd. rév. (Holmes Beach, FL : Learning Publications, 1985) (JRH).

Walter E. Williams, *The State Against Blacks* (New York : McGraw-Hill, 1982). (JRH).

## ***Histoire***

T. Anderson et P.J. Hill, "An American Experiment in Anarcho-Capitalism : The Not So Wild, Wild West", *The Journal of Libertarian Studies*, Volume III, Numéro 1, 1979 ; Anderson et Hill examinent l'histoire de l'Ouest américain comme un exemple se rapprochant de l'anarcho-capitalisme ; la théorie anarcho-capitaliste qu'ils analysent est tirée de la troisième partie de ce livre. Ils décrivent un large éventail d'institutions privées servant à l'application efficace des droits individuels, dans une société ayant peu ou pas de gouvernement. Ils en tirent la conclusion que le système fonctionnait plus ou moins selon mes

prédictions, et qu'il était beaucoup moins violent que ne le suggèrent les récits et les films sur l'Ouest. D'après leur exposé, parmi les villes qui se consacraient à l'élevage, il n'y en eut que deux où le nombre des assassinats s'est élevé à cinq par an ; la moyenne (pour cinq villes, sur une durée de quinze ans) était de 1,5 homicide par an.

T.S. Ashton, *The Industrial Revolution, 1760-1830* (London : Oxford University press, 1948).

F.A. Hayek, éd., *Capitalism and the Historians* (Chicago : University of Chicago press, 1954).

Ces deux ouvrages décrivent ce qui s'est réellement passé pendant la Révolution Industrielle, et comment les faits ont été rapportés par les historiens.

Ross D. Eckert et George W. Hilton, "The Jitneys", *Journal of Law and Economics XV* (Octobre 1972), p. 293-325. Cet article a été la source historique du chapitre 16. Il présente la courte période d'épanouissement des « jitneys » en Amérique, et la façon dont les compagnies de tramways, incapables de gagner sur le marché économique, réussirent à faire passer des lois pour les anéantir.

Arthur A. Ekirch, Jr, *The Decline of American Liberalism*, éd. rév., (New York : Atheneum, 1980). L'auteur n'utilise pas le terme « libéralisme » dans son sens moderne de socialisme démocratique édulcoré, mais dans son sens ancien de soutien de la liberté, c'est-à-dire, en gros, de libertarianisme. Son livre passe en revue l'essor et la chute des opinions libérales classiques aux Etats-Unis (JRH).

Milton Friedman et Anna Jacobson Schwartz, *The Great Contraction, 1929-1933* (Princeton : Princeton University Press, 1965). Comment la mauvaise administration du gouvernement, et non pas l'instabilité propre au système de la libre entreprise, fut à l'origine de la Grande Dépression. Il s'agit là d'une partie d'un ouvrage plus long et beaucoup plus technique ayant pour titre *A Monetary History of the United States 1867-1957* (Princeton : Princeton University Press, 1963).

Robert Higgs, *Crisis and Leviathan : Critical Episodes in the Growth of American Government* (New York : Oxford University Press, 1987). Il affirme que le développement du gouvernement américain fut le résultat de l'exploitation opportuniste de crises telles que les guerres et les dépressions (JRH).

Jonathan R.T. Hughes, *The Government Habit : Economic Controls from Colonial Times to the Present* (New York : Basic Books, 1977) (JRH).

Gabriel Kolko, *Railroads and Regulation, 1877-1916* (Princeton : Princeton, University Press, 1965).

— *The Triumph of Conservatism : A Reinterpretation of American History, 1900-1916* (New York : Glencoe Press, 1963).

Kolko est un historien socialiste qui affirme, avec beaucoup de preuves à l'appui, que, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, le capitalisme était une bonne affaire pour tout le monde à l'exception des capitalistes, qui pensaient pouvoir gagner plus d'argent en faisant intervenir le gouvernement en leur faveur.

James J. Martin, *Men Against the State : The Expositors of Individualist Anarchism in America, 1827-1908* (De Kalb, IL : Adrian Allen, 1953) (JRH).

John S. McGee, "Predatory Price Cutting : The Standard Oil (N. J.) Case", *Journal of Law and Economics, 1* (Octobre 1958), p. 137-69. Article classique qui démontre que le récit de

l'établissement du monopole de Rockefeller, que l'on trouve dans les manuels scolaires ordinaires, relève purement et simplement du mythe.

Sheilagh C. Ogilvie, "Coming of Age in a Corporate Society : Capitalism, Pietism and Family Authority in Rural Wurttemberg, 1590-1740", *Continuity and Change* 1 (3), 1986, p. 279-331. C'est un article passionnant par une historienne libertarienne, qui décrit comment et pourquoi la liberté est limitée dans une société préindustrielle. Un point particulièrement intéressant est celui du lien causal entre Etat-providence et restrictions de la liberté individuelle. Dans l'Amérique moderne, un argument important plaidant en faveur de la limitation de l'immigration est la crainte de voir les immigrants vivre de l'aide sociale – problème qui n'existait pas à l'époque de l'immigration libre. Dans le Wurttemberg du XVIIe siècle, l'aide sociale était procurée au niveau du village. Il en résultait une restriction des déplacements entre les villages. Une autre conséquence, c'était que les citoyens pouvaient être punis s'ils laissaient leurs enfants aller à la pêche au lieu de passer leur temps à apprendre un métier.

Thomas Sowell, *Ethnic America : A History* (New York : Basic Books, 1981) (jRH).

Lawrence H. White, *Free Banking in Britain : Theory, Experience, and Debate, 1800-1845* (Cambridge : Cambridge University Press, 1984). L'auteur décrit le fonctionnement d'un système dans lequel la monnaie était produite par des entreprises privées sur un marché concurrentiel.

William C. Wooldridge, *Uncle Sam the Monopoly Man* (New Rochelle, NY : Arlington House, 1970). L'histoire de la fourniture privée de services « gouvernementaux » tels que la distribution du courrier, la construction des routes, et le règlement des litiges.

### ***Idéologie libertarienne***

Walter Block, *Defending the Undefendable : The Pimp, Prostitute, Scab, Slumlord, Libeler, Moneylender, and Other Scapegoats in the Rogue's Gallery of American Society* (New York : Fleet Press, 1976) trad. frise à paraître aux Belles Lettres, coll. Laissez Faire.

C'est un livre curieux. L'auteur affirme qu'un large éventail d'activités, habituellement considérées comme indésirables, sont non seulement acceptables, mais admirables. Il se peut qu'il ait raison dans certains cas. Pour être à mon goût, ce livre sent trop le « Je-sais-quelle-est-la conclusion-que-je-veux-atteindre, trouvons-maintenant-quelques-arguments-pour-y-parvenir ».

Karl Hess, "The Death of Politics", *Playboy* 16 (Mars 1969), p. 102-04, 178-185. Réédité dans *American Radical Thought : The Libertarian Tradition*, par Henry J. Silverman, rédacteur, (Lexington : Heath, 1970), p. 274-290.

Robert Nozick, *Anarchy, State and Utopia* (New York : Basic Books, 1974) trad. frise *Anarchie, Etat et Utopie*, Paris, P.U.F., 1988.

David Osterfeld, *Freedom, Society and the State : An Investigation into the Possibility of Society Without Government* (Lanham, MD : University Press of America, 1983) (JRH).

Ayn Rand and others, *Capitalism : The Unknown Ideal* (New York : New American Library, 1966).

— *The Virtue of Selfishness* (New York : New American Library, 1964).

Collections d'essais et d'extraits des ouvrages d'Ayn Rand. Elle avait toute une philosophie à vendre, dont le libertarianisme faisait partie. Beaucoup de libertariens achètent le tout ; c'est comme cela que certains d'entre eux sont devenus libertariens. Ce ne fut pas mon cas, mais j'ai trouvé de très bonnes choses dans ses écrits. Ses disciples inconditionnels sont très hostiles au mouvement libertarien, vraisemblablement en vertu de la théorie selon laquelle les hérétiques sont pires que les païens.

Murray N. Rothbard, *For a New Liberty : The Libertarian Manifesto*, 2e éd. (New York : Macmillan, 1978).

— “Law, Property Rights, and Air Pollution”, *Cato Journal*, Vol. 2, n° 1 (Printemps 1982). Il s'agit d'un article écrit par un éminent libertarien, défenseur des Droits naturels, qui essaie de traiter des problèmes du genre de ceux qui ont été soulevés au chapitre 41. Personnellement, je trouve ses réponses peu satisfaisantes, mais vous pouvez très bien souhaiter lire cet article, et vous faire votre propre opinion.

John T. Sanders, *The Ethical Argument Against Government* (Washington : University Press of America, 1980). Ouvrage d'un philosophe politique destiné à des philosophes politiques, et probablement pas très accessible aux autres personnes, moi y compris.

Morris et Linda Tannehill, *The Market for Liberty* (Lansing, MI : Morris and Linda Tannehill, 1970).

Jerome Tuccille, *Radical Libertarianism : A Right Wing Alternative* (New York : Bobbs-Merrill, 1970).

Jarret B. Wollstein, *Society Without Coercion : A New Concept of Social Organization* (Silver Spring, MD : Society for Rational Individualism, 1969). Les livres de Tannehill et de Wollstein ont été publiés ensuite conjointement sous le titre de *Society Without Government* (New York : Arno, 1972).

Ces ouvrages sont très divers quant à leur orientation et à leur niveau intellectuel. Nombre d'entre eux traitent des questions que j'ai abordées, en particulier dans la troisième partie de mon livre. Si j'avais été totalement satisfait par l'un d'entre eux, je n'aurais peut-être pas écrit ce livre. Le seul ouvrage que je recommande sans aucune réserve est celui de Nozick ; je ne suis pas d'accord avec certaines de ses conclusions, mais c'est un livre tout imprégné d'originalité, d'intelligence, et facile à lire.

### ***Le mouvement libertarien***

Henri Lepage, *Tomorrow, Capitalism : The Economics of Economic Freedom* (LaSalle : Open Court, 1982). [Traduction américaine de *Demain le capitalisme*, Paris, Hachette, 1977].

Norman P. Barry, *On Classical Liberalism and Libertarianism* (New York : St Martin's Press, 1987).

Jerome Tuccille, *It Usually Begins with Ayn Rand* (New York : Stein & Day, 1971).

Les livres de Lepage et Barry sont des études bienveillantes à l'égard du libertarianisme ; Lepage écrit en tant que journaliste intéressé par les idées, et Barry en tant que philosophe politique. Le livre de Tuccille présente en partie des réminiscences personnelles et, en partie, un exposé interne du développement libertarien moderne.

Barry est un érudit intelligent et impartial, alors que Tuccille est un reporter et conteur amusant. La réserve que je formule à leur égard concerne les passages de leurs ouvrages qui traitent des idées et des événements que je connais le mieux ; ce sont, pour moi, les passages les moins convaincants.

Stephen L. Newman, *Liberalism at Wits' End : The Libertarian Revolt Against the Modern State* (Ithaca : Cornell University Press, 1984). Newman montre combien il est difficile de comprendre et d'expliquer un ensemble d'idées, lorsque vous avez la certitude absolue que ces idées sont fausses. Il formule un certain nombre de bonnes critiques des libertariens et du libertarianisme. Mais lorsqu'il trouve ce qui lui paraît être un défaut fatal des idées libertariennes, il l'accepte comme la confirmation de ce qu'il savait déjà, au lieu d'essayer de chercher la solution que les libertariens pourraient choisir.

Geoffrey Sampson, *An End to Allegiance : Individual Freedom and the New Politics* (London : Temple Smith, 1984). C'est le meilleur de ces ouvrages sur le sujet. Sampson est un libertarien anglais (il préfère le terme libéral). Son livre explique et critique de façon sérieuse les idées libertariennes, à la lumière d'un éclairage personnel.

Barbara Branden, *The Passion of Ayn Rand* (New York : Doubleday, 1986). Biographie favorable d'Ayn Rand, écrite par quelqu'un qui en était proche. L'ouvrage est intéressant en tant que portrait d'une personnalité extraordinaire, plus que comme une explication de ses idées.

### ***Divers***

Robert Axelrod, *The Evolution of Cooperation* (New York : Basic Books, 1984). Passionnant débat qui s'appuie sur la théorie du jeu et les simulations d'ordinateurs pour expliquer comment et pourquoi les humains collaborent les uns avec les autres.

(Traduction américaine de *La Loi*, 1848. Repris dans *Œuvres économiques*, Paris, P.U.F., 1984).

Frederic Bastiat, *The Law* 1850 ; rééd. Irvington-on-Hudson, NY : Foundation for Economic Education, 1950. Une des présentations classiques de l'opinion libertarienne, écrite à une époque où l'on nous appelait encore des libéraux. Bastiat est l'auteur, entre autres, d'une pétition des fabricants français de bougies qui réclament d'être protégés contre la concurrence déloyale du soleil.

Richard Dawkins, *The Selfish Gene* (New York : Oxford University Press, 1976). Une explication de la biologie et de la sociologie évolutionnistes : les gènes d'un point de vue économique. L'un des livres les plus intéressants que j'aie lus au cours de ces dernières années.

Paul Goodman, *People or Personnel : Decentralizing and the Mixed System* (New York : Random House, 1965). Difficile à classer. Paul Goodman n'était pas le gauchiste que croyaient voir certains gauchistes ; c'était un libertarien et un anarchiste. Ses livres sont de qualité variable, mais contiennent beaucoup de bonnes idées.

Friedrich A. Hayek, *The Road to Serfdom* (Chicago : University of Chicago press, 1944). Trad. frise : *La route de la servitude*, Paris, P.U.F., 1985. Hayek soutient qu'une économie dirigée doit conduire au totalitarisme.

Sonia Orwell et Ian Angus, éd., *The Collected Essays, Journalism and Letters of George Orwell* (New York : Harcourt Brace, 1968). Orwell est mon essayiste politique préféré. C'était un socialiste sympathisant des idées libérales, qui reconnaissait un grand nombre des problèmes du socialisme, mais ne voyait pas de meilleure solution. Sa bonne volonté à discuter honnêtement des problèmes qu'impliquait sa position devrait servir de modèle à tous les écrivains idéologiques.

Alvin Rabushka, *Hong Kong : A Study in Economic Freedom* (Chicago : University of Chicago press, 1979) (JRH).

Lysander Spooner, *No Treason : n° VI, The Constitution of No Authority* (1870 ; rééd. Larkspur, CO : Pine Tree Press, 1966). Trad. frse : *Outrage à chefs d'Etat*, Paris, les Belles Lettres, 1991.

Thomas S. Szasz, *The Myth of Mental Illness : Foundations of a Theory of Personal Conduct*, éd. rév. (New York : Harper and Row, 1974). Trad. frse : *Le mythe de la maladie mentale* Paris, Payot 1986.

— *The Manufacture of Madness : A Comparative Study of the Inquisition and the Mental Health Movement* (New York : Harper and Row, 1970)

Szasz est un écrivain intéressant. C'est un psychiatre libertarien, qui se méfie profondément des psychiatres, et considère la « maladie mentale » comme une dangereuse et trompeuse métaphore. Il s'élève en tous lieux contre l'enfermement d'innocents simplement parce qu'on les croit fous.

Tous les écrits de H. L. Mencken. Rothbard l'appelait « le joyeux libertarien ». Il fut également l'un des grands essayistes du siècle. Le style de Mencken est à celui de Bill Buckley ce que le style de Buckley est au mien.

### ***Encore des articles que j'ai écrits et que vous pouvez trouver intéressants (ou non)***

“A Libertarian Perspective on Welfare”, avec Geoffrey Brennan, dans *Income Support*, Peter G. Brown, Conrad Johnson, et Paul Vernier, ed. (Totowa, NJ : Rowman and Littlefield, 1981).

“The Economics of War” in *Blood and Iron*, Jerry Pournelle, ed.

“Should Medical Care be a Commodity ?” *Rights to Health Care*, George J. Agich et Charles E. Begley, ed., Reidel, à paraître en 1992.

“Comments on Rationing Medical Care : Processes for Defining Adequacy”, et “Comments on ‘Rationing and Publicity’” in *The Price of Health*, Reidel 1986.

“An Economic Theory of the Size and Shape of Nations”, *Journal of Political Economy*, 85 (Février 1977), pp. 59-77. Mon premier article économique, et qui demeure un de mes préférés. Je prétends pouvoir utiliser la théorie économique pour expliquer la carte de l'Europe depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à nos jours. Les Etats y sont analysés comme étant des entreprises rivalisant pour la domination des contribuables.

“Comment on Brody” in *Social Philosophy and Policy I* (1983). C'est mon article sur la conception de l'appropriation première de la terre que je trouve la moins mauvaise.

“Gold, Paper, or... : Is There a Better Money ?” *Cato Institute Policy Analysis*, 1982. C'est une version plus longue du chapitre 46.

“Many, Few, One – Social Harmony and the Shrunk Choice Set”, *American Economic Review* 70 (Mars 1980), p. 225-232.

*Laissez-Faire in Population : The Least Bad Solution*. Un exposé de circonstance pour le Conseil de la Population, 43 p. (1972).

### **Revues**<sup>50</sup>

*American Libertarian*, 21715, Park Brook Drive, Katy, TX 77450. Ce journal mensuel est le meilleur pour se tenir au courant des nouvelles et potins du mouvement libertarien.

*Cato Journal*, 224, Second Street SE, Washington, DC 20003. Journal libertarien érudit, qui est davantage orienté vers la politique du gouvernement.

*Critical Review*, 532, Broadway, 7th Floor, New York, NY 10012. Une revue trimestrielle très théorique, destinée à la fois aux intellectuels libertariens et non libertariens.

*Free Life*, 9, Poland Street, London W1V 3DG, Angleterre. Revue libertarienne publiée en Grande-Bretagne, inconditionnelle, mais qui paraît rarement.

*The Freeman*, 30, South Broadway, Irvington-on-Hudson, NY 10533. Publiée par la “Foundation for Economic Education” (FEE), organisme vénérable qui travaille à la promotion du libéralisme classique. C’est un mensuel que l’on peut obtenir gratuitement sur demande.

*Individual Liberty*, P.O. Box 338, Warminster, PA 18974. Publié par la “Society for Individual Liberty” (SIL), qui est peut-être la plus ancienne organisation véritablement libertarienne encore existante. Ce bulletin mensuel contient une sélection de nouvelles du mouvement et de débats idéologiques.

*Intellectual Activist*, 131, Fifth Avenue, Suite 101, New York, NY 10003. Ratissage de l’actualité dans une perspective farouchement randienne.

*Journal of Libertarian Studies*, P.O. Box 4091, Burlingame, CA 94011. Journal interdisciplinaire érudit, publié par le “Center for Libertarian Studies” qui est resté quelque peu à la traîne, mais continue de paraître de temps en temps.

*Liberty*, P.O. Box 1167, Port Townsend, WA 98368. Revue bimestrielle « produite par des libertariens pour des libertariens ». C’est une publication dans laquelle les libertariens discutent des thèmes les plus délicats de leur idéologie. (David Friedman y collabore actuellement – *N.d.E.*).

*New Libertarian*, 1515, West MacArthur Boulevard #19, Costa Mesa, CA 92626. Est publié de façon très sporadique – parfois moins d’une fois par an. Entre autres particularités, cette publication présente deux perspectives introuvables dans toutes les autres publications libertariennes de cette liste à savoir, primo, une farouche hostilité vis-à-vis du Parti Libertarien et, secundo, un engouement aveugle pour la science-fiction.

*Nomos*, 727, S. Dearborn Street, Suite 212, Chicago, IL 60605. Bimestriel destiné en particulier au lecteur libertarien moyen.

---

<sup>50</sup> Sauf mention contraire, toutes les adresses sont aux Etats-Unis.

*The Pragmatist*, P.O. Box 392, Forest Grove, PA 18922. Bimestriel qui conteste le courant de pensée dominant au sein du mouvement libertarien en ce qui concerne les droits naturels. Par contraste, il se consacre à une approche utilitariste.

*Reason*, rédaction : 2716, Ocean Park Boulevard, Suite 1062, Santa Monica, CA 90405 ; abonnements : Box 27977, San Diego, CA 92128. Cette revue mensuelle est une des publications libertariennes de plus longue date. Elle se consacre maintenant à ceux qui ne sont pas dans le mouvement, et contient principalement des faits destinés à persuader les non libertariens.

*Reason Papers*, Department of Philosophy, Auburn University, AL 36849. Journal libertarien érudit, qui paraît environ une fois par an.

*The Voluntaryist*, P.O. Box 1275, Gramling, SC 29348. Associe le libertarianisme avec le pacifisme de principe et la résistance non violente. S'oppose par principe à la politique électorale. Publie également des articles historiques sur la tradition anarchiste individualiste américaine et anglaise.

### ***Organisations***

Advocates for Self-Government, 5533, E. Swift Avenue, Fresno, CA 93727. Organisation libertarienne dans les milieux populaires, structurée en différentes sections.

Citizens for a Sound Economy, 122, C. Street NW, Washington, DC 20001. Groupe libertarien de pression. A succédé au "Council for a competitive Economy".

Free press Association, P.O. Box 15548, Columbus, OH 43215. C'est un réseau professionnel de journalistes engagés dans la remise en question des autorités politiques. Il encourage le journalisme libertarien, grâce à l'attribution du prix Mencken décerné au meilleur livre, au meilleur éditorial et à la meilleure caricature. Son bulletin trimestriel s'appelle le *Free Press Network*.

Libertarian Alliance, 9, Poland Street, London W1V 3DG, Angleterre. Organisation qui associe débats internes et contacts avec les non-membres.

Libertarian Futurist Society, 89, Gebhardt Street, Penfield, NY 14526. Pour les libertariens passionnés de science-fiction. Publie un bulletin intitulé *Prometheus*, et parraine le prix Prometheus accordé aux romans qui sont en faveur de la liberté.

Libertarian International, 9308, Farmington Drive, Richmond, VA 23229. Ses membres résident dans des pays aussi éloignés que l'Allemagne et l'Afrique du Sud. Parraine des congrès libertariens internationaux annuels, et publie un bulletin, *Freedom Network News*.

Libertarian Party, 301, W. 21st Street, Houston, TX 77008. Au cours de ces dernières années, le L.P. a été l'une des organisations libertariennes les plus actives. Il a présenté des candidats à des postes différents, et fait l'objet de beaucoup de publicité. Il publie un bulletin qui s'appelle le *Libertarian Party News*. Il a des sections locales dans la presque totalité des cinquante états américains.

Local Government Center, 2716, Ocean Park Boulevard, Suite 1062, Santa Monica, CA 90405. Centre de recherche et office central de la privatisation.

National Taxpayers Union, 325, Pennsylvania Avenue SE, Washington, DC 20077. Un groupe de pression qui se consacre tout à la fois à la réduction des impôts et des dépenses gouvernementales.

Political Economy Research Center, 502, S. 19th Avenue, Suite 211, Bozeman, MT 59715. Fondation de recherche qui se consacre à une approche libertarienne des questions de l'environnement.

### ***Instituts***

Cato Institute, 224 Second Street SE, Washington, DC 20003.

Fraser Institute, 626, Bute Street, Vancouver V6E 3M1, British Columbia, Canada.

Heartland Institute, 55, East Monroe Street, Suite 4316, Chicago, IL 60603.

Independent Institute, 350, Sansome Street, San Francisco, CA 94104.

Institute for Economic Affairs, 2, Lord North Street, London SW1P 3LB, Angleterre.

Institute for Human Studies at George Mason University, 4400, University Drive, Fairfax, VA 22030.

I.H.S. Europe : 35 av. MacMahon – 75017 Paris.

Manhattan Institute, 131, Spring Street, 6th Floor, New York, NY 10012.

Pacific Institute for Public Policy, 117, Post Street, San Francisco, CA 94108.

Ces instituts favorisent le travail libertarien, et particulièrement ce qui touche aux questions de politique gouvernementale. Ils publient des livres et des brochures, organisent des congrès et, dans certains cas, octroient des bourses, ou accordent des fonds destinés à la recherche. Le Cato Institute publie également le *Cato Journal*, qui est mentionné dans la liste des revues.

### ***Sources***

Audio-Forum, On-the-Green, Guildford, CT 06437. Vend des cassettes de conférences sur des thèmes conservateurs et libertariens, y compris quelques-unes de mes interventions. Catalogue disponible sur demande.

Free Forum Books, 1800, Market Street, San Francisco, CA 91402. Librairie libertarienne sur la Côte Ouest. Publie un catalogue.

Laissez-Faire Books, 942, Howard Street, San Francisco, CA 94103. Librairie spécialisée dans le libertarianisme. Vous pouvez y commander un grand nombre des ouvrages de cette bibliographie. Leur catalogue mensuel, de plus de trente pages, qui contient des titres sur le libertarianisme, l'économie, l'histoire, la philosophie, la psychologie et d'autres sujets, s'obtient gratuitement sur demande.

Liberty Audio and Film Service, 824, West Broad Street, Richmond, VA 23220. Jim Turney, qui est à la tête de ce service, a fait une œuvre prodigieuse en enregistrant, sur cassettes audio et vidéo, presque tous les principaux événements libertariens depuis 1979. Jusqu'à présent, le catalogue de sa collection n'a jamais été publié.

Liberty Tree Network, 350, Sansome Street, San Francisco, CA 94104. Service libertarien de vente par correspondance qui offre non seulement des livres et des bandes magnétiques, mais

aussi des jeux, des cravates, des T-shirts, et autres articles de fantaisie. Catalogue trimestriel gratuit sur demande.